

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36^e SEANCE

Séance du Samedi 1^{er} Décembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

1. — Procès-verbal (p. 4705).

2. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4706).

Postes et télécommunications (p. 4706).

MM. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Maurice Schumann.

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Gérard Minvielle, Noël Berrier.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Fernand Lefort, Bernard Hugo, Charles Ferrant, Louis Boyer, André Fosset, Paul Malassagne, Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Art. 32. — Adoption des crédits (p. 4727).

Art. 33 (p. 4727).

M. Adolphe Chauvin.

Adoption des autorisations de programme au scrutin public.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance.

Santé et sécurité sociale (p. 4728).

MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial de la commission des finances (santé et famille) ; Marcel Fortier, rapporteur spécial de la commission des finances (sécurité sociale) ; Jean Chérioux,

★ (1 f.)

rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (santé) ; Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale) ; Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Pierre Gamboa, Bernard Lemarié.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Pierre Cantegrit, Jacques Henriot, Jean Mézard, Michel Moreigne, Jean Béranger, Charles Ferrant, le ministre, Daniel Hoeffel et Jean Farge, secrétaires d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale ; Pierre Gamboa.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 4757).

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 49 et 50 (1979-1980).]

Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, chers collègues, vous présentant le projet de budget des postes et télécommunications au nom de la commission des finances du Sénat, j'analyserai et commenterai, dans une première partie, les fascicules budgétaires tels qu'ils sont décrits dans le « bleu », puis, dans une deuxième partie, je formulerai un certain nombre de critiques, d'observations et de suggestions.

Ce projet de budget pour 1980 comporte deux éléments caractéristiques : d'une part, il est important et, d'autre part, il laisse apparaître un excédent d'exploitation appréciable.

L'importance de ce budget se juge en prenant connaissance, au début du « bleu », des deux niveaux d'équilibre, le brut et le net.

Le niveau brut, qui était de 101 944 millions de francs en 1979, atteint 119 392 millions pour 1980. Il représente donc près du quart du budget de l'Etat et situe le budget des P. T. T. comme le premier des budgets civils. Ce niveau brut est en augmentation de 17,1 p. 100 par rapport à celui de 1979, qui dépassait celui de 1978 de 17,1 p. 100 également, marquant lui-même une progression de 17,8 p. 100 sur 1977. Il est bon de rappeler que ce niveau d'équilibre s'établit en tenant compte des écritures d'ordre, des virements entre sections, des prestations réciproques, des amortissements et provisions, ainsi que de l'excédent d'exploitation.

Le niveau net prévu pour 1980 est de 90 948 millions, soit inférieur de 28 444 millions au niveau brut. Ainsi est marquée l'importance des écritures d'ordre. Il faut noter que le budget en net, c'est-à-dire pour sa partie vivante, ne s'accroît que de 12,5 p. 100 par rapport à 1979, lui-même déjà en recul sensible par rapport à 1978. L'accroissement n'est plus que la moitié de celui de 1977.

L'excédent d'exploitation — deuxième élément caractéristique — s'élève à 9 329 millions, en augmentation de 110 p. 100 sur celui de 1979, qui, lui-même de 4 456 millions, avait progressé de 272 p. 100 par rapport à 1977.

Comme chaque année, ce budget est présenté en deux parties : celle relative au fonctionnement du service, qui comprend les recettes et les dépenses de la première section, et celle qui constitue la deuxième section dite des opérations en capital. Cette dernière est celle des investissements, du patrimoine et des emprunts, puisque la loi de 1923 portant création du budget annexe a attribué à l'administration la capacité d'emprunter et de se constituer un patrimoine.

Les recettes de fonctionnement en première section s'élèvent à 91 750,8 millions de francs et dépassent celles de 1979 de 20,4 p. 100. Les dépenses sont de 82 500 millions de francs et ne progressent que de 14,9 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ainsi, l'excédent d'exploitation découle pour une bonne partie de l'amenuisement des dépenses de fonctionnement.

Il y a lieu de remarquer que, de 1976 à 1980, nous assistons à une décélération constante dans l'accroissement annuel des dépenses de fonctionnement.

A signaler que l'excédent d'exploitation se trouve sur deux lignes du fascicule budgétaire, celle du virement à la deuxième section pour être affectée à raison de 9 250,8 millions de francs au chapitre 795-081 : « Opérations en capital », et celle du virement de 78,4 millions de francs au chapitre 795-082 : « Dotation de la caisse nationale d'épargne ».

Ces considérations d'ordre général étant exposées, il convient d'examiner plus en détail la situation de chacune des fonctions de l'administration.

La branche « postes et services financiers » est encore en déficit de 1 037,6 millions de francs. Ce déficit était, en 1979, d'un montant de 1 712 millions de francs. Il y a encore beaucoup à faire pour atteindre à la normalisation de cette branche. Peut-être peut-on escompter un heureux résultat pour cet équilibre de l'augmentation de 1,20 à 1,30 franc du prix du timbre-poste. Cette espérance paraît fragile car l'augmentation du trafic n'est évaluée qu'à 2,3 p. 100, contre 2,98 p. 100 en 1979, et l'incidence de la hausse des tarifs postaux prévues pour 1980 est déjà prise en considération dans le projet de budget pour 981,4 millions de francs. La hausse du timbre-poste de 1,20 à 1,30 franc doit être comprise à coup sûr dans cette incidence. M. le secrétaire d'Etat pourra sans doute nous éclairer sur cet aspect de son budget.

Je parlerai ultérieurement de l'insuffisance de la rémunération de la poste pour les services rendus à la presse. Il est incontestable que les dispositions du décret de 1974, qui prévoyaient une augmentation des tarifs de presse de 30 p. 100 entre le 1^{er} juillet 1975 et le 1^{er} juillet 1978, n'ont pas été appliquées. Il en résulte pour les recettes postales un manque à gagner que l'on peut situer autour de 2 milliards de francs. Cette situation fait l'objet d'une étude approfondie des participants à une table ronde — presse, poste, Parlement — présidée par M. Laurent, conseiller d'Etat.

Autre élément d'incertitude dans notre appréciation de la structure de l'excédent d'exploitation : les services financiers. En effet, en raison de la fusion des deux fonctions, poste et services financiers, et de la disparition de la colonne « services financiers », qui figurait habituellement dans les écritures du compte prévisionnel d'exploitation, il est difficile de savoir si ce secteur est en déficit. A remarquer seulement que le produit des taxes des services financiers marque un relèvement de 933,5 millions de francs en 1979 à 974,1 millions de francs en 1980. Il faut souhaiter, puisque les renseignements manquent, que l'application du taux de 6,5 p. 100 comme rémunération des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux ait permis de faire disparaître le déficit structurel de ce service. Est-ce bien sûr ? Une situation normalisée était réclamée depuis près de vingt ans par la commission des finances. A ce sujet, il convient de rappeler que, pendant quelques années, la partie des fonds des chèques postaux supérieure à 30 800 millions de francs n'était pas rémunérée à 1,5 p. 100, mais au taux du marché au jour le jour, mesure justifiée puisque ces fonds sont mis journellement à la disposition du Trésor.

Il semble donc que le taux du marché au jour le jour pourrait être appliqué à l'ensemble des fonds et non pas celui de 6,5 p. 100 dont l'adoption a été admise par comparaison avec l'intérêt servi aux titulaires de livrets de la Caisse nationale d'épargne. La commission rappelle, au surplus, que l'intérêt servi par le Trésor ne l'est pas aux titulaires des comptes, mais à l'administration des P. T. T. On comprend mal la référence au taux dont bénéficie le titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne et il est permis de remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si la Caisse nationale d'épargne doit servir de référence, c'est le taux de rendement moyen de l'intérêt du portefeuille, servi par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse nationale d'épargne, qui pourrait être une base plus rationnelle pour déterminer la rémunération des fonds des chèques postaux.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne manquerez pas de nous dire si la situation des chèques postaux a été normalisée avec la mise en vigueur du taux de 6,5 p. 100 et s'il ne conviendrait pas de demander au Trésor une juste rémunération des fonds mis à sa disposition.

Ainsi, si la section de fonctionnement du budget est en excédent de 9 329 millions de francs, nous savons maintenant que la fonction « postes et services financiers » est en déficit de 1 037 600 000 francs. Cela signifie que l'autre fonction, les télécommunications, présente un solde créditeur important de 10 288 300 000 francs contre 6 105 100 000 francs en 1979, marquant une progression de 68,5 p. 100. Comme l'an dernier, il faut souligner la situation financière très florissante des télécommunications provenant des augmentations de tarifs et du développement du trafic. J'attire cependant votre attention sur la nette augmentation du produit des taxes, qui se situe à 25,4 p. 100 contre 23 p. 100 en 1979, mais aussi sur les dépenses de personnel, qui ne progressent, elles, que de 16,8 p. 100 au lieu de 17,3 p. 100 en 1979 et 19,4 p. 100 en 1978. C'est là une décélération très importante que je me devais de souligner.

Dans l'examen des opérations en capital, il faut distinguer les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour 1980, les autorisations de programme s'élèvent à 24 350 millions de francs, en augmentation légère de 1,8 p. 100 par rapport à 1979, année caractérisée par une avancée de 5,9 p. 100 par rapport à 1978. La situation est très différente de celles de 1976 et 1977, où les progressions atteignaient 42 p. 100.

Cette disparité s'explique par la faiblesse des opérations en capital des années qui précédaient 1976 et aussi par l'obligation de respecter les dispositions du plan d'action prioritaire n° 4 qui a prévu au début du plan un montant d'engagements financiers, de 1976 à 1980, 104 400 millions de francs en matière de télécommunications.

Sur les 24 350 millions de francs d'autorisations de programme, 22 500 millions de francs reviennent aux seules télécommunications, c'est-à-dire près de 92 p. 100, auxquelles il faut ajouter les commandes qui pourront être passées grâce à l'apport des sociétés de financement des télécommunications pour un montant de 3 milliards de francs.

Ainsi, entre les fonctions principales, la répartition s'établit à seulement 1 850 millions de francs pour les services postaux et financiers et à 22 500 millions de francs pour les télécommunications, ces deux montants comprenant chacun la part d'autorisations de programme destinée aux services généraux, soit respectivement 122 millions de francs et 244 millions de francs.

Répétons, comme l'an dernier, que la situation faite aux services postaux et financiers n'est pas particulièrement réjouissante, de 1 607 800 000 francs en 1979, les moyens passent à 1 850 millions de francs seulement. Les possibilités d'investir pour les bureaux de poste, les centres financiers, l'acheminement et toutes autres tâches de ces services seront forcément très limitées.

Les crédits de paiement, c'est-à-dire le montant des dépenses qui pourront être faites en 1980, soit 27 641 millions de francs, à comparer avec les 25 786 millions de francs de 1979, représentent un accroissement de 7,2 p. 100 seulement, donc très en dessous de la progression de 1979 sur 1978, qui atteignait 16,8 p. 100. Il convient de rappeler que les augmentations étaient de 34 p. 100 en 1976, 31,8 p. 100 en 1977. Ainsi, d'année en année, le freinage, le recul, la décélération s'accroissent.

Les crédits de paiement de la deuxième section, partie concrète des possibilités autorisées chaque année, sont donc marqués, monsieur le secrétaire d'Etat, par le marasme et le ralentissement de l'économie.

La partie importante des crédits de paiement est constituée par la rubrique relative aux dépenses d'équipement programmées, dont le montant atteint 23 862 500 000 francs, soit seulement 1 332 millions pour les services postaux et financiers, 389 600 000 francs pour les services généraux et 22 140 800 000 francs pour les télécommunications.

Comme l'an dernier, il faut souligner que les mesures nouvelles ne s'élèvent qu'à 7 005 millions sur un total de 23 862 500 000 francs, ce qui constitue un nouveau recul. L'an dernier, par rapport aux 22 681 millions de crédits, 7 029 100 000 francs représentaient des mesures nouvelles.

La branche « télécommunications » avec 22 405 millions, comprenant sa participation à l'équipement des services généraux, a une dotation qui représente plus de 93 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement.

Les dépenses étant fixées, le souci du Gouvernement, qui propose, doit être de rechercher et de soumettre à l'approbation du législateur les moyens de leur financement.

D'une part, l'excédent de la première section, qui s'élève à 9 250 millions, hormis la partie destinée à la dotation de la caisse nationale d'épargne, est un des éléments principaux des ressources utilisées pour assurer les dépenses en capital. Par ailleurs, comme l'an dernier, la rubrique intitulée « Ecritures de régularisation » profitant aux télécommunications constitue un apport de 1 900 millions de francs.

D'autre part, une autre recette importante — la plus importante — provient de la dotation aux amortissements et provisions qui, dépense de première section, devient recette en capital pour le montant jamais égalé de 9 411 millions, dont 8 600 millions de francs profitent aux télécommunications et 811 millions de francs aux services postaux et financiers, soit dix fois moins.

Enfin, le recours aux emprunts constitue une recette dont le montant attendu est de 7 001 millions de francs par des emprunts émis sur le marché financier intérieur, mais également sur le marché international. Il faut y ajouter le montant du placement des bons d'épargne des P. T. T., dont le produit devrait être, en 1980, de 1 200 millions de francs.

La présentation du budget, qui ne comporte plus cette année l'ancienne ligne intitulée « Financement à déterminer », est bien plus heureuse que les années passées. Elle permet en effet au législateur d'être renseigné avec précision et d'exercer son contrôle. C'est le retour souhaité au jeu parlementaire nor-

mal, qui postule que le Gouvernement présente son projet comportant clairement tous les détails de ses intentions à l'agrément du Parlement, qui l'accepte, le rejette, le modifie ou fait de nouvelles propositions par l'exercice normal de la procédure parlementaire.

A l'avenir, le maintien de cette méthode est souhaité vivement par la commission des finances du Sénat.

Ainsi s'achève le rapide tour d'horizon des principales dispositions du projet de budget des postes et télécommunications pour 1980. Au nom de la commission, je vous prie, mes chers collègues, de vous reporter aux pages du fascicule budgétaire pour prendre connaissance des détails qui vous intéressent particulièrement. Pour ma part, je vais consacrer la deuxième partie de cet exposé oral à examiner les questions que se posent la commission et les partenaires socio-économiques des P. T. T. et bien entendu, ainsi que je l'ai annoncé, à formuler quelques observations et critiques.

Dans cette période de décélération, de pénurie et de ralentissement d'activité, il est presque normal que l'attention du lecteur du fascicule budgétaire du budget soit attirée par ce qui apparaît le plus important de l'activité de l'entreprise P. T. T., c'est-à-dire les investissements.

Pour les télécommunications, grosses consommatrices des crédits d'investissement, il faut noter que la nomenclature des opérations, aussi bien en matière de bâtiments pour centraux téléphoniques que de commutation, ne comporte plus l'indication par opération du montant de l'engagement qui est prévu, lacune remarquée surtout par nos collègues intéressés au plus haut point par les détails et caractéristiques des réalisations projetées dans leurs circonscriptions, départements et régions. Peut-être pourrait-il être envisagé de revenir à une énumération aussi complète que dans le passé, monsieur le secrétaire d'Etat. Tel est du moins le souhait de la commission des finances du Sénat, dont je dirai d'ailleurs quelques mots ultérieurement.

D'un tout autre ordre sont les réflexions que suggère le montant des engagements de la poste et des services financiers qui n'atteint — je l'ai dit — que 1 728 millions de francs. Pour la troisième fois consécutive, ce montant avoisine 1 500 millions de francs. Pourtant, après vos déclarations — entre autres — devant le conseil supérieur en 1978 « la poste, ce service public auquel les uns et les autres nous sommes passionnément attachés », mais aussi après vos engagements répétés de mettre en œuvre un plan de redressement de la poste, de constituer des groupes de travail *ad hoc*, monsieur le secrétaire d'Etat, nous espérons beaucoup mieux. Aussi, ne faut-il plus s'étonner, malgré l'outrance des mots, du ton de la presse syndicale de septembre dernier « le bluff est-il érigé en système de gestion ? » « redressement ou abandon de la poste ? »

Monsieur le secrétaire d'Etat, n'êtes-vous pas en train de compromettre définitivement l'avenir de ce service public qu'est la poste ? Certes, en application du programme d'action prioritaire n° 12, 60 p. 100 environ des engagements, c'est-à-dire 1 030 millions de francs sur 1 728 sont affectés à la modernisation du tri et de l'acheminement du courrier. Cette modernisation, décidée, d'ailleurs, à la suite des événements de 1974 et qui est particulièrement nécessaire, est-elle en voie d'être terminée ? Et les guichets postaux, et les recettes distributions ne sont-ils pas réduits à la portion congrue ? Il faut noter, pour illustrer cette observation, que, sur les 40 millions de francs réservés à ce secteur, 10 millions de francs seulement sont consacrés aux opérations immobilières. Cette stagnation, qui est en fait, compte tenu de l'érosion monétaire, une détérioration considérable de la situation, semble peu compatible avec vos intentions de faire de la poste un grand service public, instrument efficace de lutte contre la désertification des campagnes en particulier. Cette situation inquiète vivement les membres de la commission et nous nous interrogeons, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la capacité de l'administration à redresser une situation particulièrement grave et préoccupante. Il convient de faire coïncider les déclarations d'intention et les moyens, ou bien admettre que l'on est décidé à laisser périliter ce service public, pourtant indispensable à la vie socio-économique de la nation.

La commission des finances s'est également préoccupée de la sécurité dans les services postaux. En effet, malgré une régression certaine, le nombre des cambriolages d'établissement et d'agressions contre les transports de fonds est encore trop important.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Le nombre grandissant d'attaques à main armée contre les bureaux et la multiplication des agressions contre les préposés nous inquiètent. Evidemment la sécurité ne peut être assurée qu'avec des installations et immobilisations à toute épreuve, ce qui postule des engagements importants. Faudra-t-il attendre les épreuves de force répétées, voire les drames pour mener une action rigoureuse en la matière ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Elle est indispensable !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Sur le plan plus particulier des personnels, il nous faut appeler à nouveau votre attention cette année, comme en 1977 et en 1978, sur l'exécution du relevé des propositions, c'est-à-dire du protocole d'accord entre l'administration et les centrales syndicales qui a mis fin au mouvement de grève d'octobre-novembre 1974. Et pourtant, l'an dernier, en vous disant que la commission avait pris acte des réalisations du relevé mais avait remarqué que l'exécution durait encore au bout de quatre ans, j'ajoutais, monsieur le secrétaire d'Etat, « sera-t-il terminé au bout de cinq ans ? » Nous en doutons.

D'autre part, malgré certains ajustements auxquels vous avez procédé, en matière de conditions de travail notamment, et nous nous en réjouissons, en ce qui concerne les pauses, la durée hebdomadaire et l'amplitude journalière d'utilisation des personnels des bureaux de poste, la réaction unanime des syndicats, qui ont maintenu leur journée d'action le 25 octobre dernier, semble marquer un certain malaise dans votre administration, monsieur le secrétaire d'Etat.

Les dispositions prévues pour l'allègement des services exécutés les samedis dans les secteurs de la distribution et de l'acheminement sans nouveaux moyens correspondants, l'inachèvement de la titularisation des auxiliaires, qui nous préoccupe également, ne vous paraissent-ils pas susceptibles de détériorer le climat social ?

Quant à la réforme du statut des receveurs-distributeurs, annoncée maintes fois et jamais réalisée, nous vous rappelons, monsieur le secrétaire d'Etat, que les receveurs-distributeurs sont, en fait, des receveurs à part entière, qui réclament l'intégration dans ce corps, la reconnaissance de la qualité de comptable et la revalorisation correspondante de leur rémunération.

D'ailleurs, cette réforme s'inscrirait pleinement dans le droit fil du décret du 16 octobre 1979 relatif à l'organisation administrative en milieu rural et à la création de services postaux polyvalents dont la commission des finances s'est fortement félicitée.

La proposition de quelques transformations en recettes de quatrième classe reste peu satisfaisante et n'est qu'un palliatif qui ne peut masquer la nécessité de résoudre rapidement la réforme du corps des receveurs-distributeurs. Nous souhaiterions, en ce domaine, plus de fermeté dans la volonté d'aboutir enfin à la solution de cet épineux problème.

S'agissant du relevé de propositions de 1974, nous avons noté, hélas ! l'abandon de la dernière tranche des réalisations prévues, prescrivant la restructuration du corps des personnels de la distribution et de l'acheminement, en portant notamment l'effectif des agents d'exploitation — les Aex Da — de ce corps à 21 100.

Poursuivant sa réflexion sur le personnel, la commission des finances s'est inquiétée, en matière de mesures catégorielles, de l'absence d'une véritable politique de cadres relative notamment aux personnels administratifs supérieurs des services extérieurs et des services centraux qui constituent pourtant la cheville ouvrière des niveaux administratifs de direction.

Les reclassements intervenus en amont et en aval de ces fonctionnaires de la catégorie A ne peuvent qu'accentuer leur amertume et une certaine démotivation que ne compenseront pas, bien au contraire, des projets ponctuels comme celui de la mobilité dans certains établissements qui nous a semblé n'avoir aucune justification fonctionnelle cohérente.

Pour ce qui concerne les rémunérations, c'est maintenant une tradition de regretter la faiblesse de la prime de résultat d'exploitation. Cette année, en progressant de 2 365 à 2 560 francs, c'est-à-dire de 195 francs, cette prime n'augmente que de 8,2 p. 100. Comme je l'indique dans mon rapport écrit, 1980 ne sera pas une année faste en ce qui concerne cette progression, après 8,4 p. 100 en 1979 et 10,8 p. 100 en 1977.

Il faut dire que les critères de fixation de son montant ne sont guère connus et semblent relever de considérations plus

empiriques que rationnelles. L'indexation sur un salaire à déterminer, réclamée par les organisations syndicales et souhaitée par la commission des finances, paraîtrait plus satisfaisante.

Curieusement, nous avons relevé qu'avec un excédent d'exploitation de 4 456 millions de francs, la prime a progressé de 8,4 p. 100 au titre du budget de 1979 et qu'avec un excédent de 9 250 millions de francs, l'accroissement en 1980 n'est que de 8,2 p. 100 ! La dénomination « résultat d'exploitation » n'est donc pas fondée.

D'ailleurs, il ressort des informations données en séance du conseil supérieur des P. T. T. et des réponses à certaines questions posées en cours d'année par la commission, que des budgets antérieurs se sont avérés, dans leur exécution, meilleurs qu'à leur présentation au cours de la session qui avait précédé l'année à laquelle ils se rapportaient : constatation de suppléments de recettes, diminution de dépenses, endettement réduit.

Ne serait-il pas justifié, dans ces conditions, d'attribuer au personnel une gratification sous forme d'un rappel de prime de résultat d'exploitation ? Je soumets cette proposition à vos réflexions, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous souhaitons évidemment qu'elle ait une suite.

Les moyens de gestion étant, avec les installations, constitués par les effectifs, il est normal de parler des créations d'emplois qui atteignaient 11 251 en 1979 et sont réduites à 5 500 pour 1980.

Ainsi, de la progression à cinq chiffres on passe à quatre chiffres, avec une chute de plus de 50 p. 100 d'une année sur l'autre.

La réduction de l'accroissement est sensible aux télécommunications — de 7 951 créations à 3 466 — mais également pour la poste et les services financiers, avec 1 934 créations contre 3 200 en 1979. Il convient de remarquer que le seul secteur services financiers comporte 215 suppressions d'emplois.

Ce sont certainement là, monsieur le secrétaire d'Etat, des indices qui inquiètent fortement la commission, malgré l'assurance par la presse d'une meilleure productivité, productivité qui nous paraît bien aléatoire, compte tenu de la faiblesse des investissements.

Pourtant, ils sont des milliers, les jeunes qui, reçus à des concours de votre administration, attendent, depuis un an et plus, leur appel à l'activité, et il est peu élégant de lancer une publicité pour le recrutement alors que rien n'est fait pour concrétiser cette publicité, c'est-à-dire pour faire appel aux jeunes reçus et non nommés.

En revanche, nous l'avons noté, les effectifs des agents contractuels sont annuellement augmentés. Pour 1980, il est prévu 202 créations pour un corps, déjà nombreux, de 2 711 emplois au 31 décembre 1979, dont un nombre appréciable de postes rémunérés par référence aux échelles-lettres des traitements de la fonction publique.

N'est-ce pas une raison supplémentaire du malaise que nous percevons au sein de votre département ? Pourtant, le personnel statutaire en fonction, aussi bien à la poste qu'aux télécommunications, reste de qualité.

Il serait souhaitable qu'en cette matière la situation soit enfin normalisée et que soit mise en place une véritable politique du personnel, seule susceptible de faire cesser le mauvais climat actuel.

La commission s'est émue du nombre apparemment important des mouvements de personnel et des préavis de grève. N'y a-t-il pas, en outre, monsieur le secrétaire d'Etat, trop d'instructions disciplinaires qui traduisent un malaise social certain dans votre département ministériel ?

Le nombre de ces affaires, qui se situe chaque année entre 350 et 400 au stade central, doit être toutefois cumulé avec celui des affaires qui entrent dans la compétence régionale. La progression n'est-elle pas inquiétante, même si les agissements répréhensibles — nous le comprenons — ne doivent ni être tolérés ni rester impunis ?

Mais combien d'actes d'indiscipline ou d'indélicatesse résultent du cumul de déceptions professionnelles et de cruels soucis familiaux ?

Malgré l'effort certain entrepris depuis quelques années pour le service social, il est indispensable, monsieur le secrétaire d'Etat, d'amplifier les actions en ce domaine. Toutefois, nous nous interrogeons sur cette politique sociale qui consiste à faire supporter par l'exploitation les avantages sociaux tels que, par exemple, les détachements pour les sociétés de personnel, les congés exceptionnels pour maternité et garde d'enfant, les congés allongés des agents originaires d'outre-mer, etc.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, dans son action journalière, votre département ministériel se doit de mettre au ban tout ce qui peut diviser, tout ce qui est susceptible d'être mal compris, mal interprété.

Cette action pourrait se développer dans une pratique mieux adaptée de la communication et de la concertation conduisant à des règles établies en commun par les différents partenaires et, surtout, au respect rigoureux des règles convenues, toute modification n'intervenant qu'après une nouvelle concertation.

Puis-je me permettre alors d'ajouter quelques mots concernant certaines pratiques structurelles, au niveau de l'administration centrale, qui me paraissent être de nature à accroître le malaise ressenti par l'ensemble des personnels sur des réorganisations qui ne correspondent pas toujours à un souci d'efficacité ? Nous voulons parler des réorganisations successives des services des deux directions générales, qui paraissent, dans certains cas, être motivées par des considérations plus personnelles que fonctionnelles, et, dans d'autres cas, peuvent servir à masquer — je vous prie de m'en excuser, monsieur le secrétaire d'Etat — une certaine inertie d'action.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez donné des garanties aux représentants du personnel quant aux consultations préalables qui présideraient à ces réorganisations et je pense effectivement que la tenue de comités techniques paritaires centraux permettrait de lever certaines ambiguïtés.

Pourriez-vous cependant nous renseigner sur l'éventuel accroissement des prérogatives de la direction générale des télécommunications, qui pourrait absorber d'autres services de communication, et préciser si cette orientation va toujours dans le sens de la sauvegarde du service public ?

Par ailleurs, dans le contexte où se situe la poste, qui doit faire face à des mutations techniques importantes, tout en préservant la qualité de ses prestations et la satisfaction des usagers, la commission des finances s'interroge sur l'opportunité de concentrer certaines tâches administratives au lieu de donner aux exploitations, au contraire, les moyens de mieux cerner leurs activités. Je pense notamment aux conditions de travail et aux études d'ergonomie qui devraient être faites en fonction de l'intérêt de l'exploitation et de l'amélioration de l'environnement pour les agents des services d'exécution.

Je crois, en insistant sur cet aspect peu connu de l'administration, répondre au souci des usagers et du personnel, très attachés à ce grand service public, à son importance sociale et économique.

Peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ferez-vous part de vos vues d'avenir sur votre département ministériel ? Quand donc vont cesser tous ces remue-ménage dont nous ne percevons pas l'utilité ?

Venons-en maintenant à un problème qui préoccupe particulièrement la commission des finances du Sénat.

En 1978, monsieur le secrétaire d'Etat, les sénateurs, les usagers des P. T. T., notamment la presse, et les organisations professionnelles avaient noté avec intérêt — je vous cite — « l'obligation pour les postes et télécommunications de vivre en unité souple de fonctionnement ». Vous ajoutiez même, laissant ainsi entendre que cette pétition de principe ne resterait pas sans lendemain, que « de la qualité des réflexions et propositions que nous serons amenés à faire prochainement dépendra l'avenir du service public de la poste ».

Depuis lors, vos toutes récentes déclarations à la presse, vos commentaires en des lieux et en des circonstances nombreux et divers ne contribuent certes pas à clarifier la situation dans votre département ministériel.

Alors que, de toutes parts, notamment de celle des syndicats des P. T. T. et des milieux professionnels de la presse, s'élèvent des propos pessimistes sur la dégradation lente mais constante du service postal, vous semblez n'avoir d'intérêt soutenu que pour les télécommunications et leurs prolongements télématiques.

Certes, nous sommes curieux de connaître la politique du Gouvernement pour faire face à cette incontestable révolution technologique. Mais la commission des finances et certainement vous tous, mes chers collègues, avec les usagers des P. T. T. et les fonctionnaires de cette administration, nous nous interrogeons sur les conséquences de cette révolution et sur les actions et moyens que vous allez mettre en place, monsieur le secrétaire d'Etat.

La presse, en particulier, est inquiète pour son avenir. Il plane déjà sur elle un déblocage plus accentué des tarifs postaux. La table ronde presse-poste-Parlement remettra ses conclu-

sions dans quelques semaines. Le budget des P. T. T. continuera-t-il à supporter le déficit dû aux tarifs de presse ou bien l'Etat acceptera-t-il de couvrir ce déficit par une inscription budgétaire dans un autre département ministériel ? La commission des finances du Sénat, sans préjuger les conclusions de la table ronde, pense que l'Etat se doit d'aider la presse mais souhaite que le budget des P. T. T. n'en supporte plus la charge.

Mais, par ailleurs, le formidable développement prévisible des terminaux d'abonnés, qui permettront de recevoir des informations par vidéotexte et télécopieur, n'est pas fait pour rassurer la presse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez participé à des colloques sur la télématique. Nous souhaiterions que le Parlement fût le premier informé de la politique qu'envisage le Gouvernement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Il est fâcheux que ni les syndicats, ni le Parlement n'aient été informés de la création d'une direction commerciale et de la télématique au sein de la direction générale des télécommunications.

Que devient le projet de fusion entre les télécommunications et T.D.F. ? C'est, là encore, une interrogation que posent le Parlement, la presse et les usagers de votre grand service.

Le Parlement a appris par la presse que les télécommunications, c'est-à-dire votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, allaient financer un satellite de communications.

Ne conviendrait-il pas d'informer le Parlement de ces projets qui vont bouleverser nos habitudes et, sans doute, avoir des conséquences économiques considérables ?

Nous comprenons l'émotion de la presse, mais aussi celle des industriels et du personnel des P. T. T., face au silence du Gouvernement qui semble vouloir appliquer subrepticement les conclusions du fameux rapport Nora-Minc sur la télématique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis sûr d'être l'interprète de mes collègues sénateurs pour souhaiter très prochainement un large débat au Sénat sur le développement de la télématique et ses conséquences économiques, culturelles, sociales, en un mot humaines. (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe affirmatif.*)

Mes chers collègues, je dois conclure ce long exposé, pourtant très incomplet.

Ce projet de budget pour 1980 n'est pas enthousiasmant. Nous craignons qu'il ne consacre la dégradation du service postal. Mais il est plus inquiétant pour ce qu'il ne dit pas, notamment en matière de télécommunications.

La commission des finances soumet ce projet à l'appréciation du Sénat. Elle espère que les orientations du VIII^e Plan permettront de présenter pour 1981 un projet de budget qui fera une plus large place à la poste et aux services financiers, sans pour autant négliger le développement des télécommunications.

Elle souhaite enfin que vous mettiez tout en œuvre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour maintenir l'unité du grand service public des postes et télécommunications. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget des P. T. T. pour 1980 fait ressortir un taux d'expansion élevé. Ce budget sera, de nouveau, le premier budget civil de l'Etat. En effet, les dépenses du budget annexe atteindront un montant de 90,9 milliards de francs. En y ajoutant les 3 milliards en provenance des sociétés de financement des télécommunications, on aboutit à un total de 93,9 milliards de francs. Ce chiffre traduit clairement le maintien de la priorité accordée aux postes et télécommunications pour 1980.

Les programmes d'équipement représentent un montant de 1,85 milliard de francs pour les services postaux et financiers et de 25,5 milliards pour les télécommunications.

En ce qui concerne le personnel, il y a lieu de noter la création de 5 500 emplois nouveaux : 2 000 aux services postaux et financiers et 3 500 aux télécommunications, soit 38 p. 100 des créations d'emploi du budget général.

Dans son ensemble, le projet de budget fait état d'un accroissement de 14 p. 100 des produits, ce qui conduit à un excédent de 9 250 millions de francs. L'excédent des recettes des télé-

communications atteignant 10 288 millions de francs, il est susceptible de compenser les déficits cumulés de la poste et des services financiers, soit 1 038 millions de francs.

La poste transportera environ 13,8 milliards d'objets, soit une progression de 2,3 p. 100.

Quant aux services financiers, il est prévu que l'avoir moyen annuel des particuliers titulaires d'un compte courant passera à 76,3 milliards de francs.

De même, l'excédent des dépôts sur les retraits a été évalué, pour l'épargne ordinaire, à 14,4 milliards de francs.

Ces perspectives d'évolution conduisent à développer la modernisation de la poste et des services financiers.

Pour ce faire, la poste disposera d'un budget d'équipement de 1 850 millions de francs affecté, pour une part importante, à la modernisation du tri, soit 1 030 millions de francs.

L'équipement des centres nouveaux nécessitera, en 1980, l'acquisition d'un important matériel, notamment quatre machines automatiques à trier les lettres, trois machines de tri des lettres et des paquets, 1 000 positions d'indexation, dont 700 seront installées dans les bureaux de poste.

En dehors de cette modernisation, 165 millions de francs seront affectés à la modernisation des centres financiers — 100 distributeurs automatiques de billets de banque seront mis en place et 115 terminaux seront mis en service dans les bureaux de poste des régions de Nantes et de Strasbourg ; permettant d'effectuer très rapidement les opérations.

Le maintien de la présence postale en milieu rural demeure une des priorités de l'administration.

Cent mille boîtes Cidex supplémentaires seront installées. Mais notons que tous les bureaux de poste seront maintenus en milieu rural ; ils assureront des prestations pour d'autres services publics — budget, intérieur, agriculture, affaires culturelles, environnement, transports. Il en est de même pour la sécurité sociale et les redevances radio et télévision. Enfin, actuellement, 2 700 bureaux diffusent les offres d'emploi sur pratiquement tout le territoire. Toutes ces prestations, en servant le public rural, contribueront à supporter les charges de bureaux parfois « surdimensionnés » en milieu rural.

Il sera sans doute utile de réserver une place privilégiée aux receveurs-distributeurs, dont la palette de responsabilités sera accrue grâce à une certaine polyvalence administrative.

Enfin, face à la croissance continue des actes de violence dont les établissements postaux et leur personnel sont de plus en plus souvent victimes, l'action menée jusqu'à présent sera amplifiée. Une dotation d'investissement sera affectée à l'achat de véhicules blindés, à la couverture radio de nouveaux circuits de transport de fonds et valeurs et à la protection dans les bureaux de poste. Enfin, un prototype de guichet automatique pour les opérations financières sera mis au point.

Au plan des personnels, 2 000 emplois nouveaux sont prévus au budget. Il s'agit là d'une croissance de 0,67 p. 100 alors que celle du trafic est de 2,3 p. 100. Il faudra donc améliorer, en 1980, l'effort de productivité.

Je voudrais revenir sur le déficit de la poste. Celui-ci est dû, principalement, à l'existence des tarifs préférentiels de la presse.

Le personnel postier, dans son ensemble, est conscient de cette situation, qu'il juge préoccupante.

Dans la mesure où ces tarifs sont justifiés — et ils le sont — un simple jeu d'écritures prévoyant un transfert du budget général au budget annexe mettrait un terme à ce déficit et, partant, serait de nature à « revivifier », chez les cadres, à tous les échelons, l'esprit de corps traditionnel et à leur redonner l'enthousiasme qui leur fait parfois défaut en ces temps considérés, par eux, comme angoissants.

Avant de procéder à l'examen des dispositions budgétaires relatives aux télécommunications, il nous paraît indispensable de résumer le programme d'action prioritaire n° 4 du VII^e Plan. Ce programme est extrêmement important puisqu'il concerne un volume de crédits de programme de 120 milliards de francs représentant plus de la moitié des actions prioritaires totales — vous en trouverez le résumé dans mon rapport écrit. Il est important de vérifier si le budget qui nous est présenté est conforme à ce plan et si les engagements des années précédentes ont été tenus.

Eh bien, le présent projet de budget ainsi que les budgets antérieurs respectent largement le programme d'action prioritaire. C'est ainsi que l'accroissement annuel du parc de lignes

principales en service aura doublé entre 1975 et 1978. Cela représente, sur les trois dernières années, une augmentation nette de plus de 5 millions de lignes. De plus, le projet de budget pour 1980 prévoit que le parc d'abonnés, qui atteignait 10 millions à la fin de 1977, dépassera 13 600 000 à la fin de 1979 et excédera 15 600 000 à la fin de 1980. L'année 1979 sera celle de l'automatisation intégrale. Celle-ci est même réalisée pour la France métropolitaine depuis quatre jours.

Parallèlement, la qualité du service, tant du point de vue de l'écoulement du trafic que de la qualité des lignes d'abonnés sera nettement améliorée puisque l'indice global de qualité atteindra 79 à la fin de 1979 et dépassera 83 à la fin de 1980.

Pour faciliter l'accès au « téléphone pour tous », 24 000 cabines seront mises en place en 1980, ce qui correspond largement aux prévisions du Plan.

Enfin, en milieu rural, 240 000 lignes rurales isolées seront construites, contre 70 000 en 1975, soit 3,4 fois plus.

Le programme du réseau international, national et régional absorbe environ 3 500 millions de francs ; il permettra d'améliorer encore l'écoulement du trafic et donc la qualité du service.

Le programme de distribution se réfère à 3 000 000 d'équipements d'abonnés, dont 700 000 au titre de renouvellement du parc. Le programme de téléinformatique et de réseaux spécialisés s'élève à 180 millions de francs. Enfin, un milliard de francs est consacré au programme de recherche et développement.

L'année 1980 sera l'année clé de l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français. Il ne sera plus créé, en principe, de nouveaux centraux électromécaniques ; on procédera seulement à des extensions de réseaux existants.

Les télécommunications cherchent également à mettre à la disposition de leurs usagers divers services nouveaux. C'est notamment le cas de la téléinformatique, de Transpac, qui, mis en service en 1979, pourra satisfaire les besoins des gros usagers, mais aussi des petites et moyennes entreprises, et cela à un tarif ne dépendant pas de la distance.

Le service Eurosignal dessert actuellement la moitié est de la France ; il sera étendu à l'ensemble du territoire en 1980.

Les réseaux de radiotéléphone automatique dépasseront 4 000 abonnés. Une trentaine de télécentres de visio-conférence sont ouverts et vont se développer. Enfin, le service de télécopie à travers la ligne d'abonné — Téléfax — est déjà en service.

L'un des programmes d'action prioritaire a pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées. Le téléphone est l'élément essentiel pour rompre leur isolement.

Deux mesures ont été prises. L'une, d'ordre réglementaire, donne une priorité de très haut niveau aux demandes d'abonnement téléphonique des personnes de plus de quatre-vingts ans ; plus de 85 000 demandes avaient été satisfaites au 1^{er} novembre. Une priorité de haut niveau est donnée aux personnes ou couples dont l'un des conjoints a plus de soixante-cinq ans ; 320 000 demandes de ce type avaient été satisfaites le 1^{er} septembre dernier.

La seconde mesure est d'ordre tarifaire et intéresse les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans attributaires du fonds national de solidarité. Celles-ci sont exonérées du paiement de la taxe de raccordement de 700 francs ou de la taxe de transfert ; plus de 125 000 demandes ont été satisfaites à ce jour.

Enfin, un réseau de télé-alarme est à l'étude, qui permettra, par simple pression sur un bouton, de prévenir un centre de veille permanent. La mise en place du réseau est à l'essai dans quatre départements témoins.

En matière de tarification, il est souvent fait état, quelquefois d'une façon tendancieuse, de différences très sensibles existant entre les tarifs pratiqués en France et ceux qui sont en usage dans les pays européens. Vous trouverez dans mon rapport écrit des renseignements à ce sujet.

Quant à la taxation des communications au compteur, elle donne lieu à certaines réclamations.

Il ne faut pas se dissimuler que toute solution globale ne pourra être mise en service que progressivement et que son coût sera élevé pour l'administration et, par voie de conséquence, pour l'abonné intéressé. Soulignons d'ailleurs que, à la fin de 1979, les centraux électroniques qui pourront fournir une liste de communications taxées à la durée sont rares dans le réseau parisien ; encore ne peuvent-ils le faire qu'en faveur d'une certaine fraction des abonnés, 10 p. 100 environ.

Ce problème ne peut pas être résolu immédiatement pour l'ensemble des abonnés. Il est vrai que, à l'exception des Etats-Unis et du Canada — qui ont réalisé cette facturation pour des besoins autres que ceux des abonnés — aucun pays européen n'a institué une facturation détaillée.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur l'emploi dans l'industrie spécialisée.

L'industrie française des télécommunications a employé, en 1977, environ 900 000 personnes, pour un chiffre d'affaires de 15 milliards de francs. Ces chiffres ne prenaient en compte ni les installateurs privés — environ 15 000 personnes et 2 milliards de chiffre d'affaires — ni les entreprises de travaux publics et d'installation des lignes d'abonnés. Mais, il convient de le souligner, cette situation correspondait à une certaine technologie, qui a subi une profonde inflexion. La mutation vers une technologie électronique, par ailleurs inéluctable au double plan national et international, conduit les entreprises à un redéploiement des effectifs et à une reconversion de l'appareil de production, notamment dans le secteur de la commutation. Les industriels estiment à plusieurs milliers les emplois que cette reconversion est susceptible de supprimer, sur des effectifs que le développement rapide des commandes de télécommunications avait permis de porter à un niveau particulièrement élevé.

Il convient toutefois d'observer que la technologie électronique, outre qu'elle rend possible l'ouverture vers le développement de nouveaux services télématiques générateurs d'emplois, facilite à l'industrie la conquête de marchés extérieurs jusque-là occupés, dans les technologies traditionnelles, par leurs concurrents étrangers. Sur ce dernier point, l'industrie française commence une percée qui a déjà permis de porter à 18 p. 100, contre 13 p. 100 en 1973 sur un niveau considérablement inférieur, le pourcentage de son chiffre d'affaires à l'exportation. Elle s'est fixé pour objectif d'amener ce pourcentage à 30 p. 100 au début de la prochaine décennie, ce qui se traduirait par une activité supplémentaire pour plusieurs milliers de personnes.

Par ailleurs, les trois principales séries d'actions développées actuellement par les télécommunications dans le domaine de la télématique — poste à clavier, télécopie, annuaire électronique — pourraient occuper progressivement, elles aussi, plusieurs milliers de personnes au début des années 80. De plus, le marché privé devrait connaître, avec l'apparition des techniques électroniques, un développement plus rapide que par le passé. L'administration mène, dans ce domaine, une politique commerciale dynamique et étudie des mesures tarifaires susceptibles d'inciter les entreprises à s'équiper en centraux privés électroniques, ce qui améliorerait le plan de charge de l'industrie.

D'un autre point de vue, l'administration prend déjà un certain nombre de mesures de son ressort pour aider les entreprises de télécommunications à résoudre une partie des problèmes qui leur incombent. Dans le cadre des choix industriels qu'elle est amenée à faire, elle donne la priorité, à prix et qualité comparables, aux solutions permettant de faciliter les reconversions.

Il est indéniable, malgré tout, que des problèmes de conversion se posent à certains industriels, sans qu'il soit possible de les attribuer, en fin de compte, soit à la mutation technologique, soit à leur propre gestion. Mais, compte tenu des divers éléments qui viennent d'être évoqués, il semble que les entreprises diversifiées, capables d'innovation et orientées vers l'exportation, sont en mesure de trouver des solutions à leurs problèmes d'adaptation, leurs diminutions d'emploi pouvant rester dans la limite des départs normaux et des changements volontaires d'activité ou d'entreprise.

Il serait néanmoins souhaitable que les redéploiements à envisager fassent l'objet d'une répartition géographique.

L'industrie du téléphone, qui était localisée autrefois globalement dans la seule région parisienne, s'est développée, par la volonté de trois Présidents de la République successifs, en Bretagne, considérée comme privilégiée en électronique, et, pour une certaine part, dans le nord de la France ; ces orientations doivent être maintenues. Il convient de faire en sorte que l'existence des emplois des laboratoires de recherche, publics et privés, en province soit strictement respectée ; que la transformation des usines existant actuellement en province soit effectuée en temps voulu afin de maintenir dans toute la mesure possible le niveau de l'emploi, fût-ce au prix de reconversions ; que de nouvelles techniques électroniques de pointe, voisines des télécommunications, soient recherchées, afin de les confier, de préférence, aux usines actuelles, dans la limite du maintien des emplois.

Il nous paraît important, monsieur le secrétaire d'Etat aux P. T. T., que vous fournissiez pour la commutation, comme d'ailleurs pour les autres branches de l'industrie des télécommunications, les perspectives d'emplois pour les prochaines années, par société et par localisation géographique.

En résumé, les prévisions du VII^e Plan seront largement réalisées puisqu'il est prévu de dépasser notablement les 15 600 000 abonnés à la fin de 1980 grâce à une politique d'économie sur le matériel de raccordement des abonnés, en particulier par le développement des câbles enterrés. Si cette politique réjouit les écologistes, il n'en sera pas de même pour les fabricants de poteaux, que la matière en soit le bois ou le métal !

La commission des affaires économiques a estimé qu'il fallait, dès à présent, prendre des mesures énergiques afin que l'emploi soit préservé dans l'industrie des télécommunications.

Elle m'a chargé de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, les mesures que vous comptez prendre pour préserver l'industrie électronique qui apporte une contribution primordiale au développement de certaines de nos régions.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de budget des postes et télécommunications pour 1980. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. L'excellent rapport de M. Perrein, dont la compétence est unanimement reconnue non seulement au sein de la commission mais également par le Sénat tout entier, me permettra de faire une très brève intervention.

D'abord, je tiens à m'associer publiquement à ce qu'a dit notre rapporteur en ce qui concerne la sécurité des employés qui doit être assurée dans les bureaux de poste. Il s'agit vraiment d'une urgente nécessité. Nous ne pouvons pas laisser s'instaurer un climat d'insécurité et même de danger permanent à l'égard des postiers dans l'accomplissement de leurs tâches.

Devant la commission, M. Tournan a souhaité — et je m'associe à ses propos — que le développement des télécommunications n'ait pas pour conséquence de faire oublier le rôle essentiel de la poste. Nous ne devons jamais oublier que les services français de la poste ont été, depuis très longtemps, dans le monde entier, considérés comme exemplaires. Tout ce qui pourrait porter préjudice à la poste serait, à mon avis, déplorable et navrant.

On nous a promis, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous pourrions disposer rapidement de notes détaillées sur le téléphone. Nous les attendons encore. La plupart de mes collègues — en tout cas, moi — sommes véritablement submergés de protestations dont le nombre se multiplie et, ce qui est grave, c'est que les erreurs sur les relevés sont de plus en plus fréquentes et les réclamations de plus en plus justifiées.

Je vous citerai, parmi d'innombrables cas, celui de deux personnes — elles n'habitent pas la même commune — qui ont quitté leur domicile pendant trois mois et fermé leur porte à clé. Elles ont reçu, pour cette période, une note de frais de téléphone deux fois supérieure environ à celle qu'elles avaient l'habitude de payer quand elles étaient chez elles. Elles ont pu prouver qu'elles étaient absentes. Les services l'ont d'ailleurs honnêtement reconnu, mais cela ne peut pas durer, je vous le dis franchement, monsieur le secrétaire d'Etat. Si l'informatique consiste à porter préjudice aux abonnés, cela prouve que nous n'avons pas su maîtriser cette réforme ou qu'elle a été appliquée dans la hâte. De toute façon, il faut que, dans les plus brefs délais, les abonnés soient en mesure d'exercer un contrôle rigoureux sur les relevés qui leur sont envoyés.

Je voudrais revenir sur les propos, d'ailleurs excellents, de mes collègues concernant l'ignorance, dans laquelle a été tenu le Parlement, des problèmes relatifs à la télématique et aux projets d'avenir dans le domaine des télécommunications. Un débat s'impose prochainement sur ce sujet et je suis même persuadé qu'il aurait déjà dû avoir lieu, je le dis loyalement.

En ce qui me concerne, je parlerai d'autant moins longuement de cette question qu'une expérience se poursuit dans mon département et qu'il me paraîtrait incorrect, vis-à-vis du Sénat, que je traite d'un tel problème.

Mais, ayant été un de vos prédécesseurs au ministère des P.T.T., où l'on respecte heureusement les traditions, je dois néanmoins vous faire part de ma profonde surprise. Il est de tradition, en effet, que le parlementaire qui a été ministre des P.T.T. soit, au moins, le premier prévenu de ce qui va se passer dans son département. Tel n'a pas été le cas et je tiens à le souligner.

J'espère qu'une pareille erreur ne se reproduira jamais. Fort heureusement, nous avons eu, depuis lors, l'occasion de nous entretenir de ces problèmes et j'ai pu constater votre compréhension et le désir que vous aviez de réparer certaines erreurs qui avaient été commises.

Vous partagez mon point de vue et je vous en remercie. Je compte sur vous pour que toutes les précautions soient prises afin d'éviter de nouvelles surprises. A mon avis, la meilleure façon d'y parvenir, c'est d'instaurer une collaboration constante entre le Parlement et votre ministère, comme l'a demandé mon ami M. Perrein et, sur ce point, je m'associe entièrement à son souhait. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-sept minutes ;

Groupe socialiste : vingt-sept minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : vingt-trois minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : vingt-trois minutes ;

Groupe communiste : vingt minutes.

Mes chers collègues, pour des raisons impératives, la présidence a dû modifier quelque peu l'ordre des intervenants. Je voudrais donc remercier MM. Minvielle, Lefort et Ferrant d'avoir bien voulu y consentir.

La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'associe aux remerciements que M. le président Boyer-Andrivet vient d'adresser aux divers orateurs qui ont consenti à prendre la parole après moi. Il s'agit, en effet, d'un cas de force majeure. D'une part je suis appelé à le remplacer au fauteuil de la présidence dans une demi-heure. D'autre part, je préside en tout état de cause la séance de cet après-midi.

Il n'en reste pas moins que leur geste est à la fois amical et courtois, je tenais à le souligner.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crois pouvoir dire que votre nom restera dans l'histoire postale de la France comme celui du ministre qui, après avoir déployé un effort considérable, d'ailleurs de mieux en mieux reconnu, pour donner le téléphone à tous les Français aura été le grand artisan de la modernisation.

C'est sur les conséquences de cette modernisation et sur trois d'entre elles en particulier que je voudrais me permettre de vous poser quelques brèves questions.

Je vous entendais dire, l'autre jour, que 200 millions de plis étaient déjà traités en moyenne chaque mois de façon entièrement automatique et que cela représentait plus du quart — 27 p. 100 — du courrier mécanisable. Voilà qui fait mon admiration et qui m'amène cependant à vous poser trois interrogations.

La première porte sur le personnel. Je sais bien que si un ministre ne doit jamais, dans une opération de modernisation, oublier le personnel, ce ne sera certainement pas votre cas, car j'ai eu maintes fois et même quotidiennement l'occasion d'apprécier votre esprit social. D'ailleurs, je crois que rares sont les ministres des postes qui ont mis à la disposition de leur personnel autant d'équipements sociaux que vous-même.

Toutefois, lorsque je visite ces nouveaux centres, je me demande parfois s'ils ne sont pas de taille excessive. Il m'arrive de m'interroger sur leur dimension humaine. Je sais qu'il faut les rentabiliser, et cela de plus en plus. Mais on peut aussi se demander si ces centres ne devraient pas conserver une taille plus humaine où la qualité des relations sociales serait préservée.

M. Marcel Fortier. Très bien !

M. Maurice Schumann. Je me pose le problème. Je suis cependant, je dois le dire, hors d'état de le résoudre, mais je l'évoque, encouragé en cela par la lecture des rapports écrits de mes amis Perrein et Marzin et par l'audition de leurs rapports oraux.

En effet, le projet de budget pour 1980 — ils l'ont souligné l'un et l'autre — s'il marque la fin d'un programme d'action prioritaire, ne marque pas la fin du plan d'automatisation du tri. Cette première observation n'a pour objet que de vous demander de faire en sorte que les budgets suivants prévoient les moyens nécessaires pour terminer l'action entreprise afin que les sommes investies à ce jour ne le soient pas en pure perte, mais qu'il soit tenu compte aussi, dans toute la mesure du possible, de cette nécessité de maintenir, partout où cela est possible, la taille humaine qui est, sans doute, l'une des conditions essentielles de l'avenir de notre service postal.

J'en viens maintenant à ma deuxième remarque sur les conséquences de la modernisation. Je voudrais constater, après mon ami le président Bonnefous, que le transfert des services dans de nouveaux locaux et l'adoption de nouvelles techniques d'exploitation ont eu pour résultat de perturber très sérieusement l'écoulement du trafic. Vous nous répondrez sans doute, et vous aurez raison, que ces perturbations sont dans une large mesure inévitables, qu'en tout état de cause elles sont passagères et qu'elles ne doivent pas remettre en cause une action d'ensemble qui a pour objet de donner au service du courrier une qualité de haut niveau. Tout cela est rigoureusement vrai, mais tout cela m'amène aussi à poser une autre question très précise.

On fait courir le bruit — je veux croire qu'il ne s'agit que d'un bruit — que la poste veut abandonner la distribution du courrier le lendemain du jour du dépôt. Bien entendu, si tel était le cas, il s'ensuivrait de graves perturbations dans le fonctionnement des entreprises. Cela aurait un effet sur l'emploi — toute conséquence sur le niveau de l'emploi doit être aujourd'hui prévue, calculée et évitée — et — vous qui avez été député du département du Nord tout comme moi qui suis sénateur de ce même département, vous le savez — un effet particulièrement nocif sur les entreprises de vente par correspondance. Il en est de fort importantes dans notre région qui sont tributaires du bon fonctionnement des postes.

Je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de confirmer que, pour vous comme pour nous, la rapidité est avec la régularité dans l'acheminement du courrier un des éléments essentiels du développement de votre administration, comme un des éléments essentiels du développement de l'activité des entreprises.

Ma troisième et dernière question qui, elle aussi, découle d'une modernisation constatée, acceptée et louée porte sur l'automatisation des bureaux de poste.

Je dois avouer, peut-être parce que j'ai été ministre de la recherche, mais je n'ai ni le passé, ni la qualification technologique de M. Marzin, que je ressens un certain sentiment de fierté lorsque je lis dans la presse le récit de l'inauguration des équipements les plus modernes ou lorsque je les visite avec vous.

Je pense non seulement aux terminaux financiers, aux distributeurs de billets, mais aussi aux guichets d'affranchissement postal automatique — vous remarquerez que je ne parle pas des G.A.P.A. car je partage avec le Sénat une certaine horreur des sigles — aux libres services d'affranchissement — je ne parle pas des L.S.A. — et, enfin, aux libres services financiers — je ne parle pas non plus de L.S.F.

Mais, je voudrais élever quelque peu le débat. J'ai participé comme de très nombreux parlementaires au récent colloque sur l'informatique et la bureautique qui a été inauguré par plusieurs membres du Gouvernement, en particulier vous-même et le ministre de l'industrie, et brillamment conclu par M. le Président de la République. Installé dans une grande salle parisienne, je vous ai vu — vous vous trouviez à Genève où était inauguré un grand salon — développer les thèmes passionnants de la bureautique.

Oui ! Nous entrons dans l'ère de la bureautique. Je me pose avec le président Bonnefous la question de savoir si l'introduction de toutes ces machines, j'emploie à dessein un langage de profane, ne risque pas de réduire la qualité du contact entre les usagers et les agents des bureaux de poste, qui a été l'un des éléments essentiels de la popularité de votre administration. La préservation de ce trait essentiel dans le paysage français est d'autant plus importante qu'au fur et à mesure que les années passent, beaucoup de ce qui confèrait un caractère distinctif à nos communes, à nos villages et même à nos quartiers

tend à disparaître. Oui ces établissements ont été depuis longtemps, depuis toujours, l'un des points de contact les plus humains entre l'administration et le public. Il me paraît extrêmement important qu'ils le demeurent.

Telle était, monsieur le secrétaire d'Etat, ma troisième et dernière question découlant de la modernisation et de l'automatisation — question qui ne comporte, d'ailleurs, aucune critique à l'égard du progrès car, si j'ose m'exprimer ainsi, rien n'est plus vain que de critiquer le progrès — et que je voulais vous soumettre ainsi qu'à l'attention du Sénat.

Un dernier mot, si vous le voulez bien, sur les télécommunications puisque, comme ministre de la recherche, j'ai eu l'occasion de m'attacher à ce problème et de le traiter en particulier — M. Marzin ne l'a pas oublié — avec la très haute administration et le centre national des études et télécommunications dont il assumait la direction avec tant d'autorité. Comme M. le président Bonnefous et comme les rapporteurs, je souhaite qu'un grand débat s'instaure, mais, je vous le dis tout de suite, à aucun titre je ne l'aborderai dans un esprit critique.

Je crois que le redéploiement industriel de la France est essentiel et que le rôle joué par les industries des télécommunications — M. Marzin l'a souligné — dans ce redéploiement est tout à fait fondamental et irréversible.

Dans cet avenir-là, pas plus que dans aucun autre, nous ne devons entrer à reculons. Il faut explorer toutes les voies ouvertes par la technique, qu'il s'agisse des techniques électroniques de commutation, de la technique subélectronique, de la technique spatiale, de la technique proprement électronique — la technique temporelle pour laquelle vous avez tant fait, mon cher collègue — qu'il s'agisse de la généralisation des transmissions numériques ou encore — mais oui ! — des télécommunications par satellite ou par fibres optiques.

Grâce à votre action exemplaire, nous avons, dans une large mesure, rattrapé notre retard en matière d'équipement téléphonique. Si nous pouvons prendre, ou garder, une position privilégiée dans le domaine des télécommunications au cours des dix prochaines années, nous avons, bien entendu, le devoir de le faire.

Mais, là encore, je voudrais que nous apprécions tous les aspects du problème. Je voudrais que nous nous préoccupions de cette grande question qui n'est pas seulement philosophique, mais aussi politique et qui ne saurait être éludée : faire en sorte que les nouvelles techniques qui sont fondées — vous l'avez dit vous-même — sur un dialogue direct entre l'utilisateur et l'ordinateur — oui, je dis bien entre l'utilisateur et l'ordinateur — n'entravent pas l'essor d'une société de liberté. Et si je ne craignais pas d'employer un langage un peu trop philosophique, je dirais : il est souhaitable de faire en sorte que le développement des communications n'entrave pas le maintien de la communication.

M. Louis Perrein, rapporteur spécial. Très bien !

M. Maurice Schumann. Oui, voilà ce qui me semble fondamental, monsieur le ministre. Mais, ces questions, je vous les pose avec une entière confiance en votre personne parce que je vous connais en tant que chercheur, en tant que savant, en tant qu'homme public. Les questions que je me suis permis d'articuler à cette tribune sont celles-là mêmes, je le sais, que vous vous posez à vous-même. C'est pourquoi j'attends votre réponse, non seulement avec espoir, mais avec confiance. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P., du C. N. I. P. et de l'U. R. E. I.*)

(**M. Maurice Schumann remplace M. Jacques Boyer-Andrivet au fauteuil de la présidence.**)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Minvielle.

M. Gérard Minvielle. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment où notre assemblée examine un budget qui se trouve être le premier budget civil de l'Etat, je veux me faire l'écho à cette tribune, au nom du groupe socialiste, du profond malaise qui règne parmi les personnels de tous grades et de tous services de votre administration. Cette situation nous paraît être de plus en plus préoccupante pour le bon fonctionnement de cette grande entreprise que sont les P.T.T.

Précisons à ce propos — et cela est très significatif — que les organisations syndicales représentatives s'accordent à l'unanimité pour constater une sérieuse dégradation du climat, les plus modérées d'entre elles, en même temps que les plus troublées et les plus incisives, faisant retentir un cri d'alarme extrêmement inquiétant.

Cela m'amène, à mon tour, à beaucoup d'inquiétude au sujet de l'aggravation non contestable de cette situation, obligés que nous sommes de nous interroger sur les raisons de cette crispation des personnels et sur la multiplicité des arrêts de travail qui en sont la conséquence.

Pour ce qui me concerne, j'indiquerai plusieurs éléments qui me semblent essentiels pour expliquer ce climat social détérioré.

Tout d'abord, bien qu'une défaillance certaine soit souvent constatée et regrettée de toutes parts dans le fonctionnement du service public des P.T.T., diminuant sensiblement la qualité des prestations faute d'effectifs et de crédits de fonctionnement suffisants, les perspectives de votre projet de budget en ce domaine, connues dès le mois de septembre, ont jeté le désarroi parmi les personnels.

Le fait, notamment, que le nombre de créations d'emplois soit en diminution de 5 750 unités par rapport au précédent budget a été, n'en doutez pas, enregistré par eux comme une marque désobligeante, voire — excusez le mot — méprisante du pouvoir à l'égard des difficultés croissantes qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle quotidienne.

En outre, lorsque vous déclarez publiquement à leurs représentants, dans le cadre du conseil supérieur des P.T.T. ou à la tribune de l'Assemblée nationale, que les 4 700 emplois de titulaires supplémentaires prévus dans votre budget permettront un fonctionnement satisfaisant des services et l'amélioration de leurs conditions de travail, vous ne pouvez pas les convaincre et vous ne faites, en l'occurrence, que les irriter, les révolter ou, plus grave encore, les décourager.

Soyez convaincu, monsieur le secrétaire d'Etat, que, lorsque l'on connaît les conditions difficiles du fonctionnement actuel de vos services, on ne peut partager, et encore moins comprendre, votre optimisme.

Soyez persuadé, si vous ne l'êtes déjà, que l'insuffisance en moyens humains est l'une des causes profondes du malaise qui règne aux P.T.T. et qu'elle restera une source permanente de conflits dont le Gouvernement portera seul la responsabilité s'il persiste à ne point vouloir y porter remède.

Voilà un an, monsieur le secrétaire d'Etat, vous aviez promis de façon très affirmative aux travailleurs des P.T.T. l'amélioration de leur situation, celle-ci ayant été d'ailleurs préalablement examinée avec leurs organisations professionnelles au cours d'une sérieuse et longue discussion. Vous déclariez vouloir présenter un ensemble de mesures destinées à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ne parliez-vous pas de « définir un véritable plan social », « d'épousseter la grille des catégories professionnelles » et « d'aboutir dans des délais très courts » ?

Toutes choses qui ont, certes, étonné, compte tenu de la politique sociale actuelle du Gouvernement, mais qui ont tout de même intéressé les personnels. L'ambition était grande, les idées généreuses et les travailleurs vous ont fait confiance.

Or, aujourd'hui — je me permets de vous poser la question — où en êtes-vous ? Votre budget ne comporte aucune mesure nouvelle découlant de ces discussions. Qu'en est-il exactement ?

La vérité, monsieur le secrétaire d'Etat, est toute simple : c'est que les agents des P.T.T. ont été l'objet d'une véritable mystification.

Le plan social ? Il n'existe pas ! Il n'a jamais existé. En revanche, vos responsables administratifs ont tenté, de façon insidieuse, de remettre en cause des droits et garanties essentiels en matière de recrutement, de mutation et de promotion sociale auxquels les personnels sont profondément attachés.

Quant à l'aspect social, vos personnels sont dorénavant sceptiques sur la sincérité ou l'efficacité de votre démarche lorsqu'ils constatent avec amertume que l'enveloppe budgétaire réservée aux mesures catégorielles et indemnitaires pour l'année 1980 sera en diminution de 40 p. 100 sur l'année précédente.

Nul doute que, là aussi, la déception est grande.

Comment, désormais, leur sera-t-il possible d'accorder le moindre crédit à vos promesses, même si, au moment où vous les faites, vous paraissez sincère — et vous l'êtes très certainement.

Je ne veux pas, monsieur le secrétaire d'Etat, mettre en cause votre bonne volonté, encore moins votre honnêteté, mais

il faut bien admettre que vous ne possédez pas les moyens de votre ambition et, en définitive, que vous subissez plus que vous ne décidez vous-même. Alors gardez-vous de trop promettre et, surtout, de donner par trop des raisons d'illusion à ceux qui seraient déçus dans un avenir trop proche !

Enfin — et vous le savez bien — les personnels des P. T. T. dont vous vous plaisez, en toute occasion et à juste titre, à dire le dévouement, le courage et le sens du service public — vérité que je reconnais, certes, profondément — sont eux-mêmes très attachés à l'unité de leur entreprise et à la complémentarité de ses branches.

Lorsque vous déclarez publiquement, comme vous l'avez fait récemment dans un entretien avec le journal *Le Matin*, qu'il n'est pas question de séparer la poste et les télécommunications et que, s'il le faut, vous vous battez sur ce terrain aux côtés des syndicats, ils comprennent ce langage, ils vous en remercient et ils l'acceptent.

Mais lorsque, parallèlement et sans consultation aucune avec les organisations syndicales, vous prenez décision, d'une part, de restructurer la direction générale des télécommunications en allant vers un déséquilibre des branches d'exploitation et, d'autre part, de nommer à l'un des plus hauts postes de responsabilité un homme n'appartenant pas aux P. T. T., ils ne comprennent plus et ils n'acceptent pas. Croyez-le bien, les personnels s'émeuvent beaucoup de ces modifications et ils s'inquiètent vivement des conséquences qui pourraient en découler.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on considère les quelques aspects que j'ai succinctement analysés, n'est-il pas fort compréhensible que les personnels y soient extrêmement sensibilisés et qu'ils se mobilisent pour leur bonne cause ?

Comment voulez-vous que, face à des promesses non tenues, à des tentations de remise en cause de droits acquis, à une aggravation de leurs conditions de travail et à des décisions qu'ils jugent provocatrices, ils ne soient pas enclins à se révolter contre le mépris, la désinvolture et l'agressivité dont on semble vouloir faire preuve à leur égard ?

Je tiens, à cet instant de mon intervention, à affirmer solennellement, après mes collègues de l'Assemblée nationale et au nom du parti socialiste, que nous nous déclarons solidaires de l'action engagée par les travailleurs des P. T. T. pour la préservation de leur dignité car elle est aussi celle de la sauvegarde des intérêts fondamentaux du service public.

Le projet de budget que vous nous présentez pour la quatrième année consécutive, monsieur le secrétaire d'Etat, sera bien le plus mauvais car il est celui des engagements non tenus, des désillusions, des déceptions et il s'avérera lourd de conséquences pour les personnels et les usagers.

En ce qui concerne la poste, service indispensable à la vie économique, sociale et culturelle du pays, vous aviez ambitionné de la moderniser, de l'adapter et de la renforcer dans ses missions et dans ses moyens en associant étroitement les personnels à l'étude et à la définition d'un plan dit de redressement.

Si, d'un côté, les usagers continuent de grogner et de se plaindre du mauvais fonctionnement de la poste et de la détérioration de la qualité des prestations services, il faut bien avouer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en contrepartie vous vous montrez d'une rare discrétion sur la réflexion que vous avez engagée, sur l'état de vos travaux et sur les orientations qu'entend prendre le Gouvernement.

Aurait-on peur de consulter les organisations syndicales et d'informer l'opinion publique sur ce fameux plan, lequel, selon une presse bien informée — on ne sait par qui — consacrerait les mauvaises performances actuelles par l'abandon des objectifs de rapidité, la suppression de la distribution du courrier l'après-midi, la stagnation des effectifs et la privatisation de certaines activités ?

Alors que la restauration et la modernisation du service postal nécessiteraient d'importants crédits de fonctionnement et d'investissements, on laisse, au nom d'une politique d'indifférence coupable et de choix néfastes, végéter et pourrir une situation qu'il sera ensuite bien difficile de rétablir.

Faut-il que je précise ? Ce sera une simple énumération : les matériels et les locaux ne sont depuis de nombreuses années ni entretenus ni remplacés ; les fournitures les plus élémentaires manquent dans de nombreux bureaux ; même les heures de nettoyage des locaux ne suffiront plus à l'entretien courant de balayage et d'époussetage ; le relevage des boîtes aux lettres ne tient plus compte des contraintes de l'acheminement, faute de crédits ; de même, vous n'avez plus les moyens d'assurer une desserte correcte des boîtes Cidex, dont le système est déjà

l'exemple même d'un service réduit à la clientèle rurale ; l'accueil du public aux guichets est, lui aussi, compromis par une absence de moyens en personnel.

Le personnel est confronté au redoutable problème de l'adaptation à des formes nouvelles d'exploitation sans que vous ayez pu mettre en place une formation professionnelle efficace ; qu'en est-il de vos projets de formation continue à tous les niveaux de la hiérarchie ?

Ajouterai-je l'ambiguïté d'une politique commerciale qui ignore la finalité du service public ?

Dès lors, des tournées de distribution continueront à ne pas être assurées, des positions de travail aux guichets ne seront pas tenues, des agents en congé de maladie ne seront pas remplacés, les retards dans l'acheminement du courrier persisteront, les bureaux de poste, à l'heure des terminaux et des télécopieurs, resteront exigus et vétustes, la sécurité sera mal assurée et la présence postale en zone urbaine sera encore insuffisante.

Ainsi, derrière l'argument d'optimisation des moyens, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est tout le service public qui est remis en cause et le monopole de la poste, auquel vous vous déclarez fondamentalement attaché, subira de nouveaux assauts ; notamment les officines de distribution parallèle du courrier continueront à fleurir toujours plus nombreuses...

La poste restera donc, en 1980, le parent pauvre. Bien qu'elle soit mal portante, on lui promet cependant, du côté du pouvoir, de beaux jours devant elle, tout en lui refusant les remèdes nécessaires !

Aussi, personne ne sait aujourd'hui, mais peut-être nous le direz-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, si la poste deviendra un jour ce qu'elle doit, ce qu'elle mérite d'être, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, au regard des missions qui sont les siennes.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. Gérard Minvielle. Pour ce qui touche au secteur des télécommunications, il faut noter, une nouvelle fois, une forte diminution en francs constants des crédits d'équipement et l'effort réalisé se révélera inférieur aux prévisions du programme d'action prioritaire prévu au VII^e Plan.

Certes, les objectifs quantitatifs, en matière de lignes principales, seront atteints, grâce à un nouvel et important effort de productivité. Mais celui-ci se fait au détriment d'autres objectifs et d'importants points noirs subsistent, sur les délais de raccordement, sur l'indice de qualité de service, ainsi que sur l'insuffisance de raccordement des lignes longues en zones isolées.

De même, il convient de signaler que la progression du trafic, que vous situez au niveau de 14 p. 100, sera en réalité stabilisée puisque produite par l'augmentation du parc d'abonnés.

Mais, arrivé à ce stade de mon propos, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous interroger sur trois aspects, qui nous apparaissent primordiaux, du devenir de cet important secteur et sur lesquels nous souhaitons des réponses claires et précises de votre part.

Tout d'abord, un décret a été publié au *Journal officiel* du 15 novembre 1979, qui porte nouvelle réforme de structures de la direction générale des télécommunications. Une de plus !

Pourquoi ces modifications ? Par quels soucis et pour quels objectifs sont-elles inspirées et mises en place ? Ne constituent-elles pas une menace pour l'équilibre des branches d'exploitation et, partant, pour l'unité des P. T. T. ? Pour quelles raisons le comité technique ministériel, organisme paritaire réunissant les organisations syndicales, n'a-t-il pas été réuni et consulté sur ce dossier ?

Croyez-vous que ces réformes qui se succèdent à une cadence accélérée, qui indisposent, qui exaspèrent et qui inquiètent, soient de nature à guérir les travailleurs des P. T. T. de leur morosité et à apaiser le malaise existant, même chez vos plus hauts cadres ?

Ma deuxième question concerne la création de produits nouveaux liés à la télématique, que l'on nous présente plus merveilleux les uns que les autres, mais qui comportent certains risques dans leur utilisation. Qui va les diffuser ? Qui va les entretenir ? S'agissant plus particulièrement de la télécopie publique, sera-ce la poste ? Les télécommunications ? Ou qui encore ?

Il serait tout de même intéressant de savoir qui va faire quoi dans votre maison !

Enfin — troisième question — n'estimez-vous pas qu'il serait plus logique, plus économique et plus conforme à une saine gestion des deniers publics de créer, pour gérer votre important

parc automobile, qu'il soit jaune ou qu'il soit bleu, une direction nationale autonome et prestataire de services pour la poste comme pour les télécommunications ? Cela ne serait-il pas susceptible d'éviter la gabegie qu'engendrent les conflits internes et les initiatives hasardeuses en tous genres ?

Pour ce qui relève des crédits dégagés au titre des mesures nouvelles de personnels et qui, ont fait, de votre part, « l'objet d'une attention particulière », avez-vous dit, ils se révèlent être en définitive de misère pour les 430 000 agents de cette grande entreprise.

S'élevant à 200 millions de francs, ils ne représentent que 0,5 p. 100 de la masse salariale contre 0,9 p. 100 en 1979 et 4 p. 100 en 1976. Permettez-moi de vous dire : quelle dégringolade !

Cela certainement au nom de la participation des personnels à la productivité de l'entreprise, dont l'excédent d'exploitation, soit dit en passant, dépassera 9 milliards de francs !

Ainsi, alors que le bénéfice de l'entreprise progresse de 57 p. 100, les mesures de personnels diminuent de 40 p. 100.

Alors, le treizième mois comme prime de rendement annuelle pour les petites catégories, ce sera pour l'an 2000 !

La fin du plan de restructuration des préposés, engagé en 1974, a pris déjà deux années de retard ! La réforme des agents du service général, sur laquelle vous vous êtes tellement engagé, est repoussée aux calendes grecques ! Le reclassement des receveurs distributeurs est toujours à l'étude.

M. Noël Berrier. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Minvielle ?

M. Gérard Minvielle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Berrier, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Noël Berrier. Je remercie M. le questeur Minvielle de sa courtoisie. J'ai apprécié son exposé et je voudrais, à propos des recettes distributions, apporter ma contribution à ce qu'il vient de dire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est en tant que parlementaire d'une région rurale que je m'adresse à vous. Le service public dont vous avez la charge représente pour l'ensemble des ruraux l'image des services quotidiens : le facteur, le courrier, le téléphone, le guichet, etc. Il s'agit donc d'une question de présence et de contacts humains.

Au moment où le Gouvernement évoque avec insistance le maintien des services publics en zone rurale, je ne vois pas grand-chose dans votre budget qui soit la marque concrète de cette volonté.

En témoigne le cas des receveurs distributeurs dont vous venez de parler. Nous apprécions votre initiative de multiplier et de diversifier les services rendus par ces bureaux de poste. Cette opération, lancée voilà quelques mois, vient d'être officialisée par un décret en date du 16 octobre 1979. De fait, votre administration est un élément essentiel de l'aménagement rural, car elle est le support des communications sans lesquelles il n'y a pas de vie sociale.

Mais on note une distorsion entre les ambitions et les réalités car, quelles que soient la compétence et la conscience professionnelles des personnels de ces bureaux, ils pourront difficilement assurer les nouvelles missions dont vous les avez chargés dans le cadre actuel de leurs conditions de travail.

En mars dernier, j'avais soulevé ce problème par le biais d'une question écrite, à laquelle vous m'avez répondu : « Les problèmes qui préoccupent les receveurs distributeurs font l'objet d'une attention toute particulière de l'administration, qui mesure à leur juste valeur les mérites et les qualités de ces fonctionnaires dont le rôle est essentiel dans les zones rurales. »

Huit mois se sont écoulés, et je ne trouve pas trace dans votre budget de mesures qui, au-delà de questions catégorielles, concernent directement l'aménagement de l'espace rural. Un crédit de 28 600 000 francs, primitivement prévu pour les receveurs distributeurs, a disparu avant même que commence la discussion budgétaire.

En somme, si le but visé est bon, il ne suffit pas d'en parler, monsieur le secrétaire d'Etat ; il faut se doter des moyens et surtout doter les personnels des moyens nécessaires pour y parvenir.

C'est, en réalité, toute la notion de service public en milieu rural qui se pose à propos de ces recettes distributions. Je suis bien conscient du fait que les dépenses doivent serrer la réalité au plus près, mais cette notion de service public ne doit, en aucun cas, s'effacer devant celle de rentabilité à tout prix.

C'est là une simple question de solidarité nationale, monsieur le secrétaire d'Etat, que je voulais souligner quant à la qualité des services et surtout des contacts humains de vos services sur l'ensemble du territoire.

M. Gérard Minvielle. Votre propos, mon cher collègue, dont j'approuve entièrement les motifs, m'apporte, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire que le budget qui est soumis à nos délibérations est désastreux et décourageant pour l'ensemble des travailleurs des P. T. T. Je vais en continuer la démonstration.

S'agissant des problèmes financiers qui se posent à l'entreprise P. T. T. et de l'équilibre de son budget, nous enregistrons avec satisfaction la nouvelle relative au taux de rémunération accordé par le Trésor sur les fonds déposés par les particuliers aux chèques postaux, mesure qui va permettre de réaliser l'équilibre d'exploitation annuelle de ce service. Nous reconnaissons volontiers qu'il s'agit là d'un engagement que vous avez réussi à tenir et nous ne voulons pas nous rappeler que cet engagement avait été déjà pris par vos prédécesseurs, longtemps avant vous, en 1974 notamment. Mieux vaut tard que jamais ! En revanche, nous regrettons vivement que la réflexion conduite par le Gouvernement, à votre initiative, sur l'important problème des charges indues supportées par le budget annexe des postes et télécommunications en matière de tarifs préférentiels de presse, soit trop lente et n'ait pas débouché sur des premières mesures applicables dès l'exercice 1980. Cela eût permis d'y voir plus clair sur l'avenir de la situation financière de la poste, notamment sur les possibilités de résorption de son endettement, qui prend des allures catastrophiques, hypothéquant tout son avenir.

Chaque année, la présentation de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, me donnait l'occasion de vous questionner sur « la ligne de financement à déterminer », laquelle ne précisait évidemment pas les moyens de couverture. Elle a été supprimée et c'est une clarification qui était nécessaire.

Toutefois, certaines interrogations demeurent. En effet, si les documents budgétaires laissent bien apparaître les hausses de tarifs qui devront intervenir en 1980, pour une évaluation de 3 milliards de francs environ de recettes supplémentaires, ils n'indiquent en rien quelles seront les prestations en augmentation, ni les pourcentages, ni les échéances pratiquées. Sur ce point, nous serions heureux d'obtenir quelques indications.

Pour terminer, je voudrais ajouter à mon propos — critique, je le reconnais — une autre réflexion qui mérite attention, et que je voudrais formuler avec gravité.

Vos services vont avoir à faire face, comme tous les autres services de l'Etat, et peut-être plus que les autres, à la grave augmentation des prix de l'énergie.

Or, les crédits de fonctionnement que vous nous proposez sont nettement insuffisants et n'intègrent pas ces charges nouvelles.

Ou bien vous réduirez les prestations fournies aux usagers ou bien vos services utiliseront des artifices comptables, tel, par exemple, celui qui consisterait à payer des dépenses de fonctionnement sur des crédits d'investissement ou bien encore celui qui aboutirait à négliger dangereusement les dépenses d'entretien ou de maintenance de locaux ou matériels neufs.

Que de dangers derrière une telle formule qui compromettrait inexorablement l'avenir de votre grande entreprise !

C'est pourquoi votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'inscrit parfaitement, et je le comprends, dans le cadre de la politique d'austérité décidée et poursuivie par le Premier ministre.

Ce sera un budget de déception pour les usagers, de désillusion et de misère pour les personnels, mais ce sera également un budget de défaite pour cet important service public.

Pour toutes ces raisons, j'annonce que le groupe socialiste du Sénat ne le votera pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. André Fosset applaudit également.*)

Monsieur le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1980 concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. Lefort que je tiens à remercier de la courtoisie dont il a fait preuve ce matin à l'égard du président de séance.

M. Fernand Lefort. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'austérité, raison d'être de la politique gouvernementale dans tous les domaines, est une constante des budgets que vous venez défendre à cette tribune depuis plusieurs années pour ce qui concerne les postes et télécommunications, même si ce budget constitue le premier budget civil. J'aurai l'occasion dans quelques instants d'apporter les preuves de cette volonté délibérée du Gouvernement.

En fait, le seul mérite de votre budget de 1980, comme de celui de 1979 d'ailleurs, est de provoquer une certaine autosatisfaction, ce qui vous fait écrire, dans l'éditorial consacré au rapport d'activité de l'exercice 1978 des P. T. T., tout simplement ceci : « L'amélioration des services rendus aux usagers se poursuit. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, quand on connaît la réalité de la situation de l'administration dont vous avez la charge, de tels propos forcent l'étonnement, un étonnement qui se transforme en mécontentement profond et légitime pour les usagers et les personnels. De telles affirmations prêteraient à sourire si elles ne visaient, en réalité, à masquer le démantèlement et la dégradation accélérés et organisés du service public, même si vous indiquez que votre tâche essentielle vous semble être de donner à la poste les raisons et les moyens de vivre, de se développer et de s'adapter aux techniques nouvelles de communication, d'améliorer à la fois la qualité du service et les conditions de travail du personnel. Or, il faut le dire, les usagers sont mécontents et les personnels également.

Il y a donc loin de vos déclarations à la réalité. Peut-être nous indiquerez-vous où vous en êtes de vos réflexions et quand vous comptez entreprendre la concertation avec les organisations syndicales, avec tout le personnel.

En tout cas, le 25 octobre dernier, 200 000 postiers étaient en grève dans toute la France pour rétablir la vérité, dénoncer votre politique, vos projets et votre assurance trompeuse. Le fait qu'il s'agisse là du plus puissant mouvement revendicatif organisé depuis la grande grève des postiers de novembre 1974 devrait logiquement amener le Gouvernement à réfléchir, à définir des orientations et à prendre des décisions qui soient conformes aux intérêts impérieux des personnels, des usagers et de la collectivité.

Je dois dire que l'on cherche vainement dans votre projet de budget la moindre solution, la moindre avancée positive pouvant répondre à ces exigences du moment et de l'avenir.

On ne le répètera jamais assez : la qualité du service public dans les P. T. T. dépend étroitement d'un niveau d'effectifs suffisant permettant d'absorber la progression de l'activité et du trafic car, c'est un fait, la poste diffuse deux fois plus d'objets qu'il y a vingt ans et elle ne saurait être une activité condamnée par le progrès technique.

Or, on doit constater que l'écart entre les nécessités et vos propositions s'accroît d'année en année. Ainsi, les objectifs du VII^e Plan prévoyaient, à fin 1980, en cinq ans, 40 000 emplois supplémentaires aux télécommunications et 43 700 dans les postes et services financiers. En fait, sur 83 700 emplois jugés incompressibles, il en manquera 33 148, dont 25 485 dans les postes et 7 663 dans les télécommunications.

Alors qu'il conviendrait d'avoir 50 000 emplois supplémentaires pour répondre aux besoins, vous n'en prévoyez que 4 700 pour 1980, soit 1 134 dans les postes et services financiers, contre 1 500 en 1979, et 3 466 dans les télécommunications, contre 7 000 cette année, et 100 dans les services généraux.

D'ailleurs, n'avait-il pas été question d'une promesse de quelques milliers d'emplois dans les télécommunications pour le printemps 1979 ?

Vous ne respectez pas, et de loin, les prévisions du VII^e Plan, alors que 30 000 jeunes lauréats d'un concours d'entrée dans l'administration des P. T. T. attendent toujours leur nomination du ministère, et cela pendant que des centaines de milliers de jeunes sont rejetés de la vie active, en proie à l'angoisse du chômage et au désespoir, les portes se fermant devant eux, condamnant leur avenir.

En fait, les crédits budgétaires consacrés à la création d'emplois sont en régression de l'ordre de 50 p. 100 par rapport à 1979 et ne représentent que 360 millions de francs sur un budget de 91 milliards de francs.

Cependant, malgré cette politique de pénurie organisée d'effectifs, vous vantez souvent les gains de productivité réalisés dans les P. T. T., ce qui demeure d'ailleurs votre objectif majeur, et à n'importe quel prix. Mais il conviendrait à cet égard d'avoir davantage le sens des mesures. En réalité, les gains de productivité sont obtenus aux dépens des conditions de travail du personnel que vous maintenez encore — pour combien de temps ? — en place.

A ce sujet, la situation dans les chèques postaux est édifiante. Le développement de l'informatique dans ce secteur technique, qui remplace les procédés manuels, notamment à Paris depuis quatre ans, et qui devrait favoriser l'amélioration des conditions de travail et une diminution des horaires, a été utilisé à des fins de rentabilité, à tel point que les employés sont confinés dans un rôle d'ouvrier spécialisé et que les opérations bancaires sont de 50 p. 100 moins coûteuses que dans les banques, pourtant hautement spécialisées.

C'est ainsi qu'à Paris, 6 000 postes ont été supprimés dans les chèques postaux au cours de ces dernières années. Seules les luttes menées par le personnel ont permis de réduire le flot des suppressions que vous aviez prévues.

Quant aux mesures envisagées pour le personnel, vous les rangez progressivement, d'une année sur l'autre, au rang des accessoires ; 0,25 p. 100, soit 210 millions de francs, est la part des mesures nouvelles dans les dépenses de fonctionnement que vous prévoyez pour 1980, alors que les mesures nouvelles représentaient encore 0,77 p. 100 en 1977.

Les promesses liées aux engagements de votre prédécesseur, M. Lelong, ne sont pas tenues. Il en est ainsi de la restructuration de la distribution, qui prend un retard de deux ans. Il en est de même, pour la quatrième année successive, des promesses concernant les primes de risques et de rendement. La prime de résultat d'exploitation ne progresse que de 8,4 p. 100, alors que la hausse des prix se poursuit à un rythme de 11 à 12 p. 100 l'an.

Quant aux crédits affectés à la prime de rendement, ils sont réduits de 30 à 26,4 millions de francs.

Avec une telle politique, qui s'accorde d'ailleurs parfaitement, tout en la suscitant, avec l'agressivité du C.N.P.F. vis-à-vis des travailleurs des postes, faut-il s'étonner du mécontentement grandissant de toutes les catégories de personnel ?

La direction générale des postes a reconnu une progression du nombre des conflits locaux de 70 p. 100 entre le premier semestre de 1978 et le premier semestre de 1979. On dénombre cent conflits mensuels depuis le début de l'année dans les bureaux et services et, la plupart du temps, il s'agit de conflits intéressant tout le personnel à quelque catégorie qu'il appartienne.

Monsieur le secrétaire d'Etat, n'espérez pas diviser les travailleurs entre eux ou les opposer aux usagers. Ces mouvements sont porteurs d'objectifs revendicatifs suffisamment clairs pour trouver la caution de l'opinion publique.

Personne n'est dupe quand le patronat tente une diversion en taxant les grèves de « politiques ». Les usagers savent d'ailleurs à quoi s'en tenir quant aux effets et aux objectifs de la politique d'austérité gouvernementale dans tous les domaines. Ils savent que la défense du service public dépend de la satisfaction des revendications des personnels des P. T. T.

Ils connaissent la situation réelle des travailleurs des postes que vous ignorez tout simplement dans votre budget. En effet, 70 p. 100 des agents perçoivent moins de 3 000 francs par mois. Un facteur doit attendre treize ans d'ancienneté pour percevoir une rémunération mensuelle de 3 000 francs. Le salaire des auxiliaires est inférieur à 2 500 francs par mois.

Baisse du pouvoir d'achat, garanties de droits menacés — congés de maladie et droit de grève notamment — tel est le lot des travailleurs qui réclament l'amélioration de leurs conditions de travail, des salaires décentes, la réduction à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire du travail réparties sur cinq jours, le droit à la dignité.

M. Bernard Hugo. Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Fernand Lefort. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Hugo, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bernard Hugo. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de vous interrompre.

Après notre ami M. Minvielle, qui a parlé du mécontentement du personnel, après M. Schumann, qui a évoqué ce matin les conditions difficiles de fonctionnement de ces nouveaux centres, après mon ami M. Lefort, qui évoque les conditions difficiles dans lesquelles travaille le personnel des P. T. T., je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, attirer une nouvelle fois votre attention sur les conditions de travail des agents des centres de tri, et plus particulièrement sur celui de Trappes.

Vous connaissez les événements douloureux qui s'y déroulent. C'est la troisième tentative de suicide cette année et, le 12 septembre le jeune Daniel Laboury a été retrouvé pendu à son domicile. D'autres ont eu lieu l'an dernier. Nous en sommes au sixième suicide d'un employé du centre de tri.

Cette fois-ci, l'événement douloureux que j'évoque concerne un jeune de vingt-quatre ans, qui s'est jeté par la fenêtre du quatrième étage et qui est actuellement dans le coma. D'ailleurs, j'en profite pour dire qu'on l'a transporté de la clinique du Mesnil-Saint-Denis à l'hôpital de Versailles, où il n'y avait pas de place, puis à l'hôpital Sainte-Anne — et l'on prétend que l'hôpital de Saint-Quentin-en-Yvelines n'est pas nécessaire ! — tout cela avant de pouvoir l'accueillir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je puis vous assurer que cet événement a suscité beaucoup d'émotion, tant au sein du personnel des P. T. T. que dans la population. Je vous ai demandé une commission d'enquête ; vous l'avez refusée.

J'aimerais obtenir des précisions sur le fonctionnement de ces centres, sur le nombre d'employés déracinés qui y travaillent, sur leurs conditions d'hébergement et sur les possibilités de loisirs qui leur sont offertes, notamment en matière de sport.

Je voudrais obtenir des précisions sur les cadences de travail, sur la rotation des postes de travail et sur la surveillance excessive dont les employés se plaignent sans arrêt. Ils ont toujours « quelqu'un sur le dos », comme ils disent, pour un travail de plus en plus difficile, même s'il est automatisé.

Je voudrais, enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, savoir ce que vous pensez de ces morts successives qui endeuillent les P. T. T., plus particulièrement le centre de tri de Trappes.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Lefort.

M. Fernand Lefort. Le rappel de ces événements dramatiques par mon collègue Bernard Hugo démontre la nécessité de l'amélioration des conditions de travail.

Quant aux usagers, monsieur le secrétaire d'Etat, ils paient de plus en plus cher et sont de plus en plus mal servis. Les distributions ne sont plus assurées et subissent des retards considérables, comme dans une ville de la région parisienne, où la suppression de certaines tournées va en moyenne d'une journée à une semaine en raison du manque d'effectifs, ce qui a fondé la municipalité à engager une procédure en justice pour « rupture de service public ». Il est vrai qu'une telle situation, créée de toute pièce par le Gouvernement, permet au patronat de partir en croisade contre le monopole de la distribution du courrier et de créer des services parallèles, comme à Saint-Etienne.

Le plan de réforme des services postaux, qui a été annoncé à la sauvette le 10 septembre dernier dans la presse — on parle plutôt de « plan anti-poste » — consacre, en définitive, cette rupture du service public et constitue le prolongement des choix budgétaires que nous examinons présentement.

Ralentir le rythme annuel des créations d'emplois, distribuer à J + 2 sur l'ensemble du territoire 97 p. 100 des courriers urgents et des journaux, tels sont les éléments, parmi d'autres, du démantèlement des postes que vous envisagez. La distribution à J + 2 est aujourd'hui anormale ; vous voulez l'institutionnaliser et en faire la règle générale, tout en promettant le J + 1.

Examinons maintenant quelles sont, à travers ce budget, les préoccupations de l'Etat en matière de télécommunications.

Les télécommunications ne sont pas seulement un moyen de communiquer à distance ; elles représentent aussi une grande affaire économique. Le chiffre d'affaires des industries de fabrication de matériel équipant le réseau ne cesse d'augmenter. L'industrie des télécommunications devient un élément clé du redéploiement.

Les trusts de la téléphonie et de l'électronique sont toujours tenus en haute estime, puisque leurs bénéfices vont encore être confortés en 1980. On constate, en effet, l'augmentation des

autorisations de programme, certes limitée, mais sensible tout de même, dans la mesure où celle-ci s'élève à 24 350 millions de francs. Cette opération est obtenue par la pression opérée sur les dépenses de personnel et par l'augmentation des recettes, donc des tarifs imposés aux usagers.

C'est ce qui vous permet de dégager un excédent de 9 519 millions de francs et des amortissements fixés à 9 411 millions de francs. L'évolution des crédits de paiement, moins 15,5 p. 100 pour la poste contre plus 7,58 p. 100 pour les télécommunications, marque aussi le souci de définir des orientations du budget en faveur des télécommunications, en vérité pour les industries du secteur privé.

Les sociétés de financement voient leur rôle renforcé grâce à une augmentation de 50 p. 100 des autorisations de programme qui leur sont destinées, soit trois milliards.

Les excédents et les amortissements relatifs aux seules télécommunications représentent 40,4 p. 100 des recettes prélevées au détriment du personnel et des usagers.

Vous avez d'ailleurs déclaré récemment à l'Assemblée nationale que « les télécommunications sont l'axe essentiel du redéploiement industriel et le support de l'emploi de demain ».

Depuis plusieurs années, nous sommes en mesure de connaître les vertus de ce redéploiement sous la houlette de M. Giscard d'Estaing. Depuis 1974, tout a été fait, notamment pour permettre à la Thomson de prendre une part importante dans la stratégie des multinationales.

Le redéploiement, c'est le pillage des fonds publics par le grand capital, ce sont les 17 milliards de chiffre d'affaires, en 1978, des industries de télécommunications équipant le réseau, ainsi que je l'indiquais voilà quelques instants.

C'est 24 p. 100 de progression des profits de Codétel pour 1978, un rythme annuel de plus 14 p. 100 pour Finextel depuis trois ans.

C'est le démantèlement de l'association ouvrière des industries de précision au profit de la Thomson et de la C. G. E. C'est la division de l'unité du service public qui constitue une seule administration, ce qui permettrait de livrer complètement les secteurs rentables des télécommunications à la privatisation.

C'est la multiplication de sociétés mixtes ou filiales de droit privé autour des P. T. T.

C'est la transformation en filiale de Transpac, qui utilise cependant le réseau téléphonique général.

C'est le développement élargi de la sous-traitance.

C'est la réduction du rôle du centre national d'études des télécommunications pour favoriser, paraît-il, la concurrence, en fait au détriment du progrès technique et de l'indépendance technologique.

Quant aux télécommunications « support de l'emploi de demain », selon vos propres déclarations, M. le secrétaire d'Etat, il faudrait être clair.

Il est vrai qu'à l'Assemblée nationale vous avez indiqué, évoquant la poste, qu'elle devait pouvoir utiliser pour sa mission propre les moyens de la télématique. Il convient de réfléchir, avez-vous déclaré, « aux meilleures conditions dans lesquelles cela doit être fait » ; en tout cas, avez-vous ajouté, « avec du matériel français ». Alors, il convient de tenir les promesses.

Le débat d'aujourd'hui ne saurait permettre que l'on engage les dépenses budgétaires des P. T. T. sans que le Gouvernement se prononce sur les perspectives de l'activité et de l'emploi dans l'industrie des télécommunications, telles qu'elles apparaissent dans un rapport non publié officiellement, à partir d'une enquête réalisée par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale auprès des entreprises concernées, à la demande du gouvernement, en 1978.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi ce rapport n'est-il pas publié ? Pourquoi un autre rapport, celui du C. N. E. T., portant sur l'évolution probable des commandes des P. T. T. et sa répercussion sur l'emploi, n'est-il pas publié ?

Ces deux études conduisent à des résultats voisins. Ne prévoit-on pas la suppression de 20 000 emplois dans l'industrie des télécommunications, fabrications et installations comprises, dont 3 000 postes viseraient la sous-traitance ?

Vous admettez, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'importance de tels chiffres comparés à ceux qui sont contenus dans votre projet mérite un examen approfondi de celui-ci en raison de son incidence et de son utilisation.

En résumé, en ce qui concerne la poste, vous avez déjà laissé entendre que des distributions seront supprimées définitivement en province l'après-midi. Nous ne pensons pas qu'il faille vous suivre. Au contraire, il s'agit d'améliorer le fonctionnement, les conditions de travail, de procéder à des créations d'emploi.

Pour le téléphone, bien que des cabines aient été installées dans de nombreux endroits, n'estimez-vous pas nécessaire de faire beaucoup plus pour assurer une liaison avec les bourgs isolés ? Ne convient-il pas d'assurer à moindre frais le téléphone aux personnes âgées ? La taxe de raccordement, le prix de l'abonnement, en général, ne constituent-ils pas un frein au développement des installations téléphoniques ? N'y a-t-il pas encore des mois et des mois d'attente après la demande alors que la technique française a fait ses preuves et que notre industrie doit se développer ?

Nous voulons que tout soit fait pour le maintien du grand service public de la poste et des télécommunications. Mais austérité, démantèlement, régression, telles sont les grandes lignes de votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

Sept voix, celles des organisations syndicales et du représentant du Conseil économique, ont condamné ce projet soumis au conseil supérieur des P. T. T.

Ne comptez pas sur le groupe communiste pour prendre une autre position. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Le budget des P. T. T. que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, est redevenu, comme en 1977 et en 1978, le premier budget civil de l'Etat.

Avec ses 90 900 millions de dépenses totales, en augmentation de 12,5 p. 100 sur celui de l'année précédente, il atteint un volume encore jamais connu.

Les autorisations de programme, pour leur part, s'élèvent à la somme de 27 350 millions contre 26 milliards l'an dernier.

La question que nous nous posons est de savoir si ce budget vous permettra de poursuivre la politique de modernisation du service des télécommunications que vous menez avec vigueur depuis votre arrivée à ce secrétariat d'Etat et d'entreprendre avec efficacité les actions capables d'arrêter la dégradation du service postal et de lui redonner le niveau de service qui faisait, il n'y a pas si longtemps, sa réputation.

Mais peut-être est-il bon, tout d'abord, d'examiner la situation actuelle de ces deux branches de votre secrétariat d'Etat.

Dans le domaine téléphonique, on peut dire que le retard que nous avons pris, et qui nous plaçait au dernier rang des nations industrialisées, est à peu près comblé.

En effet, notre réseau a atteint un taux d'automatisation proche de 100 p. 100 et son indice global de qualité de service est parvenu à des valeurs tout à fait satisfaisantes, comparables en tout cas à celles des pays voisins.

Les chiffres relevés dans le rapport pour avis de notre collègue M. Marzin indiquent bien les progrès réalisés au cours de ces cinq dernières années.

Par ailleurs, le parc de lignes principales comptera 15,5 millions de lignes à la fin de l'année 1980, nombre qui devance les prévisions, pourtant jugées optimistes, du Plan.

On mesure le redressement opéré en rappelant qu'à la fin de 1975 le parc ne comptait que 7 millions de lignes principales.

A ces résultats, il semble bien que la bataille du téléphone soit à peu près gagnée.

Toutefois, il est nécessaire de persévérer dans l'effort car, avec le renouveau du téléphone, des espoirs sont nés et une clientèle potentielle s'est révélée beaucoup plus nombreuse que prévu.

Les listes d'attente se sont allongées, entraînant de nouveaux délais de réalisation, aggravés dans certains secteurs par la saturation des commutateurs ou des artères téléphoniques.

Cela est d'autant plus mal supporté que le téléphone est considéré maintenant comme un instrument de travail et de sécurité.

Les personnes âgées, en particulier, à qui le téléphone est nécessaire pour rompre l'isolement, conçoivent mal, étant prioritaires, que leur demande ne puisse être satisfaite rapidement.

En zone rurale, où l'habitat est souvent dispersé et situé à plusieurs kilomètres du centre du village, le téléphone est le seul moyen d'appel rapide en cas de danger ou de maladie. Là aussi, la demande se fait plus forte.

L'administration, remplissant son rôle de service public, ne peut négliger la desserte téléphonique de ces écarts malgré le coût élevé des lignes dites « longues » nécessaires à leur raccordement au réseau et malgré leur rendement beaucoup plus faible que celui des lignes urbaines.

Vous en êtes d'ailleurs conscient, monsieur le secrétaire d'Etat, qui avez prévu dans votre budget la construction de 240 000 lignes rurales isolées. Le budget de l'an dernier en comportait, je crois, un même nombre. C'est un effort qu'il conviendra de poursuivre au cours des années à venir.

La télématique, née de l'union du téléphone et de l'informatique, ouvre d'immenses possibilités de communications aux particuliers comme aux entreprises. Elle sera demain, sans aucun doute, l'une des principales activités des télécommunications.

Déjà des expériences sont menées en divers points du pays : annuaire électronique en Ille-et-Vilaine ; vidéotex, association d'une ligne téléphonique et d'un écran de télévision pour interroger des banques de données ou effectuer des transactions, le vidéotex étant à l'état d'expérimentation à Vélizy.

Dans cette branche nouvelle des télécommunications, à part quelques projets qui vont se concrétiser, tout reste à penser, à inventer. Elle nécessitera un très gros effort de formation des hommes, qui pourront par la suite, ayant une parfaite connaissance de ces nouveaux services, en assurer la diffusion dans nos entreprises industrielles et commerciales pour le plus grand bien de notre économie.

Qui sera appelé à suivre les cours de formation ? Comment sera assurée cette formation ? Et, d'une façon générale, comment avoir tous renseignements sur ce nouveau service ? Nous aimerions vous entendre à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous notons avec satisfaction qu'un crédit de 180 millions de francs a été inscrit au présent budget pour les équipements de la télématique et des réseaux spécialisés.

Par suite de l'abandon de la commutation électromécanique au profit de la commutation électronique, nos industries du téléphone ont subi une baisse sensible de leurs activités.

La nouvelle fabrication demandant trois fois moins de main-d'œuvre que l'ancienne, on imagine l'inquiétude ressentie en Bretagne et dans un certain nombre de départements, parmi lesquels la Seine-Maritime que je représente dans cette assemblée, où sont implantées des industries du téléphone, à l'annonce de l'abandon du système électromécanique.

Près de 15 000 emplois sont ainsi menacés. Pour sauver une partie de ces emplois un effort de prospection a été entrepris sur les marchés étrangers afin de trouver des débouchés à notre matériel téléphonique et à nos techniques qui peuvent soutenir la comparaison avec les meilleures productions et les meilleures techniques étrangères.

Cette recherche a été payante puisque les exportations de matériel de télécommunications, qui se sont élevées à 2 500 millions de francs en 1978, sont passées à plus de 8 milliards de francs depuis le début de la présente année.

L'industrie des télécommunications s'étant fixé comme objectif, à la demande du Gouvernement, dès le début de 1980, d'exporter 30 p. 100 de sa production, peut-être éviterons-nous les licenciements tant redoutés.

Le Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, doit porter une attention particulière à ce délicat problème afin d'éviter les conséquences de cette situation sur l'emploi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais maintenant évoquer la dégradation du service postal. Il n'y a pas si longtemps, notre poste était la meilleure du monde.

Mais ce n'est plus vrai aujourd'hui, tout au moins dans ma région. Récemment, une lettre qui m'était destinée a mis vingt-huit jours pour me parvenir, alors que la poste de départ et celle d'arrivée sont tout juste séparées d'une cinquantaine de kilomètres. Une autre, qui m'était expédiée de Rouen, ville située à quarante-cinq kilomètres, a mis trente jours pour parvenir à destination. Tout dernièrement, toujours à cause du retard dans l'acheminement du courrier, j'ai reçu une invitation pour une manifestation qui avait eu lieu plusieurs jours auparavant !

Ce ne sont pas des cas isolés. Nous sommes loin, monsieur le secrétaire d'Etat, du J + 1.

La cause de cette situation semble résider dans le centre de tri de Rouen, où règne un fort mécontentement. Le personnel n'est pas en grève et, pourtant, les sacs s'entassent et le courrier

prend du retard qui ne fait qu'accroître les difficultés des industriels et des commerçants en une période difficile, d'où leur mécontentement, à eux aussi.

Cela est grave et risque de mettre en cause le monopole par la création de réseaux parallèles. Déjà, des transmissions de courrier urgent par voie privée se sont organisées. Cette situation ne doit pas s'éterniser. Il faut en rechercher les causes et, les connaissant, leur porter remède.

Des centres de tri, même mécanisés, connaissent des difficultés du même ordre. Des centres de tri de grande capacité ont été créés pour alléger le travail et, pourtant, ils ne satisfont pas les agents qui les qualifient, peut-être à cause de leur dimension inhumaine, de « tombeaux d'ennui ».

En fait, par la mécanisation du tri, on a voulu éviter aux agents des tâches qui, par leur répétition et leurs cadences, étaient particulièrement éprouvantes et qui, finalement, étaient source de découragement.

La mécanisation les a bien éliminées mais en a créé d'autres encore plus contraignantes et éprouvantes. Ce qui prouve qu'il faut de la mesure en tout.

Si j'en crois une information que j'ai recueillie, monsieur le secrétaire d'Etat, les super-centres vont être abandonnés au profit de plus petites unités, et je m'en félicite. Elles seront, j'en suis persuadé, mieux acceptées. Elles apporteront, en tout cas, plus de sécurité dans l'acheminement du courrier.

Nous avons trop souvent souhaité à cette tribune le maintien des bureaux ruraux indispensables pour la vie de nos campagnes, pour ne pas nous réjouir qu'ils deviennent, avec la polyvalence, un échelon de service public qui sera un élément de mieux-être en zone rurale.

Je voudrais aborder deux sujets bien distincts. Le premier concerne le déficit postal provoqué par le transport et la distribution de la presse à des tarifs préférentiels.

Certes, les journaux doivent bénéficier d'un régime de faveur. Cela, personne ne le conteste, mais nous estimons que l'importante charge qui en résulte doit être supportée par le budget général.

Le second sujet a trait à la sécurité. C'est un problème de plus en plus aigu.

Il n'est guère de semaine où il n'y ait une attaque à main armée dans un bureau de poste ou sur la personne d'un préposé. De temps à autre, trop souvent, des agents des P. T. T. tombent sous les balles des malfaiteurs.

La sécurité des bureaux est une question de moyens, et donc d'argent. La sécurité des personnels est plus délicate, et ne se situe pas uniquement au niveau des P. T. T.

Sur ce problème de sécurité, nous aimerions vous entendre, monsieur le secrétaire d'Etat.

Avant d'aborder les questions de personnel, nous examinerons quelques points du budget.

Nous nous félicitons de n'y plus trouver cette année la fameuse ligne « Financement à déterminer » et de constater que la rémunération des fonds des particuliers placés aux chèques postaux se fera au taux de 6,50 p. 100. C'est une mesure qui était réclamée depuis de longues années. Elle touche, avec ce budget, à son terme, après s'être effectuée par échelon.

En revanche, nous regrettons que le concours d'une société de financement ait été à nouveau recherché car ce système de crédit-bail est excessif.

Venons-en maintenant aux problèmes de personnel. Sur les 15 000 emplois nouveaux accordés à l'ensemble des ministères, les P. T. T. en obtiennent 5 500, soit environ 37 p. 100. Si ce taux peut paraître convenable, il ne peut masquer la chute des créations d'emplois d'une année sur l'autre.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faut tenir compte, pour la poste, des emplois qui seront libérés par les progrès de l'automatisation et viendront s'ajouter à ceux créés par le présent budget, et qu'ainsi ce sont 3 300 emplois, et non 2 000, dont disposeront les services postaux.

Je sais également qu'aux télécommunications les créations d'emplois prévues conduiront à un ratio de 10,5 pour 1 000 lignes principales, taux tout de même supérieur aux normes, mais cela se justifierait par le développement, au sein même des télécommunications, de nouveaux moyens de gestion avec la télématique permettant plus d'efficacité au service et de meilleures conditions de travail.

Mais je me demande, monsieur le secrétaire d'Etat, s'il n'y a pas eu, dans le domaine des créations d'emplois, un dérapage qui peut compromettre la bonne marche des services et qui a provoqué les protestations de tous les syndicats du personnel.

Sous cette réserve, monsieur le secrétaire d'Etat, nous pensons que ce budget, dans la conjoncture actuelle, est un budget acceptable.

Chaque année, nous intervenons en faveur des receveurs-distributeurs, mais nous avons l'impression de ne pas être entendus car aucune amélioration n'est apportée à leur sort.

Rappelons que les receveurs-distributeurs ont subi, par suite d'une rupture de parité interne, une distorsion indiciaire par rapport à d'autres agents issus du même cadre.

Responsable d'un établissement postal implanté dans une commune rurale, le receveur-distributeur accomplit toutes les tâches d'un receveur : tenue d'un guichet, opérations d'ordre et de comptabilité.

En outre, il effectue une tournée de distribution dans le centre de la commune et a sous ses ordres un ou plusieurs préposés à la distribution et un auxiliaire de guichet.

Bien que gérant un poste comptable, avec des responsabilités équivalentes à celles des receveurs de plein exercice, on ne lui a jamais reconnu la qualité de comptable. Ses possibilités d'avancement sont très faibles : il peut accéder au grade d'agent d'administration principal, mais 20 p. 100 seulement de receveurs-distributeurs y parviennent ; il a aussi vocation pour le grade de receveur de quatrième classe, mais seulement lorsque son bureau est surclassé, et les surclassements sont rares : il y en eu 14 en 1978 et 21 en 1979.

Les receveurs-distributeurs, qui vont avoir, pour beaucoup, la charge d'un bureau rural polyvalent, méritent bien que le préjudice qu'ils ont subi dans leur carrière soit réparé et qu'ils soient intégrés dans le corps des receveurs, en bénéficiant d'un reclassement indiciaire. Nous voulons croire que justice leur sera rendue, dans les délais les meilleurs.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations et les réflexions dont j'ai voulu vous faire part à l'occasion de l'examen de votre budget, budget que mes amis et moi voterons pour vous aider dans vos tâches. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

M. le président. La parole est à M. Boyer.

M. Louis Boyer. S'il est un service public, monsieur le secrétaire d'Etat, au fonctionnement duquel les Français sont confrontés tous les jours, c'est bien celui dont vous avez la charge.

La poste avec les diverses attributions qui sont les siennes, à commencer par la distribution du courrier, aussi bien que le téléphone, font partie de l'existence quotidienne de chacun de nous, et rien de ce qui touche à leur développement ne saurait nous laisser indifférents.

Au surplus, la circonstance que l'administration des P. T. T. se trouve être à la fois l'un des plus grands employeurs de notre pays et l'un des plus grands investisseurs suffirait à justifier notre particulière attention.

Globalement, avec plus de 90 millions de francs de dépenses, ce projet de budget des P. T. T. continue à occuper la première place des budgets civils de l'Etat.

Si l'augmentation des moyens qu'il représente est inférieure, avec un taux de 12,50 p. 100, à l'augmentation moyenne des dépenses de l'Etat, cette relative diminution des crédits ouverts me paraît se justifier par un certain plafonnement, au niveau, au demeurant appréciable, atteint l'année précédente, de l'effort d'équipement des télécommunications.

Deux millions de lignes téléphoniques supplémentaires doivent ainsi pouvoir être mises en place, qui viendront s'ajouter aux 13 700 000 qui seront en service à la fin de la présente année.

En outre — et il convient de s'en féliciter — les crédits destinés aux investissements postaux sont en progression assez sensible ; ils permettront aussi bien de mener à bonne fin le programme de modernisation des centres de tri postaux que de poursuivre celui de création de nouveaux bureaux de poste, d'aménagement d'anciens et de renouvellement du matériel, notamment du parc automobile.

Par ailleurs, avec la création de 5 500 emplois nouveaux, soit près de 40 p. 100 des emplois créés par les différents services de l'Etat, les P. T. T. demeurent l'administration qui contribue le plus à la solution du douloureux problème des débouchés pour les jeunes ayant terminé leur scolarité.

Il est remarquable, à cet égard, que la moitié des dotations budgétaires du secrétariat d'Etat soient affectées aux dépenses de personnel — en augmentation de près de 16 p. 100 par rapport à 1979 — cependant que l'ensemble des dépenses de personnel du budget général ne progresse que de 11,8 p. 100.

Au chapitre des éléments positifs que renferme ce projet de budget qui nous est soumis, je citerai encore l'augmentation du taux de rémunération des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux et versés au Trésor. Atteignant maintenant 6,5 p. 100, contre 1,5 p. 100 voilà seulement dix ans, il permet désormais d'assurer l'équilibre du service des chèques postaux, et cette dernière étape met heureusement un point final à la mauvaise querelle faite à l'Etat de se procurer ainsi de l'argent à bon compte.

Vous ayant ainsi exprimé ma satisfaction pour les points forts que recèle votre projet de budget, je souhaiterais maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, évoquer devant le Sénat quelques points sur lesquels il me paraît nécessaire d'appeler votre attention.

S'agissant du téléphone, tout d'abord, l'accroissement spectaculaire, que je citais voici un instant, du nombre des lignes installées ne doit pas faire oublier qu'il demeure des cas où les délais d'attente sont encore trop longs. Cette situation affecte principalement les zones d'habitat dispersé, en montagne notamment. Elle est particulièrement regrettable du fait qu'elle pénalise des personnes isolées, et le plus souvent âgées, pour lesquelles le téléphone constitue un lien indispensable avec l'extérieur, un lien d'autant plus attendu que les déclarations les plus autorisées permettaient à ces personnes d'espérer une prompt satisfaction de leurs besoins à cet égard.

Je formulerais donc le vœu, monsieur le secrétaire d'Etat : que soient prises toutes dispositions propres à accélérer très sensiblement l'installation de lignes longues, dont l'existence s'avère, au surplus, absolument nécessaire si l'on veut éviter l'accélération du phénomène, si justement déploré, de désertification de nos campagnes et de nos montagnes.

S'agissant de la poste, il est regrettable de constater que la dégradation du service en ce qui concerne les délais d'acheminement et de distribution du courrier, déjà constatée en 1978, semble s'être accentuée au cours de l'année qui s'achève. Des retards importants, aux raisons diverses, sont souvent constatés et sont à l'origine de nombreuses plaintes.

La remise d'une lettre à son destinataire dans le délai idéal, J + 1, est de plus en plus rare. Mon collègue M. Boyer-Andrivet, qui n'a pu être présent ici à cette heure, m'a prié d'insister auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que vous assuriez ce délai idéal, qui, en particulier avec le développement de la vente par correspondance, est devenu un impératif commercial essentiel et conditionne le succès de cette nouvelle forme de vente.

De moins en moins nombreuses sont les villes où deux tournées quotidiennes sont effectuées, et il est loin d'être exceptionnel de ne recevoir son courrier qu'en début d'après-midi.

Cette situation est principalement ressentie et mal admise par les industriels, les artisans et les commerçants, qui la considèrent comme une entrave au bon fonctionnement de notre économie.

De plus en plus fréquemment — et c'est profondément regrettable — se trouve évoquée l'éventualité de la mise en place de réseaux parallèles de distribution.

On peut imaginer que diverses circonstances motivent ces retards. La fermeture discutable de certaines lignes postales aériennes est certainement l'une d'elles. Une autre réside sans doute dans une insuffisance des effectifs affectés aux opérations de tri et de distribution. Je veux espérer, à cet égard, que les créations d'emploi dont bénéficiera la poste en 1980 nous permettrons, dans un an, de constater une amélioration sensible en ce domaine.

En matière d'équipement des services postaux, il semble bien qu'ait été quelque peu négligée la nécessité d'un effort important pour assurer en toutes circonstances la sécurité des personnels. Plusieurs agressions, ayant entraîné la mort de postiers, survenues au cours des derniers mois, auraient dû cependant inciter à mettre en œuvre un vaste programme de mesures propres à éviter que de tels drames ne se reproduisent. Je regrette vivement de devoir constater qu'aucun crédit significatif ne paraît figurer à ce titre dans votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

Un des souhaits fréquemment émis à l'occasion des discussions budgétaires de ces dernières années a été de voir intégralement maintenu à la campagne le service postal.

Ce souhait, apparemment, a été entendu, puisque le plan de suppression des bureaux de poste dans les zones rurales n'a été réalisé que pour moitié environ.

Certes, ce coup d'arrêt n'a été possible que dans la perspective d'une extension polyvalente des attributions de ces cellules administratives.

Quoiqu'il en soit, je ne peux que m'en féliciter, à la condition cependant que la qualité des services traditionnels attendus de la poste n'ait pas à souffrir de la nécessité dans laquelle se trouveront les personnels concernés de faire face à de nouvelles tâches ; à la condition, également, que ces agents y trouvent les justes compensations auxquelles ils peuvent légitimement prétendre. Je pense notamment, à cet égard, aux receveurs-distributeurs, qui attendent depuis trop longtemps un reclassement pour-tant largement justifié.

Je voudrais enfin, avant de quitter cette tribune, exprimer le regret que, cette année encore, le budget général ne prenne pas en charge le déficit important, puisque de l'ordre de 2,5 milliards de francs, dû à l'existence des tarifs préférentiels de presse. Des promesses, pourtant, nous avaient été faites, me semble-t-il, qu'il allait être mis fin à cette situation. Je m'étonne qu'elles n'aient pas été tenues. Mais je suis certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous le regrettez autant que nous.

Ma conclusion sera pour dire ma gratitude et ma confiance en tous les fonctionnaires des P. T. T., quels que soient leurs grades et leurs fonctions, qu'ils soient postiers ou agents des télécommunications. Ma gratitude pour la qualité de leurs services. Ma confiance qu'ils sauront la maintenir. Mon espoir aussi que les moyens nécessaires leur seront accordés.

Connaissant votre efficacité et votre volonté de progrès, je ne doute pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'aurez de cesse qu'il en soit bien ainsi. (*Applaudissements sur les trèves du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset. Mon intervention dans ce débat, monsieur le secrétaire d'Etat, aura d'abord pour objet de vous demander pardon. Pardon de la rudesse, propre à mon tempérament, mais tout amicale, vous le savez, de mes propos et de mes écrits au sujet de la distribution de la presse quotidienne et, en particulier, des conditions de distribution du samedi. Je vous demande d'autant plus pardon, que je ne m'en repens pas. Je ne m'en repens pas car votre intervention personnelle à la suite de ces propos a eu pour effet immédiat une très sensible amélioration constatée par tous depuis quatre semaines. Cela est très heureux, et je tiens à vous en remercier car le problème de la distribution des quotidiens à leurs abonnés est particulièrement aigu.

L'abonné est le lecteur le plus aimé de son journal, parce qu'il lui manifeste son attachement de manière concrète par un soutien financier particulièrement précieux et qui, il faut le savoir, constitue, pour certains quotidiens, une condition essentielle du maintien de leur existence.

Aussi, quand un responsable de journal reçoit un refus de réabonnement motivé non par des critiques sur la qualité de la publication, mais par des retards subis dans sa réception, il éprouve, sachez-le, une très profonde amertume.

Son premier soin est, évidemment, de vérifier que ce retard n'est pas imputable à sa propre maison ; et il faut bien convenir que cela arrive quelquefois. Le quotidien, produit périssable s'il en est, doit être livré très « frais », et cela d'autant plus qu'il a à subir la concurrence de plus en plus vive d'autres médias qui ne sont pas enfermés dans les mêmes contraintes de fabrication et de distribution. Alors, placé devant un choix entre la renonciation de publier une importante nouvelle de dernière heure et le risque d'un retard de remise de quelques minutes à l'entreprise de routage, il opte souvent, il faut bien le dire, pour le second terme de l'alternative, oubliant que les quelques minutes de décalage vaudront de remettre au lendemain la distribution aux abonnés d'un journal dont précisément on a voulu qu'il se fit, le jour même, le porteur de la dernière nouvelle.

C'est vrai, mais ce n'est pas plus fréquent le vendredi soir que les autres jours. Or, pour des raisons qu'il est facile de comprendre, le retard du samedi est plus durement ressenti par les abonnés que le retard des autres jours.

J'ai là les premiers résultats partiels d'une enquête effectuée récemment auprès de 30 000 abonnés de la région parisienne par le quotidien que je dirige — à titre temporaire, je l'espère, et sans y avoir le moindre intérêt financier. Je vous communiquerai les résultats d'ensemble dès qu'ils seront dépouillés.

Pour l'instant, le dépouillement des 4 527 premiers bulletins, fait ressortir 2 804 mauvaises réceptions coutumières du samedi, soit 61,93 p. 100 des réponses, contre 38,06 p. 100 de distributions régulières. Curieusement, le département le plus affecté est celui de Paris-Ville — 25,53 p. 100 des réponses. Viennent ensuite la Seine-et-Marne, avec 23,71 p. 100 des réponses, puis l'Oise, avec 22,39 p. 100 des réponses. Assez nettement défavorisés, viennent ensuite, dans un ordre décroissant, les départements des Yvelines, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine.

Périodiquement, des confrontations entre services intéressés se déroulent à ce sujet. Jusqu'à présent, elles s'orientaient trop en fonction de la propension de chacun à rechercher les responsabilités de l'autre. A ce jeu, tout le monde gagne, car aucun n'est absolument indemne. Mais ce jeu est stérile et l'intervention personnelle à laquelle vous avez procédé, comme, plus modestement, à un autre niveau, la mienne, commencent, je crois, à avoir pour effet un changement de cap.

Il faut que, en commun, services de la poste, entreprises de routage, entreprises de presse recherchent les failles du système, les raisons pour lesquelles elles se produisent et les moyens de compenser et de réduire, par une utilisation plus rationnelle des derniers progrès techniques et de matériels mieux adaptés, les contraintes supplémentaires de temps qui découlent, pour le routage — c'est vrai — d'un accroissement de la circulation, alors que les conditions de la concurrence devraient, au contraire, conduire à une réduction des délais de transmission. Encore ne parlé-je que des conditions actuelles de la concurrence ! Nos collègues ont évoqué ce matin la concurrence qui risque de se produire à l'initiative de vos services.

Je conviens que les besoins du progrès industriel rendent cette concurrence inéluctable. Encore faut-il qu'elle se fasse dans le souci de ne pas accroître les difficultés d'une presse déjà en situation plus fragile.

A cet égard, je souhaite que se poursuive et s'étende le dialogue qui a été engagé entre vos services et la presse. Vous avez ouvert la voie à cette concertation en amenant les uns et les autres à étudier ensemble des situations spécifiques, et je vous en remercie encore.

A mon avis, il faut aller plus loin et en prolongeant, en quelque sorte, la table ronde presse-P. T. T., à l'échelon des responsables de terrain, institutionnaliser cette concertation en lui confiant le soin de remettre à l'heure du jour — c'est le cas de le dire — l'ensemble du système et en y apportant en permanence les adaptations qu'implique la rapide évolution que nous constatons.

En ouvrant cette voie, vous avez pris, monsieur le secrétaire d'Etat, une part active — et, je crois, déterminante — au maintien et peut-être au développement du pluralisme de la presse, auquel nous sommes, les uns et les autres, profondément attachés. C'est une belle mission. Merci de la poursuivre et soyez assuré, dans cette voie, de l'appui et de la compréhension totale de l'ensemble de la presse quotidienne. (*Applaudissements sur les traverses de l'U. C. D. P., du C. N. I. P., de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Malassagne.

M. Paul Malassagne. Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, tout l'intérêt que je porte au rôle essentiel et à la place des postes et télécommunications dans la vie et le développement économique et social de ce pays. Depuis près de neuf ans, je n'ai pas manqué de le souligner à cette tribune et, à l'occasion de la présentation de votre projet de budget pour 1980, je voudrais vous faire part de quelques observations, vous demander de m'apporter, si possible, quelques précisions et me rassurer, si nécessaire, sur tels ou tels sujets qui posent certains problèmes.

Je le fais avec d'autant plus de sérénité que je sais qu'en vous l'homme de technique, que vous devez nécessairement être, se trouve en harmonieux équilibre avec l'homme de cœur, que j'ai pu apprécier. Je sais aussi que les engagements que vous avez pris, il y a un an, avec l'industrie du poteau bois sont tenus.

C'est donc dans un climat de concertation et de compréhension réciproques que vous examinez la meilleure façon de maintenir en activité ce qui dans cette branche économique peut encore l'être, mais aussi — et ce n'est pas moins important —, vous facilitez dans toute la mesure du possible la reconversion de la part la plus fragile de cette profession, pour laquelle vous étiez l'unique raison d'être.

Merci donc, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ce que vous avez pu faire pour ces industries, artisanales pour la plupart, mais merci encore pour ce que vous ne manquerez pas de faire pour les aider à franchir un cap difficile.

Le service public que constituent les postes et télécommunications ne peut échapper aux exigences d'une certaine efficacité économique, mais il se doit tout de même de rendre le meilleur service à tous les usagers en n'éluant pas les problèmes humains qui peuvent se poser.

Autrefois, dans nos régions de montagne, le facteur était, corrélativement avec le prêtre, l'instituteur et le médecin, le porteur de confidences, le messenger d'une pensée à visage sympathique, toujours prêt à rendre de menus services. En un mot, il était un personnage important de la collectivité. Je me rappelle fort bien — j'étais encore enfant — que, dans chaque foyer, à l'heure du déjeuner, il y avait à la table familiale, la place du facteur.

Nous étions loin de penser qu'un jour, avec l'instauration du Cidex, il pourrait être remplacé par une petite boîte « sans âme » et froide comme le métal qui la compose.

Je sais que la faculté de demander le passage du préposé est toujours possible par la mise en place d'un voyant, mais cette possibilité constitue l'exception. Car, dans nos campagnes, on continue à préférer que « l'on vienne à nous sans vous en faire une obligation ».

Déjà, en 1971, m'adressant à votre prédécesseur, M. Galley, je lui faisais remarquer les difficultés qu'auraient les personnes âgées à se rendre par n'importe quel temps à leur boîte Cidex. De plus, lui faisant part de mes craintes au sujet de l'acheminement du courrier, il me fut répondu qu'une deuxième levée aurait lieu dans l'après-midi pour ramasser le courrier. Hélas ! ce deuxième passage a été supprimé. Ainsi, il ne peut plus être répondu dans la journée au courrier du matin, ce qui fait que, dans nos campagnes, le fameux J + 2 est devenu en réalité au moins J + 3 et en fin de semaine J + 4.

De grâce, monsieur le secrétaire d'Etat, au moins dans nos régions de montagne, ne remplacez pas notre brave facteur rural par un ensemble métallique de cubes, d'ailleurs souvent mal placé et assez disgracieux sur le plan de l'environnement.

Dans ce même domaine de l'humanisation et dans la perspective de la revitalisation de nos campagnes, je ne peux que vous encourager, en revanche, monsieur le secrétaire d'Etat, à poursuivre, et cela en dépit des difficultés que vous savez, la polyvalence des bureaux de poste ruraux.

Votre administration peut y trouver une rentabilisation complémentaire, mais surtout les usagers en seront les premiers bénéficiaires, d'abord par le maintien sur place de certains de nos bureaux menacés de fermeture à terme, mais aussi par la facilité qui leur sera donnée de remplir certaines formalités administratives ou autres.

J'ajouterais que les maires n'y voient d'ailleurs aucun inconvénient, bien au contraire, puisque de telles mesures sont susceptibles d'alléger leur secrétariat.

Enfin, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous témoigner notre satisfaction sur un point particulièrement bénéfique de votre action et qui a été évoqué à cette tribune. Vous aurez été le ministre qui a su mener à bien en très peu de temps l'automatisation intégrale du réseau, tâche qui s'avérait encore difficilement envisageable voilà quelques années. Si j'y ajoute votre action en faveur des personnes âgées vivant seules qui apprécient fort cette façon de rompre leur isolement, il vous suffira, pour parfaire cette desserte téléphonique de notre territoire national, d'en terminer avec les lignes longues dont l'intérêt de les réaliser au plus vite ne vous a pas échappé.

Mon intention, monsieur le secrétaire d'Etat, était de vous interroger sur l'emploi dans les postes et télécommunications, la nécessité d'augmenter le nombre des centres de tri postaux, mais également sur le devoir d'assurer la sécurité de vos agents, qui n'existe plus même dans certaines régions, comme la mienne, où l'on ignorait, voilà peu de temps, la violence criminelle suivie de vol.

Etant donné que d'autres orateurs qui m'ont précédé, notamment M. le président Bonnefous et M. le rapporteur Marzin, vous ont exposé de façon particulièrement brillante ces mêmes problèmes, permettez que je fasse gagner quelques instants à notre assemblée et que j'attende vos réponses qui ne manqueront pas de m'apporter les éclaircissements souhaités.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne puis que vous dire : persévérez dans votre action en faveur de la modernisation de vos services et de vos réseaux, poursuivez votre politique de la recherche particulièrement bénéfique pour notre pays et que les autres nations nous envient, mais n'oubliez jamais que la machine ne saurait remplacer cette valeur fondamentale que constitue la communication humaine qui repose, avant tout, sur une affaire de cœur et de sentiment.

Comme mon collègue M. Mézard ici présent, nous sommes les élus d'une région qui, hélas, n'est pas « gâtée » en matière de facilités de communications, mais nous savons que notre confiance est bien placée en vous et qu'en plus de vos qualités de cœur vous y ajoutez une volonté inébranlable de réussir, qualité bien propre à notre race auvergnate, mais que vous, homme du Nord, avez fait vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., du C. N. I. P., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je veux, tout d'abord, remercier M. Perrein et M. Marzin pour la qualité de la présentation qu'ils ont faite du projet de budget qui vous est proposé. Cela tient, je le sais, à la connaissance très intime qu'ils ont des problèmes et à l'intérêt permanent qu'ils portent à la vie et au devenir de l'administration des P. T. T. et j'en suis le témoin très heureux. Je m'efforcerai de répondre au cours de cet exposé aux préoccupations qu'ils ont exprimées ainsi qu'à la plupart des questions que les orateurs m'ont posées.

En progression de 12,5 p. 100 par rapport à celui de 1979, le projet de budget qui vous est soumis fait donc de nouveau — on l'a souligné tout à l'heure — des P. T. T. le premier des budgets civils de l'Etat.

Les autorisations de programme s'élèvent à 27 350 millions de francs, ce qui représente 72 p. 100 des investissements directs des administrations civiles.

En progression moyenne de 5 p. 100 par rapport à dernier budget, le niveau d'investissement proposé correspond à une hausse de 4 p. 100 pour les télécommunications et de 15 p. 100 pour la poste. Ces moyens permettront, j'en suis sûr, la poursuite d'une politique très active de modernisation.

Le nombre des créations d'emploi concerne 5 500 personnes. Même si certains d'entre vous l'estiment encore insuffisant, je souligne que ce chiffre représente, à lui seul, 38 p. 100 des créations d'emploi proposées dans le budget pour 1980 pour l'ensemble des administrations publiques. Cela traduit un effort en faveur des P. T. T. plus de deux fois supérieur à celui qui est consenti pour les autres administrations, puisque les effectifs des P. T. T. ne représentent que 19 p. 100 des effectifs de l'Etat.

Enfin, j'ai souhaité qu'un effort particulier puisse être réalisé pour mieux ajuster aux besoins les crédits de fonctionnement — et c'est à juste titre que MM. Perrein et Minvielle ont souligné ce problème.

Il est certain, en effet, que l'augmentation du trafic et la nécessité d'entretenir un parc d'équipement de plus en plus important et complexe entraînent, tant aux télécommunications qu'à la poste, des besoins nouveaux en crédits de fonctionnement.

Mais, par ailleurs, il est non moins évident que mon administration ne saurait rester étrangère à l'effort d'économie et de rationalisation qui s'impose aujourd'hui à tous les Français.

C'est en fonction de ces deux considérations qu'ont été déterminés les ajustements qui vous sont proposés pour les crédits de fonctionnement. Ils atteignent 445 millions de francs à la poste et 550 millions de francs aux télécommunications, soit respectivement 60 p. 100 et 100 p. 100 de plus que les ajustements réalisés l'an dernier.

Ces crédits permettront, au prix de la poursuite d'efforts soutenus de rationalisation, d'assurer l'entretien et l'exploitation des importants investissements réalisés depuis plusieurs années.

Enfin, la progression rapide des recettes permettra une amélioration très importante de l'équilibre du budget, puisque l'excédent d'exploitation atteindra 9 300 millions de francs, tandis que les besoins d'emprunts seront limités à 7 milliards de francs.

Tels sont donc, mesdames, messieurs les sénateurs, les principaux chiffres qui caractérisent le projet de budget que je vous présente. Ils manifestent clairement, j'en suis certain, la priorité que le Gouvernement attache au développement de l'administration des postes et télécommunications pour lui permettre de poursuivre son action au service du développement social, économique et culturel du pays.

Cette action, à laquelle je m'attache passionnément depuis quatre ans, s'articule autour de trois orientations fondamen-

tales : remplir dans les meilleures conditions notre mission de service public ; préparer l'avenir par une politique active de modernisation ; promouvoir une société au service de la personne humaine.

Le premier devoir de l'administration des P. T. T. est donc de remplir, dans les meilleures conditions, sa mission de service public.

Pour la poste, cela consiste, avant toute autre chose, à être en mesure d'acheminer et de distribuer, dans de bonnes conditions de rapidité et de régularité, tout le courrier qui lui est remis. C'est ce qu'attendent les usagers. C'est, à juste titre, ce sur quoi elle est et sera jugée. M. Boyer a, fort à propos, insisté sur ce point.

Mais l'appréciation des résultats obtenus doit partir d'une bonne connaissance des conditions réelles d'acheminement. Cette année, la poste distribuera plus de 13 milliards d'objets, soit trois fois plus de courrier que ce qui était échangé il y a trente ans.

On conçoit que le traitement et la distribution de 42 millions d'objets par jour exigent la mise en œuvre d'une organisation dont, je le reconnais, le public ignore trop souvent la complexité.

La poste subit directement les conséquences de toute perturbation intervenant dans les très nombreux moyens de transport qu'elle utilise, qu'il s'agisse du non-respect des horaires des avions, des trains ou des camions, sans parler, dans certains cas, des intempéries.

Or, le public a tendance à rendre la poste responsable de toutes les perturbations de la qualité du service alors que, dans bien des cas, sa responsabilité directe n'est pas en cause.

C'est ainsi, par exemple, qu'au mois d'octobre les grèves enregistrées à la S. N. C. F. ont davantage perturbé le trafic postal que ne l'ont fait les arrêts de travail propres au service de la poste. C'est ainsi également que dans certains cas, monsieur Fosset, les retards qui apparaissent à la distribution sont imputables, avant tout — permettez-moi de vous le dire très amicalement — à certains retards dans le dépôt du courrier.

Une analyse objective des résultats montre que la qualité du service est bien meilleure que certains voudraient le dire en généralisant quelques exemples accidentels ; pour le mois de septembre, la poste a distribué 75 p. 100 du courrier de première catégorie le lendemain du jour de dépôt. En moyenne, au cours des derniers mois, 70 p. 100 du courrier de première catégorie a été distribué le lendemain du jour de dépôt.

Mais ces résultats, je le dis très loyalement, doivent encore être améliorés. Pour cela, la direction générale des postes poursuit une triple action, ce dont je tiens à la féliciter : d'abord, la réforme des chaînes d'acheminement du courrier et l'abandon des circuits de transport dont la fiabilité se révèle incertaine ; ensuite, la déconcentration de la fonction de tri dans un plus grand nombre de points bien répartis sur le territoire ; enfin, le développement de l'indexation du courrier au sein même des bureaux de poste et, chaque fois que cela est possible, chez les grands émetteurs de courrier eux-mêmes.

Ces actions doivent permettre d'améliorer la rapidité et, ce qui est au moins aussi important, notamment pour les entreprises, la fiabilité du service rendu par la poste.

Sur ce point, il est donc tout à fait clair, messieurs Schumann et Fosset, que la distribution du courrier le lendemain du jour du dépôt reste, pour la poste, l'objectif essentiel.

Monsieur Ferrant, il est vrai qu'au moment du transfert du centre de tri de Rouen dans ses nouveaux locaux des difficultés se sont produites, rendant difficile le fonctionnement de ce centre. Une telle situation se rencontre souvent lorsque les conditions de fonctionnement d'un service important sont ainsi profondément modifiées. Après une période d'adaptation de durée variable, le fonctionnement des services redevient normal.

Dans le cas particulier de Rouen, les difficultés liées à la mise en service du nouveau centre ont été aggravées, avant et après le transfert, par des grèves dont le motif était, en réalité, irrecevable. Les perturbations qui ont résulté de ce conflit ont été pour une large part limitées grâce à la mise en œuvre de mesures techniques. Après la grève, la situation est redevenue normale en raison, notamment, de l'utilisation de machines de tri automatiques. Depuis le début de l'été, en tout cas, le centre de tri de Rouen fonctionne, je crois, correctement.

Par ailleurs, la poste doit préciser ce que j'appelle le « contrat implicite » qu'elle passe avec les usagers. Elle sera ainsi prochainement en mesure de garantir — je tiens à vous l'affirmer, monsieur Fosset — une distribution le lendemain du jour de

dépôt pour tout le trafic de presse — pourvu, bien évidemment, qu'il respecte les conditions de dépôt — pour tout le trafic interne à un même département ainsi que pour tous les plis échangés entre les principales métropoles. Cette formule du « J + 1 » représente environ 75 p. 100 du courrier de première catégorie.

L'amélioration de la qualité du service rendu par la poste passe aussi par un renforcement du dialogue de la poste avec ses usagers. C'est pourquoi j'ai accueilli avec beaucoup d'intérêt la constitution récente d'une association des usagers de la poste avec laquelle je compte entretenir des relations suivies.

Dans le même esprit, j'ai décidé de constituer, à côté des organes spécifiques qui existent déjà, et notamment avec les entreprises de presse, un organe de concertation entre la poste et les entreprises. Ces contacts, j'en suis convaincu, permettront à la poste, d'une part, d'être mieux au service du public, et aux usagers, d'autre part, de mieux comprendre le fonctionnement du service postal.

J'ai insisté sur la qualité du service postal parce qu'il est, à mes yeux, primordial. Cela a d'ailleurs été fortement souligné à l'occasion des discussions interministérielles qui se sont tenues, au cours des derniers mois, sur la poste.

Comme je l'avais indiqué l'an dernier à cette même tribune, les nombreuses réflexions qui existaient sur la poste et les questions que certains se posaient — allant parfois jusqu'à mettre en doute sa mission et son existence elle-même — exigeaient que le problème fût posé au plus haut niveau de l'Etat.

Cela a été fait, monsieur Perrein, vous le savez. A la suite des réflexions approfondies qui avaient été conduites à ma demande par la direction générale des postes et par certaines commissions externes à la poste il est rapidement apparu — ce que nous savions d'ailleurs — que beaucoup des problèmes qui se posaient ne dépendaient pas seulement des P. T. T. mais également d'autres ministères, et non des moindres.

Plusieurs réunions interministérielles se sont donc tenues au début de cette année et deux d'entre elles ont été présidées par le Premier ministre lui-même. C'était la première fois depuis certainement très longtemps que la poste trouvait l'occasion de poser avec clarté, et à ce niveau, l'ensemble de ses problèmes spécifiques.

Si l'ensemble de ces travaux n'est pas encore complètement achevé, je puis, néanmoins, en dégager aujourd'hui certaines orientations essentielles.

Tout d'abord, l'avenir de la poste ne fait aucun doute : quel que soit le développement des techniques, aucun pays ne peut se passer d'un service public capable de transporter dans les meilleures conditions de rapidité, de fiabilité et de confidentialité, des objets physiques authentiques, lettres ou paquets.

Les études économiques réalisées montrent que, au cours des prochaines années, le trafic postal devrait continuer à se développer à un rythme de l'ordre de 2 p. 100 à 3 p. 100 par an. Cela étant, il est certain que, dans un marché de la communication de plus en plus concurrentiel, la position de la poste sera d'autant plus forte que sa qualité de service sera bonne, mais aussi que ses coûts seront compétitifs.

La maîtrise de l'évolution des coûts doit devenir, pour la poste, une préoccupation croissante. Cela exigera des efforts de tous, un redéploiement permanent des moyens et, sans doute, une adaptation des contraintes de gestion propres à l'administration. Cela passe, d'une part, par un développement aussi fort que possible de la décentralisation des responsabilités jusqu'au plus bas niveau et, d'autre part, par le renforcement d'une programmation qui assure une meilleure cohérence de l'ensemble.

Pour contenir ses coûts, pour diversifier les services qu'elle rend au public et pour améliorer les conditions de travail, la poste doit poursuivre une politique ambitieuse de modernisation. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point fondamental.

Enfin, il est indispensable que soient clarifiées les relations financières de la poste avec l'Etat et avec les usagers les plus importants. C'est dans ce cadre que le Premier ministre a constitué, à ma demande, une table ronde sur les relations entre la presse et la poste, en vue de tenter de trouver une solution au problème du déficit de la presse dont les deux rapporteurs et plusieurs d'entre vous ont, à juste titre, souligné l'importance.

Trois sénateurs sont membres de cette table ronde. Je me félicite du climat de confiance qui anime les travaux et j'ai très bon espoir que cet esprit de coopération nous permettra d'aboutir, vers la fin de l'année, à une solution qui permette

d'assurer une saine gestion de la poste, tout en donnant à la presse les moyens de conserver son caractère de pluralisme auquel nous tenons essentiellement.

Au total, l'ensemble de ces travaux a été l'occasion, pour le Gouvernement, de confirmer l'existence et la nature de la mission de la poste. Un cadre de référence a ainsi été constitué qui doit permettre à la poste de regarder l'avenir avec confiance et de poursuivre, dans de meilleures conditions de clarté et de responsabilité, sa mission fondamentale de service public.

Alors que la poste française a, depuis longtemps, conquis ses lettres de noblesse auprès du public — lettres de noblesse qu'elle se doit de conserver — les télécommunications ont été, pendant de longues années, dans l'incapacité de fournir les services que le public était légitimement en droit d'attendre d'elles. Un considérable effort de rattrapage s'imposait donc.

A la suite de la décision du Président de la République et grâce aux moyens considérables qui ont été consacrés aux télécommunications, notre pays a réalisé dans ce domaine un effort unique dans l'histoire mondiale du téléphone.

Je voudrais saluer ici publiquement l'effort accompli par tous les personnels des télécommunications, car les performances qu'ils réalisent ensemble exigent de beaucoup d'entre eux, je le sais, un dynamisme et un dévouement au service public qui est, en vérité, assez exceptionnel.

Je dois dire ici, d'ailleurs, que les télécommunications recueillent, dans de nombreux domaines, ce que vous-mêmes, monsieur Marzin, vous avez su semer quand vous étiez directeur des télécommunications. Je tiens à vous en rendre hommage.

Parti à la fin du VI^e Plan avec 6 200 000 lignes principales, notre pays en aura près de quatorze millions à la fin de ce mois. Et si vous reprenez le budget que je vous propose, l'objectif de 15 500 000 lignes principales fixé par le VII^e Plan sera dépassé l'année prochaine.

En 1980, les deux tiers des foyers auront le téléphone, alors que, voilà seulement cinq ans, le téléphone était un service de luxe dont ne disposaient que moins du quart des foyers.

Le nombre de communications téléphoniques échangées augmente de 15 p. 100 par an et sera, l'année prochaine, près de deux fois supérieur à ce qu'il était avant le commencement du VII^e Plan.

Comme on l'a dit tout à l'heure, la qualité de service elle-même s'accroît régulièrement. En 1975, on attendait en moyenne 2,5 secondes pour obtenir la tonalité. Aujourd'hui, cette durée est réduite, en moyenne, à trois dixièmes de seconde.

Le téléphone public, de son côté, s'est également très fortement étendu. En 1980, l'objectif sera atteint : il y aura 100 000 cabines téléphoniques en France. Et chacun d'entre vous constate, dans son département, combien elles sont utilisées. Cet effort doit être et sera poursuivi. En effet, on l'a souligné, la demande reste très soutenue.

Si les délais moyens de raccordement peuvent être considérés comme satisfaisants dans certaines parties de la région parisienne — comme, par exemple, dans le département de l'Essonne où le délai moyen est de dix-sept jours — c'est loin d'être encore le cas partout en France, ainsi que l'a rappelé M. Boyer. C'est pourquoi notre ambition est de maintenir le rythme de développement actuel, de façon à atteindre 25 millions de lignes principales en 1985 et 30 millions en 1990.

Il va de soi que ce développement intensif exige le déploiement de lignes téléphoniques presque partout sur le territoire. A cet égard, la plus grande attention doit être apportée à la préservation de l'environnement.

Les orientations prises par l'administration depuis deux ans ont conduit à recourir le moins souvent possible aux artères aériennes et à utiliser autant que possible des appuis communs à E. D. F. et aux P. T. T.

La consommation globale de poteaux se trouve, de ce fait, fortement réduite.

Monsieur Malassagne, je puis vous assurer, aujourd'hui, qu'il n'y aura plus un seul achat de poteaux métalliques ou de poteaux importés, précédemment nécessaires pour pallier, au moment de l'explosion des besoins, l'insuffisance de la production française de poteaux de bois.

En 1978, les commandes de poteaux de bois traditionnels ont dépassé 1 200 000 unités afin de limiter les problèmes d'adaptation qui se posaient aux industriels et aux forestiers de ce secteur.

En 1979, un million de poteaux devraient être commandés et environ 800 000 en 1980.

Ainsi, monsieur Malassagne, grâce à un esprit de concertation que j'ai apprécié, la progressivité dans la réduction des commandes doit permettre aux industriels d'adapter leur production à la nouvelle situation sans problème majeur. Mais il est impératif qu'une diversification de leur activité les amène à trouver d'autres débouchés pour leur production.

Mais le téléphone ordinaire ne répond pas à tous les besoins de télécommunications du public. C'est ainsi que, pour les particuliers, nous avons développé le service du radio-téléphone et le service Eurosignal, qui permet à toute personne en déplacement d'être prévenue que quelqu'un cherche à entrer en communication téléphonique avec elle.

Quant aux entreprises, à côté des efforts en cours pour améliorer et étendre le service rendu par le Télex, les années récentes ont été marquées par le développement rapide de la télé-informatique, c'est-à-dire des réseaux de télécommunications pour la transmission d'informations et non plus pour la seule transmission de la parole.

C'est pour répondre à ces besoins appelés à connaître une croissance très rapide que nous avons conçu le réseau Transpac.

Ce nouveau réseau connaît un très grand succès, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises. Son tarif, indépendant de la distance, devrait constituer un atout important pour favoriser la décentralisation et contribuer ainsi à une meilleure répartition des activités sur le territoire.

Il en va de même de la mise en place progressive du service de téléconférence : fondé, vous le savez, sur la mise en relation, par le son et par l'image, des salles de réunions, parfois distantes de plusieurs centaines de kilomètres, ce nouveau service permettra d'éviter de nombreux déplacements, par exemple entre le siège et les établissements d'une même entreprise.

S'agissant du problème des factures téléphoniques, que vous avez évoqué, monsieur le président Bonnefous, je dirai d'abord qu'une amélioration a été réalisée cette année puisque, désormais, chaque facture fait apparaître explicitement la consommation téléphonique relative à la période de facturation.

Cela étant, je crois que l'on a tendance à exagérer le nombre des erreurs de facturation. Les contrôles objectifs effectués à l'occasion des contestations montrent qu'une part importante de celles-ci vient en réalité d'une méconnaissance des tarifs et d'une connaissance incomplète des utilisations réelles des installations téléphoniques.

Au total, six factures sur dix mille donnent lieu à remboursement de la part de l'administration, sans d'ailleurs, dans de nombreux cas, que l'erreur soit certaine. Au bénéfice du doute, nous disons que nous avons tort.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est de ce chiffre que je doute.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Je rappelle d'ailleurs que le nombre de réclamations n'est pas aujourd'hui supérieur, en pourcentage, à ce qu'il était du temps des facturations manuelles.

Afin de réduire encore les contestations et de permettre à ceux qui le désirent de suivre de façon précise leur consommation téléphonique, la facturation détaillée sera progressivement introduite sur les commutateurs électroniques. Une première expérience sera menée à Lille — vous voyez que je prends des risques — au premier semestre de 1980. Je souligne qu'après l'abandon récent de la Belgique nous serons les seuls en Europe, comme l'indiquait M. Marzin, à offrir ce service.

Enfin, malgré l'importance des investissements réalisés depuis cinq ans, je me réjouis que nous soyons en mesure de poursuivre une politique de baisse en valeur réelle des tarifs du téléphone. La facture téléphonique est encore beaucoup trop lourde pour de nombreux Français et constitue un obstacle certain à une totale démocratisation du téléphone, qui doit être l'aboutissement normal de la mission de service public des télécommunications.

Mais une conception complète du service public exige qu'au-delà des actions visant à satisfaire au mieux les besoins actuels des usagers tout soit mis en œuvre pour préparer l'avenir par une politique active d'investissement et de modernisation.

S'agissant de la poste, je dirai que, précisément parce qu'elle est une activité de main-d'œuvre, il est indispensable qu'elle cherche à tirer tout le parti possible de l'évolution technologique. C'est pourquoi je me réjouis d'être en mesure de vous proposer pour 1980 une progression assez importante des inves-

tissements de la poste. Avec 1 850 millions de francs d'autorisations de programme, ils seront en augmentation de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Les crédits de paiement sont en progression de 11 p. 100 et non en diminution de 15 p. 100 comme vous l'avez déclaré, monsieur Lefort.

En 1980, 1 030 millions de francs seront consacrés à la poursuite de l'automatisation du tri postal, ce qui correspond à une réalisation complète du programme d'action prioritaire du VII^e Plan consacré à cette fonction.

Au total, à la fin de l'année prochaine, trente-deux centres de tri automatique seront en service.

En outre, un important matériel d'automatisation sera commandé, dont quarante-trois machines à trier et 1 000 postes d'indexation.

J'ai demandé qu'à partir d'aujourd'hui les centres qui seront construits soient plus petits et plus dispersés sur le territoire. Cela permettra à la fois de rendre plus agréables les conditions d'un travail qui s'exercera dans des ensembles à dimensions humaines et de réduire la fragilité du réseau d'acheminement de la poste grâce à la multiplication du nombre de ses nœuds. Je crois ainsi répondre pleinement au problème que vous avez très heureusement posé, messieurs Schumann et Ferrant.

Des moyens importants seront également consacrés en 1980 à la poursuite de la nouvelle phase d'informatisation des services financiers de la poste. Ce projet consiste à relier au sein d'un même réseau informatique les centres teneurs de comptes et les guichets des bureaux de poste. Ainsi les clients peuvent réaliser toutes les opérations de versement, de remboursement et, plus généralement, de gestion de leurs comptes directement et immédiatement en se présentant au guichet.

Après le succès de l'expérience réalisée à Nantes, 370 terminaux et dix-huit mini-ordinateurs seront installés dans cette région et dans la région parisienne.

Alors qu'elle a été le pionnier de la diffusion du chèque en France, je me réjouis que la poste demeure ainsi à la pointe du progrès, en avance sur la plupart des banques. Je remercie MM. Schumann et Marzin d'avoir souligné le dynamisme de la poste dans ce domaine.

Par ailleurs, 100 nouveaux distributeurs automatiques de billets seront installés, l'année prochaine, ce qui portera leur nombre à 450.

Enfin, des expériences de télécopie et de téléimpression seront conduites par la poste dans le courant de l'année prochaine.

Cette politique ambitieuse de modernisation doit s'appuyer sur un réseau de bureaux de poste adapté et moderne. A cet égard — je le dis comme je le pense — la situation actuelle ne saurait être considérée comme satisfaisante, trop de bureaux vétustes et mal entretenus n'étant pas dignes d'une grande administration comme l'administration postale.

C'est pourquoi, au-delà des 215 millions de francs qui seront consacrés en 1980 à la rénovation ou à la construction de bureaux de poste, j'ai décidé de mettre en place pour les cinq prochaines années un plan de rénovation et de remise en état qui devrait toucher plusieurs milliers de bureaux.

Enfin, j'ai tenu à ce que les moyens consacrés à la sécurité des agents soient encore renforcés. Il est indispensable, pour toutes les raisons que vous avez évoquées les uns et les autres, de parvenir à enrayer le développement des agressions auquel on assiste depuis quelques années ; 80 millions de francs seront consacrés à cette action l'année prochaine, ce qui permettra notamment de porter à 20 000 le nombre de guichets protégés et à plus de 6 000 le nombre de bureaux de poste munis de dispositifs d'alarme automatiques. Au cours des trois années 1978, 1979 et 1980, nous aurons ainsi consacré 200 millions de francs à la sécurité, contre 55 millions de francs pour les trois années précédentes.

Ces moyens que je consacre à la sécurité depuis trois ans commencent d'ailleurs à porter leurs fruits, puisque, au cours des trois premiers trimestres de cette année, le nombre des agressions a diminué de 21 p. 100 par rapport à la même période de l'année dernière. Mais je voudrais dire à MM. Bonnefous, Ferrant et Perrein que j'attache à ce problème une très grande attention et une très grande vigilance.

Ainsi, à travers sa politique d'investissement dynamique et fortement tournée vers l'avenir, la poste manifeste son aptitude à utiliser au profit des usagers les meilleures conquêtes de la

technologie. Non, je ne crois pas que l'on puisse dire que, avec 15 p. 100 de croissance de ses investissements, la poste ait été oubliée dans ce budget.

Le programme d'investissement des télécommunications pour 1980 est, bien entendu, avant tout marqué par la poursuite de l'effort d'équipement téléphonique que notre pays conduit depuis quatre ans.

Avec les 25 500 millions de francs d'autorisations de programme prévus pour 1980, les investissements des télécommunications auront atteint 120 milliards de francs sur la période du VII^e Plan.

Après une phase de croissance rapide des commandes, qui a permis à l'industrie française de conquérir progressivement dans ce secteur une position internationale de tout premier plan, nous entrons maintenant dans une période où le niveau des commandes publiques va se stabiliser.

C'est dans cette conjoncture qu'apparaît aujourd'hui la pertinence des choix technologiques qui ont été faits. Grâce aux moyens considérables que nous avons toujours consacrés à la recherche dans ce secteur, et nous continuerons à le faire, en étroite collaboration entre l'administration et les entreprises, nous avons su concevoir, plus tôt que la plupart des autres pays, une génération nouvelle de matériels de commutation et de transmission fondée sur les conquêtes les plus récentes de l'électronique.

Cet effort de recherche sera de nouveau fortement amplifié l'année prochaine, monsieur Schumann, puisque aux 570 millions de crédits relatifs au fonctionnement du C. N. E. T. — pardon ! j'utilise un sigle : du centre national d'études des télécommunications (*Sourires.*) — s'ajouteront 990 millions de francs de crédits de recherche et développement, en augmentation de 25 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier.

Enfin, j'ajoute que la nouvelle organisation du C. N. E. T., mise en place cette année, fondée sur la constitution de cinq centres directement rattachés à la direction, permettra d'améliorer encore l'efficacité de ces moyens et de renforcer les collaborations avec l'industrie et les autres organismes de recherche. Vous ne vous étonnez pas que, dans ce domaine, je travaille en étroite collaboration avec mon collègue et vieil ami Pierre Aigrain.

Dès lors, nos entreprises disposent aujourd'hui des meilleurs atouts pour faire face à l'avenir, grâce aux relais que vont constituer pour notre industrie les marchés d'exportation et les nouveaux produits de la télématique.

L'argument du « 22 à Asnières » n'a plus cours. Nous avons actuellement des marchés d'exportation importants qui peuvent s'appuyer sur l'expérience française.

Déjà, en 1978, les exportations des matériels de télécommunications ont atteint 2 500 millions de francs, ce qui représente 18 p. 100 du chiffre d'affaires du secteur. Mais le véritable décollage a commencé, en réalité, en 1979. Depuis le début de cette année, plus de 8 milliards de contrats ont déjà été obtenus, preuve remarquable de la qualité et de la compétitivité atteintes aujourd'hui par l'industrie française. Je dois dire d'ailleurs que, malgré les difficultés personnelles que vous connaissez, je ne ménagerai pas mes efforts pour aider notre industrie à s'implanter sur les marchés étrangers.

C'est ainsi que, depuis un an, je me suis rendu notamment en Chine, en U.R.S.S., en Syrie, en Grèce, en Egypte, en Suisse, en Hongrie, en Italie et en Angleterre et que j'ai reçu à Paris plusieurs délégations ministérielles étrangères. Au début de l'année prochaine, je compte me rendre en Inde, en Roumanie, au Mexique et à nouveau en Egypte.

Je dois vous dire que je suis fier de constater, lors de ces voyages et à l'occasion de ces rencontres, la renommée qu'est en train d'acquérir la technologie française des télécommunications. Tous ceux qui ont participé aux récentes manifestations internationales, qui se sont tenues à Genève et à Paris, ont pu constater eux-mêmes l'extrême intérêt de tous les pays pour les réalisations françaises.

Mais, à côté de l'exportation, notre industrie bénéficiera également de débouchés de plus en plus importants grâce aux nouveaux produits liés au développement de la télématique. Dans ce domaine, notre effort aussi est considérable, car il est certain que l'utilisation des réseaux pour la transmission directe de données est appelée à connaître au cours des dix prochaines années un développement particulièrement intense.

Au-delà des services déjà en application dont j'ai déjà parlé, les études porteront notamment en 1980 sur le développement de la télécopie, du télétraitement de texte et du vidéotex,

système nouveau, né de l'union du téléphone, de la télévision et de l'ordinateur, appelé, sans aucun doute, à un très grand avenir.

Enfin, je veux souligner l'importance de deux projets qui doivent nous permettre d'acquérir la maîtrise de technologies nouvelles, appelées à jouer un rôle de premier plan dans les télécommunications de la prochaine décennie. Il s'agit de la préparation du lancement, prévu pour 1983, d'un satellite français de télécommunications, et de la réalisation à titre expérimental du câblage de la ville de Biarritz en fibres optiques.

En définitive, le maintien à un niveau élevé des commandes publiques, les succès remarquables que notre industrie commence à enregistrer à l'exportation, et les commandes nouvelles liées au développement des nouveaux produits doivent permettre — et elles permettront — d'éviter globalement tout problème grave d'emploi dans l'industrie française des télécommunications.

Après une période de cinq ans, où 11 000 emplois ont été créés dans l'industrie des télécommunications et près de 30 000 dans l'administration des télécommunications, les prochaines années devraient correspondre à une réduction légère et, en tout état de cause, inférieure à ce qui résultera des départs naturels.

Si l'évolution prévisible ne pose donc pas de problèmes majeurs de transition, cela n'exclut pas que certaines régions ou certaines entreprises connaissent des difficultés d'adaptation. Par exemple, des inquiétudes se sont exprimées à propos de la Bretagne. Je tiens, une fois de plus, à réaffirmer la vocation électronique de cette région.

La volonté des pouvoirs publics de renforcer en Bretagne l'activité de recherche en télécommunications et télématique s'est toujours clairement manifestée, tant avec l'implantation du C. N. E. T. à Lannion, dont le rôle vient encore d'être souligné, et de l'école nationale supérieure des télécommunications à Brest, qu'avec le lancement prochain de la construction des bâtiments devant abriter le C. C. E. T. T. de Rennes.

De même, je suis très attentivement l'évolution de la situation des usines bretonnes touchées par l'évolution technologique vers l'électronique. Je puis vous assurer, monsieur Marzin, qu'un effort tout particulier est fait et continuera à être fait pour maintenir le potentiel existant en Bretagne en faisant participer activement ces entreprises au développement des produits nouveaux, et aux actions du secteur à l'exportation.

Au plan interne, cette politique ambitieuse d'investissement et de modernisation se traduira par une amélioration des conditions de travail, mais aussi de l'efficacité des services de l'administration. Ainsi, la mise en place des terminaux de guichet pour les services financiers, l'implantation de nouveaux outils de gestion faisant notamment appel à la télématique, aux télécommunications sont générateurs de gains de productivité.

C'est, en réalité, en tenant compte de ces éléments qu'il convient d'apprécier les créations d'emplois proposées pour 1980, qui, je le répète, représentent près de 40 p. 100 des emplois créés en 1980 dans la fonction publique. Ainsi, à la poste, les services bénéficieront non seulement des 2 000 emplois nouveaux créés au budget de 1980, mais également de près de 1 300 qui seront économisés du fait de l'automatisation de certaines tâches.

Ces 3 300 emplois qui seront effectivement répartis en 1980 s'ajouteront aux 25 000 emplois créés à la poste depuis 1974, et permettront, au prix d'efforts certains, mais nécessaires, auxquels je rends hommage, un fonctionnement satisfaisant du service.

Quant aux télécommunications, les 3 500 emplois créés au budget correspondent en 1980 à un effectif de 10,5 agents pour 1 000 lignes principales. Cet objectif, conforme au programme d'action prioritaire du VII^e Plan, est raisonnable : parti de 20 agents pour 1 000 lignes principales, ce ratio est aujourd'hui voisin de 11, et nous devrions atteindre assez rapidement des normes comparables à celles observées dans les réseaux étrangers les mieux gérés.

Chargée du développement des communications entre les hommes, l'administration des P. T. T. doit être plus que toute autre attachée à promouvoir une société qui soit véritablement au service de l'homme. C'est le dernier point que je voudrais développer, ne fût-ce qu'à l'appel, que j'ai combien apprécié, de M. Maurice Schumann.

La société des années à venir ne peut être dessinée par les seules techniques, en fonction des possibilités des nouveaux matériels. Elle doit au contraire procéder d'une volonté affirmée

de mettre la technique au service de l'homme, pour l'amélioration de ses conditions de vie et pour l'épanouissement de sa propre personnalité.

C'est la raison pour laquelle, à l'opposé de ce qui se passe dans certains pays étrangers, j'ai tenu à ce que le développement des nouveaux services que la télématique peut offrir aux particuliers, soit précédé d'une expérience qui permette au Gouvernement d'apprécier tous les problèmes qui peuvent apparaître, qu'ils soient économiques, sociologiques, juridiques ou culturels.

Cette expérience, appelée Télétel, se déroulera à partir de la fin de l'année prochaine dans la région de Vélizy. Pendant dix-huit mois, environ 2 000 ménages seront équipés d'appareils vidéotex qui leur permettront d'interroger directement des banques de données et d'effectuer des transactions financières ou commerciales depuis leur domicile.

A l'issue de cette expérience, un rapport sera remis au Gouvernement. Celui-ci se prononcera, alors, en toute connaissance, sur la nature des prestations qui pourront être offertes au public à travers ce nouveau support et sur les conditions dans lesquelles celles-ci devront être apportées. S'il apparaît nécessaire de compléter, sur certains points, le cadre législatif ou réglementaire, celui-ci devra, avec votre aide, être modifié.

Cette démarche très pragmatique est la seule qui permette à la fois d'explorer toutes les possibilités offertes par ce nouveau média, tout en donnant les garanties nécessaires sur la nature et les conditions dans lesquelles les nouveaux services seront offerts.

Je reconnais, monsieur Bonnefous, que des erreurs et des maladresses, dues pour la plupart à la fougue mal contrôlée, mais peut-être compréhensible, des jeunes techniciens, ont été commises. Mais si j'ai reconnu ces erreurs et ces maladresses que je regrette, il n'en sera plus de même désormais. Je vous en ai donné l'assurance, il y a quelques jours et, publiquement aujourd'hui, je vous renouvelle cette assurance.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous en remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Plusieurs d'entre vous et en particulier M. le rapporteur de la commission des finances, ont exprimé le vœu qu'ait lieu prochainement un débat général sur la politique des télécommunications et plus précisément de la télématique. Je tiens à vous dire que je me réjouis de cette initiative et que je contribuerai volontiers, et aussi efficacement que possible, à sa réalisation.

C'est, je puis vous rassurer pleinement monsieur Schumann, le même souci de mettre la technique au service de l'homme qui anime la politique de modernisation des bureaux de poste dont j'ai parlé tout à l'heure : en simplifiant les opérations, en évitant les attentes inutiles aux guichets, les équipements nouveaux doivent permettre aux personnels de la poste d'être plus disponibles pour mieux servir les usagers.

Mon objectif est clair en ce domaine. Il faut, à la poste, mécaniser tout ce qui peut l'être pour alléger au maximum les tâches des personnels et renforcer d'autant l'indispensable communication directe, l'indispensable communication de personne à personne. Je voudrais ici rappeler l'hommage que le Président de la République a rendu aux postiers, quand, à l'issue d'un récent conseil des ministres, il a souligné « le rôle important et irremplaçable de la poste dans le pays, et la qualité des relations humaines que savent créer les agents des postes avec leurs usagers ».

C'est pourquoi je me réjouis de l'adoption toute récente d'un décret relatif à « l'organisation administrative en milieu rural et à la création de services postaux polyvalents ». Les bureaux de poste des zones rurales peuvent désormais, à l'initiative des préfets, réaliser des opérations administratives très diverses, pour le compte d'autres administrations. Il s'agit, par exemple, de la diffusion des offres d'emplois, de la délivrance d'imprimés relatifs aux cartes d'identité, aux passeports, aux fiches d'état civil, de la validation des permis de chasse, ou de la réception et de la vérification des dossiers de sécurité sociale.

Bien entendu, monsieur Boyer, ces services seront rémunérés à la poste à leur prix de revient par les administrations bénéficiaires.

Cela constitue en réalité un pas très important dans la voie du rapprochement de l'administration et du public, et permettra de mieux valoriser l'exceptionnel réseau de contact que constitue pour l'administration l'existence de 18 000 bureaux de poste auquel personne ne touchera et de le faire participer à l'action plus générale de revitalisation des zones rurales.

S'agissant du système Cidex que vous avez évoqué, monsieur Malassagne, je me permets de répéter — mais vous le savez — que seules les personnes volontaires en bénéficient. Il permet, en réalité, aux préposés de distribuer le courrier plus tôt et d'être plus disponibles pour les personnes qui désirent effectuer des opérations postales à leur domicile.

A l'attention de M. Ferrand et de M. Boyer, j'ajouterai que les télécommunications apportent, de leur côté, une contribution très importante à cette action en construisant maintenant, chaque année, plus de 550 000 lignes longues en zones rurales, dont près de la moitié sont des lignes isolées.

Quant aux personnes âgées, dont l'isolement est pour elles l'un des plus graves problèmes, l'effort très important fait depuis les décisions prises en 1977 par le Président de la République a permis d'apporter le téléphone à plus de 400 000 d'entre elles.

L'exonération de la taxe d'accès au réseau pour les bénéficiaires du fonds national de solidarité représente une aide dont le montant cumulé dépasse maintenant 90 millions de francs.

Artisans d'une société plus humaine, les P. T. T. le sont au moins autant dans leur visage interne. Première entreprise de France, l'administration des P. T. T. veut donner à chacun de ses 450 000 agents les possibilités de trouver son plein épanouissement dans sa vie professionnelle mais aussi dans sa vie familiale et sa vie personnelle.

C'est là tout le sens de la politique qui est conduite au plan de la gestion des personnels comme au plan social.

J'attache — je tiens à le répéter — une grande importance à ce qu'une concertation permanente existe entre l'administration et les représentants du personnel. C'est ainsi que, le 12 décembre dernier, j'ai proposé aux organisations syndicales d'ouvrir avec elles des discussions sur les conditions de travail et de vie dans l'administration des P. T. T.

De nombreuses réunions informelles ont été tenues par le directeur du personnel et des affaires sociales. Certes, nous n'avons pas débouché sur le vaste plan social auquel certains pensaient, mais les discussions n'ont jamais été interrompues. Quelques décisions ont déjà été prises et, pour le reste, nous disposons, grâce à ces travaux, de dossiers qui, je l'espère, pourront fournir la base de mesures concrètes ultérieures. Je pense notamment à la réforme des classifications de personnel.

Plus récemment, j'ai ouvert avec les organisations syndicales des discussions spécifiques sur les améliorations à apporter dans l'immédiat aux conditions de travail, en relation avec l'évolution des techniques. Il s'agit en quelque sorte d'amorcer le partage des gains permis par la modernisation entre les usagers, l'administration, mais aussi, bien entendu, le personnel.

De leur côté, les moyens très importants que nous consacrons chaque année à la formation du personnel de toutes les catégories visent non seulement à lui donner les connaissances indispensables à l'évolution des techniques, mais aussi à développer les capacités personnelles de chaque individu.

Aujourd'hui, messieurs Perrein, Minvielle et Ferrant, je puis vous préciser que la poste consacre 5 p. 100 de la masse salariale à la formation des personnels, et que les télécommunications y consacrent près de 10 p. 100.

Je voudrais à ce sujet souligner le rôle exemplaire que joue mon administration en matière de promotion sociale. Il faut savoir, par exemple, que la moitié des inspecteurs, la majeure partie des inspecteurs principaux et, désormais, la moitié des administrateurs et le tiers des ingénieurs, sont issus de la promotion interne.

C'est aussi pour favoriser une meilleure insertion dans l'administration qu'un effort considérable a été fait depuis quatre ans aux P. T. T. en faveur de la titularisation des auxiliaires : depuis 1976, 44 000 emplois d'auxiliaire ont été transformés en emplois de titulaire, et déjà plus de 30 000 personnes ont été effectivement nommées. Si la nécessité d'organiser de très nombreux concours, comme celle de respecter les règles et les priorités dans les mutations, n'a pas permis d'aller encore plus vite, je puis vous assurer que dès les premiers mois de l'année prochaine, tous les auxiliaires employés à temps plein aux P. T. T., ayant réussi aux concours et accepté le poste proposé, auront été titularisés.

Cet effort exceptionnel, joint à une évolution plus rapide que prévu des techniques utilisées aux P. T. T., a conduit, c'est vrai, à un décalage entre le nombre de places offertes aux concours externes et le nombre de postes qui se sont effectivement libérés. C'est ce qui explique le nombre que je qualifie d'anormal de lauréats actuellement en attente d'affectation.

Cependant, monsieur Perrein, cette situation devrait se résorber assez rapidement, compte tenu des sorties de fonctions devant intervenir au cours des prochains mois, et être normalisée au milieu de l'année prochaine.

Dans le même esprit, j'ai tenu à ce que ce projet de budget fasse une place importante aux mesures ayant des conséquences directes sur la situation des personnels. C'est ainsi que, malgré un contexte particulièrement difficile cette année, je vous propose que les mesures indemnitaires et catégorielles fassent l'objet d'un ajustement de 185 millions de francs, ce qui correspond à un pourcentage de la masse salariale égal à celui de l'an dernier. Je tenais à vous apporter cette précision, monsieur Minvielle.

Une part prépondérante de ces crédits sera consacrée à la revalorisation de la prime de rendement et de la prime de résultat d'exploitation, auxquelles le personnel des P.T.T. est particulièrement et tout à fait naturellement attaché.

Cette dernière, qui, je le rappelle, est du même montant pour tous les agents, passera de 2 365 à 2 560 francs.

Par ailleurs, en matière statutaire, les 2 300 transformations d'emploi proposées pour la poste, et un peu plus de 1 000 pour les télécommunications, nous permettront d'améliorer l'adéquation des statuts à la technicité croissante des fonctions.

S'agissant du statut des receveurs-distributeurs, évoqué notamment par MM. Marzin, Ferrant, Berrier, Perrein et Minvielle, je voudrais dire que je me préoccupe beaucoup d'améliorer leur situation, car je mesure plus que tout autre l'importance pour la poste de leurs mérites et de leurs qualités. Mon objectif est de donner à ces fonctionnaires une situation qui soit mieux adaptée au rôle important qu'ils jouent.

Les diverses démarches que j'ai entreprises, avec la volonté de réussir, je vous l'assure, n'ont pas encore abouti, compte tenu du contexte actuel.

Je poursuivrai sans relâche ces efforts en vue de parvenir, le plus tôt possible, à une solution satisfaisante.

Enfin, la politique sociale ambitieuse que nous poursuivons aux P.T.T. depuis quatre ans constituée, elle aussi, un élément très important d'amélioration des conditions de vie des personnels de mon administration.

En 1980, les crédits sociaux représenteront 690 millions de francs.

L'effort principal restera encore centré sur l'aide au logement des jeunes, auquel 212 millions de francs seront consacrés l'an prochain.

Les équipements destinés à l'accueil des débutants ayant maintenant atteint un niveau suffisant, l'accent sera mis l'année prochaine sur le logement locatif et l'aide à l'accession à la propriété, qui est un facteur important de stabilisation des agents.

La médecine préventive, qui rencontre un accueil très favorable auprès du personnel, sera encore développée soit par la mise en place dans les grandes agglomérations de structures propres à l'administration, soit, dans les plus petites localités, par la signature de conventions spécifiques avec des organismes médicaux.

Enfin, l'aide que nous apportons aux activités culturelles ou de détente occupera encore une place importante. Dans ce domaine, notre action prend principalement la forme d'un soutien aux très nombreuses associations de personnel sur lesquelles reposent, pour l'essentiel, ces activités.

Je voudrais maintenant, pour conclure, retracer rapidement les conditions dans lesquelles se présente l'équilibre du budget que je vous propose.

Les recettes suivront, bien entendu, l'évolution prévue de l'activité. Pour le trafic postal, on a retenu l'hypothèse d'une croissance en volume de 2,3 p. 100, ce qui correspond à la poursuite de la tendance observée au cours des dernières années. Pour les chèques postaux et pour la caisse nationale d'épargne, une croissance du volume des dépôts respectivement de 10,4 p. 100 et de 16,3 p. 100 est prévue. Cela correspond au maintien autour de 16 p. 100 pour les chèques postaux et de 13 p. 100 pour la caisse nationale d'épargne de la part de marché de ces réseaux de collecte.

Enfin, s'agissant des télécommunications, l'accroissement du parc d'équipement téléphonique, d'une part, et l'évolution de la consommation par ligne, d'autre part, conduisent à une hypothèse de croissance de l'activité légèrement supérieure à 14 p. 100 l'année prochaine.

Par ailleurs, je voudrais souligner l'importance de l'étape qui a été franchie pour la rémunération par le Trésor des fonds déposés aux chèques postaux. Ce fut une longue et vigoureuse bataille. Cette rémunération était, en 1971, de 1,5 p. 100 du montant des fonds déposés. Très inférieure, abusivement inférieure aux coûts de gestion, elle conduisait chaque année à de très graves déficits. A la suite d'efforts soutenus et, je dois le dire, de l'action efficace de nombreux sénateurs, nous avons obtenu que ce taux soit progressivement remonté. L'année 1980 marquera la fin de ce processus de réajustement, puisque le taux de 6,5 p. 100 que nous avons obtenu doit assurer enfin l'équilibre d'exploitation de ce service.

Au total, compte tenu des hypothèses faites sur l'évolution des prix, les recettes du budget annexe devraient augmenter de 21,5 p. 100 en 1980.

De leur côté, les dépenses prévues au budget conduisent à une augmentation de 15,6 p. 100 par rapport à celles prévues pour cette année.

Il en résultera, par conséquent, une très sensible amélioration du résultat d'exploitation, qui passera de 5,9 milliards de francs, en 1979, à plus de 9,3 milliards en 1980.

Malgré la progression des investissements, les besoins d'emprunt se trouveront fortement réduits, puisqu'ils devraient passer de 9,8 milliards, en 1979, à 7 milliards en 1980.

Cette évolution d'ensemble est très satisfaisante pour les télécommunications, puisque leurs emprunts seront ramenés de 7,6 milliards à 4,5 milliards de francs.

Mais, comme beaucoup d'entre vous l'ont rappelé, même si elle s'améliore, la situation financière de la poste continue d'être anormale et de nous préoccuper, vous et moi, en particulier du fait des charges excessives de service public qu'elle supporte. La poste continuera, l'an prochain, de s'endetter d'environ 1,5 milliard de francs, au-delà de ce qui est justifié pour le seul financement de ses investissements. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce problème doit impérativement trouver une solution.

Enfin, s'agissant de la présentation du budget, je souligne, comme certains d'entre vous l'ont fait pour s'en féliciter, que, pour la première fois, la ligne « financement à déterminer » est supprimée. Cela donne satisfaction, et je m'en réjouis, à une demande ancienne du Sénat, en particulier de M. Perrein, à qui je puis assurer que cette présentation sera maintenue.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, les traits principaux du projet de budget que je vous demande aujourd'hui d'approuver. Comme j'ai essayé de vous en convaincre, il doit nous permettre de poursuivre, au prix d'efforts certains mais réalistes, une politique ambitieuse au service de notre pays.

Répondre aujourd'hui, le mieux possible, aux besoins de communication des hommes, des entreprises et des institutions, préparer l'avenir en cherchant, tant à la poste qu'aux télécommunications, à tirer tout le parti possible des moyens nouveaux que nous offre le progrès technique, mettre ces moyens de communication au service de la construction d'un monde plus humain, telle est la mission à laquelle se consacrent passionnément, avec moi, tous les postiers et les télécommunicants, telle est l'œuvre à laquelle je vous demande de vous associer en votant ce budget. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications et figurant aux articles 32 et 33.

Article 32.

M. le président. « Services votés, 79 353 498 288 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant à l'article 32.

(Ce crédit est adopté.)

Article 33.

M. le président. « Mesures nouvelles :

« I. — Autorisations de programme, 24 350 000 000 F. »

« II. — Crédits de paiement, 11 595 394 343 F. »

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, mais j'aimerais savoir, monsieur Chauvin, si elle porte sur les crédits de paiement ou, comme je le pense, sur les autorisations de programme.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, comme nous n'avons pas la possibilité de voter sur l'ensemble du budget, j'ai déposé une demande de scrutin public et j'entends qu'elle porte sur les autorisations de programme. Cela étant, je voudrais indiquer la raison pour laquelle je l'ai déposée.

Les membres du groupe auquel j'appartiens et moi-même estimons, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget que vous nous présentez est un bon budget. Des critiques ont été formulées — il est normal que le contrôle parlementaire s'exerce — mais certaines ont été excessives.

Il est vrai — vous l'avez rappelé — que votre budget est le premier budget civil mais, étant donné les conditions économiques que nous connaissons, on peut dire que c'est un bon budget. Aussi serait-il opportun que puissent se compter ceux qui entendent vous soutenir dans l'action très courageuse que vous menez.

Notre groupe entend, par ce scrutin, manifester, bien sûr, l'appui qu'il entend vous apporter, mais aussi son estime et son admiration pour le très grand ministre des postes et télécommunications que vous êtes, et vous me permettez d'ajouter, pour l'homme social que vous êtes également. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme figurant à l'article 33.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U.C.D.P.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 50 :

Nombre des votants	287
Nombre des suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.	144
Pour l'adoption	202
Contre	85

Le Sénat a adopté.

Je mets maintenant aux voix les crédits figurant à l'article 33.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Le Sénat a achevé l'examen des crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

Il voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants avant d'aborder l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la santé et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Travail et santé.

III. — SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. Nous allons examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant la santé et la sécurité sociale.

La parole est à M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial.

M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Santé et famille). Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mesdames, messieurs, la structure du budget du ministère de la santé pour 1980 est directement comparable à celle du budget de l'année dernière. Elle n'est

pas affectée par le changement intervenu dans la dénomination de ce département ministériel, qui s'intitule désormais « ministère de la santé et de la sécurité sociale ».

Ce budget constitue la troisième partie du fascicule budgétaire « travail et santé », les crédits de l'administration centrale de la santé ainsi que les crédits d'équipement des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales étant regroupés dans la section commune aux deux ministères du travail et de la santé et étant examinés avec le budget du travail.

Ainsi délimité, le projet de budget pour 1980, qui est le second budget civil de notre pays, s'élève à 28 940 millions de francs, contre 25 570 millions en 1979, soit une progression de 13,2 p. 100, légèrement inférieure à l'augmentation moyenne du budget général de l'Etat, qui est de 14,3 p. 100.

Il convient toutefois de rappeler que le montant des crédits consacrés au secteur de la santé publique a quasiment triplé depuis 1975, passant de 10 250 millions de francs à 28 340 millions, soit 5,5 p. 100 du budget global.

Le projet de budget pour 1980 se présentant dans une structure directement comparable à celle du budget de 1979, il est permis de procéder aisément à une analyse de ses principales composantes, à la fois dans la présentation traditionnelle de la loi de finances et dans celle, plus synthétique, du budget de programme.

C'est ainsi que se répartissent, dans la présentation classique par nature de charges, les interventions publiques pour 88,4 p. 100, les investissements pour 5,9 p. 100 et les moyens des services pour 5,7 p. 100.

Dans la présentation par groupe de programmes, nous constatons que les interventions en matière sociale s'élèvent à 66,6 p. 100, les interventions en matière de santé à 24,4 p. 100, les services extérieurs et les actions diverses à 4 p. 100, les études et la recherche médicale à 2,6 p. 100, et les professions sanitaires et sociales à 2,4 p. 100.

En ce qui concerne les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan, le département de la santé participe au financement de huit des vingt-cinq programmes d'action prioritaires qu'a définis et dotés pour cinq ans le VII^e Plan de développement économique et social.

Le projet de budget « santé » pour 1980 est le suivant : dépenses ordinaires : 27 242 530 000 francs ; autorisations de programme : 1 837 880 000 francs, soit un total de crédits de 29 080 410 000 francs.

J'en viens aux services extérieurs. D'un montant égal à 108,6 millions de francs, les mesures nouvelles pour 1980 permettront d'assurer une progression satisfaisante des emplois et des dotations de fonctionnement. Au total, près de 2 500 emplois auront été créés dans ce département entre 1976 et 1980.

C'est ainsi que, pour 1980, sont créés 408 emplois dans les services extérieurs : 103 de ces emplois sont destinés à renforcer les moyens de prévention et l'action sociale volontaire ; 94 au titre du personnel administratif et 9 pour le personnel technique, dont 5 postes de pharmaciens inspecteurs ; 305 permettent d'assurer la titularisation des vacataires appartenant aux commissions d'orientation et de reclassement professionnel.

Enfin, la fusion des services régionaux des affaires sanitaires et sociales et des directions régionales de la sécurité sociale sera facilitée par des moyens de fonctionnement sensiblement accrus.

A cet égard, il est rappelé que la nouvelle organisation prévue par le décret du 22 avril 1977, qui repose sur la fusion en une direction régionale des affaires sanitaires et sociales, de la direction régionale de la sécurité sociale, du service régional de l'action sanitaire et sociale et de l'inspection régionale de la santé, a pour objectif d'assurer une meilleure cohésion des services de l'Etat, en vue de faciliter la mise en œuvre d'une politique globale de la santé et de mieux maîtriser l'évolution des dépenses qu'y consacre la nation.

Le programme prévu au budget de 1980 porte sur sept directions régionales : Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Franche-Comté, Midi-Pyrénées.

On peut affirmer à l'expérience que, dans les directions régionales fusionnées, les objectifs recherchés sont atteints. La mise en place de la nouvelle structure n'a pas consisté dans une simple juxtaposition des services fusionnés, mais a conduit à la création, dans chaque direction régionale, à côté des inspections techniques de la santé et de la pharmacie, de trois cellules, respectivement chargées de la planification sanitaire et sociale, des missions de contrôle, de l'application des législations de sécurité sociale.

Les interventions en matière de santé ont pour objet essentiel de préserver ou de restaurer l'intégrité physique et morale des individus. Les crédits affectés à ces actions s'élèvent, en 1980, à 6 716 millions de francs, dont 5 509 millions de francs au titre des dépenses ordinaires et 731 750 000 francs au titre des crédits de paiement.

En ce qui concerne la protection et la prévention sanitaires, l'essentiel des dotations est consacré à des actions de prévention, qu'il s'agisse de protection du milieu, de prévention et de dépistage d'affections, d'états pathologiques identifiables ou de surveillance de certaines catégories de population.

Celles-ci regroupent, d'une part, les participations obligatoires de l'Etat, au taux moyen de 82 p. 100, aux dépenses de santé publique exposées par les collectivités locales sous le contrôle des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, et, d'autre part, les actions volontaristes d'incitation menées à l'échelon national dans des secteurs spécifiques.

Les dépenses obligatoires représentent, à elles seules, près de 80 p. 100 des crédits inscrits.

En 1980, les crédits afférents à ces actions augmentent globalement de 5,1 p. 100 par rapport à 1979.

Cette progression recouvre deux évolutions : d'une part les engagements de dépenses par les collectivités locales s'accroissent de 4,6 p. 100 et, d'autre part, les crédits d'action volontariste augmentent de 15,6 p. 100.

J'en arrive à l'équipement hospitalier.

Le projet de budget pour 1980 est caractérisé par la stabilité des crédits affectés au secteur des équipements sanitaires : 1 273 millions de francs d'autorisations de programme, contre 1 270 200 000 francs en 1979.

Ces moyens sont globalement satisfaisants pour permettre de poursuivre la réalisation des deux grands objectifs de ce programme, à savoir l'humanisation des conditions d'hébergement par la suppression des salles communes et la modernisation des plateaux techniques.

A la fin de 1979, c'est moins de 15 p. 100 de lits en salle commune qui resteront à faire disparaître, soit par fermeture, soit par remplacement.

Je rappelle que les équipements hospitaliers font l'objet d'un financement mixte entre l'Etat — 40 p. 100 en règle générale avec possibilité de modulation de 20 à 40 p. 100 pour les opérations d'humanisation — les organismes de sécurité sociale, les établissements publics régionaux, les collectivités locales et les établissements eux-mêmes par le jeu de leurs ressources propres ou d'emprunts dont les charges sont reprises dans le prix de journée.

Si le niveau des crédits d'équipement hospitalier n'appelle pas d'observation particulière, en revanche les problèmes financiers, que pose la gestion de l'ensemble hospitalier, entendu au sens large, revêtent, en cette période de graves difficultés budgétaires du régime général de sécurité sociale, une acuité toute particulière, les dépenses d'hospitalisation progressant à un rythme annuel supérieur à 20 p. 100.

A cet égard, il convient d'évoquer, en premier lieu, la question de l'équilibre à réaliser au regard de l'équipement sanitaire de notre pays dans le cadre de la carte sanitaire, et en particulier le problème de la durée moyenne de l'occupation des lits.

Sur ce dernier point, des résultats indéniables ont été obtenus au regard de la diminution de la durée de séjour dans les hôpitaux ; cette dernière est passée de 15,7 jours en 1973 à 13,3 jours en 1977 ; ce sont les derniers résultats connus.

Mais l'évolution des prix des journées d'hospitalisation est toujours aussi inquiétante.

Les derniers indices connus de votre rapporteur montrent en effet, que sur la base 100 en 1970, les indices de prix de journée moyen des hôpitaux publics dans les principales disciplines sont passés à 152,8 en 1975, 167,5 en 1976, 183,2 en 1977 et 199,8 en 1978.

Enfin, dans le cadre de l'équipement sanitaire et social, nous croyons devoir évoquer brièvement la place que peut tenir le thermalisme.

La France possède un important patrimoine thermal dont l'utilisation par des cures ordonnées et conduites par des membres du corps médical peut contribuer efficacement au traitement d'un certain nombre de maladies.

L'exemple qui nous est fourni en cette matière par de nombreuses nations nous apporte la preuve que ces formes de thérapeutiques peuvent être conservées et encouragées.

C'est pourquoi nous avons enregistré avec satisfaction la conclusion d'un premier plan thermal régional, pour le Massif Central, qui, étalé sur quatre ans et associant les pouvoirs publics et les conseils régionaux d'Auvergne et de Rhône-Alpes, devrait relancer le thermalisme dans cette partie de la France et servir d'exemple à d'autres régions.

Les dotations d'aide médicale sont destinées à couvrir une partie des dépenses effectuées par les départements et les communes pour venir en aide aux titulaires de faibles revenus qui ont à supporter, soit des dépenses médicales non ou insuffisamment couvertes par un régime de sécurité sociale, soit des cotisations d'assurance volontaire dans le cadre de la législation de l'aide sociale.

La part de ces dépenses à la charge de l'Etat s'élèvera, en 1980, à 3 504 millions de francs, contre 3 261 millions de francs en 1979, soit une progression de 7,45 p. 100.

Je vais passer en revue les principaux postes de dépenses.

Pour l'aide médicale générale, le crédit de 1 880,9 millions de francs demandé pour 1980 présente une augmentation de 203,5 millions de francs par rapport au crédit alloué pour 1979, soit une progression de 12 p. 100.

Pour l'aide médicale aux tuberculeux, le crédit de 126 millions de francs demandé pour 1980 est identique au crédit alloué pour 1979.

Pour l'aide médicale aux malades mentaux, le crédit de 1 486,3 millions de francs demandé pour 1980 présente une augmentation de 35,2 millions de francs par rapport au crédit alloué pour 1979, qui était de 1 451,1 millions de francs.

Enfin, pour l'aide médicale en matière d'interruption volontaire de grossesse, les crédits inscrits à ce titre, soit 9,8 millions de francs, progressent de près de 44 p. 100 par rapport à 1979, tenant compte de la progression du nombre des bénéficiaires et de l'augmentation des frais de soins et d'hospitalisation.

En ce qui concerne les interventions en matière sociale, la politique d'action sociale est l'un des éléments essentiels de la politique sociale mise en œuvre pour faciliter les mutations rendues nécessaires par l'industrialisation et l'urbanisation rapides que connaît notre pays depuis 1945.

La réalisation de cette politique est largement décentralisée puisque, dans le cadre défini par le Gouvernement, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale, d'une part, et de très nombreuses associations privées, d'autre part, interviennent de manière décisive et permettent d'ajuster les mesures générales aux besoins de la population.

La mise en œuvre de cette politique s'organise autour de deux axes prioritaires, à savoir : d'une part, la mise en œuvre d'une véritable prévention et, d'autre part, l'effort en faveur des plus défavorisés, en particulier les personnes âgées et les handicapés.

Pour ce qui est de l'action sociale, les dotations budgétaires sont affectées au développement d'une action sociale globale et préventive, à la mise en œuvre d'interventions novatrices et expérimentales ainsi qu'à la réalisation d'équipements sociaux.

Les crédits destinés à ces actions permettent de constater que, si les subventions progressent de 13,4 p. 100, passant de 209 millions de francs en 1979 à 237 millions de francs cette année, en revanche, les dépenses en capital connaissent une diminution très sensible : moins 10,9 p. 100 pour les autorisations de programme et moins 12,6 p. 100 pour les crédits de paiement.

Il convient de reconnaître qu'en ce domaine la situation ne justifie plus la réalisation d'un effort massif de construction, mais surtout une action d'adaptation et de modernisation des installations existantes.

A cet égard, priorité reste donnée aux actions destinées à la création des maisons d'accueil spécialisées prévue par l'article 46 de la loi d'orientation et au développement des établissements de travail protégé et des structures d'hébergement.

Les crédits d'intervention permettront de poursuivre les efforts déjà réalisés dans les trois domaines principaux suivants : l'action sociale globale, l'action en faveur de la famille, les personnes âgées.

L'action sociale globale s'inscrit en particulier dans le cadre de l'application des programmes d'action prioritaires n° 14, 16 et 21.

S'agissant de l'action en faveur de la famille, qui est inscrite dans le programme d'action prioritaire n° 14, l'accent reste mis sur les actions tendant à faciliter la conciliation de la vie professionnelle des parents et l'éducation des enfants, ainsi que sur les services mis à la disposition des familles.

Enfin, deux objectifs essentiels sont assignés à la politique menée en faveur des personnes âgées : répondre au vœu de la quasi-totalité des personnes âgées de rester dans leur cadre de vie habituel le plus longtemps possible et les inciter à se maintenir insérées dans la société ; offrir au plus âgées des structures d'accueil adaptées aux problèmes du quatrième âge.

J'aborderai le chapitre de l'aide sociale.

L'aide sociale recouvre un domaine d'interventions extrêmement large et diversifié, puisqu'elle se définit comme l'assistance financière directe en espèces ou l'assistance en nature ou en services à toute personne dont le montant des ressources, situé en deçà d'un certain niveau, le justifie.

Elle est accordée par les conseils généraux, mise en œuvre par les directeurs départementaux de l'action sanitaire et sociale avec le concours des services départementaux d'aide sociale. Les dotations budgétaires, qui constituent 75 p. 100 des dépenses obligatoires, représentent le remboursement par l'Etat de sa quote-part : leur total atteindra 12,13 milliards de francs en 1980, contre 10,12 milliards de francs en 1979, soit une progression de 19,8 p. 100, inférieure à celles qui fut enregistrée en 1979 par rapport à 1978 — 28,3 p. 100.

Tous les suppléments consistent en des mesures acquises, qui se répartissent notamment entre l'aide à l'enfance — 7 295 millions de francs — l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes — 2 173 millions de francs — l'aide aux personnes âgées — 1 416 millions de francs.

Votre rapporteur estime utile de mettre l'accent, ici, sur le problème très important de l'aide ménagère à domicile, dont les moyens, malgré les efforts déjà réalisés, restent insuffisants pour répondre aux besoins.

Je traiterai maintenant des professions sanitaires et sociales.

Faisant suite à plusieurs années d'efforts soutenus pour combler les insuffisances qui existaient tant au regard du recrutement et de la rémunération que de la formation des personnels sanitaires et sociaux, le budget pour 1980 marque une pause : les crédits inscrits à ce titre, soit 652,5 millions de francs en dépenses ordinaires, progressent de 9,9 p. 100, ce qui correspond à une simple reconduction en francs courants qui permettra de réaliser l'actualisation des dotations.

Les études et la recherche médicales : depuis plusieurs années, le financement de la recherche médicale représente une part croissante de l'enveloppe « recherche », le ministère de la santé jouant dans cette évolution un rôle de plus en plus important.

La contribution d'ensemble du ministère, qui n'est pas intégrée en totalité dans l'enveloppe « recherche », prend essentiellement la forme de subventions de fonctionnement et d'équipement aux grands organismes de recherche tels l'institut national de la santé et de la recherche médicale, le service central de protection contre les rayonnements ionisants et l'institut Curie.

Il convient de se féliciter de cette orientation qui, tout en favorisant le progrès médical, permet d'ouvrir de nouveaux créneaux à notre industrie.

Je rappelle que l'institut national de la santé et de la recherche médicale a notamment pour mission de tenir le Gouvernement informé de l'état sanitaire du pays, d'effectuer, de susciter, d'encourager tous travaux entrepris dans le domaine de la recherche en apportant son concours au fonctionnement des enseignements préparatoires.

Entre 1976 et 1980, les crédits des différentes dotations auront quasiment doublé.

Le service central de protection contre les rayonnements ionisants, désigné par l'organisation mondiale de la santé comme centre international de référence pour la radioactivité, dispose d'un budget individualisé au sein de l'I. N. S. E. R. M. et exerce une triple activité de radioprotection : recherche, contrôle permanent et assistance.

Le développement de son action est lié à celui du programme d'équipement électronucléaire.

En 1980, le service recevra, au titre du budget du ministère de la santé, une subvention de fonctionnement de 18,9 millions de francs, en progression de 11,8 p. 100.

Enfin, la situation financière de l'institut Pasteur, après les graves déficits des années 1973 et 1974, qui avaient mis en péril

la survie même de l'établissement, connaît un redressement significatif, les comptes des exercices successifs variant autour de l'équilibre.

Cette amélioration est redevable : à la progression de la subvention de l'Etat ; à l'effort réalisé par la fondation sur ses ressources propres — ventes de produits, dons et subventions, redevances versées par Institut Pasteur production.

La subvention de fonctionnement allouée en 1980 à la Fondation Curie-Institut du radium s'élèvera à 8,4 millions de francs, en progression de 12 p. 100 par rapport à 1979.

Dans ce vaste domaine des études et de la recherche médicale, le ministère de la santé mène régulièrement des études et établit des statistiques ayant pour objectif d'améliorer l'information concernant le fonctionnement du système de santé et d'action sociale, qu'il s'agisse, par exemple, de statistiques hospitalières, de démographie médicale, de la constitution des fichiers des établissements et des services, des comptes nationaux de la santé ou d'études économiques destinées à éclairer les choix sectoriels.

En 1980, un effort considérable sera entrepris — on enregistre une augmentation de 170 p. 100 — en vue d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé, notamment par le lancement de l'enquête santé sur la consommation médicale des ménages — en particulier le volet touchant à l'état de santé des personnes, aux diagnostics médicaux et à l'appréciation du système de soins.

J'en viens, mesdames, messieurs, à ma conclusion.

Ce budget permettra à notre pays de résoudre, dans les meilleures conditions, les problèmes sanitaires et sociaux auxquels il se trouve confronté. Votre commission des finances, dans sa majorité, vous propose donc d'adopter l'ensemble des crédits du ministère de la santé. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Fortier, rapporteur spécial.

M. Marcel Fortier, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (sécurité sociale). Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les crédits d'aide de l'Etat accordés à différents régimes de sécurité sociale, sur lesquels porte le rapport de votre commission des finances, s'élèvent à 6,7 milliards de francs.

Ils ne représentent qu'un peu plus de 15 p. 100 des 44 milliards de francs de subventions de l'Etat aux divers régimes.

Ils représentent le centième du budget social de la nation, qui s'élève à 475 milliards de francs pour des régimes de base et à 57 milliards de francs pour des régimes complémentaires.

De plus, ce ne sont que des subventions et, comme le disait le président Berger lors du débat à l'Assemblée nationale, cela n'a rien à voir avec les recettes, rien à voir avec les dépenses, donc rien à voir avec un budget.

C'est pourquoi, au-delà de l'analyse des crédits figurant dans le projet de loi de finances pour 1980, je souhaite aborder le problème financier de la sécurité sociale, et plus particulièrement celui du régime général.

Cette année, nous avons disposé d'un document officiel très complet : le rapport 1979 de la commission des comptes de la sécurité sociale institué par décret du 22 mars 1979 et à laquelle je participe avec notre collègue M. Boyer.

Notre système de protection sociale subit de plein fouet les conséquences du ralentissement de l'activité économique qui succède à une période de prospérité.

Les modalités de calcul de certaines prestations, les particularités de financement du régime général, l'évolution sans cesse croissante du coût des thérapeutiques médicales, l'alourdissement démographique de la structure de notre population contribuent à renforcer les difficultés engendrées par un contexte économique défavorable.

Mon propos sera, après avoir tenté de situer l'importance du problème financier, d'en cerner les causes les plus évidentes, d'apprécier les mesures gouvernementales arrêtées en juillet dernier et de proposer modestement quelques axes de réflexion.

Tous régimes confondus — régimes de base et régimes complémentaires — les dépenses de protection sociale, qui s'élevaient à 344 milliards de francs en 1977, devraient s'établir à 529 milliards de francs en 1980. A titre de comparaison, je vous indiquerai que le budget de l'Etat représente, pour la même année, 585 milliards de francs.

Les dépenses du seul régime général, qui représentaient 221 milliards de francs en 1977, s'élèveront à 343 milliards de francs en 1980.

Comment se présente la situation des différentes caisses du régime général ?

La caisse nationale d'assurance maladie, dont le besoin de financement global sur la période 1978-1980 s'établissait à 22,7 milliards de francs avant la mise en œuvre des mesures gouvernementales de juillet dernier, verra, sous l'effet des mesures déjà intervenues, son besoin de financement prévisible à la fin de 1980 se réduire à 3,1 milliards de francs.

La caisse nationale d'assurance vieillesse, qui a connu, en 1978, le déficit record de 8 milliards de francs, a vu sa situation se rétablir grâce à l'augmentation de 1,75 point de la cotisation vieillesse.

Son financement, pour la période allant jusqu'en 1980, devrait donc être assuré normalement.

Quant à la caisse d'allocations familiales, elle présente, pour les trois années considérées, un excédent cumulé de 8,5 milliards de francs.

Ces quelques chiffres suffisent pour situer l'importance des masses financières en cause. Ils appellent un certain nombre de remarques.

En premier lieu, il n'existe, dans le régime général, aucune réserve financière ; cette situation ne lui est d'ailleurs pas particulière : seuls les régimes complémentaires possèdent des réserves, au demeurant assez modestes.

En second lieu, le régime fonctionne suivant un circuit de pure redistribution, et cette dernière est quasi immédiate. Ainsi nous rencontrons deux ordres de difficultés financières : ce sont d'abord des difficultés de trésorerie, dès qu'il y a inadéquation, même très temporaire, entre la masse des sorties et celle des rentrées, les appels de cotisations se faisant à dates fixes ; ce sont ensuite des difficultés budgétaires, dès que le taux de progression des dépenses dépasse celui des rentrées de cotisations, ce qui est évidemment la situation qui s'impose en période de récession économique.

Les problèmes de trésorerie ont été constants depuis plusieurs années et les « creux » constatés atteignent parfois cinq à sept milliards de francs, ce qui, dans l'état actuel des choses, représente une semaine de paiements — le régime général paye, en moyenne, 1,5 milliard de francs de prestations par jour.

Certes, on a essayé de limiter ces phénomènes, en répartissant aussi judicieusement que possible les dates d'appel des cotisations, notamment en fonction de l'importance des entreprises, et en étalant autant que possible les grosses sorties prévisibles — en particulier les pensions de tous ordres — suivant une répartition équilibrée.

Mais il reste l'imprévisible, spécialement dans le domaine de l'assurance maladie.

De toute manière, ces tentatives d'adéquation se heurtent très vite au fait que la modulation des dépenses et des recettes ne peut se réaliser que par masses relativement importantes et pour des dates programmées d'avance. Seule l'existence d'un volant de trésorerie assez important permettrait d'éviter avec certitude ces à-coups. Mais, précisément, dans la conjoncture financière actuelle, qui se caractérise par une extrême tension, il est hors de question de pouvoir en envisager la reconstitution. Il reste donc à utiliser, dans les moments les plus délicats, certains palliatifs : avances remboursables de la caisse des dépôts et consignations, plafonnées actuellement à des sommes de l'ordre de 2,3 milliards de francs ; versement anticipé par l'Etat de certaines sommes, dues, par exemple, au titre des cotisations des fonctionnaires ; léger décalage dans les paiements à effectuer par les caisses en différé ou en tiers payant.

On mesure aisément que ces palliatifs ont des limites à la fois dans leur ampleur, dans leur durée et dans leur existence. D'abord, dans leur ampleur : l'avance de la Caisse des dépôts et consignations est plafonnée à une somme qui ne représente que 50 p. 100 de certains « creux » ; en outre, il convient de signaler que ces avances sont consenties au taux moyen du marché monétaire, alors que les dépôts auprès de la même caisse ne sont rémunérés qu'à 1 p. 100 jusqu'à 2 300 millions de francs.

Ensuite, dans leur durée : les décalages dans certains paiements ne peuvent dépasser quelques jours, faute de reporter sur d'autres les difficultés du régime général.

Enfin, dans leur existence : le paiement anticipé des cotisations n'est pas indéfiniment renouvelable ; ces dernières finissent par être intégralement soldées avant le dernier trimestre de l'année.

Il reste maintenant le problème le plus grave, celui du déficit budgétaire, c'est-à-dire l'adéquation définitive, en fin d'exercice, entre les rentrées et les dépenses effectivement constatées.

Celui-ci se pose de manière d'autant plus aiguë que les prévisions dans le domaine de la sécurité sociale, compte tenu de la complexité des facteurs qui influent aussi bien sur les dépenses que sur les recettes, peuvent avoir une marge d'erreur en plus ou en moins inférieure à 1 ou 1,5 p. 100 des masses financières en cause.

De nombreux éléments perturbent, en fait, l'équilibre financier du régime. Ils sont autant conjoncturels d'ailleurs que structurels.

Sur le plan des recettes, tout d'abord, la première préoccupation provient sans doute du financement quasi exclusif du régime général par des cotisations assises sur les salaires.

Il est certain qu'un système de ce genre, malgré un taux de recouvrement exceptionnellement bon de l'ordre de 98,5 p. 100, traduit sans délai l'évolution de la situation économique et qu'il est particulièrement vulnérable en période de récession. Cette particularité se trouve encore renforcée par deux considérations qui en aggravent les conséquences.

En premier lieu, on constate une augmentation très importante du nombre des assurés cotisant insuffisamment, tels que les assurés volontaires, les handicapés, ou pas du tout comme les chômeurs, les pré-retraités, les pensionnés.

En effet, le nombre de ces assurés a augmenté de 600 000 entre 1977 et 1978.

Incontestablement, la généralisation de la sécurité sociale a entraîné la couverture d'une frange marginale de la population, souvent à haut risque, dont les facultés contributives sont faibles, conduisant ainsi à transférer sur le régime général la couverture d'un public relevant de l'aide sociale.

Par ailleurs, à la différence de ce qui se passe parfois dans d'autres pays, les chômeurs conservent le droit aux prestations sans versement de cotisations et sans qu'un relais financier soit pris pour leur compte par un autre organisme, la caisse de chômage par exemple.

Ainsi, s'ils avaient cotisé en 1978 à la sécurité sociale, on peut estimer, sur la base de 1 167 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi, 100 000 bénéficiaires de la garantie de ressources et d'un salaire moyen de 3 500 francs par mois, que les recettes supplémentaires de la sécurité sociale auraient été de l'ordre de 20 milliards de francs.

En deuxième lieu, un certain nombre de prestations en espèces sont indexées pour leur revalorisation sur le passé récent qui a été, par définition, au moins en début de période de récession plus florissant que le moment présent, ce qui fait que, pendant un certain temps, les taux de revalorisation en cause ne correspondent plus au taux d'évolution des salaires, d'où une accélération du décalage entre les dépenses et les recettes.

La dégradation progressive du rapport actifs-inactifs est un autre élément perturbateur. La prolongation de l'espérance de vie, les départs anticipés à la retraite, la plus grande durée des périodes de scolarité s'additionnent, en fait, pour faire reposer sur un nombre toujours moindre d'actifs le poids d'une masse croissante d'inactifs.

Pour la caisse nationale vieillesse, par exemple, le nombre des bénéficiaires augmente de 5 à 6 p. 100 par an, alors que, dans le même temps, le chiffre des actifs ne progresse que d'environ 0,5 p. 100.

Les dépenses, de leur côté, ont connu, au cours de ces dernières années, une progression constante et parfois très vive, sauf dans le domaine davantage maîtrisable des prestations familiales, puisqu'il dépend de décisions spécifiques et que les principaux postes évoluent dans l'ensemble comme les prix, ce qui dégage par rapport aux rentrées assises sur les salaires, et malgré le jeu du plafonnement un léger excédent.

Les dépenses de santé beaucoup plus difficiles à maîtriser, puisqu'elles dépendent aussi très largement d'éléments extérieurs à l'institution de la sécurité sociale — situation épidémiologique, modernisation des thérapeutiques, décisions et modalités de soins prises par des tiers — progressent à un rythme très soutenu et ce n'est, d'ailleurs, pas un phénomène particulier à la France.

Mais la situation actuelle en fait apparaître d'autant plus brutalement la gravité que l'existence dans notre régime général d'une trésorerie commune, dont le résultat est « d'arbitrer » automatiquement la répartition des dépenses, en avait masqué en partie l'ampleur dans le passé, les excédents des autres branches servant immédiatement et sans nécessité de mesures spécifiques à la couverture maladie.

C'est ainsi qu'en juillet 1979 l'évolution du taux annuel de progression des dépenses de l'assurance maladie s'établit à 19,4 p. 100.

Les dépenses de vieillesse connaissent également une progression très rapide — 21 p. 100 en 1978 — l'effet des mesures sociales prises depuis 1972 — politique d'amélioration du minimum vieillesse, assouplissement des règles de cumul des pensions de réversion, abaissement de l'âge de la retraite pour certaines catégories d'assurés, tels les anciens combattants et prisonniers de guerre — se faisant particulièrement sentir. Encore sommes-nous dans une période où n'arrivent normalement à l'âge de la retraite que les classes creuses nées pendant la guerre de 1914-1918, situation qui va changer fondamentalement d'ici à peu d'années.

Le Gouvernement a adopté, le 25 juillet dernier, toute une série de mesures qui tendent à mieux maîtriser les dépenses, notamment dans le domaine hospitalier qui constitue de loin la masse financière la plus considérable.

Au regard de ce problème, une mise en œuvre rapide du système du « budget global » des dépenses d'hospitalisation actuellement expérimenté dans trois établissements vise à introduire une contrainte de coût, à associer les médecins à la gestion à responsabiliser les chefs de service. Ce sont, je crois, les axes d'une réforme salutaire.

Je considère également que, face à la gravité du problème de la démographie médicale de notre pays, la révision du régime de retraite des médecins doit être abordée sans tarder.

Avant d'achever ce propos, je voudrais vous sensibiliser à une question qui, je pense, deviendra grave à moyen terme : le devenir de la branche vieillesse.

Equilibrer cette dernière au détriment d'une politique familiale active par l'utilisation des excédents des allocations familiales n'aura qu'un temps.

En 1985, l'importance des départs à la retraite posera non seulement le problème du financement des pensions, mais également celui de l'augmentation inéluctable des dépenses de maladie.

L'heure des choix est arrivée. Faut-il amplifier la masse des recettes et faut-il chercher une diversification des sources de financement, la simple modification des taux de cotisation ne pouvant plus, de toute évidence, constituer la base d'une solution permanente ? Faut-il favoriser certaines catégories d'assurés ou certains types de prestations au détriment d'autres ?

Quelles méthodes employer pour préserver notre système d'assurances maladie qui a su allier jusqu'à présent un extrême libéralisme dans le choix des praticiens par les assurés et la liberté de leurs décisions thérapeutiques ?

De la réponse aux grandes questions de ce type dépend l'avenir de notre système de protection sociale.

Telles sont, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, les quelques observations que je voulais formuler à l'occasion de l'examen des crédits du budget de la santé que, comme l'a déclaré notre collègue et ami M. Ribeyre, votre commission des finances vous demande d'approuver. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Chérioux, rapporteur pour avis.

M. Jean Chérioux, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Santé). L'année dernière, tout en insistant sur les insuffisances du budget qui nous était présenté par votre prédécesseur, monsieur le ministre, et en soulignant qu'il ne pouvait en dernière analyse être considéré comme très satisfaisant, j'avais été amené à reconnaître qu'il avait, au premier abord, les apparences d'un bon budget.

Il est vrai qu'il était en augmentation de 18,1 p. 100 par rapport à celui de 1978 et que cette progression était supérieure de trois points à la croissance prévue pour l'ensemble du budget de l'Etat pour 1979 qui était de 15,2 p. 100.

Cette année, monsieur le ministre, et je le constate avec regret, votre projet de budget n'a même plus les apparences pour lui.

Avec ses 28 900 millions de francs de crédits, il présente une augmentation de 13,1 p. 100 par rapport à celui de 1979. Mais surtout, contrairement à celui de l'année précédente, sa croissance est inférieure à celle prévue pour l'ensemble du budget de l'Etat qui est de 14,2 p. 100.

Votre budget traduit, par conséquent, non seulement le souci du Gouvernement de freiner les dépenses de caractère sanitaire et social, mais aussi, sans doute, sa volonté de reviser les priorités nationales définies au cours des années précédentes.

Il est bien évident que la relative rareté des ressources mises à votre disposition vous impose une vigilance encore plus grande quant à l'opportunité de leur affectation.

Or, une fois de plus, nous sommes amenés à constater l'étrécissement de la marge de manœuvre dont dispose réellement le ministre de la santé pour mener des actions volontaristes, puisque les crédits destinés à la couverture des dépenses obligatoires d'aide sociale et de prévention sanitaire représentent près de 90 p. 100 des dépenses ordinaires. Cette marge de manœuvre est d'autant plus réduite cette année que ces dépenses obligatoires ont continué de croître à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble du budget de la santé — 16,8 p. 100 à comparer à 13 p. 100.

Enfin, les crédits d'investissement stagnent, qu'il s'agisse des autorisations de programme — 1 800 millions de francs contre 1 870 millions de francs, ou des crédits de paiement — 1 700 millions de francs contre 1 850 millions de francs.

Compte tenu de l'érosion monétaire, on constate même une régression qui est certainement supérieure à 10 p. 100.

Ayant ainsi mis en relief les traits caractéristiques de ce projet de budget pour 1980, je ne vais certes pas procéder à son analyse détaillée ; je voudrais seulement aborder quelques questions qui semblent susciter un intérêt particulier et consacrer ensuite quelques développements à deux problèmes qui ont retenu l'attention de notre commission : la politique en faveur des personnes âgées et la politique hospitalière.

Tout d'abord, j'examine quelques questions relatives au budget lui-même. Les crédits d'aide sociale et médicale devraient s'élever à 15 900 millions de francs, ce qui représente 58,5 p. 100 des dépenses ordinaires. Leur taux de progression a été ramené à 16,5 p. 100 contre 21,8 p. 100 pour 1979. La progression s'est ralentie de cinq points, mais, dans la mesure où il s'agit de crédits évaluatifs, on ne peut certes pas leur donner une signification absolue. Nous ne le saurons, en réalité, que l'année prochaine, lors du vote du collectif.

Quoi qu'il en soit, ce taux de 16,5 p. 100 est encore rapide et justifie les craintes exprimées par notre assemblée quant aux conséquences de la dévolution de responsabilités prévue par le projet de loi en cours d'examen au Sénat sur les budgets des collectivités locales.

L'aide sociale à l'enfance, de son côté, se voit consacrer 7 300 millions de francs de crédits, soit la moitié de l'ensemble des crédits d'aide sociale. Nous ne pouvons que nous féliciter des nouvelles orientations retenues dans le cadre d'une étude de rationalisation des choix budgétaires et qui se traduisent par une intensification du soutien apporté aux familles pour assurer l'éducation de leurs enfants et, par conséquent, pour assurer le maintien de l'enfant dans son milieu familial. C'est ce que notre commission a toujours souhaité.

Quant à l'aide aux handicapés, elle enregistre les conséquences de la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1975 et voit les crédits qui lui sont consacrés augmenter de 42 p. 100.

J'insisterai sur la pause marquée dans l'investissement sanitaire, car elle est inquiétante. Elle doit être considérée comme une régression de l'effort de l'Etat dans ce domaine, si l'on tient compte de l'érosion monétaire.

Certes, monsieur le ministre, vous nous affirmez que l'humanisation devrait se poursuivre dans des conditions satisfaisantes. Mais la modernisation des plateaux techniques accuse déjà un certain retard par rapport aux objectifs du P.A.P. n° 19. Et surtout, l'humanisation se situe au-delà de la conception stricte du programme d'action prioritaire, c'est-à-dire la reconstruction partielle ou totale de certains établissements vétustes. En effet, ces opérations ne sont pas concernées par les crédits d'humanisation et les subventions d'équipement « hors humanisation » sont en baisse.

Il est donc tout à fait légitime, pour la commission des affaires sociales, de s'alarmer et il serait souhaitable, monsieur le ministre, que vous lui donniez les apaisements qu'elle attend.

Notre commission est également très attentive aux besoins en personnel des services extérieurs de votre administration. Or si, cette année, vous proposez la création de 408 emplois nouveaux, 305 sont destinés à permettre la titularisation des vacataires appartenant aux Cotorep — commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel — et aux commissions d'orientation. Il n'y a donc, en fait, que 103 emplois nouveaux, ce qui est un chiffre très faible si l'on tient compte des tâches de contrôle et d'étude imposées aux directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales pour assurer une meilleure maîtrise des dépenses sanitaires et sociales.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations d'ordre budgétaire que je tenais à faire.

Ainsi que je vous l'ai annoncé, la commission des affaires sociales a surtout consacré une partie de ce rapport à l'étude de l'ensemble des actions menées en faveur des personnes âgées.

Elle a considéré, en effet, qu'à la veille du transfert probable aux collectivités locales de l'aide sociale aux personnes âgées, il était utile de faire le bilan des orientations actuelles et souhaitables de la politique menée dans ce domaine afin d'avoir une idée plus précise de l'héritage ainsi transmis aux départements et aux communes.

Il ne saurait être question de vous exposer ici, même dans ses grandes lignes, l'étude ainsi consacrée à la politique en faveur des personnes âgées. Je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit et limiterai mon propos à l'examen des principales remarques et observations qui se dégagent de cette étude.

Il convient de souligner, tout d'abord, le succès de la politique du maintien à domicile. C'est là pure action prioritaire qu'il convient de poursuivre car elle répond pleinement au souhait de la plupart des personnes âgées qui désirent rester le plus longtemps possible dans le milieu qui leur est familier, ainsi que le disait tout à l'heure M. le président Ribeyre.

Notons, toutefois, le faible développement des services de soins à domicile. D'après ce qui m'a été indiqué, il en aurait été créé une trentaine seulement. Or ces services, qui regroupent, au sein d'une équipe polyvalente, une aide ménagère, une aide soignante, une infirmière, etc., constituent une solution d'avenir car ils permettent d'éviter des hospitalisations traumatisantes et coûteuses et, surtout, assurent la transition entre le retour de l'hôpital et la reprise d'une vie normale.

Il serait également souhaitable de renforcer l'action menée en matière de logement des personnes âgées, plus particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de leur habitat.

De plus en plus apparaît la nécessité de répondre au besoin de sécurité, notamment en matière de santé, que ressentent les personnes âgées. La création d'un système national de télé-alarme pour 1980 avait été annoncée par M. le Président de la République. Il serait intéressant que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, où en est la réalisation de cette promesse.

Il est un domaine qui a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, c'est celui des services d'aides ménagères : on note, en effet, 52 000 aides ménagères employées et 221 000 bénéficiaires de leurs interventions, que celles-ci soient financées par le bureau d'aide sociale ou par la caisse nationale d'assurance vieillesse. A ces chiffres, il convient d'ajouter, bien qu'il s'agisse d'une action marginale, celui des bénéficiaires des autres régimes de retraite.

Il a été possible de constater l'importance du rôle joué par la caisse nationale d'assurance vieillesse dans ce domaine des aides ménagères. Cette constatation nous a conduit à deux réflexions.

La première, c'est que les collectivités locales avaient difficilement la maîtrise de ce secteur d'intervention et qu'elles devront compter avec les régimes vieillesse.

La seconde, qui est la conséquence logique de la première, c'est qu'un grand effort de coordination s'impose entre les différents gestionnaires et financeurs.

Soulignons, à ce propos, l'émotion soulevée, d'une part, par la décision de la caisse primaire d'assurance maladie de la région parisienne de refuser toute nouvelle demande d'aide ménagère en faveur des retraités des régimes spéciaux et, d'autre part, par la suspension, jusqu'à la fin de l'année, par la caisse régionale de la région Rhône-Alpes de toute nouvelle prise en charge et la diminution des heures d'aide ménagère affectées aux personnes âgées.

Je souhaiterais, enfin, vous faire part d'une suggestion de la commission des affaires sociales qui souhaiterait voir explorer une voie qui n'a guère été exploitée jusqu'à présent, celle des aides, prestations et services qui pourraient être offerts aux familles qui gardent leurs parents auprès d'elles : possibilité de placement temporaire, services d'aides ménagères pendant la période des vacances, pour ne citer que quelques exemples.

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit l'efficacité de cette politique, le recours à l'hébergement s'avère parfois nécessaire, soit que la personne âgée souhaite quitter son domicile personnel, soit qu'elle y soit contrainte, notamment par son état de santé.

S'il s'agit de personnes valides, les capacités d'accueil qui leur sont offertes sont globalement suffisantes. Mais la couverture des besoins n'est pas encore tout à fait suffisante du point de vue qualitatif.

A côté des résidences et des foyers-logements modernes et accueillants situés au cœur des villes, il existe encore des établissements isolés, de moins en moins prisés et, surtout, des lits d'hospice encore occupés par des personnes valides.

Pour les vieillards qui ont perdu leur autonomie de vie, il reste encore beaucoup à faire.

Non seulement un grand nombre d'entre eux résident encore en hospice ou en section d'hospice, voire dans des hôpitaux psychiatriques, mais il ne semble pas que l'on ait encore bien défini la politique à suivre en matière d'équipement dans ce domaine.

Certes, on a entrepris la suppression des hospices en construisant des unités industrialisées du type V 120 ou V 240. Ce sont des établissements modernes et confortables mais, souvent, à l'allure impersonnelle et à l'ambiance sinistre et, de surcroît, coûteux car sans doute trop médicalisés.

Aussi peut-on se demander si l'on va poursuivre dans cette voie ou si l'on va s'orienter vers une autre formule. Il serait important de le savoir car il existe encore plus de 200 000 lits d'hospice qui devront être transformés d'ici à 1983. C'est là une tâche considérable qui demande un effort financier important ; c'est aussi un héritage bien lourd pour les collectivités locales.

Il est donc indispensable de définir, pour les cinq années à venir, un programme établi sur des choix nets.

Il convient d'aboutir aussi rapidement que possible à l'élaboration d'une sorte de carte sanitaire et sociale de long séjour, tenant compte des services à domicile et établie d'après le recensement des moyens existants et l'évaluation des besoins à moyen terme. Ce document, qui doit être souple et évolutif, permettra seul, à condition d'être établi à temps et convenablement, d'empêcher des choix aveugles dont le pays devrait supporter plus tard les conséquences.

Je ne voudrais pas en terminer avec ces observations sur la politique en faveur des personnes âgées sans vous faire part, monsieur le ministre, d'une suggestion et élever une protestation.

En ce qui concerne la suggestion, elle répond au souci de trouver une solution au problème mal résolu du passage de l'autonomie à la dépendance pour les vieillards hébergés en établissements.

Spécialiser les établissements signifie contraindre la personne âgée dont l'état s'aggrave à passer de structure en structure, avec les dérangements traumatisants et, par conséquent, mal supportés qu'entraînent de tels changements.

Certes, la loi du 4 janvier 1978 a offert la solution de la « section de cure médicale » ; mais cette solution est rigide car elle a un effet systématique et irréversible. Vous voyez que je n'oublie pas l'aspect financier, monsieur le secrétaire d'Etat.

Peut-être pourrait-on, plus simplement, renforcer temporairement, dans les établissements pour valides qui en présenteraient le besoin, les moyens de maternage, qu'il s'agisse de personnel de service ou d'aides-soignants. Ce serait en quelque sorte appliquer, dans les maisons de retraite, « l'esprit » de la politique de maintien à domicile.

Voilà pour la suggestion.

Quant à la protestation, elle vise les retards apportés à la mise en application de la loi du 4 janvier 1978. Faute des arrêtés de classement nécessaires, de nombreux établissements de long séjour ne font pas encore, près de deux ans après la promulgation de cette loi, l'objet d'une prise en charge par la sécurité sociale au titre du « forfait soins ».

Cela n'est admissible ni sur le plan des principes, ni sur le plan pratique, dans la mesure où cela se traduit par un surcroît de charges pour certaines collectivités locales.

En définitive, mes chers collègues, ne nous le dissimulons pas, l'héritage que l'Etat va léguer aux collectivités locales dans le domaine des personnes âgées est grevé de charges qui risquent de s'avérer très lourdes sur le plan financier.

Ainsi que je l'ai indiqué au début de cet exposé, la commission des affaires sociales s'est également préoccupée des problèmes de politique hospitalière, et ce à la suite des différentes mesures de sauvegarde prises par le Gouvernement le 25 juillet dernier en vue de freiner les dépenses de santé.

Notre commission ne pouvait se désintéresser de ces mesures et, bien qu'elles n'aient pas d'incidence directe sur les crédits budgétaires, ne pas engager une réflexion sur ce problème à l'occasion de la présente discussion budgétaire.

Son souci a été de se préoccuper en priorité de l'incidence de ces mesures sur la qualité des soins dispensés, en particulier dans les hôpitaux publics. Il lui est apparu que le maintien du dispositif mis en place sans réforme de structures risquait de mettre en question la bonne marche de ces établissements.

Pour utiliser une image, on peut considérer que le Gouvernement a placé un garrot pour arrêter l'hémorragie ; mais on sait les risques que l'on fait courir au malade lorsque le garrot reste trop longtemps en place. Il convient donc de faire rapidement usage d'une thérapeutique adéquate afin d'être en état de supprimer le garrot.

Cette thérapeutique a pour objet de freiner la dépense hospitalière tout en sauvegardant la qualité des soins et en maintenant, autant que possible, l'autonomie des conseils d'administration.

Elle comporte deux éléments constitutifs indispensables : une meilleure planification et une meilleure gestion.

Une meilleure planification suppose tout d'abord une connaissance plus exacte des besoins de la population et des moyens existants dans l'ensemble des établissements hospitaliers et, par conséquent, la mise à jour rapide de la carte sanitaire. Je n'insisterai pas davantage car le sujet a déjà été largement évoqué au cours de récents débats.

Cela suppose aussi une meilleure adaptation des services hospitaliers aux besoins. Il faut mettre un terme à la spécialisation désordonnée des services. Pour y parvenir, la contribution active des médecins eux-mêmes est indispensable et les commissions médicales consultatives pourraient jouer un rôle privilégié dans ce domaine.

Pour ce qui est d'assurer une meilleure gestion des établissements, il semble qu'il faille éviter de se laisser enfermer dans le dilemme « budget global ou prix de journée éclaté ».

La réforme de la tarification n'est pas la seule solution et le budget global, dont il apparaît qu'il aurait la faveur de vos services, monsieur le ministre, n'est pas sans présenter un certain nombre de risques graves.

L'hôpital public, soumis à un mode de tarification très différent de celui du secteur privé, serait isolé. Les comparaisons entre établissements publics et privés deviendraient impossibles. Chaque malade ignorerait le coût de son séjour et de son traitement.

Les relations entre le conseil d'administration, l'autorité de tutelle et la sécurité sociale étant mal définies, se profilerait la menace d'une mise en tutelle des établissements par les organismes d'assurance maladie.

Enfin, le budget global ne garantit pas, en tout état de cause, une gestion rigoureuse. Le laxisme est possible sans contrôle en cas de surévaluation des dépenses dans le budget prévisionnel.

Ce qu'il paraît important de retenir, c'est, tout d'abord, la nécessité d'établir un « budget de vérité » — pour reprendre une expression chère à notre collègue M. le professeur Henriot — et cela n'implique pas le recours au système du budget global. Cet objectif ne peut être atteint que sur la base d'une reconnaissance approfondie des coûts et moyennant une évaluation correcte de l'activité.

Le budget de l'établissement doit être préparé, puis son exécution doit être suivie dans chaque service ou dans chaque unité de production dans l'hypothèse d'un regroupement des services au sein du département, ce qui semble être préconisé. Cette décentralisation de la procédure d'élaboration et de suivi du budget est, en outre, indispensable pour intéresser l'ensemble des ordonnateurs — qu'il s'agisse des médecins, des infirmières et du personnel soignant — à la gestion de l'hôpital. Cela, c'est de la participation ! Ainsi pourrait être déterminé le point de rencontre entre la rentabilité des soins en termes de coût, l'objectif économique devant rester subordonné à l'objectif primordial de la qualité des soins.

L'établissement et le suivi d'un budget « vérité » suppose également de véritables indicateurs de gestion : tableaux de bord, profils par type de maladie et par type de service. Un système d'évaluation de la qualité des soins devrait être imaginé et mis en place par les thérapeutes eux-mêmes.

Hélas ! un tel appareil statistique n'existe qu'à l'état embryonnaire.

Il serait ensuite indispensable de mettre un terme à la prise en compte automatique des résultats excédentaires ou déficitaires des exercices antérieurs dans les budgets prévisionnels.

La pratique actuelle de l'incorporation des déficits dans les budgets ultérieurs présente, en outre, l'inconvénient de retirer toute possibilité de sanction à l'encontre de la mauvaise prévision ou de la mauvaise gestion. Certes, l'hôpital qui remplit une mission de service public ne saurait être considéré comme une entreprise privée. Cependant, ne pourrait-on imaginer des systèmes plus incitatifs à la bonne gestion ? Les excédents superflus par rapport aux dépenses pourraient être, dans une certaine mesure, gelés. Les déficits pourraient être apurés dans l'immédiat grâce à des avances des organismes financeurs, mais ces avances seraient consolidables, s'agissant de couvrir des dépenses imprévisibles ou inévitables — hausse des rémunérations, hausse des coûts, morbidité — récupérables dans les autres cas. Si la récupération se révèle impossible, si les déficits injustifiés s'accumulent, preuve d'une mauvaise prévision et d'une mauvaise gestion, l'administration devrait alors envoyer sur place une mission de contrôle, délégation de la mission d'assistance technique nouvellement créée, par exemple.

Ce serait, en quelque sorte, instituer une procédure de faille adaptée aux nécessités du service public.

Il faudrait enfin neutraliser les effets pervers de tout système de prix de journée et, en définitive, de tout système de tarification lié à l'activité de l'établissement, sur le comportement des gestionnaires des établissements hospitaliers et, hélas ! sur les finances de la sécurité sociale et des autres organismes payeurs.

Pour empêcher l'incitation à la prolongation des durées de séjour, les recettes excédentaires consécutives à une activité supérieure aux prévisions pourraient être partiellement gelées. Les coûts fixes de l'hôpital représentant environ 80 à 85 p. 100 et les coûts variables 15 à 20 p. 100, l'établissement pourrait garder la part de recettes supplémentaires servant à couvrir les dépenses engendrées par le surplus d'activité. Cette somme pourrait être éventuellement majorée d'une sorte de bonus restant à la disposition de l'établissement, comme incitation à la bonne gestion. Le reste serait récupéré par les organismes payeurs.

Compte tenu de la mise en œuvre de ces dispositions, il ne serait pas nécessaire de recourir au système du budget global. Quel système faudrait-il adopter ? Il serait imprudent de donner une réponse définitive, car les observations et suggestions que je viens de présenter ne sauraient être considérées que comme une simple contribution à la solution de ce problème de la tarification de l'hôpital public et plus généralement du problème de sa gestion.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions qui ont été inspirées à la commission des affaires sociales et à son rapporteur par votre projet de budget.

Comme vous avez pu le constater, ces réflexions ont été à l'origine d'un certain nombre de recommandations de la commission des affaires sociales.

Je rappellerai tout d'abord l'inquiétude que lui inspire la régression des crédits destinés à l'équipement hospitalier dans le projet de budget.

J'évoquerai ensuite les propositions présentées en matière de politique des personnes âgées : étude des conditions d'une meilleure coordination des intervenants dans la politique de maintien à domicile et nécessité d'une concertation entre les collectivités locales et les régimes vieillesse pour l'aide ménagère ; instauration d'une programmation de l'investissement dans le cadre d'une carte du long séjour élargie à l'hébergement social ; définition de structures adaptées aux besoins des vieillards qui n'ont plus leur autonomie, notamment en matière de gérontopsychiatrie.

Je mentionnerai, enfin, les mesures préconisées dans le domaine hospitalier : d'une part, urgence de combler les insuffisances de la carte sanitaire, d'autre part, mise en œuvre de moyens nouveaux pour modifier les comportements des gestionnaires et des médecins, associés à la réflexion, dans le sens d'une meilleure utilisation du potentiel hospitalier.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre en considération ces recommandations, qui sont dictées par le seul souci de vous aider dans une tâche difficile et dans des circonstances peu favorables.

C'est dans cet esprit qu'au nom de la commission des affaires sociales, malgré le caractère peu satisfaisant de votre projet de budget, j'é mets à son égard un avis favorable. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., du C.N.I.P. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Boyer, rapporteur pour avis.

M. Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale). Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la crise économique qui affecte notre pays et, avec lui, l'ensemble du monde occidental n'atteint plus seulement les perspectives d'emploi de nos concitoyens. Elle pourrait menacer, désormais, l'avenir de notre système de protection sociale.

Après l'accalmie constatée en 1977, exercice qui s'était soldé par un excédent, la situation financière de la sécurité sociale s'est à nouveau dégradée en 1978 et, malgré un premier plan de redressement arrêté par le Gouvernement en décembre dernier, il a fallu, monsieur le ministre, réagir une seconde fois avec énergie au mois de juillet. Vos plans de stabilisation, outre qu'ils réclament une contribution exceptionnelle de toutes les parties concernées, tendent à freiner sensiblement l'évolution des dépenses de santé. Notre commission s'associe à votre volonté et le Sénat avec elle, qui a reconnu l'importance d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé pendant la durée d'application du VIII^e plan qu'il sera prochainement appelé à adopter.

C'est donc aux problèmes financiers que je consacrerai aujourd'hui la plus grande partie de mon exposé. Mais je montrerai aussi très rapidement combien ces difficultés n'ont pas brisé votre volonté, monsieur le ministre, de poursuivre une politique sociale la plus active possible.

A ceux qui s'intéressent aux problèmes financiers de la sécurité sociale, une première constatation s'impose : la faiblesse des prévisions et l'apparente incohérence des comptes.

La faiblesse des prévisions, monsieur le ministre, qui a contraint le Gouvernement à s'y reprendre à deux fois pour répondre au péril financier. Il est vrai que la spécificité de l'évolution de la dépense sociale rend plus difficile l'usage des outils de prévisions économiques dont vous disposez.

Mais l'incohérence des comptes aussi, qui a permis à certains de nier l'existence même du déficit, incohérence à laquelle il est impératif de répondre aussi vite que possible. A cet égard, nous nous félicitons de l'institution de la commission des comptes de la sécurité sociale, à laquelle participent les rapporteurs du budget de votre ministère à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Mieux, l'amendement retenu par le Parlement dans le présent projet de loi de finances et tendant à lui permettre d'adopter chaque année le document retraçant l'effort social de la nation contraindra à plus de rigueur et à l'unification des systèmes comptables.

Mais l'insuffisance de la technique comptable ne résout pas le problème qui est que le déficit, même mal évalué, est très important. Au mois de juillet dernier, vous estimiez environ à 23 milliards de francs le « trou » à combler à la fin de 1980. C'est considérable, même si, au bout du compte, ce qui est plus inquiétant encore, c'est le taux de progression de la dépense rapporté au taux de progression des recettes, qui s'est fortement accentué.

De cette situation, une première coupable : la dépense de santé.

Certes, le développement de la protection sociale, actif au cours de ces dernières années, l'extension de la couverture médicale jouent pour une part dans l'explication ; mais la progression inquiétante de la dépense hospitalière et des dépenses de médecine ambulatoire sont là aussi pour appeler à plus de rigueur.

Le rapport Bourson ajoute que la France doit faire face à de grands fléaux sociaux comme l'alcoolisme, le tabagisme, les accidents de la circulation et du travail. Pour expliquer la situation actuelle, la dépense de santé n'est pas seule en cause. Le régime familial est équilibré, mais l'effort sensible du Gouvernement n'en a pas moins conduit à une forte augmentation de la dépense et si l'assurance vieillesse a retrouvé l'équilibre en 1979, c'est grâce à une situation démographique relativement favorable et au relèvement du taux des cotisations intervenu à la fin de 1978.

Outre les dépenses, les recettes elles-mêmes n'évoluent pas favorablement. La politique rigoureuse des salaires engagée par le Gouvernement, agissant ainsi sur l'assiette des cotisations, n'a pas permis la progression sensible qu'elle enregistrait jusqu'à ce que la nouvelle politique économique ait été mise en œuvre.

Certes — pourquoi ne pas le dire — le rapport cotisants bénéficiaires, par l'accroissement de la population active, ne s'est pas sensiblement dégradé.

Mais, enfin, il reste que 1 350 000 chômeurs ne paient pas de cotisations.

Face à cette situation, dont les causes ne sont pas clairement déterminées, le Gouvernement — il a eu raison — a voulu répondre par des mesures d'application immédiate.

Mais était-il vraiment nécessaire et tout à fait souhaitable de bloquer, et avec une telle sévérité, les dépenses hospitalières en sanctionnant les attitudes des gestionnaires pourtant bien connues et acceptées par l'administration centrale ?

Etait-il nécessaire d'engager un conflit grave avec les professions de santé ? Le dialogue doit succéder à l'action énergique, un dialogue sans lequel aucun effet durable ne saurait être attendu de votre plan. Un dialogue, mais aussi des mesures à plus long terme, comme la mise en œuvre d'un nouveau mode de tarification hospitalière, que nous attendons encore, la réforme des études médicales, que nous avons votée, ou l'application stricte de la carte sanitaire, pour laquelle le Parlement a bien voulu donner les moyens que vous lui demandiez, monsieur le ministre.

Permettez-moi de vous dire que, après l'effort de généralisation de la sécurité sociale qui viendra bientôt à son terme, il me paraît possible d'envisager une stabilisation de l'évolution de la dépense.

Mais j'aborde déjà, monsieur le ministre, l'examen rapide que je comptais faire de l'effort social que vous avez mené au cours de cet exercice.

La généralisation, précisément, sera achevée par la publication prochaine, nous dit-on, des décrets relatifs à l'assurance personnelle. Les mécanismes de compensation sont entrés dans leur pleine application, même si, comme notre commission l'avait souhaité, cela ne devait être réalisé qu'après une harmonisation aussi complète que possible des régimes de sécurité sociale, malheureusement inachevée, une harmonisation, cependant, que certaines dispositions réglementaires sont venues développer cette année, dont vous trouverez, mes chers collègues, description dans mon rapport écrit. Une volonté de simplification aussi, qui marque la volonté du Gouvernement d'améliorer ses relations avec nos concitoyens.

La politique familiale du Gouvernement, monsieur le ministre, a malheureusement été mise à dure épreuve par le Parlement au cours de ces dernières semaines. Sans revenir sur ce débat, l'institution d'un revenu familial garanti, de l'assurance veuvage et le renforcement du statut social de la mère de famille marquent une volonté, mais l'effort est très insuffisant.

On doit cependant dire qu'au contraire l'effort mené en faveur des personnes âgées s'est traduit par une amélioration essentielle du sort de nos « vieux ». C'était l'une de nos priorités voilà quelques années : vous avez su y répondre.

Nous voudrions vous accorder notre confiance pour sauver la famille, nos enfants, notre démographie et donc l'avenir de la France.

Pour conclure, votre commission soutient avec un certain scepticisme les efforts engagés pour mieux maîtriser les dépenses de santé.

Elle tient toutefois à indiquer qu'une politique de maîtrise des dépenses de santé ne doit pas seulement passer par des mesures aveugles de blocage, mais repose, au contraire, sur des mesures à plus long terme qui transforment qualitativement la nature de la dépense ; à cet égard, elle rappelle son attachement à l'urgente nécessité d'une réforme profonde de la tarification hospitalière.

En outre, votre commission considère qu'une politique de maîtrise des dépenses ne doit pas conduire à remettre en cause le système de protection sociale. Elle recommande donc que l'effort social soit poursuivi, comme elle l'a déjà indiqué, avec prudence et avec détermination autour des principaux choix suivants : la mise en œuvre d'une politique familiale active tendant à résoudre à long terme la crise démographique dont souffre gravement notre pays, le renforcement de la protection des personnes âgées.

Elle se satisfait que le Parlement soit associé plus étroitement à cette action et recommande qu'il soit plus directement consulté sur la politique sociale du Gouvernement.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires sociales émet un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la santé pour la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant que la discussion s'engage plus avant, je voudrais remer-

cier vos rapporteurs et répondre à leurs questions. Ils ont fait un gros travail. Les uns et les autres ont fait preuve d'une très grande amabilité et je leur en sais gré, d'autant que je sais l'épreuve que représente pour le Sénat cette discussion budgétaire.

J'essaierai donc d'être assez bref tout en traçant les grandes lignes de notre action, qui, si elle ressort en partie du budget, s'inscrit aussi dans la politique que nous suivons en matière de sécurité sociale.

Notre système de santé se trouve aujourd'hui à un tournant important.

Nous avons construit un système de protection sanitaire et social de haut niveau. Il est fondé sur l'accès de tous aux soins grâce à la sécurité sociale, sur des équipements hospitaliers de qualité et sur la valeur des prestations médicales, grâce à l'exercice libéral de la médecine.

Il faut préserver cet acquis en dépit du ralentissement de la croissance économique qui atteint tous les pays du monde. Certains ont tendance à penser que la maîtrise des dépenses ne va consister que dans des freins, dans des réductions. Je crois, au contraire, que cette nécessité de maîtriser les dépenses peut devenir une incitation à rechercher de nouveaux axes de développement et cela peut être une nouvelle occasion de repenser notre système de santé dans une préoccupation essentiellement qualitative.

Mon projet de budget représente 28,97 milliards de francs de crédits. Je ne reviens pas sur tous les chiffres que M. Ribeyre, au nom de votre commission des finances, a particulièrement détaillés.

Je voudrais évoquer brièvement les trois caractéristiques principales de ce budget : il se veut, d'abord, l'expression de la poursuite d'une politique de progrès social, il se veut, ensuite, orienté vers la recherche de la qualité et il se veut, enfin, au service d'un progrès médical authentique.

Je vais reprendre ces trois orientations. Le progrès social doit continuer ; il est gagé par les dépenses obligatoires d'aide sociale et médicale qui progressent de 16,8 p. 100. Monsieur Chérioux, c'est vrai, c'est encore un taux d'augmentation élevé, mais moins élevé que celui de l'année dernière qui était de 21 p. 100. Il traduit un effort de maîtrise mais je vous accorde qu'il doit être prolongé. Il devrait être facilité par la généralisation de la sécurité sociale que je m'applique à mettre en œuvre. Je voudrais dire à M. Boyer qui m'a posé la question, que je suis en mesure maintenant de faire paraître assez rapidement les décrets d'application. Vous avez manifesté votre inquiétude à juste titre, je crois que désormais nous sommes sur la bonne voie.

Parmi les dépenses obligatoires, l'aide sociale à l'enfance en représente près de la moitié. Je remercie M. Chérioux d'avoir évoqué l'usage que nous faisons de ces crédits. Mon intention est vraiment de réorienter ce service qui intéresse 550 000 enfants ; ce service doit être beaucoup plus tourné vers un hébergement familial, avec toutes les adaptations nécessaires, que vers l'utilisation de grands établissements spécialisés d'hébergement.

Les dépenses obligatoires de santé proprement dites ne progressent que de 4,6 p. 100 : elles concernent des actions de prévention sociale traditionnelles, telles que la lutte anti-tuberculeuse. En revanche, nous continuons pour l'hygiène mentale, pour les P. M. I. à poursuivre les efforts engagés. Les réfugiés font l'objet d'un crédit important, M. Hoeffel vous en parlera tout à l'heure.

Je veux souligner les efforts considérables menés pour permettre aux personnes âgées de se prendre en charge elles-mêmes le plus longtemps possible, sans recours systématique à un hébergement médical ou social. MM. Ribeyre et Chérioux en ont parlé. Vous savez que toute cette politique de soins à domicile consiste à offrir une gamme de services aux personnes âgées, depuis la politique de créations des secteurs, jusqu'au développement de l'aide ménagère à domicile. Les crédits d'intervention de ce programme d'action prioritaire dont vous parlerez tout à l'heure M. Hoeffel augmentent de 42 p. 100 et les autorisations de programme de 18 p. 100. Dans ce domaine, un effort important a été réalisé. De fait, 300 000 personnes âgées bénéficient cette année d'une forme d'aide ménagère et un million de personnes âgées, d'une manière ou d'une autre, ont recours à l'un ou à l'autre des services mis à leur disposition.

Nous sommes là devant une politique de qualité qui permet de répondre aux besoins de la population. Elle démontre que l'intérêt des personnes âgées rejoint souvent les préoccupations

économiques en ce sens que le maintien à domicile coûte moins cher que les hébergements qui, comme le disait M. Chérioux tout à l'heure à juste titre sont parfois trop médicalisés, ce qui accentue la dépendance des personnes âgées et coûte fort cher.

Je voudrais profiter de cette occasion pour dire, notamment à MM. Ribeyre, Chérioux, Boyer et Fortier, que les problèmes financiers qui ont affecté la politique d'aide ménagère ont trouvé en tout cas une solution pour l'immédiat. M. Hoeffel le confirmera : nous pouvons dire que, pour terminer cet exercice 1979, les caisses disposent désormais des crédits nécessaires pour faire face aux besoins.

Voilà pour le premier aspect, celui du progrès social ; le second est relatif à un progrès médical authentique. C'est là un point essentiel. Il ne faudrait pas que devant les contraintes économiques qui pèsent sur notre pays, nous relâchions des efforts qui sont seuls capables d'assurer le long terme.

Qu'en est-il de la recherche médicale ? En 1980, comme c'est le cas depuis plusieurs années, le financement de la recherche biomédicale représente une part croissante de l'enveloppe recherche de notre pays, qui est de 12,6 p. 100 au lieu de 9,9 p. 100 en 1975, et la contribution du ministère de la santé prend la forme de subventions de fonctionnement et d'équipement à l'I. N. S. E. R. M., l'institut national de la santé et de la recherche médicale, à l'institut Curie, au S. C. P. R. I., le service central de protection contre les rayons ionisants. Les subventions allouées aux instituts Pasteur progressent de 11 p. 100, le seul Institut de Paris devant recevoir près de 84 millions de francs. J'insiste particulièrement sur les crédits de l'I. N. S. E. R. M., qui progressent de plus de 16 p. 100.

Je ne m'étendrai pas sur cet effort de recherche ; je signale simplement que, pour l'I. N. S. E. R. M., il se traduira par la création de quatre-vingt-dix-sept emplois nouveaux, la poursuite d'un certain nombre d'actions et la mise en route de nouvelles actions, notamment en matière de technologie biomédicale, de recherche clinique, de pharmacologie moléculaire et d'économie de la santé.

Je réponds à l'intention de M. Ribeyre, mais je le ferai à nouveau tout à l'heure si d'autres questions sont posées, que le thermalisme n'est pas oublié et que le prochain groupe de travail qui sera réuni nous permettra, dans ce domaine également, d'associer peut-être la recherche à un certain nombre d'études portant sur les effets du thermalisme.

M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial. Je vous remercie.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. J'ajoute que je suis très attentif à dégager une vraie politique du médicament. En effet, nous disposons d'une industrie française solide et capable de rivaliser avec les plus grands sur le marché mondial. Nous devons assurer son développement. Toutefois, celui-ci doit rester compatible avec l'effort que nous entreprenons pour modérer la consommation intérieure de médicaments.

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, car je serai conduit à m'expliquer de cette nouvelle politique du médicament devant vous à l'occasion du texte que M. Farge et moi-même vous présenterons bientôt.

Simplement, pour ce qui est de ce budget, nous nous efforcerons de financer des actions d'éducation du consommateur, car il est tout à fait indispensable de conduire les Français à un meilleur usage du médicament. Mais ce qui est vrai pour les prescripteurs, est également vrai pour les assurés sociaux.

Vous constatez donc qu'un important effort est accompli en faveur de la recherche.

Le troisième axe de notre action est la recherche d'une politique de la qualité.

La qualité, c'est d'abord la connaissance du secteur de la santé, ce qui exige des études plus approfondies. A cet égard, nous allons réaliser, cette année, l'enquête décennale sur la consommation médicale des ménages et une série d'études portant sur les conditions d'utilisation et les effets économiques des équipements lourds, l'analyse de la prescription et de la consommation des produits pharmaceutiques. Nous attendons beaucoup de ces enquêtes pour un meilleur « pilotage » de notre politique de santé.

Parallèlement à cet effort important d'études, nous entendons encore améliorer l'administration en rénovant l'exercice de la tutelle des établissements de soins, pour établir des relations de conseil et de confiance.

C'est pourquoi il est nécessaire que nous renforçons notre administration. Le ministère de la santé va bénéficier de 450 créations d'emplois, le même nombre qu'en 1979. Vous le voyez, monsieur Chérioux, ce budget comporte des lumières...

J'attache une grande importance à la qualité de la formation des cadres de notre administration. C'est ainsi que j'ai fixé un certain nombre d'orientations au nouveau directeur de l'école nationale de la santé publique de Rennes qui devra développer la formation continue et le recyclage, aménager les passerelles entre l'école nationale de la santé et l'administration active, encourager les innovations technologiques.

Sur le plan technologique, nous avons le même souci de qualité dans la formation. J'ai fixé comme objectif le doublement des effectifs du laboratoire national de la santé pendant les dix prochaines années. Je développerai aussi cette préoccupation de la qualité dans le domaine des secours d'urgence, auxquels nous consacrons, cette année encore, un gros effort avec 6 300 000 francs. Mais nous sommes convaincus qu'il faut bien coordonner cette politique d'urgence pour éviter, là aussi, les doubles emplois et les gaspillages.

Puisque j'ai évoqué la qualité, je voudrais expliquer au Sénat, et en particulier à M. Chérioux, notre politique sur les problèmes d'investissement.

Monsieur Chérioux, vous m'avez dit — M. Boyer l'a affirmé avec force — que, dans un système de soins comme le nôtre, il est indispensable de faire preuve de rigueur pour bien l'adapter aux besoins. J'ai la faiblesse de penser que nous avons actuellement fait un très gros effort d'équipement du pays. Il ne faut pas oublier que nous avons construit cent hôpitaux depuis quinze ans et que nous avons ouvert plus de 160 000 lits, ce qui représente 30 p. 100 d'augmentation dans toutes les disciplines.

Mon budget marque, c'est vrai, une stabilité des crédits. Mais, franchement, est-il absolument nécessaire, aujourd'hui, de multiplier les équipements hospitaliers? Ne vaut-il pas mieux consacrer nos crédits à l'humanisation et à la modernisation?

Avec les crédits dont je dispose, nous allons poursuivre activement l'humanisation des salles communes; celles-ci auront pratiquement disparu à la fin de l'année 1981. La modernisation des plateaux techniques se poursuit à un rythme rapide. Mais ces actions font partie du travail de rigueur que j'ai engagé. J'ai été obligé de réexaminer déjà certains programmes qui prévoyaient des augmentations de lits dans certains secteurs où, visiblement, les réponses hospitalières, tant privées que publiques, sont satisfaisantes.

Il faut être clair sur ce point. Autant, je partage l'analyse rigoureuse que vous avez faite, monsieur Chérioux sur le long séjour — et là je vous rends hommage, car vous avez très bien expliqué, « qu'il ne doit pas y avoir de choix aveugles en la matière, car ils coûteraient très cher », mais nous avons accompli un travail très efficace et fécond lors de la discussion sur le transfert de l'aide sociale aux collectivités locales — autant sur les équipements nouveaux du pays, il convient de dire maintenant qu'il est temps de travailler avec beaucoup de discernement. M. Hoeffel pourra vous confirmer que nous devons veiller au développement des équipements sociaux, qui deviennent dans certains cas surabondants, grâce aux progrès sanitaires que nous avons faits en matière de prévention.

Je pense notamment aux jeunes inadaptés. En revanche, il faut adapter notre effort en le redistribuant au profit des secteurs prioritaires, comme celui des personnes âgées et des handicapés adultes. C'est une affaire de choix. Telles sont les principales orientations qui se dégagent de ce budget.

Ces orientations, nous les retrouvons aussi dans la politique que nous entendons mener avec M. Farge, afin d'essayer de redresser le système de la sécurité sociale. Je tiens à remercier particulièrement, MM. Fortier et Boyer non seulement pour la présentation de leurs excellents rapports, mais aussi pour leur participation, au titre du Sénat, à notre commission des comptes de la sécurité sociale, car nous avons accompli aujourd'hui un grand progrès. Nous disposons maintenant des moyens d'établir, dans ce domaine tout au moins, un diagnostic clair. M. Farge dira encore mieux que moi tout à l'heure que le diagnostic est perfectionnable; nous nous efforcerons par conséquent de le perfectionner. Mais tel qu'il est, il nous permettra d'éviter à l'avenir de commettre un certain nombre d'erreurs.

La branche maladie connaît depuis plusieurs années, une dérive importante. Cette évolution s'explique par plusieurs causes.

Pour résumer, je citerai les causes inévitables: le progrès technique, le vieillissement de la population, les erreurs commises — je considère qu'un certain hospitalo-centrisme, une démogra-

phie médicale galopante, sont de l'ordre des erreurs — et les comportements abusifs: consommation de médicaments trop importante, excès incontestables d'analyses ou d'examen exploratoires, etc.

Depuis le début juillet 1979, nous constatons que les dépenses d'assurance maladie avaient, au cours du second semestre 1978, pris un tour particulièrement inquiétant, puisque le taux annuel d'augmentation des dépenses représentait 21 p. 100, alors que les recettes augmentaient seulement de 11 à 12 p. 100. Il faut savoir qu'un point de dérapage des dépenses représentait plus d'un milliard de francs en 1978. Nous nous sommes donc efforcés de trouver les moyens de faire face à ce déficit. A supposer qu'il soit épongé par des recettes nouvelles, un nouveau déficit ne manquerait pas d'apparaître en 1981 si les dépenses continuaient à croître plus vite que les recettes. Si rien n'était fait, c'est un déficit tendanciel de 70 à 80 milliards de francs que l'on pourrait prévoir pour 1985.

Ce diagnostic ne peut être mis en doute. Le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale confirme ces estimations.

Devant un problème d'une telle ampleur, trois solutions principales peuvent être envisagées.

La première consiste à majorer les recettes. Nous avons dû y recourir, faute de quoi les paiements se seraient arrêtés le 10 octobre. Le Gouvernement a décidé de procéder à cette majoration de la manière la plus juste possible en mettant à contribution l'Etat lui-même, qui prend désormais à sa charge le coût de formation des personnels médicaux et paramédicaux, les professions de santé — vous serez appelés à vous prononcer sur ce point — enfin, les assurés sociaux eux-mêmes, dont la contribution a été volontairement limitée à dix-huit mois, car on ne saurait trouver là une solution définitive dans l'augmentation des recettes.

En effet, nous avons atteint un niveau de cotisations qu'il paraît difficile de dépasser sans danger.

La deuxième solution consisterait — je m'exprime au conditionnel — dans la baisse des remboursements de l'assurance maladie. M. Boyer a rappelé dans son rapport que votre commission des affaires sociales avait insisté pour que notre système de protection sociale puisse être maintenu. C'est parce que tel était le souci qui nous animait que nous n'avons pas eu recours à cette deuxième voie qui aurait consisté en une révision décriante des remboursements. Nous avons voulu maintenir l'acquis social en prenant quelques mesures contre le gaspillage.

La troisième voie est celle de la modération des dépenses de santé, que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre. Les deux grands postes de dépenses sont ceux de l'hospitalisation et de la médecine de ville. Sur ce point, je veux être clair. Il ne faut pas confondre un certain nombre de mesures qui ont été prises, qui étaient indispensables si nous voulions provoquer un véritable changement dans les mentalités, et sur lesquelles nous pourrions nous expliquer, et notre volonté d'aller plus avant vers les réformes de structures. Mais si nous n'avions pas pris ces mesures, il n'aurait pas été possible d'engager ces réformes de structures. Il fallait donc d'abord réveiller et modifier les mentalités pour, ensuite, procéder à ces réformes.

M. Farge pourra répondre aux intervenants à propos de la progression des budgets hospitaliers. Il faut bien voir que par cette progression, nous avons voulu demander à tous les médecins hospitaliers de choisir eux-mêmes les voies et moyens d'arriver à une meilleure maîtrise de la dépense. Déjà, dans nos hôpitaux, nous assistons à un effort de réflexion, de concertation des chefs de service pour voir de quelle façon on pourrait arriver à maîtriser la dépense. Loin de nous l'idée de nous enfermer dans des réglementations ou dans une quelconque bureaucratie. Mais nous ne devons pas ménager nos efforts en ce domaine.

Je vous confirme que nous voulons amplifier nos expériences en matière de réforme de la tarification. Je vous remercie, monsieur Chérioux, de votre contribution à ce sujet. MM. Fortier et Boyer ont proposé des éléments de réflexion intéressants. Nous sommes très ouverts à toutes les suggestions. Dans un tel domaine, nous ne pouvons pas improviser. Il nous faut procéder à des expérimentations avant de retourner devant le Parlement pour lui proposer des structures définitives. Tous ces efforts sont engagés simultanément.

Je voudrais dissiper l'idée selon laquelle nous n'avons pris que des mesures conjoncturelles, à la petite semaine. Tout cela fait partie d'un plan d'ensemble qui sera réalisé avec opiniâtreté. Nous ne vous soumettrons jamais des mesures qui ne seraient pas rattachées à cette stratégie d'ensemble.

Au sujet de la médecine de ville, je puis vous dire, monsieur Boyer, que, de notre côté, le dialogue a été très ouvert. Il l'a été à tel point qu'un certain nombre de médecins ont accepté de rencontrer les responsables des caisses d'assurance maladie et qu'une première réflexion a été engagée. Je ne demande pas mieux que l'ensemble des médecins et leurs représentants syndicaux participent à la discussion avec les caisses d'assurance maladie. Parallèlement, je leur ai promis de créer des groupes de travail qui seront chargés d'étudier les problèmes brûlants qui ne sont pas directement rattachés à l'exercice conventionnel mais qui préoccupent les médecins.

M. Fortier a parlé de la retraite. Vous avez vous-même, monsieur Boyer, soulevé le problème de la démographie. Ce sont des questions que nous évoquerons ensemble mais pour lesquelles il est indispensable que les professions de santé prennent la mesure de la situation.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de la sécurité sociale. Mais ne vous y trompez pas : si nous voulons donner à notre politique de sécurité sociale des bases pour l'avenir, cette politique doit être sous-tendue par une politique de santé. Je ne vous décrirai pas cette politique de santé, car je veux être bref, mais elle passe par un renforcement de la prévention. Comment ? J'énumérerai simplement nos lignes directrices.

Il faut d'abord développer les recherches épidémiologiques, qui sont en retard en France, pour se donner les moyens de dépister le plus tôt possible la maladie.

Il faut lier la médecine préventive et la médecine de soins. A cet égard, l'organisation actuelle de la médecine scolaire n'est pas satisfaisante. J'ai accepté, faisant droit au désir du Sénat, de ne pas transférer cette médecine scolaire aux collectivités locales. Je l'ai fait avec la volonté de procéder à la rénovation de la santé scolaire, conformément à votre vœu.

Il faut poursuivre la lutte contre les grands fléaux sociaux : toxicomanie, tabagisme et alcoolisme. Le professeur Jean Bernard anime un groupe de travail qui devrait nous donner les éléments d'une politique d'envergure de lutte contre l'alcoolisme, laquelle sera de nature, pendant les dix prochaines années, à mobiliser le pays, oilà pour la prévention.

Par ailleurs, le système thérapeutique doit être adapté aux besoins. Il faut, en effet, remettre le malade au centre du système de santé. Vous savez que l'évolution du système de santé est parfois contrarié par les intérêts, tout à fait légitimes, des intéressés. Il faut donc chercher à bien « dimensionner » la réponse du système de soins aux besoins de l'individu.

Certains malades, qui sont adressés au C.H.U. — centre hospitalier universitaire — ne pourraient-ils pas être traités à l'hôpital général proche du lieu où ils habitent ?

D'autres encore, qui consultent directement un ou plusieurs spécialistes, n'auraient-ils pas intérêt à s'adresser régulièrement à leur médecin de famille ?

En outre, il faut promouvoir le généraliste, le médecin de famille. Il doit être le pivot de notre système de soins et d'éducation sanitaire. Suivre une famille pendant de longues années, la conseiller, pouvoir prescrire juste ce qu'il faut dans un climat de confiance réciproque, cela constitue, me semble-t-il, un remède de fond à la dérive de l'assurance maladie.

Telle est la politique de santé qu'il faudrait mener pour sous-tendre nos efforts de redressement de la sécurité sociale, politique de santé tournée vers l'homme, car c'est aux Français eux-mêmes qu'il revient de prendre conscience de leurs responsabilités, en matière de santé notamment, par le biais de leurs habitudes de vie. C'est à eux de savoir devenir peu à peu de bons gestionnaires de leur capital corporel, de leur santé. Les campagnes d'éducation sanitaires sont là pour nous y aider.

Je suis convaincu, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'effort de maîtrise des dépenses auxquelles nous conduisent les nécessités économiques doit devenir le gage d'une politique de santé plus responsable, plus vraie, plus axée sur les besoins de l'homme d'aujourd'hui.

C'est au nom de cet avenir que je vous demande d'approuver ce budget. Il n'est que l'un des moyens, bien sûr, d'assurer le progrès sanitaire de la France, mais c'est un moyen important. Et puis il nous permet d'avoir une nouvelle fois avec le Sénat un débat que MM. Hoeffel, Farge et moi-même allons suivre avec beaucoup d'intérêt, sachant combien cette Haute Assemblée a montré, en bien des occasions, sa capacité de proposer, de conseiller utilement ceux qui ont la lourde charge, comme je le disais tout à l'heure, de gérer les changements car, vous le savez, en ce domaine, c'est bien de cela qu'il s'agit. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-deux minutes ;
- Groupe socialiste : vingt-deux minutes ;
- Groupe de l'union des républicains et des indépendants : vingt et une minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : quarante minutes ;
- Groupe communiste : dix-huit minutes ;
- Groupe du centre national des indépendants et paysans : dix-sept minutes.

La parole est à M. Gamboa.

M. Pierre Gamboa. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la sécurité sociale est au centre de la vie quotidienne des Françaises et des Français. Elle représente une grande partie, et souvent la totalité, de leurs ressources. Elle est, au cœur de la sensibilité populaire et travailleuse du pays, comme un acquis humain des luttes les plus importantes du mouvement démocratique de notre peuple au cours de ces dernières décennies.

Or, monsieur le ministre, les dispositions réglementaires prises par votre gouvernement, le 25 juillet dernier, ont placé cette question au cœur de l'actualité et des luttes sociales du pays. La sécurité sociale devient, au même titre que le pétrole, un moyen central d'explication des difficultés de notre pays. C'est la politique des deux déficits : la facture pétrolière et la facture sociale, qu'il faudrait régler par une aggravation continue de l'austérité, par de nouveaux et massifs transferts des salaires vers les profits.

Au fond, monsieur le ministre, votre politique vise essentiellement à modifier fondamentalement les structures actuelles qui assurent la couverture sociale et sanitaire des Françaises et des Français.

Ces mesures s'intègrent dans une politique plus générale qui porte atteinte au pouvoir d'achat, accélère le chômage et la mise à mal de la sécurité et de la santé elle-même. Avec les mesures de juillet, fondées sur un accroissement de la participation financière des assurés, un démantèlement de la sécurité sociale pour certains risques et le plafonnement des dépenses de santé, vous voulez faire reculer le pays dans un système de couverture sociale qui serait nivelé par le bas.

Trois éléments essentiels des dispositions gouvernementales confirment ces orientations.

Premièrement, dans le domaine financier, répondant à l'appel pressant du C.N.P.F., pour la première fois, au mois de juillet, les entreprises ont été totalement exonérées d'une participation au financement de la sécurité sociale, cette disposition intervenant alors que l'on observe, depuis 1967, que la cotisation employeur n'a augmenté que de 8 p. 100, tandis que la cotisation sur le salaire direct s'est accrue de 57 p. 100.

Deuxièmement, en enfermant l'offre et la demande de soins dans une enveloppe globale, c'est l'ensemble de la protection sociale qui est aujourd'hui régulée autoritairement, sans aucun rapport avec les besoins.

Troisièmement, les mesures de juillet, placées sous l'autorité des préfets, mènent à terme à l'étatisation totale de toute la protection sociale. De ce fait, les conseils d'administration et les collectivités locales se voient retirer leurs dernières parcelles d'autonomie.

Pour justifier une telle politique de rationnement des dépenses sociales et sanitaires, votre gouvernement, monsieur le ministre, avance un certain nombre d'arguments qui n'ont rien à voir avec la réalité et l'intérêt national. Je voudrais m'arrêter un instant sur trois thèmes principaux qui visent à conditionner l'opinion publique.

Premièrement, le Gouvernement, avec d'ailleurs le C.N.P.F., affirme que les charges sociales mettent en cause la compétitivité des entreprises. Cela est faux. En effet, il faut savoir que pour la prise en compte du coût salarial global, c'est-à-dire le salaire direct et le salaire social différé, la France vient au tout dernier rang des pays industrialisés.

Deuxièmement, l'accroissement des dépenses sociales et de santé au sein de la production intérieure brute met en péril l'économie nationale.

Voilà un autre thème encore avancé avec l'appui de l'ensemble des mass media. Il est également faux. Là encore, comparée aux autres pays de développement analogue, la France se situe dans le peloton de queue. Il faut savoir que la consommation globale des ménages, dépenses sociales et de santé incluses, n'évolue pas plus vite que la production intérieure brute. Si les dépenses de santé évoluent plus vite en valeur que celle-ci, cela est dû moins à l'augmentation de la consommation en matière de soins — elle stagne depuis des années — qu'à l'inflation des coûts dans ce secteur. En outre, cette inflation ne profite pas tant aux médecins, qui voient, eux aussi, leur pouvoir d'achat diminuer, qu'aux grands monopoles privés, qui fournissent les matériels et qui ont investi l'hôpital.

Troisièmement, le Gouvernement prétend que l'évolution démographique est une cause du déficit de la sécurité sociale. Cela ne correspond pas du tout à la réalité. En effet, l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses de la Première guerre mondiale fera encore sentir ses effets dans le VIII^e Plan. Mais, surtout, la baisse du nombre des naissances et la diminution relative des familles nombreuses réduit le volume des prestations familiales à verser. Enfin, j'ajoute que l'effet du vieillissement de la population sur les dépenses de l'assurance maladie n'agit que très lentement.

Au fond, s'il fallait résumer la situation, nous pourrions dire que nous sommes à la croisée des chemins. La France doit-elle maintenir la priorité fondamentale du droit à la santé garanti par un financement collectif quelle que soit l'évolution économique, le cas échéant au détriment d'autres actions considérées comme moins importantes par la collectivité nationale, ou bien allons-nous entrer dans la période de pénurie de la couverture sanitaire et sociale, qui frappera de plein fouet les plus pauvres, les catégories les plus modestes ?

M. Jacques Henriët. Très bien !

M. Pierre Gamboa. Les communistes, parce qu'ils considèrent que cela répond aux intérêts des Françaises et des Français, à l'intérêt national, se prononcent sans ambiguïté, et ils sont les seuls à le faire, en faveur du droit à la santé pour tous.

Une autre politique pour garantir les objectifs pour la sécurité sociale est possible. Votre Gouvernement, monsieur le ministre, voudrait enfermer les Françaises et les Français dans le dilemme : « Vous ne pouvez être malades qu'en fonction de votre niveau de production. » En d'autres termes, les Français auraient le droit d'être un peu plus malades s'ils produisaient beaucoup, et beaucoup moins s'ils produisaient moins. Quelle hérésie ! Quel divorce entre les progrès des sciences médicales, les besoins nouveaux de notre société et votre philosophie du malheur !

A la vérité, la sécurité sociale est malade de son mode de financement, qui fait supporter la charge essentielle aux salariés pour une part, mais aussi et surtout des effets de votre politique, qui limite la progression des salaires, les masses de moins-values provoquées par 1 800 000 chômeurs, les super-profits des trusts qui interfèrent dans les dépenses de santé.

D'ores et déjà, de toute la France montent les témoignages sur les dommages que votre politique cause à un appareil hospitalier qui est l'un des meilleurs du monde. Ces dommages se répercutent déjà — et demain plus encore si les luttes populaires ne mettaient pas en échec vos plans — sur des millions de malades qui ont accès chaque année aux hôpitaux publics et privés, car même ces derniers ne seront pas épargnés : suppression de lits, fermeture de services, licenciement de personnels et arrêt de l'embauche indispensable, suppression de médicaments, rupture de stocks d'appareillage, économies sur la nourriture des malades, placement de ceux-ci sur une liste d'attente, séjour des malades de plus en plus écourté au détriment de leur sécurité. Médecins et personnels sont d'ailleurs aujourd'hui confrontés, dans ce contexte difficile, à des problèmes humains et moraux difficilement surmontables. Quel gâchis, quelle politique contraire aux intérêts et à l'avenir de la nation !

Devant cette agression massive contre la sécurité des gens, une autre politique est immédiatement nécessaire et possible.

En premier lieu, la nécessité se pose d'abroger les mesures de juillet concernant la sécurité sociale et les hôpitaux. Il faut, d'une part, rééquilibrer les charges supportées par les salariés et par les entreprises et, d'autre part, permettre aux conseils d'administration des hôpitaux, par l'octroi des crédits nécessaires, d'établir, dans le cadre de leurs budgets supplémentaires, la prise en compte de la nécessité matérielle d'une médecine de qualité.

En second lieu, les nécessités de notre époque imposent la gratuité des soins pour les enfants, les handicapés et les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans.

En troisième lieu — et alors que se trouve placée aux avant-scènes de l'actualité politique et sociale la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse — cette grande question nationale passe effectivement par la prise en charge par la sécurité sociale de cette intervention.

En quatrième lieu, la création de centres de santé plus près des usagers, des usines, des quartiers populaires est une des grandes questions de l'heure.

Il est tout à fait évident que de telles orientations, qui correspondent aux besoins des Françaises et des Français, à l'avenir du pays, supposent un autre budget de la santé pour 1980 pour la France.

L'argent existe ; il faut le prendre là où il est. Il faut savoir, par exemple, que par voie directe ou indirecte vous rétrocédez chaque année près de 75 milliards de francs de fonds publics aux grandes sociétés, aux grands trusts, alors que ces fonds sont utilisés par ces mêmes sociétés à rechercher un profit immédiat le plus élevé possible, ce qui se traduit par le démantèlement de l'économie, le chômage et le déclin d'un pays.

Comme nous pouvons le voir, l'argent ne manque pas pour la santé et pour mener une véritable politique sociale. Mais il s'agit bien ici d'un choix politique fondamental.

Le groupe communiste, à l'Assemblée nationale, a présenté dans tous ces domaines des propositions concrètes et réalistes qui permettraient véritablement de prendre en compte toutes ces nécessités. Le temps de parole qui nous est imparti devant la Haute Assemblée ne me permet pas de les développer. Mais nous savons que c'est par la lutte que les Français et les Françaises feront reculer votre politique d'austérité qui n'est pas fatale.

D'ores et déjà, des centaines de conseils d'administration des hôpitaux ont pu obtenir leur budget supplémentaire. C'est un encouragement précieux pour l'avenir. Pour notre part, nous entendons poursuivre cette action avec toutes celles et tous ceux qui, sans distinction d'opinion ou de croyance, sont attachés à la santé, à la justice sociale, à l'avenir de notre pays.

Dans cette action exaltante, nous considérons comme primordial le développement impétueux de la démocratie à tous les niveaux : dans les hôpitaux, avec les conseils d'administration et les employés ; dans les collectivités locales, avec les élus locaux, qui connaissent bien les besoins ; dans tous les organismes de la sécurité sociale, au niveau régional et dans l'entreprise.

Vous essayez aujourd'hui, monsieur le ministre, de faire cautionner votre politique d'austérité par le Parlement dans le cadre de l'enveloppe globale. A cela, nous répondrons sans ambages et de la manière la plus claire : oui, nous, communistes, nous voulons que le Parlement contrôle mieux le budget de la sécurité sociale, mais pas *a posteriori*, et sur des données humaines, et pas seulement comptables, recueillies à la base par les assurés ainsi que par les caisses jouissant d'une véritable décentralisation.

Dans l'épreuve de force que vous engagez avec les travailleurs, avec l'ensemble des catégories sociales et leurs représentants qui luttent pour le droit à la santé, à la protection sociale d'un pays moderne comme le nôtre, tant au Parlement que dans le pays, les communistes continueront leur action, confiants qu'ils sont dans l'issue de ce combat pour le mieux-être et le mieux-vivre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lemarié.

M. Bernard Lemarié. Le débat sur les crédits budgétaires du ministre de la santé a toujours été naturellement une occasion privilégiée pour évoquer, avec celui ou avec ceux qui, comme vous, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, assument la lourde responsabilité de ce grand département ministériel, un ensemble de problèmes à la fois importants sur le plan économique, sociale et humain, mais aussi, le plus souvent, éminemment évolutifs.

Plus que jamais, cette année, les sujets sont vacants et d'actualité. Certains font même régulièrement la une des journaux. En effet, monsieur le ministre, vous vous trouvez confronté à deux données : le coût de la santé et le produit intérieur brut, qui, malheureusement, n'évoluent pas parallèlement et qu'il vous appartient néanmoins de concilier par un sage arbitrage et par des dispositions qui, je le constate, ne sont pas de nature à susciter l'adhésion du plus grand nombre, chacun ayant naturellement tendance à porter un jugement en fonction de son propre problème.

Vous pouvez cependant être assuré que le Parlement, tout comme vous, souhaite que le pays prenne conscience de cette grave distorsion, et il vous y aidera aussi souvent que vous le lui demanderez.

Si nos concitoyens ont parfois mal réagi aux mesures que vous avez prises — et elles sont, disons-le, difficiles à accepter sans d'indispensables aménagements que nous attendons tous — c'est sans doute que l'information et les explications leur sont mal parvenues. Je confesse que nous y avons sans doute quelque part de responsabilité.

Il faut donc, à mon sens, que vous engagiez, avec le pays et avec notre aide, un véritable débat sur le choix de société qu'impliquerait la poursuite sans frein du rythme actuel de nos dépenses de santé.

Je suis, pour ma part, frappé des résultats d'un sondage paru récemment dans un quotidien national, sondage qui indique que le développement de la protection contre la maladie n'est plus, comme en 1973, la priorité majeure que les Français assignent à l'Etat.

Cela veut-il dire que nos concitoyens considèrent que le problème de santé est réglé et que notre protection sur ce plan est assurée de façon satisfaisante? Certainement pas, car il est bien évident que chacun reste conscient de l'importance de cet enjeu et du fait que si nous voulons conserver la qualité de notre système de santé, il faudra inéluctablement procéder à certains ajustements.

Les mesures qui ont été prises par votre ministère s'avèreront-elles salvatrices? L'avenir nous le dira, mais nous sommes bien conscients que l'essentiel reste encore à faire. N'auraient-elles eu cependant pour seul résultat que de sensibiliser l'opinion publique sur cet important problème des dépenses de santé, qu'elles n'auraient cependant pas été inutiles.

De toute façon, cet ajustement du rythme des dépenses de santé au rythme de croissance de notre produit intérieur brut ne pourra s'effectuer qu'au terme d'une lente et mûre réflexion. Il appartient au Parlement de l'engager, mais elle ne portera ses fruits que si nous réussissons à élaborer dans notre pays un projet de société qui définisse clairement la place qu'il attribue à l'homme et à la relation qui s'établit entre l'individu et la collectivité, bref, une société qui tende à porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun.

En effet, si l'augmentation des dépenses de santé participe de facteurs tels que la technicité croissante de la médecine, il est bien certain que d'autres domaines interfèrent, dont des facteurs psychologiques qui contribuent à une surconsommation des prestations de santé et pèsent lourdement dans la balance.

Le recours à la médecine, science détenue par peu de gens mais offerte à chacun, relève à n'en pas douter, dans nombre de cas, d'un simple besoin de sécurisation.

Combien de consultations, en médecine de ville comme en médecine hospitalière, sont motivées, non pas par des troubles somatiques, mais par une sorte d'angoisse, d'inquiétude et d'inadaptation à notre société et à son rythme de vie?

Ainsi, nombreux sont ceux qui vont consulter leur médecin pour leur parler, pour qu'il les écoute, pour qu'il s'occupe d'eux, bref, pour une prise en charge affective sans réelle nécessité thérapeutique.

Sans doute me répondrez-vous que ce n'est pas la majorité des cas et que les médecins, fort heureusement, soignent plus de maladies que d'états d'âme...

Pour en finir sur ces thèmes qui mériteraient plus qu'une intervention au cours d'un débat budgétaire, je souhaite dire ici que la confiance en l'avenir et le rééquilibrage de notre société me paraissent être des moyens indispensables pour infléchir la courbe des dépenses de santé.

J'aimerais maintenant, monsieur le ministre, aborder devant vous certains aspects plus ponctuels de notre politique de santé.

L'un des plus préoccupants me paraît être la démographie médicale.

A en croire certains, nos concitoyens ne pourraient être bien soignés que si, derrière chaque Français, se trouvait un médecin. La réalité est tout autre. Il est bien évident que les mesures que vos prédécesseurs et vous-même avez prises afin de réduire l'inflation galopante des diplômés s'inscrivent parmi les meilleurs services rendus à la médecine et, accessoirement, aux médecins.

Ce n'est pas, en effet, par une multiplication des offices de soins que nous serons mieux soignés, mais bien plutôt par la qualité même des médecins.

Nous avons voté récemment, mes chers collègues, et nous n'avons qu'à nous en féliciter, une réforme des études médicales. Lorsqu'elle sera entrée en application, nous souhaitons qu'elle nous donne des praticiens dont les aptitudes soient conformes à ce que nous en attendons.

Je ne nourris au sujet de cette réforme qu'une seule inquiétude; elle concerne son application, plus spécialement dans la région parisienne. Plusieurs commissions médicales consultatives d'Ile-de-France s'inquiètent et craignent que les internes ne disparaissent de leurs services. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous rassurer sur ce point?

Mais la qualité des médecins ne s'apprécie pas seulement au sortir de la faculté; elle s'apprécie tout au long de leur carrière. C'est pourquoi je voudrais évoquer brièvement la formation médicale continue.

Aujourd'hui, elle est surtout dispensée par les laboratoires pharmaceutiques et par quelques associations bénévoles. Or elle est nécessaire à tous les médecins car, s'il est une science qui, de nos jours, évolue plus rapidement que toutes les autres, c'est bien la médecine.

Une organisation différente de celle qui existe actuellement est, certes, difficile à mettre en place. Mais ne pourrait-on pas imaginer que cette formation médicale continue soit rendue, d'une manière ou d'une autre, obligatoire afin d'assurer de la part des médecins une qualité de soins toujours égale et adaptée à l'évolution des techniques?

Monsieur le ministre, je connais votre souci en la matière et j'applaudis à votre initiative, de convoquer, avant Noël, des groupes de travail appelés à se pencher, entre autres, sur la démographie médicale, ainsi que sur la formation initiale et continue du médecin. Je forme des vœux pour que leurs travaux aboutissent rapidement et concrètement, dans l'esprit que je viens de définir.

Permettez-moi d'évoquer maintenant deux fléaux contre lesquels nous devons lutter sans relâche et avec des moyens renforcés: l'alcoolisme et la drogue.

Dans de trop nombreux départements, dont malheureusement les départements bretons que je connais plus particulièrement — et pour cause — on estime que 7 p. 100 des décès sont directement liés à l'alcoolisme. Encore faudrait-il y ajouter toutes les causes plus ou moins indirectes de décès car, comme nous l'indiquent les statistiques, 46 p. 100 des accidents mortels de la route sont dus à l'alcoolisme.

Si une légère diminution de la consommation de l'alcool dans notre pays s'est récemment fait sentir, il n'en reste pas moins que, au sein des Etats membres de la Communauté européenne, nous détenons un triste record, avec une consommation de 16,4 litres d'alcool pur par habitant et par an, soit 23,6 litres par adulte de plus de vingt ans.

Avec 4,5 millions de buveurs excessifs, dont plus de 2 millions sont de grands malades et 25 p. 100 des femmes, nous sommes en présence de chiffres qui doivent mobiliser notre attention, surtout si l'on pense aux procréations tarées qui en résultent et qui encombreront nos hôpitaux et nos établissements spécialisés.

Je sais que des actions ont déjà été entreprises: création de centres d'hygiène alimentaire, création de structures spéciales d'accueil dans les hôpitaux, développement d'une formation en alcoologie des futurs médecins, contrôle préventif des conducteurs, etc.

Mais je sais aussi que vous avez entamé une réflexion à ce sujet et je souhaite, monsieur le ministre, que le groupe de travail que vous avez évoqué tout à l'heure et qui a été constitué par un arrêté du 16 août 1979 pour la mise au point d'un programme décennal de lutte contre l'alcoolisme, puisse proposer rapidement l'ensemble des mesures qui s'avèrent indispensables: information et prévention, soins et désintoxication des malades, et même des mesures de coercition pour les irréductibles, allant éventuellement jusqu'au retrait des droits civiques.

Il est un autre fléau, monsieur le ministre, contre lequel tous nos efforts doivent être dirigés: la drogue.

J'ai eu, voilà quelques années, l'honneur de rapporter devant le Sénat un texte comportant deux volets: répression pour les trafiquants et les revendeurs, réinsertion pour les drogués acceptant de suivre une cure de désintoxication.

Il ne semble pas, malheureusement, que ce texte, pourtant équilibré, ait eu l'effet que l'on pouvait en escompter, car le bilan s'alourdit chaque jour: 1 000 toxicomanes, estimait-on en 1969; de 35 000 à 50 000 cette année.

En 1978, avec 506 affaires de trafics de stupéfiants — les contrevenants étant, pour 316 d'entre eux, d'ailleurs, des étrangers — on a enregistré une augmentation de 15,79 p. 100 par rapport à 1977 et de 102,40 p. 100 par rapport à 1972.

Le tableau de chasse de la police est éloquent: d'abord 48 petits trafiquants; sans doute ce chiffre est-il ridiculement faible, mais il s'explique sans doute par la polarisation des services sur les grosses affaires, ainsi que par les méthodes de revente, chaque trafiquant n'ayant sur lui qu'une ou deux doses à la fois, de façon que, en cas d'interpellation, il puisse dire qu'il s'agit de sa consommation personnelle.

Mais il faut ajouter à ce tableau 158 trafiquants internationaux, 10,1 kilos d'héroïne, 96 kilos de cocaïne, plus de deux tonnes de cannabis: voilà une première « approche » du mal qui sévit, car combien sont ceux qui échappent aux mailles du filet!

Mais les chiffres de 1979 s'annoncent encore plus catastrophiques. N'y a-t-il pas eu récemment une prise de 22 kilos de morphine base? Il est vrai que la découverte a eu lieu du côté de San Remo, mais personne ne se fait d'illusion quant à la destination finale.

Un quotidien titre même aujourd'hui: « 109 morts par surdose en 1978 », soit une tous les trois jours, alors que les chiffres n'étaient que de 13 décès en 1973, 27 en 1974, 36 en 1975, 59 en 1976.

Encore ne s'agit-il que de morts brutales, à l'exclusion de celles qui interviennent prématurément, au terme d'une lente dégradation physique et morale.

Un récent sondage effectué par l'unité de recherche de l'I.N.S.E.R.M. sur les sociopathies nous révèle que, si, sur 100 lycéens interrogés, 45 déclarent n'avoir jamais eu l'occasion d'essayer une drogue et 31 en avoir eu l'occasion mais ne pas l'avoir fait, 11 avouent avoir fait usage de une ou plusieurs drogues.

Mais, chiffre à mes yeux encore plus inquiétant, ce même sondage révèle que, sur ces mêmes 100 lycéens, 9 d'entre eux considèrent que l'usage de la drogue est pratiquement sans danger. Ainsi donc, près de 10 p. 100 de notre jeunesse considère encore, malgré les campagnes d'information, que l'usage de la drogue est sans conséquence et presque normal.

Quoi d'étonnant dès lors que l'âge moyen des intoxiqués se situe vers dix-neuf ou vingt ans?

Ce qui est plus dramatique encore, c'est que ce fléau, qui ne sévissait à l'origine que dans les grandes villes, plus spécialement dans le Midi de la France, gagne de plus en plus toutes nos universités, voire même nos campagnes.

Il n'est, pour s'en convaincre, que de lire la presse qui, presque journellement, se fait l'écho de découvertes de drogue, de drogue-parties, de décès par overdose, de démantèlement de filières.

Il est malheureusement vrai que, dans nombre d'établissements scolaires, la drogue a droit de cité et qu'elle est volontiers vendue à la porte.

Récemment, la police judiciaire de Rennes révélait avoir coupé trois filières de drogue en Bretagne, dont une d'héroïne. L'expérience montre aussi que c'est souvent à partir de communautés de « marginaux » plus ou moins contrôlables, installés dans une vieille maison, dans une vieille ferme, que s'effectue la dissémination, car, outre le prosélytisme naturel des drogués, il leur faut vivre.

De grâce, qu'on ne vienne pas faire une distinction subtile autant que fallacieuse entre drogue douce et drogue dure...

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. C'est vrai!

M. Bernard Lemarié. ... la première, qu'on le veuille ou non, n'étant qu'un tremplin et une étape dans une escalade sans fin qui conduit inévitablement à la déchéance, au vol, à la violence, à la criminalité et met l'individu en marge de la société et à sa charge!

Il n'est pas possible de se croiser les bras devant cette montée du péril et, quitte à revoir notre législation, il faut, par le risque encouru, dissuader les pourvoyeurs et mettre les trafiquants hors d'état de nuire.

Il est une autre question que je veux aborder, monsieur le ministre, c'est celle de l'avenir du médicament français et de l'industrie pharmaceutique. Vous y avez fait allusion dans votre propos.

Je souhaite attirer votre attention sur les difficultés que connaissent actuellement nos laboratoires, difficultés que la taxe exceptionnelle que vous proposez d'instituer sur leurs dépenses de publicité ne fera qu'aggraver, quelles que soient les justifications que l'on puisse invoquer.

Notre industrie pharmaceutique se heurte à deux obstacles de taille qui mettent son expansion et, pour tout dire, sa survie en cause.

Le premier, c'est le blocage des prix des médicaments sans blocage parallèle du prix de leurs composants chimiques et, par voie de conséquence, l'amenuisement inévitable qui en résulte d'une marge bénéficiaire susceptible de financer la recherche.

Il n'est que de faire quelques comparaisons: quand la France dépense un franc pour la recherche, le Japon dépense 1,66 franc, la Suisse, 1,89 franc, l'Allemagne fédérale, 1,95 franc, les Etats-Unis, 4,90 francs. Voilà sans doute qui explique pourquoi tant de nos laboratoires disparaissent ou sont rachetés par des firmes étrangères.

Le deuxième obstacle, c'est le délai nécessaire à la délivrance des autorisations de mise sur le marché.

La phase administrative, avec ses contraintes tatillonnes, que le seul souci de la sécurité ne peut justifier, dépasse souvent deux ans et tend à être aussi longue que la phase de recherche et de mise au point proprement dite.

Une telle politique handicape gravement nos innovations qui, à l'exportation, arrivent sur un marché où les positions sont déjà prises, à moins qu'elle n'incite le laboratoire à vendre à l'étranger son brevet et non son médicament.

De toute nécessité, me semble-t-il, il faut revoir cette question.

Ce problème de la recherche m'amène, tout naturellement, monsieur le ministre, à évoquer les manipulations génétiques.

La mise au point de techniques permettant d'ouvrir la chaîne A. D. N. pour y introduire une mémoire génétique nouvelle, un gène nouveau, entraîne des perspectives dont on ne perçoit sans doute que les premiers balbutiements, mais qui s'avèrent d'ores et déjà particulièrement prometteuses dans les domaines les plus divers: transformations de minerais, agriculture, luttés contre les pollutions, génétique et santé, que sais-je encore!

Hier, on a conditionné des bactéries pour produire de l'insuline ou des hormones de croissance. Aujourd'hui, on découvre des possibilités de transformation de la matière minérale. Que découvrira-t-on demain? Il serait hasardeux de le préjuger, mais le mot d'un conférencier homme de science, qui commençait un exposé sur les manipulations génétiques en disant qu'il allait traiter de « l'industrie lourde de demain », pourrait bien ne pas être qu'une simple boutade.

Certes, « le meilleur des mondes » n'est pas pour l'immédiat, et c'est bien ce que souligne le rapport « Science et vie de la société », récemment remis à M. le Président de la République.

Cependant, il convient de ne pas sous-estimer les possibilités que nous offrent les manipulations génétiques, même si une certaine rigueur dans leur approche est nécessaire.

Bien au contraire, nous devons mettre en œuvre une politique de développement et d'exploitation de ces travaux en les canalisant dans ce qu'ils peuvent avoir de bénéfique pour l'humanité.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le moment est venu d'élaborer avec nos partenaires des autres pays une nouvelle législation dans ce domaine?

Si celle qui recouvre actuellement en France ce genre de recherches apparaît comme l'une des moins contraignantes, rien ne nous assure qu'il en sera encore ainsi dans l'avenir, et une coordination serait sans doute de nature à nous mettre à l'abri tant des dangers d'une recherche mal contrôlée que d'une concurrence qui ne s'embarrasserait pas des scrupules qui sont les nôtres.

A ce moment de mon intervention, je voudrais m'adresser à M. le secrétaire d'Etat à l'action sociale.

Notre pays est l'un des premiers à avoir manifesté sa solidarité en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique, et grâce vous en soit rendue puisque c'est vous qui avez coordonné fort heureusement l'immense élan de solidarité qui s'est manifesté et dont nous pouvons à juste titre être fiers.

Certaines familles désireuses d'accueillir l'un de ces nombreux réfugiés, voire une famille, m'ont fait part de leur désappointement devant les délais imposés pour l'implantation de ces malheureux sur notre sol.

Je sais que le Gouvernement fait pour le mieux. Je souhaite simplement, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez nous faire le bilan des actions entreprises et nous donner un aperçu de ce que vous envisagez de faire, afin de rassurer en toute objectivité ceux qui, n'écoulant que l'élan de leur cœur, ont montré leur désir de venir en aide à d'autres hommes en détresse tant sur le plan physique que sur le plan moral.

Je terminerai par trois questions.

Le Gouvernement s'est orienté vers une politique active de maintien à domicile des personnes âgées, en particulier par la mise en œuvre de mesures prises au titre du programme d'action prioritaire n° 15.

Nous souhaiterions connaître les résultats obtenus et savoir si cette politique sera poursuivie et développée tant au titre de l'exercice budgétaire 1980 — mais vous m'avez déjà rassuré, monsieur le ministre — que dans le cadre du VIII^e Plan.

A ce sujet, nous voudrions nous faire l'écho des graves difficultés rencontrées dans certaines régions — Rhône-Alpes, région parisienne notamment — pour le maintien au niveau nécessaire des services d'aide ménagère, et donc des crédits indispensables à cette forme d'action sociale. Pouvez-vous me dire quelle politique vous entendez mener en cette matière ?

Enfin, ma troisième question portera sur les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des études d'assistante sociale. Nous souhaitons vivement obtenir, dans ce domaine aussi, des précisions, des assurances et, éventuellement, des apaisements.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les remarques que je voulais faire et les questions que je voulais poser à l'occasion de la présentation du budget du ministère de la santé pour 1980. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion des dispositions du projet de loi concernant la santé et la sécurité sociale.

La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Alors que nous examinons le projet de loi de finances pour 1980 et que vous présentez, monsieur le ministre, pour la première fois, les crédits du ministère de la santé et de la sécurité sociale, qui possède le second budget civil de notre pays, je voudrais, en tant que sénateur représentant les Français établis hors de France, dresser un bilan de la protection sociale des Français de l'étranger et évoquer les perspectives et les échéances de l'année 1980 en ce domaine, car je sais, monsieur le ministre, que vous êtes soucieux des problèmes de santé et de protection sociale de tous les Français qu'ils vivent en métropole ou hors de France.

Les Français de l'étranger ont étudié cette importante question lors de la trente-troisième session du Conseil supérieur des Français de l'étranger qui vient de se tenir à Paris et dont je vais évoquer les conclusions en tant que leur rapporteur.

Si l'année 1978 a pu être considérée en cette matière comme une année de réalisation, puisqu'elle a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1976, qui a étendu à tous les travailleurs français salariés exerçant leur activité hors de France la possibilité d'adhérer volontairement aux assurances de la sécurité sociale française, l'année 1979 aura été à la fois une année de bilan et une année d'innovation.

En matière de bilan, il est remarquable de constater que la protection sociale des Français de l'étranger a constamment progressé ces dernières années et que nous devons nous achever vers l'élaboration d'un système cohérent et unifié qui réponde au double postulat de l'affirmation de la généralisation de la protection sociale à tous les Français, salariés et non salariés, conformément aux termes de la loi du 4 juillet 1975, d'une part, et de la recherche d'un parallélisme entre la protection sociale des Français de métropole et de ceux établis à l'étranger, d'autre part.

Ce cadre étant défini, le premier constat qui s'impose a trait à la gestion éminemment positive du régime d'assurances volontaires des travailleurs salariés, qui est assurée par la caisse des expatriés de Melun.

Lors d'une récente visite à cet organisme, le 14 mai dernier, j'ai pu constater la diligence et l'efficacité du traitement des dossiers, ainsi que la parfaite mise en place d'une infrastructure adéquate.

L'équilibre du régime se révèle globalement positif, puisque tant en matière d'assurance « maladie-maternité-invalidité » qu'en matière d'assurance « accidents du travail-maladies professionnelles », le total des cotisations appelées permet de faire face largement aux remboursements des prestations et des charges inhérentes à la caisse.

Les Français de l'étranger, monsieur le ministre, assurent par leurs cotisations l'équilibre du régime qui a été mis en place à leur intention ; ils ne coûtent rien au régime général, je tenais à ce que cela soit dit.

Cela étant, deux problèmes majeurs se posent, l'un en matière de gestion, l'autre en matière d'extension de la protection sociale.

Sur le plan de l'efficacité du système, la procédure d'affiliation au régime se heurte à une absence de coordination entre la caisse des expatriés de Melun et la caisse de l'U.R.S.S.A.F. de Seine-et-Marne, qui entraîne une double identification de l'adhérent, élaborée selon un traitement informatique à périodicités différentes et donc deux numéros d'immatriculation.

Le deuxième problème évoqué a trait à la généralisation de la sécurité sociale française et à sa démocratisation.

En effet, si la loi du 31 décembre 1976 a permis la mise en place d'un système de protection sociale élaboré, le montant des cotisations afférentes au régime ainsi créé, qui a été fixé forfaitairement, par souci d'en assurer l'équilibre financier, comme je le disais tout à l'heure, tend à exclure de l'adhésion volontaire les Français disposant de revenus modestes.

J'avais saisi Mme Veil de cette question en insistant sur le fait que le montant de la cotisation annuelle de l'assurance « maladie-maternité-invalidité », fixé en 1979 à 4 504 francs par an, peut être fortement dissuasif pour les salariés français résidant à l'étranger aux ressources modestes, d'autant plus que la grande majorité des employeurs n'intervient pas dans le paiement de ces cotisations.

J'avais donc posé le principe de la création d'un fonds d'action sanitaire et sociale géré par la caisse des expatriés de Melun, tel qu'il en existe dans toutes les caisses d'assurance maladie qui permettrait, dans des cas exceptionnels et compte tenu de critères très précis, de régler les dossiers difficiles et dont la masse de manœuvre serait dégagée grâce à un prélèvement sur les cotisations versées, selon la procédure classique.

Mme Veil m'avait assuré, l'an passé, lors de l'examen du projet de budget de son ministère pour l'année 1979, qu'elle n'était pas « *a priori* hostile à la création d'un fonds d'action sanitaire et sociale, qui permette de régler les cas individuels dignes d'intérêt ».

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que le principe ainsi déterminé, qui ne soulève pas d'apparentes objections, devienne réalité et que soit créé près de la caisse des expatriés de Melun un fonds d'action sanitaire et sociale.

En matière d'innovation, il s'agit d'étendre aux Français de l'étranger non salariés le bénéfice de la sécurité sociale.

Une volonté clairement affirmée préside à l'extension de la protection sociale à tous les Français résidant à l'étranger, tant au niveau ministériel que présidentiel. Dans ce cadre, les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger ont tout particulièrement insisté sur la nécessité d'assurer aux Français exerçant une activité non salariée à l'étranger une protection sociale en rapport avec celle dont bénéficient les non-salariés en métropole, ainsi que les salariés français résidant hors de France.

La seule protection sociale actuellement offerte aux expatriés non salariés par la législation française réside dans la faculté d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse de la loi du 10 juillet 1965, dite loi Armengaud.

Or, le principe de l'extension du bénéfice de la sécurité sociale aux travailleurs non salariés a été posé et admis, lors d'une réunion qui s'est déroulée, le 12 septembre 1978, sous la présidence de M. Le Vert, alors directeur du cabinet de Mme Veil.

Une procédure de concertation s'est alors engagée entre les représentants des Français de l'étranger et les fonctionnaires de votre ministère, afin d'étudier les aspects juridiques, financiers et humains de cette extension.

Lors d'une première réunion, qui s'est tenue le 10 janvier 1979, nous avons examiné les problèmes relatifs au champ d'application de la loi, qui devrait concerner 70 000 personnes, à l'unification du régime, à sa gestion éventuelle par la caisse des expatriés de Melun, au calcul selon une assiette forfaitaire du taux de cotisation, ainsi qu'à l'équilibre financier du régime.

A l'issue de cette première concertation, le débat engagé m'a conduit à déposer, le 31 mai 1979, une proposition de loi — à laquelle se sont associés les cinq autres sénateurs représentant les Français de l'étranger — relative à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs non salariés à l'étranger.

La dernière consultation qui a eu lieu avec les fonctionnaires de votre administration fait apparaître une très nette convergence de vues concernant les aspects techniques, juridiques et financiers du problème.

Nous comptons par conséquent, monsieur le ministre, sur votre volonté d'aboutir dans ce domaine afin que le Gouvernement apporte son soutien actif lors de la discussion de ce texte devant les assemblées. L'ensemble des obstacles ayant été levés en cette matière, il serait souhaitable, conformément aux vœux des Français de l'étranger, que cette loi soit votée sous votre ministère, et au plus tôt.

Je voudrais en venir aux cas sociaux. A ce titre, les Français de l'étranger titulaires d'une pension de retraite se trouvent dans une situation paradoxale puisqu'ils ne peuvent percevoir les prestations en nature pour les soins-maladie reçus à l'étranger. La règle de la territorialité de la couverture pour ce risque leur est appliquée, puisqu'ils ne bénéficient de ce type de prestation qu'en métropole. Les multiples démarches que j'ai entreprises en vue du règlement de cette question se sont heurtées à une fin de non-recevoir.

Cela étant, le projet de restructuration du système de cotisations en France qui tendrait à faire payer, dans le cadre du régime général, une cotisation pour l'assurance maladie aux Français titulaires d'une pension de retraite nous permet d'envisager ce problème selon des perspectives nouvelles.

Dans le cadre ainsi défini, la solution qui consisterait à assurer le remboursement des dépenses de soins aux retraités français durant leur résidence à l'étranger, en contrepartie du prélèvement d'une cotisation qui serait en rapport avec le taux effectif de la pension perçue, doit être envisagée. Je vous demande, monsieur le ministre, d'en faire porter à l'étude par vos services les modalités afin de déterminer si le principe peut en être posé.

Parallèlement, vous n'ignorez pas que la date de forclusion fixée au 30 juin 1979 concernant les demandes de rachat au titre de l'assurance volontaire vieillesse est effectivement intervenue. Cela étant, il convient d'insister sur la nécessité d'une réouverture des délais de rachat, nécessité qui se justifie pleinement par les problèmes d'information inhérents à la situation des Français de l'étranger, lesquels ne peuvent bénéficier des supports traditionnels tels que les émissions de radio et télévision, la diffusion de périodiques ou la voie d'affichage. Il s'agit de permettre aux nombreux Français de l'étranger qui n'ont pu présenter une demande avant la date de forclusion de pouvoir procéder au rachat des cotisations.

Parmi cette catégorie, les contractuels et anciens contractuels des Etats qui étaient jadis sous la souveraineté ou la tutelle de la France sont particulièrement concernés par une réouverture des délais.

Je dois rappeler à cet égard, monsieur le ministre, que les problèmes fondamentaux de ces personnels français, dont les mérites ont été constamment reconnus, n'ont, malgré les nombreuses interventions que j'ai effectuées en leur faveur, tant en vue de leur reclassement dans la fonction publique française qu'en vue de l'institution de retraites complémentaires, jamais été traités de façon globale et satisfaisante.

J'ai posé, le 27 avril dernier, une question écrite à M. le ministre des affaires étrangères, lui demandant si la solution qui consisterait à mobiliser les crédits du fonds d'assistance de son ministère afin de permettre aux intéressés d'effectuer le rachat des cotisations d'assurance vieillesse n'était pas le moyen le plus approprié de mettre un terme à ce problème.

Une réponse positive a été réservée à cette question, et vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'elle ne pourra prendre un sens véritable que dans l'hypothèse d'une réouverture des délais relatifs à la loi du 10 juillet 1965.

C'est pourquoi j'insiste très vivement pour qu'intervienne en ce sens un décret qui permette aux Français de l'étranger n'ayant pas été informés de pouvoir procéder au rachat de cotisations dans les conditions prévues par la loi Armengaud.

Parallèlement, il convient de rappeler les engagements formulés en 1977 par M. le Premier ministre, au nom du Gouvernement, lors du cinquantième anniversaire de l'union des Français de l'étranger, engagements selon lesquels les personnes âgées de nationalité française résidant à l'étranger pourront bénéficier, dans un délai de cinq ans, de l'équivalent du minimum global de vieillesse tel qu'il est attribué en France.

Le minimum global de vieillesse, qui se décompose de l'allocation de base versée par les caisses de sécurité sociale ou par la caisse des dépôts et consignations et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, s'élève actuellement en métropole à 13 800 francs par an par personne, et sera porté à 14 600 francs à partir du 1^{er} décembre, soit 40 francs par jour.

A ce jour, le Gouvernement a majoré le minimum vieillesse de 62 p. 100 au cours des trois dernières années, soit, en termes de pouvoir d'achat, une augmentation de 25 p. 100 pour les personnes résidant en métropole. Parallèlement, le chapitre budgétaire du ministère des affaires étrangères consacré à l'action sociale en faveur des Français de l'étranger comporte, pour les Français nécessiteux, une ligne qui est passée de 17 millions en 1978 à 24,5 millions en 1979 et qui sera portée à 31,5 millions en 1980.

Cette ligne budgétaire étant censée englober également les quelques crédits destinés aux handicapés, je dois vous faire part, monsieur le ministre, de ma préoccupation concernant le déroulement du plan de cinq ans qui doit assurer le minimum global de vieillesse aux personnes âgées de l'étranger et dont 1980 constituera la troisième année.

Je constate, en effet, que les hausses successives intervenues en métropole sont d'un niveau global comparable à l'augmentation des crédits prévus à cet effet par le ministère des affaires étrangères et que le rattrapage prévu initialement n'a pas lieu, puisque les crédits d'assistance ne font que suivre les augmentations observées en France en ce domaine.

Je vous demanderai en conséquence, monsieur le ministre, de vous faire notre interprète auprès de M. Barre afin que le décalage existant à l'heure actuelle en cette matière avec la métropole soit rattrapé dans les délais annoncés par le Gouvernement.

Cette même problématique se retrouve pour les handicapés français résidant hors de France puisque les dispositions de la loi d'orientation du 30 juin 1975 ne leur sont pas applicables, alors même que les quarante-neuf décrets relatifs à ce texte de loi ont permis d'augmenter, pour les Français handicapés de métropole, l'effort de solidarité de 80 p. 100 en francs courants, entre 1975 et 1978.

A la suite de la mise en place d'un groupe de travail qui réunit, dans le cadre de la procédure d'administration consultative, les représentants du ministère des affaires étrangères, ceux des Français de l'étranger et ceux de nombreux ministères, dont le vôtre, monsieur le ministre de la santé, un premier recensement effectué auprès de 248 postes consulaires a fait apparaître un chiffre d'environ 2 000 français handicapés.

Grâce à l'amendement que j'ai déposé le 30 juin 1978 et qui fut adopté par le Parlement, nos compatriotes handicapés peuvent bénéficier à l'étranger de la carte d'invalidité, dans les conditions fixées par la circulaire du 13 novembre 1979.

Ce premier acquis ne saurait masquer la disparité existante entre les Français handicapés de métropole qui bénéficient d'allocations d'éducation spéciale, de garanties de ressources et d'allocations compensatrices et ceux de l'étranger qui ne bénéficient que de l'allocation versée sur les fonds d'assistance du ministère des affaires étrangères, lequel disposait, cette année, d'un crédit d'un million de francs et a pu délivrer une aide permanente à 137 adultes et 18 enfants seulement alors qu'un budget de 18 millions de francs serait nécessaire pour assurer la parité avec les handicapés de métropole.

Le bilan ainsi dressé ne saurait être complet s'il ne traitait de deux problèmes fondamentaux qui ont trait à la situation spécifique des Français de l'étranger et qui relèvent, l'un de la législation interne, l'autre du droit international.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les Français qui ont accepté de s'expatrier dans des pays à climat pénible sont confrontés à des risques de maladies très particulières, telles les maladies tropicales, et qu'il paraît tout à fait équitable de faire figurer au tableau des maladies professionnelles les affections contractées par les salariés lors d'un séjour professionnel dans un pays où elles existent à l'état endémique.

D'autre part, il est important que la maladie contractée par un salarié lors d'un travail effectué à l'étranger pour le compte de l'employeur soit indemnisée dans les conditions prévues au livre IV du code de la sécurité sociale.

Le second point que je voudrais évoquer ne relève pas de la législation interne mais du droit international, puisqu'il s'agit des conventions bilatérales en matière de sécurité sociale. Actuellement, vingt-trois conventions sont en vigueur entre la France et certains pays étrangers et l'insuffisance de ce nombre correspond à une protection sociale déficiente dans certains pays de résidence, en l'absence de tout accord de réciprocité en cette matière.

Dans le domaine des pensions de retraite, la prééminence des règles de droit interne dans certains pays, qui subordonnent la liquidation des droits à la clause de territorialité, prive les Français ayant cotisé durant des années du bénéfice des prestations lorsqu'ils veulent rentrer en métropole.

Cette situation porte nettement préjudice aux intéressés dans de nombreux pays, et tout particulièrement au Congo et au Mexique. Dans d'autres cas, comme à Djibouti, l'équilibre financier précaire des régimes locaux hypothèque les droits des adhérents qui ont cotisé régulièrement.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que, dans la mesure du possible, ces conventions de sécurité sociale soient passées partout où cela est possible.

Comme tous les grands pays occidentaux, la France se trouve confrontée à un rude combat pour sa survie économique. Le renchérissement continu de la facture pétrolière oblige notre pays à exporter toujours davantage pour payer ses importations de matières premières et, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises à cette tribune, il ne peut y avoir d'exportations sans une présence française à l'étranger pour en assurer la maintenance et le suivi.

Or, l'époque est révolue où des Français acceptaient de s'expatrier en coupant les liens avec la métropole. Nos grandes sociétés exportatrices ont besoin de techniciens et de cadres pour soutenir leur entreprise; or ces derniers n'acceptent de s'expatrier pour une durée limitée que si les liens qui les rattachent à la métropole demeurent présents et l'une de leurs exigences est de bénéficier d'une couverture sociale comparable métropole demeurent présents d'une couverture sociale comparable à celle qu'ils avaient en métropole.

Il faut donc poursuivre ce qui a été entrepris et assurer aux Français de l'étranger un système cohérent et efficace de protection sociale, qui les couvre à la fois pendant leurs séjours à l'étranger et lors de leurs retours en métropole. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Henriot.

M. Jacques Henriot. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, pour avoir été pendant un demi-siècle l'une des ouailles de votre diocèse — je veux dire un ressortissant du ministère de la santé — j'aurais, vous le devinez, beaucoup de choses à vous dire, mais je me bornerai à quelques réflexions.

Tout d'abord, sauver la sécurité sociale !

Les Français ont été inquiets, monsieur le ministre, lorsqu'ils ont appris, par la presse et par la radio, les difficultés de la sécurité sociale, car ils savent bien que la sécurité sociale française est la plus belle conquête sociale du monde. Notre système est envié par tous.

Je dois rappeler ici, comme je l'ai déjà fait en commission, que c'est un modéré, M. Tardieu, qui était à l'époque député de Belfort, qui a mis sur pied cette sécurité sociale. Ce qui prouve qu'il n'est point besoin d'avoir l'étiquette socialiste ou d'être un homme de gauche, plus ou moins avancé, pour avoir des idées sociales qui peuvent être adaptées à notre pays et utiles à tous les Français.

Vous avez annoncé un déficit de 28 milliards de francs, je crois, pour 1981. Les dépenses ont augmenté de 20 p. 100 et les recettes de 12 p. 100. Il semble donc, dans ces conditions, que le bilan qui pourrait être présenté par la sécurité sociale est un bilan de faillite. Tout à l'heure, notre ami M. Chérioux n'a-t-il pas fait des propositions en ce sens pour pallier cette faillite ?

Monsieur le ministre, je fais confiance à la belle réputation qui vous accompagne, à votre jeunesse, à votre dynamisme pour sauver la sécurité sociale. Aussi approuverai-je le budget que vous nous avez soumis et les réflexions que vous nous avez présentées lors de votre audition par la commission des affaires sociales, encore que, pour ma part, je ne sois pas certain que les économies que vous proposez puissent être réalisées aussi facilement que vous semblez le penser.

J'approuve donc votre budget, mais je dénonce quelques dépenses inutiles. Sans entrer dans les détails, je citerai d'abord, comme on l'a fait souvent, les examens de laboratoire. Pour éviter l'abus de ces examens de laboratoire, ce qu'il faut, monsieur le ministre, c'est donner aux médecins une autre loi que celle qui les menace.

Je suis bien placé pour savoir qu'aucun acte chirurgical et que pratiquement aucun acte médical ne peuvent être accomplis sans que le médecin n'encoure de graves responsabilités. C'est l'une des raisons pour lesquelles, pour se couvrir, il fait procéder à des examens de laboratoire, toujours trop nombreux.

M. le garde des sceaux, avec qui j'en ai parlé hier, m'a promis d'examiner ce problème de telle façon que les médecins ne se croient pas obligés de prescrire trop d'analyses, qui coûtent fort cher, pour se couvrir vis-à-vis de je ne sais quelle loi.

Je dénonce donc cette dépense inutile comme je dénonce également les « balades » effectuées par certains malades, parfois même en ambulance, pour aller chercher dans un C. H. U. des soins qu'ils pourraient obtenir sur place dans un hôpital public.

Tout à l'heure, un de nos collègues a parlé de ce problème. Pour ma part, je connais l'exemple de personnes qui, sans avoir traversé toute la France, ont accompli cependant un bon nombre de kilomètres en voiture-ambulance pour recevoir des soins tout à fait modiques. Or le secteur sanitaire existant peut limiter les voyages de ces personnes particulièrement exigeantes.

A plusieurs reprises, monsieur le ministre, de cette tribune j'ai dénoncé les dépenses des accidents de sport, des accidents d'automobiles, également les maladies dues à l'alcool et au tabac. Sur ces produits notamment, vous pouvez bien sûr augmenter et augmenter encore les taxes, et vous serez approuvé par le Parlement, croyez-le bien !

Je voudrais tout particulièrement vous parler des hôpitaux. Les hôpitaux constituent 54 p. 100 des dépenses de l'assurance maladie. Après une longue vie hospitalière, j'aurais aussi à beaucoup de choses à vous dire. Je me bornerai à dénoncer l'irresponsabilité des administrations hospitalières, des présidents-directeurs généraux des hôpitaux, des directeurs et des chefs de service. Car à tous les échelons — j'ai été chef de service, je sais de quoi je parle — il y a surenchère dans les dépenses; et je ne parle pas de gabegie, je parle de gadget. Quel chef de service n'a pas essayé, comme je l'ai fait moi-même autrefois, d'avoir le dernier gadget, le plus important et celui dont on vient de parler dans la presse médicale? C'est sur cette irresponsabilité, monsieur le ministre, que doit essentiellement porter l'effort.

Je veux dénoncer aussi une iniquité — je vous en ai parlé en commission, mais je le répète pour les nombreux collègues qui ne connaissent pas ce problème — l'iniquité qui frappe les hôpitaux privés, lesquels paient leurs investissements, leurs dettes, leurs impôts, la T.V.A. et ont cependant des tarifs inférieurs — je pense à des services parfaitement comparables — au moins d'un tiers par rapport à ceux du service public. J'ai relevé dans un hebdomadaire du soir que, dans deux services absolument comparables, un accouchement coûtait 4 000 francs dans un service privé et 9 000 francs dans un service public. Par conséquent, il convient d'être vigilant sur ce point.

A cela s'ajoutent les frais d'humanisation. Les cliniques privées font elles-mêmes les dépenses d'humanisation, alors que les hôpitaux publics sont aidés, notamment pour l'amélioration de leur plateau technique. Vous savez aussi bien que moi que, sous le terme d'humanisation, on inclut aussi l'amélioration du plateau technique. L'amélioration du plateau technique dans les cliniques privées est payée par le prix de journée, toujours inférieur à celui des hôpitaux publics; dans les hôpitaux, l'humanisation, par conséquent l'amélioration du plateau technique, est effectuée grâce à des fonds publics qui viennent de l'établissement public régional. L'E. P. R. de ma région apporte 40 p. 100 aux frais d'humanisation. De toute façon, je crois que vous pourriez prévoir de bonnes conditions de financement, afin que les hôpitaux privés puissent, eux aussi, améliorer leur plateau technique.

Je sais bien qu'on me dira: « L'argent public va aux services publics. » Mais je tiens à redire ici que ce qu'on appelle l'argent public, ce n'est jamais que de l'argent privé qui a été prélevé par le percepteur. (*Sourires.*)

Pour conclure sur ce point, je vous dirai que vous devez, bien entendu, conserver ces deux joyaux du système de santé, en leur donnant les mêmes droits, en leur imposant les mêmes devoirs et en leur accordant les mêmes prix de journée.

J'ai dit prix de journée. Là aussi, il y a iniquité. Le prix de journée a été établi d'une façon que je qualifie d'absurde. On

a parlé — M. Chérioux l'a fait tout à l'heure — de ce fameux prix global que l'on propose, ou bien du prix éclaté. Moi j'ai l'impression que ni l'un ni l'autre ne vous apporteront quoi que ce soit.

C'est la raison pour laquelle je vous propose une autre formule qui est celle de la vérité des prix. Le prix de journée doit être fondé sur la vérité des coûts du service rendu. Ce prix doit être étudié avec équité, de façon à aménager la concurrence et, surtout, il doit être soumis à contrôle, à un contrôle médical et à un contrôle comptable.

Nous savons comment cela se passe dans nos petites et moyennes entreprises; nous savons ce que sont les polyvalents et je suis persuadé que dans une entreprise le président-directeur général ne peut pas, aux frais de sa société, se payer un paquet de cigarettes.

Pourquoi dans un hôpital le contrôleur médical ne serait-il pas aussi un contrôleur financier? Donnez-lui des notions de comptabilité de façon qu'il puisse contrôler la qualité du service rendu et afin que vous puissiez établir vos prix de journée sur la vérité des coûts du service rendu.

Responsabilité, équité, vérité des coûts, contrôle médico-comptable, voilà, monsieur le ministre, ce que je vous propose pour les hôpitaux.

En ce qui concerne la sécurité sociale, je vous dirai ce que je pense de la réforme. Vous devez commencer par modifier les structures. Dans mon département se crée un nouvel hôpital, un C. H. U., et le financement en est donné en détail sur une grande pancarte où il est écrit: « L'Etat participe pour 20 p. 100 aux dépenses, la sécurité sociale pour 40 p. 100 et le C. H. U. pour 40 p. 100. » En réalité, la sécurité sociale participe donc pour 80 p. 100. Or les salariés ou les patrons qui participent aux recettes de la sécurité sociale ne paient pas des cotisations pour créer un C. H. U. Un tel établissement doit, à mon sens, être créé par l'Etat. C'est là une de ces charges indues dont on parle souvent, mais une charge induue que je tiens à dénoncer, car il n'appartient pas aux salariés ni aux patrons de payer des cotisations pour créer des C. H. U. Je pense qu'il y aurait là, tout de même, un mode de financement à reviser.

J'aborderai maintenant très brièvement le problème de la prévention pour insister, d'abord, sur l'hygiène scolaire et vous demander que lui soit affecté le contrôle des vaccinations. C'est au médecin scolaire de vérifier que les enfants ont subi toutes leurs vaccinations. Je puis vous dire aussi qu'autrefois les enfants mouraient de maladie infectieuse, de poliomyélite, de diphtérie, de tuberculose, etc. Et cela a été une belle conquête de la recherche médicale scientifique que de mettre un terme à toutes ces maladies infectieuses, qui n'existent pour ainsi dire plus.

Mais, aujourd'hui, je vous demande d'engager les recherches vers la prévention très particulière en matière de biologie moléculaire. Qu'est-ce que la biologie moléculaire? Autrefois, on parlait des maladies des organes; ensuite, on a parlé des maladies des tissus; aujourd'hui, on parle des maladies des molécules. Les molécules, ce sont ces agglomérats chimiques qui sont à l'intérieur des cellules et dont dépend tout le développement d'un individu, que ce soit pour sa santé ou pour sa maladie. C'est la raison pour laquelle les chercheurs sont allés jusqu'au sein des cellules. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire diriger les travaux de l'institut national de la santé et de la recherche médicale vers la biologie moléculaire, grâce à quoi vous pourrez mettre un terme à certaines malformations chromosomiques, à des troubles innés du métabolisme — je mets entre parenthèses le diabète, qui est un trouble inné du métabolisme — ou des maladies géniques, lesquelles sont plus de 1 500. Je vous demande donc de diriger la recherche vers cette biologie moléculaire particulièrement importante, car il existe déjà une biologie et une thérapeutique moléculaires.

Je vous signalerai aussi la nécessité de maintenir l'Institut du cerveau, dont je me préoccupe depuis une vingtaine d'années, et je vous demanderai, monsieur le ministre, de vous intéresser à ma proposition de loi par laquelle je réclame la création d'un doctorat ès sciences biomédicales. Cette seule appellation précise ma pensée; ce doctorat doit modifier la loi portant réforme des études médicales que nous avons votée voilà quelques mois.

Enfin, monsieur le ministre, je vais terminer — je n'avais que dix minutes de temps de parole — sur le plus important: la population française ne se renouvelle pas. Les femmes ont en moyenne 1,81 enfant — en comptant les immigrés — au lieu des 2,2. Monsieur le ministre, j'attire une fois de plus votre attention sur ce phénomène extrêmement grave. En effet, la France « fout le camp » et avec elle l'Europe, monsieur le ministre, cette Europe pour laquelle nous avons voté. Eh bien! l'Europe, c'est « foutu », parce qu'il n'y a pas assez d'enfants. C'est la raison pour laquelle je demande très particulièrement à M. le secrétaire

d'Etat de se pencher, j'allais dire avec encore plus d'attention, mais j'imagine que ce n'est pas possible, disons avec une très particulière attention, sur ce problème de la famille, car c'est en améliorant le statut des familles qu'on pourra porter remède à cette dénatalité. Monsieur le ministre, je vous demande de veiller à donner aux femmes françaises la possibilité financière du libre choix entre le travail et l'enfant. De nombreuses propositions de loi ont été déposées dans ce sens. Divers groupements, divers partis de cette Haute Assemblée en ont déjà déposé. A ce sujet, je vais, pour en terminer, me permettre de citer les termes que j'ai trouvés dans un beau livre paru récemment, dont vous connaissez l'auteur, M. Poniatowski. Il écrit: « La plus grande priorité sociale des nations avancées est l'aide qui peut être apportée à la natalité. C'est là qu'est engagé tout leur avenir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Il est particulièrement agréable à un parlementaire du Cantal de s'adresser à un ministre de la santé originaire d'Auvergne lors de la discussion de son budget, mais je mesure, monsieur le ministre, l'ampleur de la tâche qui vous attend, particulièrement avec les problèmes angoissants du déficit de la sécurité sociale, de la pléthore médicale, avec les mesures difficiles à élaborer et à prendre pour essayer de convaincre les intéressés de leur bien-fondé car nous connaissons votre désir de concertation. Pour toutes ces raisons, nous chercherons à vous apporter notre appui.

Je me propose de ne pas m'étendre sur l'analyse de ce projet de budget, me réservant de formuler quelques remarques et gardant l'essentiel de mon propos pour insister sur quelques points.

Ce projet de budget, qui présente une augmentation des crédits de la santé pour 1980 de 13 p. 100, permet de maintenir un développement satisfaisant des actions déjà entreprises, sans toutefois y apporter un effort aussi soutenu que dans le passé. C'est aussi un budget qui, par un redéploiement interne de ses moyens, permet d'affirmer un certain nombre de priorités choisies de façon plus sélective.

Sur la sécurité sociale, question majeure, je ne puis dans cette courte intervention que me référer à l'étude remarquable de nos rapporteurs. Je tiens cependant à dire d'emblée que la sécurité sociale a permis et permet aux Français, actuellement, à tous les Français, de se soigner, d'être soignés et j'ajoute, d'être bien soignés. C'est un point de vue qu'il ne faut jamais oublier.

Nos rapporteurs se sont penchés sur la dégradation financière de la sécurité sociale et sur la recherche de ses causes — essentiellement les dépenses de santé, mais aussi la progression de l'assurance vieillesse — et sur ce déficit qui, sombre toile de fond, oblige à orienter et contrôler toutes les mesures.

On ne saurait trop insister sur la fragilité de cet équilibre. C'est ainsi qu'il nous a été dit qu'une épidémie inattendue de grippe entraînerait, pour la sécurité sociale, de 1,5 à 2 milliards de dépense — je parle de milliards de centimes — ce qui représente une part importante du déficit; mais si l'on envisageait, pour y pallier, une prévention massive par la vaccination, celle-ci entraînerait une dépense au moins égale, sinon supérieure, mais, là, sur le budget de la santé.

Nos rapporteurs ont étudié le rétablissement de ces équilibres et le choix douloureux qu'il nécessite.

L'accroissement des dépenses de santé met en cause les médecins et les mesures qui ont été prises suscitent, de la part de ceux-ci, des protestations qu'il m'est difficile de ne pas comprendre et de ne pas soutenir.

Je sais, en effet, car je reste en contact intime avec les médecins praticiens, quelles difficultés de plus en plus grandes ils rencontrent; je sais aussi que, contrairement à la croyance générale et compte tenu de quelques rares exceptions, leurs ressources ne sont pas celles que l'on croit; les jeunes se trouvent devant des difficultés d'installation extrêmement importantes.

Je pense que la concertation à laquelle vous vous êtes livrée tout à l'heure est en mesure de réussir. En tout cas, il faut qu'elle réussisse.

J'ai entendu aussi avec infiniment de satisfaction vos déclarations sur le « généraliste », pilier de la politique de la santé.

Nous avons également entendu de nombreuses protestations venant, en particulier, des mutualistes, à qui un ticket modérateur inattendu va probablement être imposé.

Je me garderai d'émettre une opinion formelle et je fais confiance, monsieur le ministre, à la mesure de votre jugement.

En suivant les rapports remarquables de nos rapporteurs, je constate l'importance que vous attachez, comme nous tous, au fonctionnement de nos hôpitaux. Les médecins hospitaliers, intéressés au premier chef, prendront, j'en suis persuadé, conscience de la responsabilité financière du fonctionnement de leur service.

Je ne reviens pas sur certains points qui ont été traités de façon particulièrement nette. Je reviendrai simplement sur ce que j'ai pu vous dire, à l'occasion des débats sur l'équipement hospitalier, à propos des mesures qui ont été formulées dans les circulaires de mars et de juillet et de l'embarras qu'elles provoquent pour de nombreux directeurs hospitaliers.

Je sais que des centaines de demandes de rétablissement de budget additionnel sont à l'étude au ministère. J'espère qu'elles seront satisfaites au mieux des intérêts de tous, directeurs, administrateurs, médecins et surtout malades.

Des expériences, des expérimentations vont être réalisées pour l'étude des prix de journée : budget « éclaté », budget « global » ; l'essentiel, comme l'a souligné tout à l'heure M. Henriot, c'est d'arriver au budget de « vérité ».

Si le fonctionnement hospitalier fait l'objet d'une « pause », la « pause » marquée dans l'investissement sanitaire est inquiétante et doit être considérée comme une régression des crédits affectés par l'Etat aux opérations d'investissement. Notre objectif est toujours l'humanisation des hôpitaux, la rénovation des plateaux techniques. Nous insistons tous pour que cette politique soit poursuivie avec le maximum d'efficacité.

Je ne puis quitter le problème hospitalier sans rappeler les inquiétudes dont je vous ai fait part lors de la discussion de la réforme des études médicales et de l'équipement hospitalier, inquiétudes d'excellents médecins et chirurgiens d'hôpitaux généraux, surtout de la « Couronne ». La diminution du nombre des internes va les toucher directement ; ils craignent que le fonctionnement de ces hôpitaux ne s'en ressentent sur le plan qualitatif, que ce soient donc les malades qui en fassent les frais et que, par contrecoup, moins de services « qualifiants » pour les spécialités puissent être désignés.

Vous aviez bien voulu me donner quelque apaisement sur ce sujet, je me permets de vous le rappeler.

La politique en faveur des personnes âgées a été magistralement traitée aussi par nos rapporteurs.

Dans la discussion budgétaire du B. A. P. S. A., j'ai eu l'occasion d'insister sur l'importance de l'aide ménagère aux personnes âgées et les difficultés de son financement.

Par analogie, je m'arrête un instant sur le statut des assistantes maternelles, dont le statut fiscal vaut d'être étudié, et sur le travail des aides familiales, dont le nombre, bien que récemment augmenté, reste encore insuffisant. Vous avez insisté sur ce fait dans votre exposé, monsieur le ministre.

Le budget apporte un financement important à la recherche : I. N. S. E. R. M. et institut Pasteur. Nous, médecins, en sommes particulièrement satisfaits. A ce sujet, je ne puis me souvenir sans un certain regret de l'entrevue que, il y a quatre ou cinq ans, nous avions eue, deux ou trois collègues de la commission des affaires sociales et moi-même, avec un éminent savant de l'institut Pasteur, qui venait solliciter de nous une subvention supplémentaire. Il nous avait expliqué la grave situation dans laquelle se trouvait cet établissement et l'obligation dans laquelle il se trouvait de fermer des services de recherches, notamment le service de la lèpre. Cette entrevue avait vraiment quelque chose de lamentable et j'en garde un émouvant souvenir. Depuis, beaucoup a été fait pour l'institut Pasteur et le présent budget apporte encore, me semble-t-il, des satisfactions à ce sujet.

Je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le ministre, sur quelques points particuliers, et d'abord sur le statut des médecins-inspecteurs de la santé. Leur formation est particulière et importante ; ils doivent avoir subi, avec succès, les épreuves du C. E. S. d'hygiène, médecine sociale et santé publique. Ils doivent avoir subi un enseignement organisé par l'école nationale de la santé publique et leur fonction est extrêmement importante, car ils contribuent à l'élaboration de la politique de santé. Cette tâche, ambitieuse sur le papier, semble bien souvent réduite à l'exécution des directives de l'administration centrale, alors que leur devoir, semble-t-il, et leurs préoccupations devraient être de se pencher sur l'état de santé de la population locale en essayant, après analyse, de mettre en route les mesures nécessaires.

De plus, la place du médecin-inspecteur de la santé dans la hiérarchie administrative s'est modifiée dans un sens qui ne leur a pas été favorable.

Les fonctions du médecin au sein de l'administration sont devenues étroitement dépendantes du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales. Ce n'est pas une critique à l'égard de ce dernier, mais nous avons constaté que presque toujours, sinon toujours, les relations direction départementale des affaires sanitaires et sociales-médecins sont bonnes, sinon très bonnes. Mais cette situation est ressentie, qu'on le veuille ou non, comme l'expression d'une moindre considération de l'administration envers les médecins. Enfin, leur rémunération est peu attractive ; l'échelle que j'ai sous les yeux montre qu'ils débutent avec un salaire vraiment très bas ; ce sont les parents pauvres de la santé publique.

Il en est de même pour une catégorie de médecins qui relèvent de la direction des affaires sanitaires et sociales. Il s'agit des médecins vacataires des écoles. J'ai sous les yeux un avis de recrutement. Le dossier comporte un certain nombre de pièces, y compris l'engagement de se servir de son véhicule personnel pour les besoins du service. Le médecin sera rémunéré sous forme de vacation horaire. Pour les médecins titulaires du diplôme de médecine du travail, d'hygiène ou d'hygiène scolaire, la première heure de vacation est rémunérée à vingt-sept francs et chaque heure en plus à vingt-six francs. Quand on connaît les tarifs horaires pratiqués par la plupart des professions artisanales, cela rend quelque peu rêveur.

Tous les ans, à l'occasion du vote du budget de la santé, je reviens sur le chapitre de la vaccination, car il me paraît essentiel pour la santé publique. Vous avez parlé tout à l'heure de prévention ; la vaccination en est une partie importante. Je crains que, dans ce budget, le chapitre concernant les mesures de prévention ne bénéficie pas de l'augmentation nécessaire et de la marge de manœuvre permettant de faire face à des situations nouvelles et dangereuses. Il en est de même pour la recherche épidémiologique.

Parmi les maladies infectieuses, certaines sont contagieuses et les autres ne le sont pas. Parmi ces dernières figure le tétanos, maladie sur laquelle j'insiste tous les ans.

En effet, c'est une contamination individuelle, et malgré les vaccinations, on compte tous les ans en France — cela est dû au fait que de nombreuses personnes ne sont pas vaccinées — environ 200 à 300 cas de tétanos, maladie affreusement douloureuse, mortelle dans presque la moitié des cas et infiniment coûteuse à soigner, chaque tétanos soigné en service de réanimation et soins intensifs revenant à une dizaine, voire à plusieurs dizaines de millions de francs.

La jeunesse est vaccinée obligatoirement contre le tétanos. De plus, au moment du service national, les hommes sont revaccinés. Par la suite, cette vaccination est pratiquement individuelle. On ne peut pas toujours forcer la volonté des individus ; il s'agit bien d'individus puisque la maladie n'est pas contagieuse. Mais on a le devoir de les prévenir qu'ils courent un certain danger, particulièrement dans certaines professions, toutes celles qui touchent à la terre notamment.

C'est là une question de persuasion, une question de propagande. Il n'est pas normal, à notre époque, que des agriculteurs, que des vieillards cultivant leur jardin meurent de cette effroyable maladie. Il est peut-être poétique de mourir d'une piqûre de rose, mais c'est complètement idiot.

Le problème est tout autre pour les maladies contagieuses et là, l'individu compte, bien entendu, mais la collectivité compte encore plus.

Nous avons, cette année, par une loi, suspendu la vaccination antivariolique, car le danger de contagion paraît écarté et l'O. M. S. ne nous signale plus, depuis plusieurs années, de cas de variole. Néanmoins, la suspension n'est pas la suppression et, en cas de danger, on pourrait faire face rapidement à une épidémie. En revanche, d'autres maladies restent contagieuses, en particulier la diphtérie et surtout la poliomyélite. La diphtérie a été le cauchemar de nos parents et de nos grands-parents. Elle a été le nôtre jusqu'à ce que la vaccination ait pratiquement supprimé la maladie, comme c'est le cas en France. Mais elle existe dans le monde et reste toujours aussi grave.

Certains ont proposé de remplacer l'obligation de la vaccination par la recherche de la réceptivité de l'individu à la réaction de Schick. C'est oublier qu'une réaction ne se lit pas dans les heures qui suivent, mais vingt-quatre ou quarante-huit heures après. Et pour la diphtérie, les heures comptent, je dis bien les heures. Il faut que le sérum fasse son action avant que les centres et les viscères soient atteints. Et d'ailleurs, les résultats de la réaction de Schick sont loin d'être constants et probants.

On a proposé de supprimer cette vaccination. C'est là un risque extrêmement grave que nous devons signaler.

Quant à la poliomyélite, j'ai eu la stupeur de voir écrit, dans un projet de loi déposé au Sénat, que ce n'était pas une maladie contagieuse.

M. Jacques Henriet. C'est une aberration !

M. Jean Mézard. Quand on s'est trouvé en face d'une centaine de cas en deux mois, dans une petite vallée, avec un pourcentage important de cas mortels et, pour plus de la moitié, avec des séquelles paralytiques effroyables, on se doit de clamer l'hérésie que constituerait la suppression de l'obligation de cette vaccination.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Jean Mézard. Des centaines, sinon des milliers de cas il y a vingt-cinq ans, avec tout ce que cela peut avoir comme conséquences, et quelques unités actuellement, voilà le résultat de la vaccination.

Je ne saurais trop insister sur cette nécessité et rappeler que si, en France, à l'heure actuelle, il y a peu de danger de contagion, puisqu'il y a très peu de cas de poliomyélite, il ne faut pas oublier que nos concitoyens franchissent facilement les frontières et qu'un séjour de quelques heures dans un pays infecté — le Maghreb, par exemple — suffit à ramener le virus et ses dangers.

Veillez m'excuser d'avoir insisté sur ce point, mais cela m'a paru essentiel.

Un enfant est mort, d'autres porteront, leur vie durant, la lourde malédiction d'une paralysie. Ils sont des infirmes parce que leurs parents avaient une conception spéciale, particulière et égoïste de la notion de liberté individuelle.

Je conçois les difficultés qu'il y a à imposer les données actuelles de la science dans un pays démocratique, mais nous ne pouvons pas laisser au choix des parents une décision lourde de sens pour les enfants.

Ce danger n'est pas théorique ; il existe chez nous. En 1978, vingt-quatre cas de poliomyélite ont été enregistrés en France, dont trois mortels. Une enquête faite par l'I.N.S.E.R.M. — institut national de la santé et de la recherche médicale — dans un département qui touche Paris évalue à un sur trois le nombre d'enfants qui n'ont pas été vaccinés dans ce département.

La maladie est toujours là, tapie dans la nature, indifférente et porteuse de toutes les formes de vie, y compris celles qui sont porteuses de mort.

En ce domaine, l'anarchie aboutit à la désolation et nous, médecins, comptables de la santé de nos concitoyens, ne pouvons pas assister, complices indifférents, à l'effritement d'une digue que le savoir, avec une longue patience, a bâtie contre la maladie, la souffrance et la mort.

Nous avons, vis-à-vis des innocents, un devoir sacré de protection et nous nous devrions de le rappeler régulièrement, s'il en était nécessaire, aux autorités chargées de cette prévention. L'affaire est trop grave pour la santé publique pour qu'on fasse preuve de laxisme en cette matière.

Sur la transfusion sanguine, j'ai coutume de faire un petit couplet (*Sourires.*), mais je dois reconnaître que cette organisation fonctionne très bien, que les sociétés de donneurs de sang bénévoles se multiplient encore et qu'on ne peut que les féliciter et les aider.

Le ministère aide, dans la mesure de ses moyens, les centres qui en ont besoin ; qu'il en soit remercié. Je pense, à cet égard, à une subvention locale qui a été accordée à notre département.

Je voudrais demander à M. le ministre s'il peut aider à accélérer la venue de la législation nouvelle sur l'insémination artificielle.

Un groupe de travail s'est préoccupé, depuis le début de l'an dernier, de cette question. Il y a beaucoup et régulièrement travaillé. Ses conclusions sont arrêtées, le rapport est fait ; il reste à le faire voter et, dans l'attente, environ deux mille enfants par an naissent du fait de cette méthode et se trouvent dans une situation légale anormale et dangereuse sur le plan civil. D'autre part, il existe des centres qui fonctionnent sans statut absolument légal.

Je ne voudrais pas terminer sans dire un mot de ce danger qui menace beaucoup de nos enfants, mais il a été longuement étudié tout à l'heure par un de nos collègues, je veux parler de la drogue.

Dans un pays de liberté, où le tabac intoxique certains et est si largement utilisé au profit de l'Etat, où l'alcoolisme est la rançon de notre vieille civilisation du vin, il ne faut pas croire que le chanvre et la drogue ne sont que deux toxiques de plus, car il existe une différence considérable entre ces deux sortes de toxiques.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour aider ceux qui combattent ce danger mortel, par exemple sous forme de la création d'un institut international. Sans prôner un toxique pour contrebalancer l'autre, je me permets de rappeler une phrase du poète Baudelaire, qui s'y connaissait bien dans cette question, datant de presque un siècle et demi :

« Je montrerai les inconvénients du haschisch dont le moindre, malgré les trésors de bienveillance inconnus qu'il fait germer dans le cœur, ou plutôt dans le cerveau de l'homme, dont le moindre défaut, dis-je, est d'être antisocial. »

Ce danger pénètre peu à peu jusqu'au fond de nos montagnes, par les lycéens surtout, proies faciles, influençables et sans défense, comme vient de le prouver encore une affaire récente dans un collège de Saint-Flour.

Si les mesures financières sont pour vous un souci constant, si vous accordez à la santé publique une attention soutenue — et nous sommes heureux de pouvoir, par notre vote, vous apporter une approbation sans réticence — nous serions heureux aussi que, dans vos préoccupations, ce souci de préserver notre jeunesse soit parmi les plus importants.

Cette lutte est une guerre de longue patience. Avec le calme et la détermination que vous avez toujours montrés, nous pensons que vous prendrez les mesures nécessaires, et nous vous en remercions d'avance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, après les brillants exposés de mes collègues MM. Henriet et Mézard, mon propos paraîtra sans doute bien modeste. Après avoir évoqué quelques préoccupations ponctuelles concernant les équipements hospitaliers, les handicapés, les travailleurs sociaux et, brièvement, le thermalisme local, j'aborderai le problème de la sécurité sociale.

En ce qui concerne les équipements hospitaliers, je souhaite, avec la commission des affaires sociales, que les insuffisances de la carte sanitaire soient rapidement comblées.

Le 24 octobre dernier, à cette même tribune, j'ai fait état d'un problème particulier concernant la région de La Souterraine, qui s'étend sur une partie de la Creuse, de la Haute-Vienne et de l'Indre. Je ne sais si l'opinion du ministre de la santé a évolué sur ce point, mais s'il pouvait m'indiquer ce qu'il en est, peut-être retrouverai-je ma sérénité.

J'ai quelques doutes, car les crédits pour 1980 au titre des équipements hospitaliers font plus que stagner, puisqu'ils s'élèvent à 1273 millions de francs et sont essentiellement consacrés à l'humanisation des hôpitaux et à la modernisation des plateaux techniques.

Je souhaiterais connaître le résultat du réexamen des crédits de 1979, qui n'était pas encore engagé le 25 juillet dernier et dont le montant, certes modeste, atteint tout de même 20 millions de francs.

En ce qui concerne les personnes âgées, vous ne trouverez sans doute pas anormal, monsieur le ministre, que le représentant du deuxième département de France quant au pourcentage de personnes âgées de plus de soixante ans, vous demande, comme la commission des affaires sociales, d'étudier les moyens d'une meilleure coordination des intervenants dans la politique de maintien à domicile et de souligner avec elle la nécessité d'une concertation entre les collectivités locales et les régimes de vieillesse pour l'aide ménagère.

Avec la commission encore, je souhaite vivement l'instauration d'une programmation des investissements dans le cadre d'une carte de long séjour élargie à l'hébergement social. N'est-il pas possible d'envisager que les clubs du troisième âge, qui ont abondamment fleuri en France, puissent demander des moyens de fonctionnement, car le bénévolat atteindra rapidement son terme et ne manquera pas de s'essouffler si des dotations de fonctionnement suffisantes ne sont pas accordées.

Serait-il possible d'étudier, comparativement au coût d'investissement et de fonctionnement des établissements d'accueil pour les grands handicapés, celui de la création d'un personnel social remplissant les fonctions de tierce personne auprès de ces handicapés ou personnes âgées, ce qui permettrait de les maintenir à domicile, en prévoyant, bien sûr, pour ces personnels, une formation mixte comportant un volet aide ménagère et un volet aide soignante.

Ce personnel, que l'on pourrait qualifier « d'auxiliaire de vie », me paraît devoir mériter quelques réflexions, car des expériences analogues semblent exister de façon satisfaisante en Suède.

En ce qui concerne les travailleurs sociaux, dont vous êtes le tuteur, monsieur le ministre, je me dois de vous faire part de l'inquiétude qu'ils manifestent face au projet de réforme des études sociales. Entendez-vous remettre en marche ou reprendre une concertation, qui apparaît bien légitime, avec les représentants de ces catégories de travailleurs dans le cadre de la préparation des décrets sur cette réforme des études sociales ? En effet, il serait tout à fait malvenu, me semble-t-il, d'user uniquement de votre autorité dans cette affaire et de décider contre l'avis de ces travailleurs sociaux.

Enfin, sur le plan du thermalisme, je me permets de rappeler que moins favorisé, certes, que votre chère Auvergne, le Limousin possède une station thermale, Evaux-les-Bains, qui traite les affections rhumatismales, veineuses et gynécologiques. Qu'il me soit permis de souhaiter vivement que cette station ne soit pas oubliée, d'autant que sa municipalité a acquis l'établissement thermal et que l'établissement public régional du Limousin a déjà financé une partie de son équipement.

Ce n'est pas une concurrence que je veux faire à Vals-les-Bains (*Sourires*), mais le rapporteur spécial me permettra d'insister sur ce point précis.

C'est au mois de décembre de l'année dernière que le Gouvernement a attiré l'attention sur les difficultés de la sécurité sociale. C'est au mois de décembre encore que, comme cadeau de fin d'année, on a appris à nos concitoyens, et singulièrement aux salariés, un alourdissement de leurs cotisations sociales. C'est au cours de l'été dernier qu'une campagne de sensibilisation a été menée sur le thème du déficit de la sécurité sociale.

Serait-ce que la sécurité sociale et la politique de santé ne doivent retenir l'attention de l'opinion publique que lorsque celle-ci s'assoupirait quelque peu à l'occasion des fêtes de fin d'année ou pour les congés d'études ? Je ne peux pas le croire. Je veux m'en tenir à l'examen des causes qui expliqueraient le déficit de la sécurité sociale et les remèdes qui sont proposés en appelant les malades, les responsables de la gestion hospitalière et les personnels de santé à faire preuve de plus de rigueur, vous désignez, monsieur le ministre, les responsables. Vous voulez isoler la progression de la consommation médicale du contexte économique général en prétendant parvenir à un taux de progression équivalent à celui du produit intérieur brut. C'est là, me semble-t-il, un point de désaccord que j'aurai avec vous. Vous n'en serez pas surpris, surtout lorsque l'on prétend — et je pense que vous le souhaitez — étendre la protection sociale des Français. Vous m'accorderez qu'il n'est guère d'autre moyen que d'y consacrer une part du gâteau national.

Tout se passe comme si, voulant mettre au premier plan l'accroissement des dépenses de santé, vous auriez voulu minimiser l'examen de la situation des deux autres branches — la branche familiale et la branche vieillesse — et pourtant, là encore, des problèmes se posent.

Certes, la caisse nationale d'allocations familiales enregistre, depuis de longues années, un excédent sensible. Pourquoi ? Parce que les prestations familiales n'ont pas cessé de se dégrader au cours des trente dernières années, et les faibles efforts qui ont été consentis n'ont pas suffi à redresser la situation.

Pourquoi encore ? Parce que, comme l'expliquait excellemment notre rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, les recettes sont indexées sur l'évolution des salaires, alors que la dépense respecte l'évolution générale des prix sous la réserve d'une progression très faible du pouvoir d'achat des prestations.

Enfin et surtout, parce que la politique familiale est insuffisante et n'a pas permis de redresser notre situation démographique. En réalité, les 8 500 millions de francs d'excédent de la caisse nationale d'allocations familiales traduisent, sur le plan financier, l'échec de la politique familiale.

Quant aux prestations de vieillesse, dans le cadre du rapport adressé à la commission des comptes de la sécurité sociale, elles sont « agglomérées » aux prestations sociales de sorte que, globalement, un excédent apparaît.

L'assurance vieillesse connaît pour le moment un rapport démographique relativement favorable qui permet encore d'assurer son équilibre. Toutefois, notre avenir démographique nous place, pour les prestations des personnes âgées, dans une situation impossible à partir de l'an 2000.

Aucune réflexion à long terme ne paraît menée sur ce point. Pourtant, un effort de sensibilisation devrait être développé dans ce domaine.

Les prestations de vieillesse auront, cette année, augmenté moins vite que les années précédentes alors que l'évolution générale des prix traduit un taux d'inflation plus élevé. Cette situation est due simplement aux modalités de l'indexation des prestations de vieillesse, bien décrite par notre rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales dans son rapport sur la loi de finances pour 1979.

La perversité du système d'indexation fait que plus la situation économique et l'indice des prix se dégradent, moins la situation de nos anciens sera améliorée. En disant cela, je fais référence au tableau qui figure à la page 27 de l'excellent rapport de notre collègue, M. Boyer.

Voici un dernier point : l'assurance vieillesse sera, certes, excédentaire, en 1980, mais c'est bien, me semble-t-il, grâce au relèvement de 1,5 p. 100 du taux des cotisations auxquelles vous avez procédé au mois de décembre dernier.

Quant aux remèdes que vous proposez, qui sont contenus dans vos deux plans de redressement, vous en appelez d'abord à la « responsabilisation », voire à la « culpabilisation » des consommateurs du produit de santé. Mais quels consommateurs ?

Vous allez exiger de nos retraités du régime général qu'ils cotisent à l'assurance maladie, même lorsqu'ils ne perçoivent que la seule pension du régime de base ; vous allez demander à tous le paiement d'un ticket modérateur d'ordre public de 5 p. 100 ; vous allez réduire la protection de ceux qui sont le plus atteints par la crise économique en limitant la durée de la couverture des chômeurs.

Dès maintenant, je puis vous dire que mon groupe s'opposera au projet de loi que notre assemblée examinera prochainement sur ces deux sujets.

Quant aux hôpitaux et aux professions de santé, votre remède est simple ; il est chirurgical. Attention, comme l'a dit M. Chérioux, aux effets du garrot ! De temps en temps, il faudra bien enlever le garrot, sinon, le malade finira par mourir.

Vous bloquez purement et simplement les budgets des hôpitaux et, unilatéralement, vous arrêtez la progression des honoraires des médecins, qui vous répondent par le seul moyen qu'ils ont à leur disposition : la grève. A cela s'ajoute un projet de loi — que nous avons examiné récemment — tendant à vous permettre de limiter les capacités hospitalières là où elles vous paraissent excédentaires, demandant ainsi au Parlement un pouvoir sans recours ; de plus, la carte sanitaire n'est pas totalement élaborée. Il s'agit là, nous semble-t-il, d'un plan autoritaire d'où semble exclue toute concertation. Comment, dès lors, pouvez-vous espérer que vos plans de redressement remplissent les objectifs que vous leur avez assignés s'ils ne sont acceptés ni par les malades, ni par les médecins, ni par les conseils d'administration des hôpitaux ?

J'indiquerai au passage que toutes ces mesures sont engagées sans contrepartie. Rien au cours de cet exercice et rien non plus au cours de l'année 1980, jusqu'à preuve du contraire — je souhaiterais que vous apportiez de meilleures nouvelles — ne permet de penser que vos intentions sont d'élargir notre système de prestations sociales.

Hormis un projet de revenu familial garanti dont, je l'avoue, je ne connais pas encore le contenu réel, hormis le projet d'assurance veuvage, les mesures qui nous sont annoncées tendent à restreindre les garanties sociales dont bénéficiaient jusqu'à présent nos concitoyens. Nous ne pouvons pas les accepter.

Alors, je voudrais simplement souligner, monsieur le ministre, que vous n'osez pas nous indiquer que la cause qu'a dénoncée le rapporteur M. Fortier, la cause véritable de la crise financière de la sécurité sociale, c'est la dégradation de la situation économique de la France. C'est la crise économique, c'est l'inflation qui sont responsables de la faible progression des recettes de la sécurité sociale, parce que plus de 1 500 000 chômeurs doivent recevoir leurs prestations, alors qu'ils sont dans l'incapacité, avec leur famille, d'apporter leur contribution.

Vous imaginez bien, monsieur le ministre, que nous, nous estimons que la réponse aux problèmes posés se trouve dans une autre politique économique et que, dans de telles conditions, il est impossible au groupe socialiste d'apporter au projet de budget de la santé et de la sécurité sociale ses suffrages.

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, avec beaucoup de compétence, nos rapporteurs et plusieurs de mes collègues ont largement traité de la santé. Je n'y reviendrai pas, mais le problème de la sécurité sociale me paraît à l'heure actuelle le plus inquiétant.

D'où vient-on ? En 1945, 53 p. 100 de la population française était couverte contre le risque maladie. Aujourd'hui, cette proportion est estimée à 98 p. 100. Il faut le dire, la France possède, en matière de sécurité sociale, l'un des systèmes de protection les mieux adaptés, si ce n'est le mieux adapté, à toutes les situations de risques.

C'est vrai, mais à quel prix, direz-vous : vingt-deux milliards de déficit fin 1980 avant votre plan de redressement. Je pense que les Français ont prouvé leur attachement au type de protection de la santé tel qu'il a été choisi après la Libération et qu'il convient de le sauver, c'est-à-dire de ne pas toucher à cet équilibre entre la solidarité et l'assurance qui exprime la philosophie de l'institution.

Je rappellerai d'ailleurs que l'institution a peut-être été créée dans la région de Belfort.

M. Jacques Henriot. Non !

M. Jean Béranger. Elle est issue, en tout cas, du conseil national de la Résistance. C'est l'un des engagements que le général de Gaulle avait pris, à ce moment, et beaucoup d'hommes ont conçu ce grand régime qui devait, je vous le rappelle aussi, s'appeler régime de solidarité nationale et non pas régime de sécurité sociale.

Cependant des questions fondamentales restent posées : quelle part les Français sont-ils disposés à consacrer à leur santé, à leurs enfants et à leur retraite ?

Tout comme mon collègue M. Moreigne, je pense qu'il faut cesser de mesurer cette part en se référant au produit intérieur brut, sans toutefois perdre de vue le sage conseil de la Cour des comptes : toute nouvelle mesure sociale doit être assortie des recettes correspondantes.

Une société ne se juge pas seulement à la croissance de son produit intérieur brut, mais aussi, et surtout, au prix donné à la santé — le bien le plus précieux — à la lutte contre la maladie et contre la souffrance.

A une époque où le ralentissement économique est un fait qui s'impose, il devrait être évident pour tous qu'on ne peut pas rogner globalement et brutalement sur des dépenses qui permettent de satisfaire des besoins essentiels. Mais comment couvrir ces dépenses ?

Il serait honnête de dire tout d'abord que ce problème n'est pas typiquement français. Ne dramatisons pas et soyons francs : les problèmes soulevés à propos de la croissance médicale en France se retrouvent dans tous les pays européens, ce qui prouve que les nations ont accordé une priorité au développement des soins et que la solidarité dans le financement de ces soins est une nécessité.

Il est vrai qu'en 1975, en Europe, seule la Grande-Bretagne consacrait une part moins importante que celle de la France à ces dépenses sociales. Les prévisions pour l'année 1980 donnent la France dans le peloton de tête, mais encore derrière l'Allemagne, par exemple. Le problème est grave, inquiétant, mais il est général ; il est très fortement lié à la conjoncture internationale. Notre système subit, bien évidemment, le contre-coup de la récession économique.

C'est pourquoi, aussi longtemps que l'économie a connu une période d'expansion soutenue, les cotisations ont évolué à un rythme aussi rapide que les dépenses. Le ralentissement dans la progression date de 1974. En effet, en 1975, le déficit a déjà atteint 3,2 milliards de francs. Force est de constater que, depuis la crise économique qui a touché, en 1975, le monde occidental, les dépenses de santé n'ont pas cessé d'augmenter.

C'est la crise économique qui exerce une pression sur les recettes, car la politique du Gouvernement, qui tend à freiner l'évolution des salaires, entraîne en même temps une diminution des recettes de la sécurité sociale. Je rejoins là le raisonnement de mon collègue M. Moreigne.

C'est la crise économique qui explique encore que le nombre des prestataires, dans son rapport avec le nombre des cotisants, ne cesse de se dégrader. Un million quatre cent mille chômeurs, c'est 1 400 000 bénéficiaires et leurs familles qui n'apportent aucune contribution au système de protection sociale.

C'est également la crise économique qui explique l'augmentation des dépenses, car la santé, après tout, c'est aussi un marché de produits et le prix des produits augmente dans les mêmes proportions qu'évolue l'indice général des prix.

C'est la crise économique et la dépression morale et psychologique qu'elle entraîne qui affectent l'état de santé des Français ; il ne faut pas l'oublier. N'est-il pas vrai que certaines villes particulièrement touchées par le chômage marquent une progression sensible de la dépense de santé ? Dépense significative !

C'est la crise économique, enfin, qui fait que l'accroissement de la dépense sociale supportée par tous aux beaux jours de la croissance n'est plus accepté par certains dès lors que la part qui leur est réservée risque d'être réduite.

Mais ces facteurs ne sont qu'en partie cause du déficit de la sécurité sociale : en effet, seul le tiers du déficit s'explique par l'insuffisance des recettes. Il est exact que le taux d'augmentation des dépenses est plus élevé que celui qui affecte l'indice général des prix. Mais la réponse gouvernementale est-elle satisfaisante ? Ce n'est certes pas en bloquant les budgets des hôpitaux et en plaçant leurs gestionnaires dans une situation impossible que l'on en améliorera la gestion, mais bien plutôt en présentant un texte sur la tarification hospitalière que le Parlement aurait déjà dû examiner, aux termes de la loi de 1970, dès 1971.

A quoi bon bloquer les honoraires des médecins et des autres professions de santé ? Ne vaudrait-il pas mieux diminuer le poids de la consommation médicale et de la médecine de ville en définissant avec ces professions des règles du jeu auxquelles le Gouvernement apporterait sa contribution ? Bien sûr, il appartient à la caisse nationale d'assurance maladie d'assurer la négociation de la convention, mais aucune solution ne sera possible sans arbitrage gouvernemental.

Les deux autres tiers du déficit s'expliquent par l'évolution des dépenses et, pour être précis, par le déficit de la branche « assurance maladie ».

Les causes en sont diverses et je ne voudrais pas abuser de votre attention en m'étendant longuement sur ce point. Je me permettrai toutefois de rappeler que les causes qu'on s'est trop souvent complu à souligner ne sont que marginales : l'absentéisme, la gabegie pharmaceutique.

A l'inverse, les accidents de la route coûtent cher humaine-ment, financièrement. Ils sont dus pour 60 p. 100 d'entre eux à l'alcoolisme. Que dire, en outre, des maladies engendrées par l'alcool et le tabac, qui représentent 20 milliards par an pour la sécurité sociale ?

Et si l'attention commence à se porter sur ces deux fléaux, n'oublions pas pour autant une maladie qui nous guette : celle de la surconsommation médicale, provoquée par une offre abusive. Je le dis clairement, au risque de déplaire.

J'ai noté votre volonté, monsieur le ministre, de développer la médecine préventive dans le sens d'une véritable éducation sanitaire : les enfants sont les premiers concernés, mais n'oubliez pas les adultes, car il est vrai que la consommation médicale des couches privilégiées de la nation est plus souvent préventive qu'hospitalière. Or, les dépenses d'hospitalisation représentent 53 p. 100 des charges de santé.

L'évolution démographique qui affecte la branche vieillesse n'est pas étrangère non plus au poids des dépenses de maladie. Les personnes âgées, ce qui est bien normal, font une forte consommation de soins. Cette branche, déjà déficitaire en 1977, a vu lourdement s'aggraver ses problèmes de trésorerie : elle supporte, il est vrai, ce qui ne devrait pas lui incomber, c'est-à-dire le coût des pré-retraites qui se superpose à celui du chômage.

Ainsi, les difficultés des deux prestations s'additionnent indûment.

Mais je voudrais surtout insister sur le régime des prestations familiales. C'est la Cour des comptes elle-même qui souligne dans son dernier rapport que « malgré un fort accroissement du volume des prestations dû à certaines mesures nouvelles, cette branche ne continue pas moins d'être excédentaire ».

Cependant, en 1949, la part des allocations par enfant représentait 21,8 p. 100 du produit national brut par habitant ; en 1972, elle n'atteignait que 9 p. 100, et, en 1976, 5,4 p. 100. L'écart entre les allocations et les salaires s'est, en effet, creusé profon-

dément : de 1946 à 1978, les prix ont été multipliés par 15,66 et le taux du salaire moyen de l'ouvrier par 53,52, mais le salaire de base, qui sert de référence au calcul des allocations, ne l'a été, lui, que par 15,04.

M. Jacques Henriët. Très bien !

M. Jean Béranger. Notre système, remarquable à l'origine, ayant accumulé jusqu'à 24 milliards de francs d'excédents, n'offre plus aujourd'hui que des lambeaux de service. C'est vrai, monsieur le ministre, vos prédécesseurs ont pris un certain nombre de mesures, mais, légers correctifs dans un système lourdement vicié, elles ne peuvent ni être vraiment efficaces, ni, bien sûr, satisfaisantes, eu égard à cette grande politique familiale que toute la France réclame.

M. Jacques Henriët. Très bien !

M. Jean Béranger. Me permettez-vous, monsieur le ministre, de vous faire part d'une réflexion qui me touche personnellement ? J'ai noté que la moitié de l'aide sociale allait à l'enfance et que, inquiet, vous aviez déclaré à l'Assemblée nationale : « L'heure est venue de privilégier le placement dans des familles plutôt que de créer des hébergements spécifiques. Nous pouvons à la fois améliorer la prise en charge de tous ces enfants en difficulté, sans que, pour autant, le coût du service en soit accru. »

Ne serait-ce pas l'occasion de reconsidérer notre législation sur l'adoption ? Tant de foyers qui souhaiteraient recueillir un enfant se heurtent inlassablement aux services de la D. D. A. S. S. !

Le mouvement des radicaux de gauche élabore d'ailleurs une proposition de loi à ce sujet, qu'il me serait fort agréable de voir discuter dans cet hémicycle.

En ce qui concerne toujours les prestations familiales, n'est-on pas en droit de s'inquiéter, alors qu'un débat sur la politique familiale est souhaité par le Gouvernement lui-même, des transferts de fonds qui s'opèrent ? L'argent de l'avenir est trop souvent mis au service du passé !

Je l'ai dit : 98 p. 100 de la population peut aujourd'hui bénéficier de l'assurance sociale grâce aux lois de décembre 1974, de juillet 1975 et de janvier 1978, largement amendées par les élus. Mais à quel prix vraiment ! Va-t-il falloir jouer la politique démographique contre une amélioration des conditions du bien-être des vieillards ? Va-t-il falloir choisir le développement économique contre la santé et la sécurité ?

Allons-nous vers une fiscalisation de la sécurité sociale ? Sachons que ce serait transférer au budget de l'Etat le poids d'une grande partie des charges des entreprises. Améliorer ainsi la compétitivité des entreprises est un souci louable, bien sûr, compte tenu du problème économique actuel !

Encore une fois, les 86 p. 100 de recettes de la sécurité sociale qui proviennent, en France, des cotisations sociales, sont payées, dans nombre de pays européens, par la fiscalité.

Mais décharger les entreprises en surchargeant certaines catégories de citoyens, nous ne sommes pas prêts à l'accepter.

Car vous avez choisi, en décembre 1978 et en juillet 1979, de faire porter sur les salaires, et sur les salaires seuls, l'essentiel de l'effort. Ce sont les cotisations des salariés qui ont été majorées en décembre 1978 et ce sont encore celles-là qui l'ont été le plus en juillet 1979. Mieux : dans votre second plan de redressement, le taux de 1 p. 100 que vous avez retenu conduit à pénaliser les petits salaires davantage que les salaires les plus élevés !

A la suite de ces deux plans, il est à constater d'ailleurs que, désormais, l'ensemble des cotisations ouvrières à l'assurance maladie est déplafonné. Ne touchez pas au plafonnement des cotisations à l'assurance vieillesse, monsieur le ministre, je vous en supplie !

Quant aux commerçants et artisans, dont le régime est considéré comme équilibré, aucune contribution n'a été exigée d'eux. Les agriculteurs ne sont pas mal servis non plus : leur contribution ne portera que sur leurs cotisations de 1979, et elle reste inférieure à celle qui est exigée du régime général.

Or, refusant la solidarité nationale après 1945, pour entrer dans le système de la solidarité professionnelle, le législateur a entendu retourner à la première en introduisant une règle de compensation démographique entre les régimes. A ce titre, le régime général versera 6 milliards de francs à tous les autres régimes, notamment à celui des commerçants et artisans. Dès lors, que penser de l'équilibre présumé de ces derniers ?

Les problèmes financiers de la sécurité sociale font périodiquement l'objet de campagnes de dramatisation, de plans de redressement. Paradoxalement, aucune réforme d'ensemble ne voit le jour. Le système s'élargit progressivement suivant une logique inchangée.

Ainsi, le taux des charges assises sur les salaires a augmenté de 4,25 points entre le 1^{er} janvier 1975 et le 1^{er} juillet 1978. Faut-il, à chaque période de déficit, faire semblant de croire que l'institution est menacée pour mieux faire accepter un relèvement des cotisations et un ralentissement dans les dépenses, puis, lorsque le spectre du déficit s'éloigne, affirmer qu'aucune réforme n'est plus urgente ?

Oui, il importe, avant qu'il soit trop tard, de mettre à l'étude, avec le Parlement, une réforme d'ensemble profonde et cohérente de la sécurité sociale !

Les plans de redressement qui se succèdent les uns aux autres, accompagnés souvent d'un battage déplaisant, ne visent ou ne servent finalement qu'à boucher des trous.

Ainsi, en décembre 1978, on annonce, avec une large diffusion, un déficit prévisible de la sécurité sociale de l'ordre de 15 milliards de francs pour la fin de l'exercice 1979. Six mois plus tard, vous nous proposez de porter ce chiffre à 23 milliards de francs pour la fin de 1980, alors même que, déjà, vous aviez obtenu de porter les contributions pour un effort supplémentaire à 14 milliards de francs. J'observe, à cet égard, et j'en suis très inquiet, la facilité avec laquelle vous reconnaissez l'incapacité à prévoir, à échéance de six mois, l'évolution financière de la sécurité sociale. Il est particulièrement inquiétant de ne pouvoir désormais définir les horizons économiques et sociaux à six mois sans des erreurs de marge très importantes, surtout lorsque s'ajoutent à ces erreurs de prévision des incohérences comptables.

Comment expliquer, comme l'a montré le rapport Bourson, que le déficit soit multiplié par trois quelquefois, selon le système comptable auquel on s'adresse ? Si des explications peuvent être données, elles doivent l'être devant le Parlement et non point dans une enceinte aussi restreinte que la commission des comptes de la sécurité sociale !

A ce sujet, le Parlement a adopté récemment un amendement à la loi de finances relatif à la consultation du Parlement sur l'effort social de la nation. Or, outre qu'il contient des incohérences comptables, ce document a été publié cette année à peine quarante-huit ou soixante-douze heures avant le débat à l'Assemblée nationale et après l'examen du projet de budget par nos rapporteurs. Un tel délai permet-il au Parlement de porter un jugement suffisamment éclairé sur la politique sociale qu'entend engager le Gouvernement ? Ne serait-il pas nécessaire que les élus de la nation puissent décider clairement du montant des dépenses sociales avant qu'elles soient engagées ?

Le plan de sécurité sociale de 1945, aussi lourd qu'il fût, avait tout autant bénéficié du soutien populaire qu'il avait été servi par sa cohérence. Le pointillisme des réformes en cours est le résultat d'hésitations persistantes sur des aspects essentiels de la politique sociale de la France.

Hélas, monsieur le ministre, dans l'état actuel du rôle que le Gouvernement continue à nous assigner, à nous, parlementaires, nous ne pouvons que le déplorer ! (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Je souhaiterais vivement attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation particulière de la région de Neufchâtel-en-Bray, dans la Seine-Maritime.

L'examen du budget est l'occasion pour les parlementaires de contrôler la politique menée par les responsables des départements ministériels dans les secteurs dont ils sont chargés. Mais il doit également fournir l'occasion de donner à certaines interventions locales une solennité que ne leur confère pas la discussion des questions orales sans débat.

Comme la politique globale que vous menez est le résultat d'une politique sectorielle en attirant votre attention sur la situation particulière d'une grande partie de l'ancien arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, dont la population peut être évaluée à 50 000 personnes environ — situation qui, j'en suis persuadé, doit être ressentie par d'autres élus de notre pays — j'ai le sentiment non seulement de contribuer à défendre les intérêts sanitaires de toute une partie de la population de la Seine-Maritime, mais également de participer pleinement au vaste débat qui s'engage aujourd'hui devant le Sénat.

Une clinique chirurgicale privée installée dans la ville de Neufchâtel-en-Bray doit très prochainement interrompre ses activités. Cette fermeture préoccupe grandement la population de la commune et de l'ensemble de la région, qui va se trouver loin des centres d'interventions chirurgicales puisque Rouen est à 45 kilomètres, Dieppe à 39 kilomètres, Gournay à 35 kilomètres, Abbeville à 54 kilomètres et Amiens à 72 kilomètres.

En outre, il faut tenir compte, pour atteindre ces centres d'intervention, non seulement de la distance à parcourir mais également de l'encombrement des voies d'accès. Or, les routes nationales n^{os} 28 et 29 ou l'ancienne route nationale n^o 915 qu'il faudra emprunter pour rallier l'un des centres d'intervention, sont fréquentées par un nombre considérable de véhicules, notamment par des poids lourds ; cela signifie que les secours urgents nécessitant le recours à la chirurgie, aussi bien pour les malades que pour les blessés de la route, assez nombreux dans la région, ne seront plus dispensés qu'avec un retard qui dépassera parfois soixante minutes.

Il existe à Neufchâtel-en-Bray un hôpital qui ne dispose pas d'un centre chirurgical pour les malades nécessitant ce type de soins, notamment pour les mères qui accouchent dans la maternité de cet établissement.

L'ensemble de la population et les élus de la Seine-Maritime souhaitent vivement qu'un service chirurgical soit créé à l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray pour pallier la fermeture de cette clinique privée. En vous orientant dans le sens de cette proposition, vous contribuerez à implanter un service de première nécessité dans une zone géographique qui en est dépourvue et vous répondrez aux souhaits de la commission technique de l'hôpital, qui a récemment évoqué ces problèmes et émis un vœu dans ce sens.

Parler de ce problème particulier m'amène à évoquer la carte sanitaire de la Seine-Maritime. Mais, dans le temps qui m'est imparti, il ne m'est pas possible d'insister trop longuement sur ce point.

Je tiens seulement à souligner que cette carte n'est pas satisfaisante, et je souhaiterais vivement avoir l'assurance que vous mènerez, avec vos services et après consultation des élus, une réflexion pour en corriger les imperfections.

Par ailleurs, le cas particulier que je viens d'évoquer pose un problème d'orientation générale pour lequel je souhaiterais avoir des précisions.

Je crains que la politique hospitalière que vous menez ne tende à supprimer les petites unités ou à ne pas suppléer les défaillances des institutions privées en concentrant l'effort d'infrastructure sur des centres urbains importants.

Vous m'objecterez peut-être que le centre hospitalier de Dieppe et le centre hospitalier régional de Rouen étant bien équipés, ils peuvent couvrir l'ensemble des besoins de toute une région en matière chirurgicale. J'ai, pour ma part, le sentiment qu'il convient de multiplier et de diversifier, chaque fois que cela est possible, et notamment lorsqu'il existe déjà des centres hospitaliers, les services médicaux, de façon à répondre aux besoins variés des populations et de tout un ensemble de communes.

Je vous serais très obligé, monsieur le ministre, de me faire part de votre sentiment sur ces problèmes, que je me permets de résumer.

Pouvez-vous m'assurer que vous ferez étudier par vos services la possibilité de création d'un service chirurgical à l'hôpital de Neufchâtel ? Pouvez-vous nous dire qu'une réflexion sera menée sur la carte sanitaire de la Seine-Maritime, de façon à remédier à ses imperfections ? Enfin, pouvez-vous me confirmer que vous n'encouragerez pas la fermeture des services qu'offrent les hôpitaux situés hors des grands centres urbains, mais que, au contraire, vous vous attacherez à satisfaire les besoins des Français en matière de santé, autant que possible là où ils vivent ?

Telle est, monsieur le ministre, la série de questions que je voulais vous poser à l'occasion de l'examen du budget du ministère de la santé. (Applaudissements.)

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur le président, je serai très bref. Je me contenterai de répondre aux questions qui concernent directement la santé, laissant à MM. Hoeffel et Farge le soin de répondre aux autres questions.

Monsieur Gamboa, vous avez parlé d'une stagnation de la consommation des soins. Je vous rappelle que la France est le pays d'Europe qui consomme le plus de médicaments, que la biologie progresse de 10 p. 100 par an et que les hôpitaux ont deux fois plus de personnel qu'il y a dix ans pour soigner les malades.

M. Lemarié a évoqué le problème des internes des hôpitaux périphériques. C'est évidemment une de nos préoccupations. D'une part, certains internes pourront exercer dans certains hôpitaux périphériques et, d'autre part, il y a le résidanat. Nous avons examiné avec attention ce problème et nous allons engager une concertation sur les difficultés éventuelles qui nous seraient signalées.

Je vous remercie, monsieur Lemarié, d'avoir longuement évoqué les fléaux sociaux. Il faut, en effet, que s'affirme une volonté nationale très forte. Je vous confirme que le professeur Jean Bernard est maintenant en mesure d'animer un groupe de travail qui a un champ d'investigation très ouvert. Il en résultera — j'ose l'espérer — un certain nombre de directives. Il faudra aller au devant de nombreux intérêts, et je suis déterminé à le faire.

Monsieur Lemarié, je partage votre souci de promouvoir le médicament français, la recherche et l'exportation de nos industries pharmaceutiques. Vous avez parlé des lenteurs d'autorisations de mise sur le marché. La situation s'est beaucoup améliorée. Le délai est maintenant de six mois.

En outre, nous souhaitons engager une nouvelle politique du médicament. Je n'insisterai pas sur ce sujet ce soir, mais nous vous proposerons, dans les textes relatifs à la sécurité sociale, une mesure qui consistera à organiser une régulation de la consommation intérieure et qui permettra, par ailleurs, de mener une véritable politique des prix, favorable à la recherche et à l'exportation.

MM. Lemarié et Mézard ont évoqué les problèmes de démographie médicale, sur lesquels j'ai décidé de créer un groupe de travail auquel participeront les médecins, car — et là je m'adresse notamment à M. Moreigne — il n'est pas question de mener une politique de santé sans instaurer une concertation avec les médecins. Il en résultera une certaine stimulation qui nous aidera à trouver un certain nombre de solutions, notamment sur ces problèmes de démographie et d'amélioration de la retraite.

M. Lemarié a évoqué également des problèmes très importants, comme celui de la manipulation génétique, de même que M. Henriat a parlé de biologie moléculaire. Nous disposons maintenant, vous le savez, du rapport extrêmement intéressant de MM. Gros, Royer et Jacob, qui vient d'être remis au Président de la République. Nous attendons de son exploitation un certain nombre d'initiatives.

M. Cantegrit m'a exposé les problèmes des Français établis à l'étranger ; il a notamment souhaité la création d'un fonds d'action sanitaire et sociale géré par la caisse des expatriés. Il a rappelé que Mme Veil s'était montrée favorable au principe. Je lui confirme que j'y suis également. Je souhaite pouvoir mettre en œuvre ce fonds lorsque nous connaîtrons le bilan complet du fonctionnement de la caisse des expatriés. A ce moment-là, nous examinerons en commun cette question dans l'esprit de concertation qui prévaut entre nous.

M. Cantegrit m'a interrogé sur l'extension de ce régime de protection sociale aux Français de l'étranger non salariés. Nous approuvons le principe, mais il se pose un problème mineur de procédure. Il a déposé une proposition de loi en même temps que le Gouvernement élaborait un projet de loi. Je lui propose d'examiner ensemble selon quelles modalités nous pourrions discuter de ce texte. En tout cas, je le répète, nous en approuvons le principe.

En ce qui concerne le délai de forclusion, nous pourrions envisager une réouverture de ce délai, mais pas définitivement, car une telle disposition serait contraire aux principes de l'assurance et de l'équité. Cependant, nous pourrions tout de même permettre à des personnes qui n'ont pas encore pu se mettre en règle de le faire.

M. Cantegrit a évoqué le problème des prestations en nature pour les retraités français de l'étranger, à propos duquel nous devons procéder à une réflexion. Il a envisagé judicieusement la possibilité de lier cette question à la création de la cotisation sur les retraites. Je vais examiner cette question.

Il m'a rappelé avec insistance le problème du plan de cinq ans en matière de minimum vieillesse. J'ai écouté avec une grande attention ses souhaits.

Il a recommandé l'inscription au tableau des maladies professionnelles des affections contractées par les salariés à l'occasion d'un séjour professionnel dans les pays où la maladie existe

à l'état endémique. Il a raison ; car si nous voulons que notre pays améliore ses exportations, il faut que ce problème soit réglé.

Les maladies ambiennes sont déjà reconnues comme maladies professionnelles. Nous continuerons dans cette voie. Je suis disposé à recueillir vos suggestions sur ce point.

Sur tous ces problèmes, j'espère que la concertation se fera avec une compréhension aussi grande que possible.

M. Farge répondra à l'intervention de M. Henriet sur les hôpitaux.

En ce qui concerne les vaccinations dont MM. Henriet et Mézard ont parlé, ce n'est pas parce que l'obligation de la vaccination antivariolique a été supprimée que nous devons relâcher ailleurs notre effort en matière de vaccination. Les propos de M. Mézard sur la vaccination antitétanique sont parfaitement exacts. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans certaines campagnes de vaccination gratuite et facultative pour les personnes âgées. Je reconnais que les vaccinations ont constitué un élément essentiel dans l'avance que la France a acquise en matière de santé. Il faut progresser dans cette voie.

En ce qui concerne la biologie moléculaire, vous m'avez incité à orienter notre recherche dans ce domaine, où, je le constate d'ailleurs, la France a pris, dans le monde, une place importante. Je partage votre point de vue et agirai en conséquence.

M. Henriet a suggéré la création d'un doctorat ès sciences biomédicales. Je verrai avec lui comment nous pourrions aborder cette question. Il s'agit, en tout cas, d'une orientation qu'il convient de prendre en considération.

Enfin, il a rappelé l'urgence nécessaire et l'obligation de penser aux problèmes de la famille et de la natalité. Je lui indiquerai et, ce faisant, je répondrai à M. Moreigne et à M. Béranger que le montant des prestations familiales doit être, il est vrai, augmenté. Le coût des mesures qui ont été prises par le Gouvernement et annoncées par Mme Pelletier, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale — celle-ci aura sans doute l'occasion de le confirmer au Sénat — dépassera, je ne suis pas sûr que vous le sachiez, de loin les deux milliards et demi de francs, ce qui, dans l'état actuel des choses, représente un effort appréciable.

Je voudrais dire à M. Béranger que tout l'effort de maîtrise de l'assurance maladie, dans le combat que nous menons, consiste à rendre à la branche famille toute son autonomie et, par conséquent, toutes ses possibilités de financement d'une politique familiale dynamique. Nous souhaitons nous orienter dans cette direction parce que c'est une des priorités essentielles et même la grande priorité. Je pense d'ailleurs que le jour où les familles auront des enfants et seront épanouies, nous aurons aussi résolu, dans une certaine mesure, les problèmes de santé, c'est évident.

M. Mézard a parlé des assistantes maternelles. Elles vont disposer d'un statut fiscal adapté. De plus, les cotisations sociales patronales pourront être prises en charge par les caisses d'allocation familiales, ce qui aidera les familles à employer ces assistantes maternelles.

Vous avez insisté sur les problèmes de recherche et ceux de l'institut Pasteur. Vous constatez que les crédits attribués à ce titre sont en forte augmentation. Nous allons poursuivre notre effort dans ce sens. En effet, il fallait aussi que l'institut Pasteur se rénove, ce qu'il est en train de faire.

Monsieur Mézard, en ce qui concerne les médecins-inspecteurs de la santé, je partage votre sentiment sur leur rôle essentiel dans notre système de santé. Il faut rappeler qu'ils jouissent d'une parfaite indépendance médicale. Certes, ils sont placés sous l'autorité des directeurs départementaux de l'action sanitaire et sociale mais ils sont responsables. Dans un circulaire de septembre dernier, j'ai rappelé qu'ils avaient un rôle majeur à jouer dans le conseil et le contrôle des établissements de soins.

Quant au grave problème de la drogue que M. Mézard et M. Lemarié ont abordé avec une grande insistance, je dois dire qu'en tant que ministre de la santé — c'est la première fois que cela se fait — j'ai décidé de présider moi-même la commission interministérielle des stupéfiants et j'anime des groupes de travail.

En matière de lutte contre la drogue, nous disposons de l'excellent rapport de Mme Pelletier. La nécessité d'une action de coordination de toutes les personnes qui luttent sur le terrain contre la drogue s'impose pour arriver à des résultats.

M. Jean Béranger. Très bien !

M. Jacques Henriet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Je vous en prie, monsieur le sénateur.

M. le président. La parole est à M. Henriet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Henriet. Je vous remercie, monsieur le ministre. Veuillez m'excuser de vous interrompre sur ce point, mais, à propos de drogue, permettez-moi de vous dire que mon attention a été récemment attirée par le fait que, à une certaine altitude, entre 800 et 1 500 mètres, dans nos montagnes des Vosges et du Jura, poussent des champignons qui sont hallucinogènes. Les jeunes gens les cueillent et les vendent 1 franc pièce. Or, il suffit de manger quinze ou vingt de ces champignons pour se trouver en état d'ébriété.

Sur ce même sujet, je tiens aussi à préciser que ces champignons sont inscrits au tableau B de la douane — celle-ci peut donc les contrôler — mais non au tableau B de la Pharmacopée française, si bien que la police française n'y peut rien. J'ai déjà signalé ce fait à vos services et je me permets de vous demander de bien vouloir les interroger sur ce point.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Je vous remercie, monsieur le sénateur, car nous devons effectivement exercer une surveillance « tous azimuts », si je puis dire, sur toutes les formes de drogue.

Monsieur Lemarié, j'insiste beaucoup sur le fait que la commission des stupéfiants va me faire des propositions dans les mois qui viennent. S'il le faut, je viendrai en rendre compte au Sénat, mais sachez d'ores et déjà que nous sommes engagés dans une action d'envergure et que, dès maintenant, des actions démarrent dans certaines régions qui sont plus menacées que d'autres. L'une d'elles consiste, par exemple, à réunir systématiquement tous les chefs d'établissements pour les sensibiliser à ce problème. Cela suppose un réel effort dont je vous rendrai compte en temps utile.

Monsieur Moreigne, s'agissant du problème de La Souterraine qui me rappelle, d'ailleurs, quelque peu celui que nous exposait M. Ferrant, je vous ai dit à cette tribune que j'allais examiner le dossier. Je ne fais pas de promesses en l'air. Je vais réunir les préfets concernés, celui de la Creuse, mais aussi, sans doute, celui du département voisin. Après, j'examinerai ce difficile problème avec vous et vous aiderai à rechercher une solution. Nous sommes solidaires en tant qu'élus du Massif central.

En ce qui concerne la rénovation de l'établissement thermal d'Evaux-les-Bains, elle est prévue pour 1980. Vous devriez donc, sur ce point, être satisfait.

Je répète à l'intention de M. le président Ribeyre qui, dans ce domaine, a quelque droit à des précisions, que nous avons l'intention de procéder à un bilan médical du thermalisme, d'orienter sur ce secteur une partie de la recherche et, d'une façon générale, de nous engager dans une promotion du thermalisme en France et à l'étranger.

Monsieur Béranger, M. Farge vous répondra sans doute sur l'ensemble de votre intervention. Je voudrais cependant dire quelques mots à propos de l'adoption et vous remercier d'apporter votre contribution au travers d'une proposition de loi. Je sais que, dans ce domaine, il reste, effectivement, beaucoup de choses à faire, mais nous avons tout de même réalisé des progrès depuis 1973, puisque le nombre des adoptions a augmenté de 62 p. 100.

Il existe une volonté d'améliorer les formules. Sans être directement des formules d'adoption, ce sont des formules de parrainage. C'est toute la rénovation du service de l'aide sociale à l'enfance et vous avez raison d'y insister, car c'est capital.

Vous avez également parlé des prestations familiales. Notre impératif, je le répète, est d'essayer de dégager un peu la branche « famille » et, par conséquent, de maîtriser les dépenses maladies.

Au sujet du déplafonnement vieillesse, je vous tranquillise monsieur Béranger : il n'en est pas question. En revanche, le déplafonnement familial — et c'est ma conviction personnelle — m'a paru équitable.

M. Jean Béranger. A moi aussi.

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Quant à la réforme d'ensemble, j'ai la conviction, monsieur Béranger, que nous avançons dans cette voie. M. Farge vous le dira.

Monsieur Ferrant, vous me posez un problème très difficile. Je comprends que la ville de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver sa maternité, qui est d'ailleurs assez peu occupée avec 25 p. 100 de taux d'occupation. Mais nous sommes là en présence d'un problème car la clinique de chirurgie qui se trouve à proximité a dû fermer ses portes pour des raisons sur lesquelles je n'insisterai pas ici.

Nous allons essayer de concilier les exigences de la santé publique — car nous ne pouvons vous donner une autorisation qui ne serait pas compatible avec ces exigences — et le légitime désir de la population. Je vais envoyer un inspecteur général sur place et nous essayerons de trouver une solution.

D'une manière générale — je le souligne devant le Sénat ce soir — nous nous efforçons vraiment de régler tous ces problèmes par la concertation. Mais il faut aussi qu'une prise de conscience ait lieu dans le pays. Nous ne pouvons apporter dans tous les cantons de France l'équipement le plus sophistiqué.

Certes, ce n'est pas ce que vous demandez, monsieur Ferrant. Mais je veux simplement souligner que la philosophie générale de notre politique en la matière nous conduit à graduer l'échelle des services.

C'est ce à quoi nous nous attachons car si nous voulons éviter que, dans les années qui viennent, la maîtrise du système ne nous échappe complètement, il convient de régler aujourd'hui ce système avec beaucoup de rigueur.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous prie de m'excuser d'avoir été encore trop long. Je laisse maintenant la parole à MM. Hoeffel et Farge. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel, secrétaire d'Etat.

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'effort qui a été mené au cours des dernières années sur le plan de l'action sociale a été considérable. Il sera poursuivi, en particulier, au cours de l'année 1980.

Je répondrai aux préoccupations qui ont été exprimées tout à l'heure à ce sujet par votre rapporteur pour avis, M. Chérioux, ainsi que par MM. Lemarié, Mézard et Moreigne.

Un effort a été consenti, tout d'abord, en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. En ce domaine, les secteurs de services sont en développement rapide. A la fin de l'année 1980, 920 secteurs auront été créés alors que les prévisions étaient de l'ordre de 440 pour la période envisagée de cinq ans. Ces secteurs de services prévoient, en particulier, un effort précis dans le domaine de la rénovation de l'habitat puisque, en trois ans, 16 000 logements ont été rénovés.

Cependant, le pivot de cette action pour le maintien à domicile est évidemment l'aide ménagère. Entre 1977 et 1979, le nombre des personnes âgées qui en ont bénéficié est passé de 200 000 à 300 000, l'effort financier passant, en deux ans, de 600 millions de francs à un milliard de francs.

Les préoccupations exprimées tout à l'heure, à cet égard, en particulier par M. Chérioux, ont été de deux ordres.

Les premières concernent le problème de la coordination sur le plan départemental. En effet, à l'heure actuelle, le financement donne lieu à difficulté en raison du trop grand nombre de financeurs. Certaines associations gestionnaires ont parfois affaire à soixante ou soixante-dix organismes financeurs différents. C'est la raison pour laquelle la caisse nationale d'assurance vieillesse nous a donné son accord pour que, dès le début de 1980, des tests relatifs à une action de coordination soient entrepris dans quelques départements, ce qui nous permettra, à la fin de 1980, de dégager des orientations générales en vue d'organiser cette coordination sur une plus vaste échelle.

Toujours en ce qui concerne l'aide ménagère, les autres préoccupations qui ont été exprimées concernent, évidemment, le financement. En raison de la progression très rapide de l'aide ménagère, dans un certain nombre de caisses régionales d'assurance maladie les moyens de financement étaient arrivés à leur terme, mais des dotations supplémentaires ont été dégagées qui devraient permettre — sauf pour ce qui concerne les régimes spéciaux du ressort de la caisse primaire d'assurance maladie de Paris — d'atteindre la fin de cette année sans difficulté majeure.

D'ores et déjà, nous pouvons vous donner toutes assurances qu'en 1980 les moyens financiers nécessaires seront dégagés pour permettre la poursuite du mouvement ascendant qui a été enregistré dans le domaine de l'aide ménagère.

Je tiens à préciser aussi qu'en tout état de cause, pour les personnes âgées les plus défavorisées — c'est-à-dire celles dont le revenu annuel est inférieur à 14 700 francs — la prise en charge de l'aide ménagère est assurée par l'aide sociale. Il ne s'est pas posé pour elles en 1979, et il ne se posera pas en 1980, le moindre problème de financement.

M. Chérioux a évoqué le problème de la sécurité. Télé-alarme est en effet l'un des systèmes qui devraient faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Les expériences qui ont été réalisées dans quatre départements au cours de l'année écoulée font apparaître un intérêt incontestable pour ce système de la part des personnes âgées, mais elles ont également révélé que le matériel téléphonique n'était pas techniquement au point.

C'est la raison pour laquelle nous allons, dans les mois à venir, en liaison avec le ministère des P.T.T., nous atteler à cette tâche. Pour des raisons d'ordre technique, nous espérons être en mesure, dès le second semestre de 1980, de réaliser des opérations de télé-alarme dans un nombre beaucoup plus important de départements.

J'en viens, maintenant, aux soins à domicile qui représentent un élément complémentaire de la politique de maintien à domicile.

Au début de 1980, nous comptons réaliser une centaine d'opérations de ce type. Le relèvement de quarante-cinq francs à soixante francs des frais de remboursement des soins à domicile devrait être de nature à faciliter la participation des médecins. L'effort qui a été entrepris devra être poursuivi en 1980 car, incontestablement, la possibilité de recevoir des soins à domicile éveille un intérêt très vif de la part des personnes âgées.

Quant aux clubs du troisième âge qu'évoquait M. Moreigne, ils ont connu un succès considérable : 15 000 clubs regroupent plus de 2 millions de personnes dans le cadre des crédits prévus pour le programme d'action prioritaire n° 15. Des possibilités d'encouragement à ces clubs existent et continueront à exister.

Se pose également le problème des handicapés. La loi d'orientation de 1975 s'applique à leur cas. A cet égard, en 1980, nos efforts porteront dans cinq directions.

Premièrement, faire fonctionner d'une manière harmonieuse les Cotorep — commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel — 300 agents supplémentaires sont dégagés à cet effet.

Deuxièmement, favoriser l'adaptation des équipements d'hébergement pour tenir compte de la transformation de la structure démographique des handicapés ; grâce à l'effort de prévention, il y a en effet désormais moins de jeunes et davantage d'adultes.

Troisièmement, réformer la procédure et la qualité de l'appareillage sur la base du rapport Heilbronner qui, dès les prochaines semaines, va connaître un début sérieux de concrétisation.

Quatrièmement, mettre en œuvre des mesures de simplification car, à certains égards, la loi d'orientation de 1975 s'est avérée trop complexe.

Cinquièmement, enfin, au début de l'année 1980, entreprendre une action d'information qui doit permettre de sensibiliser davantage l'opinion publique à des problèmes importants comme ceux de l'accessibilité aux bâtiments ou de l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, M. Moreigne a évoqué le problème de l'expérimentation de formules de maintien à domicile grâce à un personnel « auxiliaire de vie ».

A cet égard, les possibilités actuelles sont de deux ordres. D'abord, en 1980, nous allons lancer une dizaine d'expériences de maintien à domicile des personnes âgées dans des secteurs géographiques très différents. Ensuite, je rappelle que l'allocation compensatrice accordée aux grands handicapés leur permet d'effectuer, par eux-mêmes, le choix d'une tierce personne. C'est là un facteur qui doit faciliter le maintien à domicile.

M. Cantegrit a évoqué l'important problème de la situation des handicapés français à l'étranger. Le problème posé par le versement en leur faveur, de l'allocation pour handicapés adultes est l'un des aspects du problème général posé par le versement, aux Français de l'étranger, des prestations familiales, cette allocation pour handicapé adulte entrant dans le cadre des prestations familiales.

La réponse est à rechercher, comme vous le soulignez, dans le cadre du fonds social du ministère des affaires étrangères qui bénéficiera, en 1980, d'un crédit deux fois plus important que celui de 1979. Mais il est évident que l'effort ainsi amorcé devra être intensément poursuivi.

M. Lemarié, de son côté, a évoqué le problème des réfugiés. A cet égard, je tiens à préciser que, depuis quatre ans, la France a accueilli plus de 70 000 réfugiés et rapatriés venant du Sud-Est asiatique, soit, à elle seule, trois fois plus que tous les autres pays européens réunis. Un milliard de francs ont été dégagés sur des crédits d'aide sociale pour faciliter leur accueil, leur hébergement et leur insertion.

Je sais que des mouvements d'impatience se produisent dans la population qui avait manifesté un très grand élan de générosité, en particulier en juin et juillet. Mais nous fondons notre politique d'accueil sur le libre choix des réfugiés. Plus d'un tiers, parmi ceux qui arrivent actuellement, s'insèrent directement, grâce à des liens familiaux existant sur place, sans passer par les centres d'hébergement. Beaucoup d'entre eux, toujours en vertu de ce principe du libre choix, souhaitent se regrouper en milieu urbain pour rester proches des autres membres de leur communauté, parce qu'ils craignent l'isolement et la solitude, surtout en milieu rural.

Nous devons néanmoins faire de gros efforts pour que cet élan de générosité ne reste pas vain. Voilà pourquoi des instructions expresses ont été données pour que le séjour des réfugiés en centres d'hébergement soit le plus bref possible — lorsqu'il est nécessaire, pour des raisons sanitaires en particulier — mais il ne doit pas dépasser le strict minimum.

Voilà pourquoi un effort est aussi entrepris pour qu'il y ait une accélération de l'entrée des réfugiés rapatriés dès le mois de décembre. Voilà pourquoi aussi toutes assurances peuvent vous être données que cet accueil des réfugiés se poursuivra tout au cours de l'année 1980. C'est notre devoir, d'autant plus qu'il s'agit d'une population à la fois reconnaissante de l'effort que nous faisons et qui, sur le plan de l'insertion dans la vie française, ne pose pas à l'heure actuelle de problème majeur, bien au contraire.

Le dernier problème, évoqué en particulier par M. Moreigne à propos des professions sociales, est celui de la réforme des études des assistants de service social.

La nécessité de cette réforme est apparue à travers une très large consultation entreprise voilà quelques années. Elle a révélé qu'il était indispensable, si nous voulions répondre à ce que souhaite l'usager — et nous ne devons jamais en pareille matière oublier l'intérêt de l'usager — d'adapter les études et la formation des assistants de service social. C'est à la suite de ce rapport qu'une procédure de réforme de la formation a été mise en route.

Cette procédure est fondée sur le principe de la concertation. Nous en sommes à l'heure actuelle au stade d'un avant-projet, qui est discuté dans le cadre des groupes de travail où tous les intéressés sont représentés. Les points de vue qui s'y expriment sont pour le moment divergents sur un certain nombre de points ; mais sachez que pour le ministère de la santé, cette réforme doit être l'aboutissement d'une discussion avec tous les partenaires.

Quant au fond de la réforme, nous recherchons essentiellement une modification des conditions d'accès pour permettre, dans des cas exceptionnels, à des personnes qui ont au moins cinq ans d'expérience professionnelle de pouvoir entrer dans ces écoles, car nous pensons qu'elles peuvent apporter le fruit de leur expérience. Nous cherchons aussi, à travers ce projet de réforme, à revaloriser les stages pratiques, élément essentiel, et je puis donner l'assurance formelle que rien de tout cela n'aboutira ni à une dévalorisation des études ni à une dévalorisation du diplôme. Cette assurance a été donnée et elle sera donnée d'une manière formelle avant que le projet de réforme atteigne son stade définitif. Voilà ce que je tenais à dire pour apaiser vos appréhensions. Nous sommes tous reconnaissants aux travailleurs sociaux pour l'action qu'ils mènent, mais il est nécessaire que certaines adaptations soient réalisées pour leur permettre de mener leur travail dans les meilleures conditions pour l'usager, ce qui finalement doit être notre objectif. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Jean Farge, secrétaire d'Etat.

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale. Monsieur le président, j'ai quelque scrupule, en cette première heure d'un repos dominical,

à accaparer encore votre attention. Mais je souhaiterais répondre aussi brièvement que possible aux observations qui ont été exprimées concernant les mesures arrêtées par le Gouvernement le 25 juillet dernier en vue de redresser les équilibres financiers de l'assurance maladie de la sécurité sociale, et aux préoccupations qui se sont fait jour en ce qui concerne celles de ces mesures que nous allons appliquer à la gestion des établissements hospitaliers.

S'agissant tout d'abord des mesures du 25 juillet, je voudrais rappeler qu'elles procèdent de la constatation d'une double crise : une crise de trésorerie, d'une part, une crise budgétaire, d'autre part, deux éléments qui ont d'ailleurs été fort bien analysés par le rapport de M. le sénateur Fortier.

Cette constatation de la crise de trésorerie et de la crise budgétaire a été fondée sur des systèmes comptables au sujet desquels j'ai observé que M. le sénateur Boyer et M. le sénateur Béranger avaient exprimé quelque appréhension.

Je voudrais les rassurer en leur apportant, du haut de cette tribune, l'assurance que les comptes sur lesquels nous avons fondé notre diagnostic sont justes et que nos prévisions sont sincères. Mais il faut comprendre que la sécurité sociale, pour ce qui concerne les dépenses de la branche maladie, obéit à des règles telles qu'elle fonctionne comme un système comptable de dépenses constatées *a posteriori*.

Personne n'est maître des dépenses de sécurité sociale pour ce qui concerne la branche maladie. Nous ne pouvons, et vous ne pouvez avec nous, que les constater une fois qu'elles ont été enregistrées dans nos comptes. Dès lors, les prévisions que nous sommes amenés à faire sont fondées sur l'observation des tendances d'évolution de ces dépenses, tendances qui peuvent effectivement varier dans le temps.

Malheureusement, le diagnostic que nous avons porté le 25 juillet dernier se trouve aujourd'hui totalement confirmé par la connaissance des dernières indications recueillies sur ces tendances annuelles de progression des dépenses.

La crise de trésorerie, je la caractériserai d'un chiffre. Il faut savoir qu'au mois de juillet dernier, nous nous trouvions devant un risque de rupture des paiements courants de la sécurité sociale tel que si le Gouvernement n'était pas intervenu, nous aurions connu un creux de trésorerie dès le mois de septembre de l'ordre de 7 à 8 milliards de francs.

La crise budgétaire résulte, elle, d'un déficit structurel qui a été parfaitement analysé dans le rapport de M. Fortier et qui résulte de la divergence que nous constatons entre le rythme annuel de progression des recettes de la branche maladie et le rythme annuel de la progression des dépenses : 12 p. 100 pour les premières, 20 p. 100 et même plus pour les secondes.

Il est tout à fait clair, comme plusieurs d'entre vous, notamment MM. Moreigne et Béranger, l'ont souligné, que ce déficit structurel provient de la situation économique à laquelle la France se trouve actuellement confrontée comme, d'ailleurs, beaucoup d'autres pays de niveau de civilisation comparable. Je dois dire que j'ai été très surpris de l'analyse tout à fait contraire qui a été présentée par M. le sénateur Gamboa dont je me suis efforcé de suivre avec attention le raisonnement.

Il me semble, monsieur Gamboa, que votre raisonnement est établi en forme de syllogisme : premièrement, le Gouvernement fait des difficultés de la sécurité sociale la cause des difficultés de l'économie française ; deuxièmement, le Gouvernement démantèle la sécurité sociale ; troisièmement, le Gouvernement profite du déficit de la sécurité sociale pour porter atteinte à la santé des Français. Tel est le syllogisme que j'ai cru découvrir dans votre discours.

Cette démonstration impressionnante, et d'ailleurs faite pour impressionner, serait convaincante si elle n'était fondée sur des prémisses inexactes et sur une observation totalement erronée.

Vos prémisses sont inexactes, car nous n'avons jamais dit que le déficit de la sécurité sociale était la cause des difficultés de l'économie française. Nous disons l'inverse ! Comme beaucoup d'autres secteurs d'activité de la société française, le fonctionnement et l'équilibre financier de la sécurité sociale se trouvent interpellés par les difficultés de l'économie française.

Quant à l'observation, totalement erronée, que vous avez avancée tendant à prouver que l'augmentation des dépenses de sécurité sociale ne reflétait pas l'augmentation de la consommation des soins, mais tout simplement l'augmentation des prix, je tiens à compléter, sur ce point, votre information qui me semble défaillante en vous signalant, pour prendre simplement les quatre dernières années, de 1974 à 1978, que la consumma-

tion de soins individuels, en volume — je dis bien, en volume, c'est-à-dire érosion monétaire exclue — a augmenté, en moyenne, de près de 7 p. 100 alors que pendant cette même période la progression, toujours en volume, de notre richesse nationale, c'est-à-dire le produit intérieur brut, n'augmentait que de 3 p. 100. Le rapprochement de ces deux pourcentages fournit l'une des explications fondamentales des problèmes financiers que connaît aujourd'hui la branche maladie de la sécurité sociale.

Par conséquent, je confirme en tous points le diagnostic que nous avons dû faire le 25 juillet dernier sur l'équilibre financier de la sécurité sociale. Face à cette situation, quels ont les choix du Gouvernement ?

Nous nous trouvons en somme devant un problème financier classique, en l'occurrence un problème d'ajustement des recettes aux dépenses et réciproquement. Selon la sagesse proverbiale, expéditive, mais un peu limitée, de M. de La Palice, lorsqu'on se trouve devant un tel cas de figure, on peut soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses. En vérité, il n'y avait pas deux solutions, il n'y avait pas quatre solutions, il n'y avait au problème financier de l'équilibre de la branche maladie de la sécurité sociale que trois solutions.

Les choix que le Gouvernement a faits le 25 juillet se fondent sur un double refus et sur une option délibérée.

Le premier refus est celui de l'augmentation indéfinie des recettes. Vous savez que dans le plan du 25 juillet, s'agissant des recettes, le Gouvernement n'a mis en œuvre qu'un système de contributions exceptionnelles, c'est-à-dire de contributions temporaires et limitées dans le temps. Ces contributions sont à la charge de tous les partenaires du système de santé, c'est-à-dire de tous les assurés sociaux — à la seule exception, monsieur Béranger, des ressortissants de la caisse des artisans, commerçants et professions libérales, parce que leur régime se trouve équilibré — et à la charge également des professions de santé.

S'agissant des assurés sociaux, la contribution exceptionnelle dont il s'agit a été limitée à dix-huit mois ; son taux est de 1 p. 100 ; je rappelle qu'il est dé plafonné, ce qui est, me semble-t-il, la meilleure manière d'assurer la solidarité dans la charge contributive qui est demandée à tous les assurés sociaux.

Cela dit, le Gouvernement — et cette position a été confirmée par le Président de la République lui-même lors de l'un de ses récents entretiens télévisés — a refusé l'augmentation indéfinie des recettes comme solution des problèmes financiers de l'assurance maladie de la sécurité sociale.

Or, monsieur Gamboa, je vous ai entendu avec intérêt me recommander de prendre l'argent là où il est, formule classique qui en rappelle une autre que l'on m'a enseignée rue de Rivoli selon laquelle l'art consiste à demander plus à l'impôt et moins aux contribuables. Mais, monsieur Gamboa, je vous le demande, comment, par un prélèvement collectif quel qu'il soit, peut-on ne pas opérer un prélèvement sur le revenu des particuliers ou sur celui des entreprises ? Comment pouvez-vous concevoir qu'un prélèvement sur le revenu d'une entreprise ne se traduit pas également, en fin de compte, par un prélèvement sur le revenu des ménages ?

La contribution que nous avons demandée, le 25 juillet, aux entreprises, c'est de faire leur métier d'entreprise, c'est-à-dire de faire face à la crise de l'emploi en embauchant le maximum de demandeurs d'emploi. Telle est la contribution que nous demandons aux entreprises pour faire face au déficit de la sécurité sociale.

Le second refus du Gouvernement a été d'agir sur la dépense de l'assurance maladie en diminuant le *quantum* de protection actuellement assuré aux Français par cette institution. Dans ce domaine, nous nous sommes bornés à quelques mesures spécifiques ayant pour objet de prévenir les abus ou de limiter les gaspillages, dont, avec toute sa compétence et toute son expérience, M. le sénateur Henriot nous a donné quelques exemples.

Dès lors, le choix du Gouvernement pour faire face à la situation difficile à laquelle il se trouve confronté réside dans une modération volontaire, ordonnée, tenace et continue de la dépense à la charge de l'assurance maladie et dans une action sur l'offre de soins. Cette orientation me semble correspondre au choix qui, si je l'ai bien compris, a été exprimé par M. le sénateur Béranger.

Je n'ai pas le temps de développer les divers points d'application de cette action sur l'offre de soins, mais j'y reviendrai

dans un instant lorsque j'évoquerai plus particulièrement les problèmes de gestion hospitalière. En tout cas, cette action sur l'offre de soins concerne tous les secteurs de la médecine, qu'il s'agisse de la médecine hospitalière ou de la médecine ambulatoire.

Je voudrais simplement expliquer pourquoi nous avons choisi comme norme de référence la progression de la richesse nationale, c'est-à-dire la progression du produit intérieur brut.

Je souhaiterais, d'abord, qu'il n'y ait aucune équivoque dans mon propos. Je souhaiterais aussi, éventuellement, dissiper les ambiguïtés qui ont pu s'exprimer dans telle ou telle intervention.

Nous n'avons jamais dit que les dépenses de santé ne devaient pas croître plus rapidement que le produit intérieur brut. Nous avons dit, nous disons et nous continuerons de dire que les dépenses de santé à la charge de la sécurité sociale ne doivent pas augmenter plus vite que le produit intérieur brut. En disant cela, nous nous contentons d'énoncer une évidence. En effet, les recettes de l'assurance maladie sont constituées par des cotisations assises sur les salaires, qui progressent au rythme du produit intérieur brut. Par conséquent, notre règle d'action, c'est que nous ne pouvons dépenser plus que nous gagnons.

J'entends bien que certains nous recommandent d'avoir une politique prioritaire de protection du droit à la santé, concept relativement peu défini, quelles que soient, par ailleurs, les fluctuations de la conjoncture économique. Une telle politique est effectivement concevable ; encore convient-il, pour qu'elle soit crédible, de préciser par rapport à quels autres emplois de la production nationale sera arbitrée cette dépense supplémentaire en matière de santé. Il faut précisément expliquer aux Français sur quel autre type de consommation, d'épargne ou d'investissement devraient porter leurs sacrifices.

Pour sa part, le Gouvernement a résolu de défendre le droit, je ne dirai pas à la santé, mais à l'accès aux soins égal pour tous, tel qu'il a été institué par le système de sécurité sociale, qui a produit une médecine de très grande qualité auquel les Français, je crois, demeurent attachés.

Je voudrais maintenant très rapidement aborder le problème de la modération de la dépense de santé dans la gestion hospitalière, puisque ce secteur de notre action a fait l'objet des préoccupations, des interrogations, et même des recommandations de plusieurs intervenants. Je voudrais, sur ce point, résumer notre politique.

Les mesures que nous avons prises pour parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses d'hospitalisation étaient nécessaires. Il s'agit, en effet, de dépenses que je crois réalistes, qui s'inscrivent — ne vous y trompez pas — dans un plan d'ensemble de rationalisation des structures, de l'organisation et des méthodes de gestion hospitalière.

Je n'insisterai pas sur le fait que ces mesures étaient nécessaires. Aucun des intervenants ne l'a contesté, compte tenu du rythme de croissance des dépenses d'hospitalisation, supérieur à 20 p. 100, et de l'importance de la part que représentent ces dépenses d'hospitalisation dans le budget de l'assurance maladie, puisqu'elles atteignent maintenant 54 p. 100, hospitalisations publique et privée confondues, monsieur le sénateur Henriot.

Ces mesures sont réalistes parce qu'elles sont à la fois efficaces et raisonnables. Elles sont réalistes du fait de leurs objectifs. Bien entendu, il n'est nullement question de remettre en cause les progrès acquis ; il faut, au contraire, les consolider et les poursuivre. Il s'agit simplement, pour l'hôpital public ou privé, comme d'ailleurs pour les autres secteurs de distribution de soins, de s'adapter à une nouvelle conjoncture qui comporte deux exigences.

La première, c'est que l'hôpital, public ou privé, doit recevoir de la collectivité toutes — je dis bien toutes — les ressources qui lui sont indispensables pour assurer sa mission de service public hospitalier.

La seconde exigence, c'est que dans la conjoncture difficile que connaissent actuellement l'économie et la société françaises, l'hôpital, public ou privé, a le devoir impérieux d'utiliser au mieux les ressources qui sont ainsi mises à sa disposition par la collectivité nationale. Voilà pour les objectifs.

En ce qui concerne les modalités, je voudrais simplement souligner le fait que notre dispositif de maîtrise de la croissance des dépenses hospitalières se fonde sur un certain nombre de règles générales dont la rigueur éventuelle se trouve tempérée par une certaine marge d'adaptation et de souplesse.

Voyons d'abord ce qu'il en est des règles générales. Monsieur le sénateur Chérioux, l'image frappante à laquelle vous avez eu recours, celle du garrot, a quelque peu dépassé l'expression de votre pensée profonde...

M. Jean Chérioux, rapporteur pour avis. Pas nécessairement !

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat. ... car vous conviendrez avec moi, monsieur le sénateur, que ce n'est pas « garrotter » l'hôpital, mais faire preuve de bon sens que de dire que les autorisations budgétaires de dépenses sont faites pour être respectées et non pour être systématiquement ignorées.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le sénateur, que c'est le même bon sens qui nous fait dire que la gestion de la trésorerie des établissements hospitaliers, publics ou privés, doit être fondée sur l'accélération de sa facturation et non sur le recours facile aux avances des caisses primaires de sécurité sociale.

Enfin, monsieur le sénateur, c'est toujours faire preuve du même bon sens que de dire que les décisions d'investissements hospitaliers doivent être éclaircies, éclairées par la prise en compte de leurs incidences sur les coûts de fonctionnement à venir.

Ces règles, nous les avons appliquées, monsieur le sénateur Henriet, nous les appliquons et nous les appliquerons avec beaucoup d'équité et d'équité à l'hôpital public comme à l'hôpital privé.

Je crois qu'il ne faut pas, en cette matière, soulever de guerre de religion. En ce domaine comme en beaucoup d'autres, la société française a un évident besoin de pluralisme. Les règles générales peuvent être rigoureuses ; nous avons tenté de prévoir — et nous avons effectivement prévu — les marges d'adaptation et de souplesse nécessaires, d'abord pour respecter les priorités de la politique hospitalière qui demeurent et qui passent notamment par un effort soutenu et accru d'humanisation des établissements hospitaliers, ensuite pour tenir compte de la diversité de la situation des hôpitaux auxquels nous appliquons ces règles générales, diversité quant à leur vocation, à leur dimension, à leur stade actuel de développement et à la qualité de leur gestion.

S'agissant notamment des règles concernant le refus de budgets supplémentaires en 1979, nous avons prévu un certain nombre de dérogations. Je tiens à préciser que les demandes qui nous sont faites ou qui nous seront faites à ce titre feront l'objet d'un examen très attentif et très minutieux, et que nos décisions, lorsque nous serons amenés à les prendre, seront fondées sur l'examen scrupuleux de justifications précises et non sur les mouvements de foule.

M. Jean Chérioux, rapporteur pour avis. A ce moment-là, vous lèverez le garrot, monsieur le secrétaire d'Etat, pour les cas particuliers ! C'est ce que je disais.

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat. Je ne pense pas qu'il y ait « garrot ». Il y a simplement rappel d'un certain nombre de règles dont vous savez très bien, monsieur le sénateur, qu'elles avaient été perdues de vue par de très nombreux établissements hospitaliers.

M. Jean Chérioux, rapporteur pour avis. Je le sais !

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat. Nous avons donc estimé nécessaire de les poser en règles générales, quitte à en adapter l'application à chaque cas particulier.

Je voudrais enfin dire que ces mesures se situent dans une perspective de rationalisation des structures de l'organisation et des méthodes hospitalières. Il y aurait, sur ce chapitre, beaucoup à dire. Toutefois, étant donné l'heure tardive, je me bornerai à deux observations fondamentales qui ont été faites par M. le sénateur Henriet, d'une part, et par M. le sénateur Chérioux, d'autre part, observations que je partage.

Monsieur le sénateur Henriet, vous avez fait allusion — et je vous laisse la responsabilité de votre jugement — à certaines irresponsabilités qui séviraient au sein de l'hôpital. Je serai, pour ma part, moins sévère et me contenterai de constater que l'organisation actuelle de l'hôpital public français se caractérise par une coexistence de pouvoirs d'origine et d'essence diverses : pouvoir politique par l'intermédiaire du conseil d'administration et de son président, pouvoir administratif, pouvoir syndical et, enfin, pouvoir médical.

Je crois, en effet, et ma pensée rejoint la vôtre sur le fond, qu'il est urgent que nous trouvions des mécanismes susceptibles de faire en sorte que chacun de ces pouvoirs assume ses respon-

sabilités et les coordonne avec celles des autres. Ce point appellerait de très grands développements, mais je ne veux pas abuser de la patience de la Haute Assemblée.

Je voudrais dire également un mot des problèmes très importants qui ont été évoqués par MM. les sénateurs Chérioux, Moreigne et Béranger. Ils portent sur les modes de gestion budgétaire et tarifaire de l'hôpital.

Je m'en tiendrai à trois observations. La première, c'est qu'il n'y a pas de dilemme, je crois, entre le système dit du « prix de journée éclaté » et le système dit du « budget global », pour la raison que ces deux systèmes n'ont pas exactement la même finalité, même s'ils se recourent.

Ma deuxième observation est que, pour le moment, nous n'avons pas arrêté notre choix. Nous estimons, en effet, que les expériences en cours sont trop limitées dans le temps et dans l'espace pour asseoir notre position en toute connaissance de cause. Sur ce point, monsieur le sénateur Chérioux, je rejoins tout à fait vos observations de prudence et vos conseils de discernement.

Ma troisième observation — car il s'agit, en effet, d'une affaire importante — est que nous recherchons un système budgétaire qui soit réaliste. C'est, en somme, le budget de vérité, si j'ai bien compris, auquel faisait allusion M. le sénateur Henriet.

Un système budgétaire réaliste, c'est-à-dire qui se situe à l'écart aussi bien du laxisme, que nous connaissons actuellement, que de la rigueur aveugle, dans laquelle nous pourrions risquer de sombrer.

Il s'agit également d'un budget incitatif pour les gestionnaires et pour tous les responsables de l'hôpital, incitatif à la promotion de cette meilleure maîtrise de la gestion des dépenses hospitalières.

J'ai retenu, sur ce point, monsieur le sénateur Chérioux, les suggestions très intéressantes que vous avez faites en ce qui concerne le traitement des résultats d'exploitation annuels.

Je voudrais tout de suite vous apporter une satisfaction sur ce point. Il se trouve qu'en posant ce que vous dites être « des garrots », nous avons répondu à l'une de vos suggestions qui a consisté à geler, précisément, les recettes supplémentaires dues à l'activité supplémentaire de l'hôpital.

M. Jean Chérioux, rapporteur pour avis. Il y a une petite nuance !

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat. C'est, dans le fond des choses, ce que j'ai cru comprendre. Je sais bien que vous avez suggéré d'effectuer un certain abattement sur ce gel, et c'est une question qui mérite, en effet, discussion.

Je pourrais développer d'autres aspects de la rationalisation de l'organisation des méthodes de la gestion hospitalière, notamment les problèmes d'économie médicale et de l'évolution médicale. Mais nous n'en avons pas, ce soir, le loisir.

Ce que je voudrais dire, en terminant, c'est que cet effort de rationalisation, nous entendons le conduire avec la coopération de tous les responsables de l'hôpital, personnel administratif et personnel médical.

Je voudrais rendre hommage, du haut de cette tribune, aux directeurs des hôpitaux qui ont été, nous le savons, du fait de nos mesures, soumis à rude épreuve au cours de ces derniers mois. Mais je constate que leur compétence et leur dévouement ont permis qu'en aucun cas la qualité ou la continuité des soins dans les hôpitaux français ne se soit trouvée mise en cause.

C'est d'ailleurs faire une publicité étrange à ce système hospitalier, dont je crois volontiers, en effet, monsieur Henriet, qu'il est parmi les meilleurs du monde...

M. Jacques Henriet. Exactement !

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat. ... que de pouvoir émettre des doutes sur la qualité des services qu'il rend à la population.

M. Jacques Henriet. Très bien !

M. Jean Farge, secrétaire d'Etat. Je voudrais également rendre hommage aux médecins hospitaliers.

Il se trouve que dans l'application de ces mesures, notamment dans la recherche de la rationalisation, M. Barrot et moi-même avons eu l'occasion de les rencontrer, et encore pas plus tard qu'hier, par l'intermédiaire de l'ensemble des présidents des commissions médicales consultatives.

Je dois dire — je sais que ce sentiment est partagé par M. Barrot — que nous avons trouvé, dans ces interlocuteurs, des hommes non seulement de très grande qualité sur le plan technique et humain, mais également résolu, me semble-t-il, à réagir en vue de la modération des dépenses hospitalières. En tout cas, cette action sera conduite en accord avec eux, et je dirai même, à la limite, par eux-mêmes.

Voilà mesdames, messieurs les sénateurs ce que je souhaitais dire en réponse à vos interventions. Je voudrais conclure en vous faisant part de ma conviction personnelle.

Je suis convaincu que le plan de redressement de l'assurance maladie de la sécurité sociale, tel qu'il a été conçu et arrêté par le Gouvernement, le 25 juillet dernier, est cohérent. Son originalité réside dans cet effort sans précédent de modération de la dépense médicale par l'intermédiaire d'une action sur l'offre de soins. C'est un plan qui fait appel à tous les Français. Ni M. Barrot ni moi-même n'avons entendu et n'entendons, dans cette affaire, culpabiliser qui que ce soit. Nous faisons simplement appel à une prise de conscience de tous les Français, des assurés sociaux comme des membres des professions de santé, pour les appeler à un effort collectif.

Je suis convaincu que nous serons entendus, car les mesures que nous proposons sont, en définitive, conformes au génie de la France, aux aspirations des Français, c'est-à-dire à la défense du système de sécurité sociale que nous avons effectivement hérité de l'allégresse et de l'espérance de la Libération, et qui est conforme à cette société solidaire, équitable et responsable que la grande majorité de notre peuple appelle de ses vœux. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. de la gauche démocratique, du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

M. Pierre Gamboa. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gamboa.

M. Pierre Gamboa. Dans votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez contesté mon observation concernant un phénomène tout à fait objectif lié à l'inflation, à savoir que la progression de cette dernière marque la stagnation réelle d'un certain nombre de dépenses de santé.

Pour vous en convaincre, je vous renvoie au document distribué à l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier, portant le n° 1292, annexe 29, et émanant de la commission des finances. A la page 72 figure un tableau détaillant le montant des prestations pharmaceutiques par personne protégée en francs constants, de 1974 à 1978. Dans ce tableau, je ne prendrai qu'un exemple pour ne pas allonger mon propos. On s'aperçoit que pour le régime général, le montant par assuré des prestations pharmaceutiques remboursées était, en francs constants, de 670 francs en 1975, de 710 francs en 1976, de 684 francs en 1977, et de 700 francs en 1978. Cela souligne le caractère objectif du phénomène que j'ai signalé.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le travail et la santé, III — Santé et sécurité sociale, et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 108 654 914 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 1 025 308 015 F. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 34 000 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 28 550 000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 1 803 880 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 655 770 000 F. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant la santé et la sécurité sociale.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 3 décembre 1979, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 49 et 50, 1979-1980). M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Jeunesse, sports et loisirs :

II. — TOURISME :

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe 18).

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 52, tome XV).

I. — JEUNESSE ET SPORTS :

M. Yves Durand, en remplacement de M. Gaston Pams, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe 17).

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 51 tome IX).

Radiodiffusion - télévision française.

Ligne 68 de l'état E annexé à l'article 49 concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe n° 46).

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 51, tome XI).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1980.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 15 novembre 1979, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1980, est fixé au vendredi 7 décembre 1979, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 2 décembre 1979, à zéro heure cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 1^{er} DECEMBRE 1979
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Régime fiscal de la cession de bâtiments industriels pour un franc symbolique.

2620. — 1^{er} décembre 1979. — **M. Louis Boyer** expose à **M. le ministre du budget** que, dans toutes les régions, certains industriels, amenés à cesser leur activité en raison de difficultés économiques, acceptent de céder les murs de leur usine moyennant un franc symbolique, sous condition de la reprise de leur personnel par l'acquéreur soucieux de créer une entreprise nouvelle. Les dispositions du code général des impôts rendent exigibles, dans un tel cas, des droits de mutation à titre onéreux, assis sur la valeur vénale des immeubles cédés; il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun, compte tenu de leur intérêt social, d'exonérer de tout impôt de telles ventes, ou à tout le moins de les faire bénéficier d'un régime fiscal de faveur, quelle que soit la situation des biens.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 1^{er} DECEMBRE 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Conséquences pour les petites communes rurales de la loi sur l'architecture.

32127. — 1^{er} décembre 1979. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur l'obligation faite aux communes, par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977, de recourir à un architecte pour leurs travaux soumis à permis de construire et sur ses conséquences pour les communes les plus petites. Celles-ci rencontrent en effet des difficultés non négligeables, d'une part pour trouver l'architecte ou l'agréé disposé à porter intérêt à des travaux d'importance généralement faible et, d'autre part, pour prendre en charge le coût de l'intervention de l'architecte, s'ajoutant par ailleurs au coût de l'assurance de dommages, également obligatoire. Aussi lui demande-t-il si l'obligation de recourir à un architecte ne pourrait pas être utilement remplacée par l'obligation de consulter le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, procédure plus simple et moins onéreuse, et néanmoins susceptible de répondre aux objectifs louables poursuivis par la loi. Il lui demande également si, pour l'application de la loi, les communes peuvent faire appel à l'architecte ou à l'agréé en architecture qu'une autre collectivité locale, ou un établissement public intercommunal, pourrait compter parmi son personnel.

Taxe à la valeur ajoutée sur le fuel utilisé par les agriculteurs.

32128. — 1^{er} décembre 1979. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le fait que la charge imputable au fuel à usage agricole grève de plus en plus lourdement les coûts de production des exploitations. Il lui demande dans ces conditions, eu égard au fait que la taxe à la valeur ajoutée, qui grève ces biens, n'est pas déductible, alors qu'elle est incorporée

dans le coût des prix des produits vendus par l'agriculture ou en aval de l'agriculture, s'il ne conviendrait pas à la fois de prévoir une déductibilité de la taxe à la valeur ajoutée grevant les fuels nécessaires à l'agriculture au même titre que les autres biens et services concourant à l'activité agricole et que ces mesures soient prises en compte dans le calcul des remboursements forfaitaires appliqués aux agriculteurs non assujettis à la taxe à la valeur ajoutée.

Contrat de pays : financement.

32129. — 1^{er} décembre 1979. — **M. Jean-François Pintat** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le financement des contrats de pays. Il lui demande de lui préciser si un financement spécifique ne pourrait être prévu et si une enveloppe pour les emprunts complémentaires ne pourrait être créée soit à la caisse des dépôts et consignations soit au Crédit agricole.

Caisse de retraite des agents des collectivités locales : prise en charge des aides ménagères.

32130. — 1^{er} décembre 1979. — **M. Louis Longueue** expose à **M. le Premier ministre** qu'à différentes occasions, le Gouvernement a réaffirmé sa détermination de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Il apparaît en effet que le meilleur moyen de limiter le nombre des personnes âgées hospitalisées ou placées en maison de retraite (et donc de réduire les dépenses de santé) est de tout mettre en œuvre pour augmenter les actions à domicile et en particulier celles des services d'aide ménagère. Or, si un réel progrès a été accompli en matière de remboursement de la prestation d'aide ménagère puisque le taux a, depuis cette année, été unifié grâce à des mesures conjointes arrêtées par les ministères intéressés et la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, il n'en est pas de même en matière de prise en charge, car certaines caisses ne disposent pas des fonds nécessaires ou de fonds suffisants pour assurer un financement correct de la prestation d'aide ménagère. D'autres caisses de retraite, en particulier celles des agents de la fonction publique, refusent encore cette prestation à leurs retraités. La C. N. R. A. C. L., caisse de retraite des agents des collectivités locales, ayant créé un fonds social, le ministre du budget a indiqué dans une lettre du 14 mai 1979 à **M. le président de la caisse** : « Il n'a jamais été envisagé de permettre l'attribution de prestations pour l'aide ménagère. Je ne pourrais dès lors que formuler mon opposition à toute décision qui autoriserait le paiement de telles prestations tant que celles-ci n'auraient pas été créées en faveur des retraités de l'Etat ». Il lui demande en conséquence si la position exprimée dans cette lettre par **M. le ministre du budget** n'est pas en contradiction avec les déclarations du Gouvernement pour remédier aux lacunes et aux inégalités constatées dans le domaine des conditions d'attribution et des prises en charge en matière d'aide ménagère.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 1^{er} décembre 1979.

SCRUTIN (N° 50)

Sur le montant des autorisations de programme ouvert au titre des mesures nouvelles pour 1980 pour les postes et télécommunications à l'article 33 du projet de loi de finances pour 1980 (budget annexe des P. et T.).

Nombre des votants.....	286
Nombre des suffrages exprimés.....	286
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour l'adoption.....	202
Contre	84

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Bernard Barbier.	Georges Berchet.
Michel d'Aillières.	Armand Bastit	André Bettencourt.
Jean Amelin.	Saint-Martin.	René Billères.
Hubert d'Andigné.	Charles Beaupetit	Auguste Billiemaz.
Jean de Bagneux.	Jean Bénard	Jean-Pierre Blanc.
Octave Bajeux.	Mousseaux.	André Bohl.
René Ballayer.	Jean Béranger.	Roger Boileau.

Eugène Bonnet.
Jacques Bordeneuve.
Roland Boscary-Monsservin.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-Andrivet.
Jacques Braconnier.
Louis Brives.
Raymond Brun.
Henri Caillaud.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Georges Constant.
Jacques Coudert.
Auguste Cousin.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Jean David.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
Emile Didier.
François-Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Jean Filippi.
Maurice Fontaine.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
François Giacobbi.

Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Hauteclouque.
Jacques Henriet.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
France Lechenault.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune. (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier.
Jean Mèzard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Josy Moinet.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.

Henri Moreau (Charente-Maritime).
Roger Moreau (Indre-et-Loire).
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Gaston Pams.
Sosefo Makape Papiio.
Guy Pascaud.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
Hubert Peyou.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Pierre Tajan.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jacques Verneuil.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

MM.
Henri Agarande.
Charles Alliés.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Mme Marie-Claude Beaudéau.
Gilbert Belin.
Noël Berrier.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Jacques Carat.
Marcel Champelx.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Guy Durbec.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Claude Fuzier.

Ont voté contre :
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Anicet Le Pors.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcilhacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou.

Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Hector Viron.
Emile Vivier.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat, Maurice Blin et Edouard Bonnefous.

Excusés ou absents par congé :

MM. Raymond Bourguine, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Bernard Chochoy à M. Henri Duffaut.
M^{lle} Irma Rapuzzi à M. Franck Sérusclat.
M. Emile Vivier à M. Maurice Vérillon.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	287
Nombre des suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour l'adoption.....	202
Contre	85

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS			DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION	
	FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 579-01-95 Administration : 578-61-39
Assemblée nationale :			TELEX	201176 F DIRJO-PARIS
Débats	36	225		
Documents	65	335		
Sénat :				
Débats	28	125		
Documents	65	320		